

Guide Arts et Spectacles

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 14126 — 5 F — JEUDI 28 JUIN 1990

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

L'Europe grande puissance

L'ÉPOQUE où chaque pas dans la construction communautaire était le fruit d'un volontarisme laborieux paraît aujourd'hui révolue. Le sommet de Dublin, où certaines décisions majeures sont passées, notait M. Mitterrand, « comme une lettre à la poste », a montré encore une fois à quel point l'Europe est depuis quelques mois portée par une puissante vague d'événements qui lui sont extérieurs.

L'effondrement du régime communiste en RDA et la marche vers l'unité allemande avaient déjà provoqué un sursaut des Douze en faveur d'une plus grande intégration. Les sollicitations dont la Communauté est l'objet depuis quelques mois de la part des nouvelles démocraties d'Europe de l'Est et à présent de la part de l'Union soviétique elle-même la mettent aujourd'hui en demeure d'avoir, sur toutes les questions qui concernent le continent européen, une politique étrangère commune. C'est dire que les Douze, pressés par l'extérieur, sont en train de faire leur union politique comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, avant même de l'avoir formalisée dans un traité. Ils obéissent ainsi à des nécessités concrètes et urgentes et non à la poursuite de telle ou telle utopie.

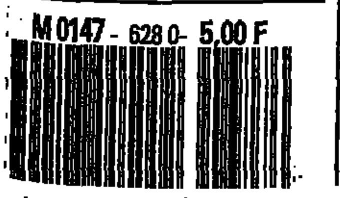
M. MITTERRAND a insisté sur le pragmatisme très anglo-saxon de cette évolution. Il rend assez théoriques et vaines les querelles d'école sur l'objectif final : fédéraliste ou pas. Le président aurait pu éviter d'y faire référence et de relancer ainsi un inutile débat.

La métamorphose de la Communauté ne se fait certes pas sans tiraillements internes, comme l'ont montré à Dublin les débats sur l'union monétaire ou sur l'aide économique à apporter à l'URSS. Mme Thatcher reste dans son rôle oppositionnel classique ; mais elle n'a plus les moyens d'enrayer la dynamique.

CETTE métamorphose ne se fera pas non plus sans tiraillements externes. La décision de principe adoptée à Dublin en faveur d'une aide économique à l'URSS est ainsi en elle-même un acte d'indépendance par rapport aux Etats-Unis, que l'on sait réticents envers une telle démarche.

D'autres débats surgiront, dans la Communauté ainsi qu'entre elle et les Etats-Unis, à propos de l'avenir de la CSCE, puis, sans doute, sur le rôle respectif des Européens et des Américains dans l'OTAN. Sur ces sujets qui les divisent encore, les Douze seront de nouveau contraints de définir leurs intérêts communs. La Communauté, déjà perçue à l'extérieur comme une nouvelle « grande puissance », devrait en prendre elle même un peu plus conscience et, en ayant l'image, vouloir avec plus de détermination encore s'en donner les moyens.

Lire page 6 l'article de PHILIPPE LEMAÎTRE



M 0147 - 628 0- 5,00 F

Revenant sur ses engagements

M. George Bush annonce une augmentation des impôts

M. George Bush a reconnu le mardi 26 juin que le déficit du budget américain – qui devrait atteindre 160 milliards de dollars en 1991 – ne pourra être réduit sans une augmentation des impôts. Pour éviter une dégradation de la situation économique, le président des Etats-Unis accepte du même coup de payer le prix politique de sa décision, qui contredit le principal engagement qu'il avait pris durant sa campagne électorale.

WASHINGTON

de notre correspondant

L'événement, de première grandeur sur la scène politique américaine, tient en trois mots, trois petits mots contenus dans un communiqué publié par la Maison Blanche à l'issue d'une rencontre entre M. Bush et les dirigeants du Congrès, mardi 25 juin : *« tax revenue increases », « augmentations des ressources fiscales »*.

Le communiqué mentionne bien d'autres mesures rendues indispensables, selon M. Bush, par *« la dimension du problème du déficit »* et la nécessité d'y trouver une solution suceptible d'être appliquée ; il est aussi question d'une réforme des programmes sociaux, d'incitations à la croissance, d'une réduction « ordonnée » des dépenses de défense, et d'une réforme du processus budgétaire. Mais ce sont ces trois mots qui comptent politiquement, et pour les avoir prononcés, M. Bush a immédiatement reçu la sanction attendue. Tous les journaux télévisés de la soirée se sont ouverts sur un gros plan du président, prononçant, avec toute l'assurance du monde, au cours de sa campagne électorale, trois autres mots, exactement contradictoires : *« no new taxes »* (pas d'impôts nouveaux).

A vrai dire, cette promesse avait laissé sceptique (67 % des Américains n'y croyaient pas, selon un sondage publié à l'époque par le *Washington Post*), et M. Bush a sans doute considéré qu'il valait mieux passer ce fameux engagement par pertes et profits plutôt que de risquer une détérioration de la situation économique.

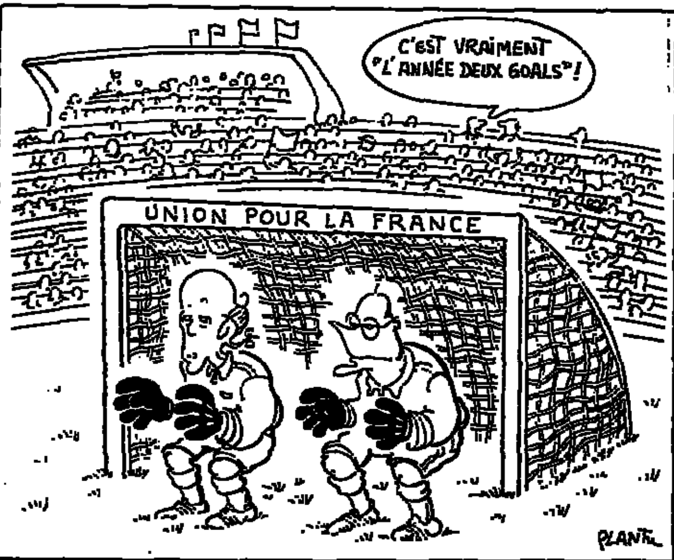
JAN KRAUZE

Lire la suite page 23 - section C ainsi que les articles de SERGE MARTI

La droite et l'élection présidentielle

L'opposition s'engage à présenter un seul candidat

Le comité de coordination de l'opposition, réuni mardi 26 juin, a décidé de créer une confédération RPR-UDF intitulée « Union pour la France » (UPF). M. Léotard, président du PR, a émis des réserves sur la crédibilité de cette initiative. Dans sa charte, l'UPF définit les modalités d'organisation de « primaires » pour la désignation d'un seul candidat de l'opposition à l'élection présidentielle.



Lire page 9 l'article d'ANDRÉ PASSERON

Le comité central du PC convoqué à Moscou
Partisans et adversaires du report du congrès s'affrontent — Page 3

Iran
- Le témoignage de M. Kouchner sur le séisme — page 12 - section B
- Les dissensions politiques au sein du régime — page 8

Le futur statut de la Corse
Un entretien avec M. Pierre Joxe — page 10

Stabilité du chômage
2 480 000 demandeurs d'emploi en mai — page 23 - section C

Le Mondiale
La qualification de l'Angleterre et de la Yougoslavie pour les quarts de finale — page 19 - section B

PARIS ♦ ILE-DE-FRANCE

Un bilan des villes nouvelles vingt-cinq ans après — page 26 - section C

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 34 - section C

Une sélection d'annonces immobilières se trouve pages 29 à 31

CAMPUS

La nouvelle orthographe

De l' « ognon » au « nénufar », du « pingpong » à l' « exéma »... Telles sont quelques-unes des rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française, approuvées à l'unanimité par l'Académie française, et acceptées par le premier ministre. Elles devront être enseignées dès la rentrée 1991. Mais passeront-elles dans l'usage ?

L'aide sociale aux étudiants

Bras de fer entre l'éducation nationale et les finances.

pages 15 à 18 - section B

La marche forcée vers l'unification allemande

Les accords sur l'union économique entre la RFA et la RDA entreront en vigueur lundi 2 juillet. Comment en est-on arrivé là ?

BONN

de notre correspondant

Le 8 septembre 1987, le chancelier Kohl et M. Erich Honecker dînaient ensemble à « La Redoute » de Bad Godesberg, où le gouvernement de Bonn a coutume de traiter ses hôtes de marque. Le visage grave, M. Kohl parlait en ces termes du mur de Berlin : *« Les hommes, en Allemagne, souffrent de la division du pays, ils souffrent de l'existence d'un mur qui se trouve, littéralement, sur leur chemin. Si nous détruisons ce qui sépare les hommes, nous prenons encore en compte ce désir des Allemands que personne ne peut ignorer : ils veulent se rencontrer, parce qu'ils appartiennent à un même ensemble »*. Le visage impénétrable, Erich Honecker applaudit mollement à la fin du toast, et dans sa réponse rajoute un phrase au texte préparé à l'avance : *« le capitalisme et le socialisme*, dit-il, *sont aussi incompatibles que l'eau et le feu »*. Les deux hommes étaient, chacun à sa manière, prophétiques : le mur est tombé le 9 novembre 1989, et le 2 juillet 1990 un flot de billets bleus de cent deutschemarks va déferler sur la RDA, éteignant les dernières braises du communisme sur le sol allemand. Dans l'intervalle, l'Europe a changé de visage, les hommes qui incarnaient la deuxième génération du communisme international ont été balayés, laissant la place à des dirigeants qui se sont assurés la légitimité conférée par des élections libres. L'écroulement du communisme post-stalinien était fatal à l'existence de cette RDA, dont la nécessité ne découlait, comme le reconnaissait le principal idéologue du SED, M. Otto Reinhold, que de *« l'affrontement idéologique entre le capitalisme et le socialisme »*.

LUC ROSENZWEIG

Lire la suite page 4

La désertion des cinéphiles

La Fête du cinéma est surtout une occasion de rappeler que la crise du septième art s'aggrave

La Fête du cinéma se déroulera le 28 juin pour la sixième fois. C'est l'une des mesures destinée à relancer la fréquentation des salles obscures. On ne compte plus celles qui ferment leur portes. Pour enrayer cette hémorragie (une perte de 70 millions de spectateurs en trois ans), on a cru détenir la recette miracle en créant les complexes multi-salles.

Leur prolifération n'a pas suffi à retenir les spectateurs. On a parié, alors, sur le retour des grands espaces festifs avec marbres, fauteuils clubs et écran géant. En dépit de quelques succès, il n'est pas sûr que cette formule réussisse à sauver une profession menacée. Pour nourrir ces grosses salles, le ministère table sur la production de machines lourdes avec grandes vedettes, milliers de figurants et budgets opulents. Le pari a été gagné avec *Cyrano de Bergerac* de Jean-Paul Rappeneau (100 millions de francs d'investissement, plus de 800 000 entrées sur Paris en douze semaines). Yves Robert, qui a achevé le tournage du *Château de ma mère* et de *la Gloire de mon père* d'après Pagnol, espère renouer avec le succès de *Manon des sources* de Claude Berri. Mais les échecs existent aussi dans ce domaine.

Les deux épisodes de *la Révolution française* de Robert Enrico et Richard Heffron (budget : 230 millions de francs) en furent un.

« Plus une salle ne doit fermer », déclarait-on au ministère. Voeu pieux. Des quartiers entiers, voire des villes, sont aujourd'hui privés de salles. Nouvelle panacée : les super-complexes (cinquante salles en un seul endroit) que la Ville de Paris envisage de créer comme à Bruxelles. Cela suffira-t-il ? La fréquentation des salles a encore chuté (moins 11,3 % pour le premier trimestre 1990 par rapport à la même époque de l'année précédente). Le principal accusé est toujours le petit écran.

Le sondage que nous publions indique que les cinéphiles pourraient bien eux aussi se rallier à la télévision. Cette crise de confiance, si elle se confirmait, porterait un coup fatal au septième art. Ce n'est pas un hasard, enfin, si les producteurs, pour rentabiliser leurs films, tablent plus sur la vente des droits aux chaînes de télévison que sur leur exploitation en salle. Enfin, le décollage des cassettes-vidéo risque de tuer les salles qui vivent de la diffusion des grands classiques.

EMMANUEL DE ROUX

Lire page 22 - section B l'article d'OLIVIER SCHMITT sur le sondage CSA-le Monde-RMC : « Les cinéphiles tentés par la télévision »

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 DH ; Tunisie, 650 m. ; Allemagne, 2,20 DM ; Autriche, 22 SCH ; Belgique, 33 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 8 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 12 KRD ; Espagne, 175 PTA ; G.-B., 70 p. ; Grèce, 180 DR ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L ; Luxembourg, 33 FL ; Norvège, 13 KRN ; Pays-Bas, 2,50 FL ; Portugal, 160 ESC ; Sénégal, 375 F CFA ; Suède, 14 KRS ; Suisse, 1,70 FS ; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.

DÉBATS

Culture

Sauver le Centre Pompidou

par Jacques Toubon

LE Centre Georges-Pompidou est aujourd'hui, de très loin, l'institution culturelle la plus visitée du monde. Il accueille chaque année près de huit millions de visiteurs, autant que l'addition des deux institutions étrangères les plus fréquentées : le Musée de l'Ermitage à Leningrad (4,4 millions d'entrées) et le Metropolitan Museum de New-York (3,8 millions).

Cette situation ne doit pourtant pas masquer une réalité plus profonde : le Centre Georges-Pompidou, menacé d'asphyxie, est à la recherche d'un deuxième souffle. Tous les visiteurs remarquent la dégradation rapide du bâtiment et l'état d'abandon, presque d'insalubrité, de ses abords qui offrent une image indigne d'un des principaux monuments de la capitale ; les grèves récurrentes des entreprises chargées de l'entretien et la démotivation incontestable de son personnel en minent le fonctionnement quotidien. Les expositions sur lesquelles il a naguère assis sa réputation sont désormais sujettes, quelques semaines à peine avant leur ouverture, aux incertitudes de leur financement et, parfois, purement et simplement annulées. On connaît la mésaventure récemment arrivée à l'exposition « Braque et Picasso »...

L'Assemblée nationale elle-même a consacré l'un de ses débats récents à l'avenir des grands travaux présidentiels. Sans doute y a-t-il effectivement matière à réflexion. Loin de moi l'idée de remettre en cause l'opportunité globale de telles initiatives : en ce domaine, il n'existe aucune limite aux besoins de l'art lyrique, de la conservation du patrimoine muséographique ou à la mise en valeur des richesses de la Bibliothèque nationale. Il y aurait cependant pour satisfaire certains de ces besoins d'autres voies que celles, monumentales, qui ont été choisies.

En effet, un risque demeure, aussi mortel que celui de l'inertie : la paralysie issue d'initiatives concurrentes et hâtivement conçues. *Cette analyse lucide doit* s'appliquer particulièrement à l'avenir du Centre Georges-Pompidou.

A la fin des années 80, la situation de Paris n'est plus celle qu'a trouvée le président Pompidou lors de son élection. Le Centre qui, par la suite, porta son nom, ne fut pas seulement issu de sa clairvoyance et de sa volonté, mais également de circonstances intelligemment exploitées.

Peu après son élection, dans une lettre du 15 décembre 1969, le président de la République donnait en effet les instructions suivantes à son ministre des affaires culturelles, Edmond Michelet :

« Mon cher ministre,

A la suite de la décision prise en conseil restreint le 11 décembre pour la construction d'un ensemble monumental consacré à l'art contemporain, sur l'emplacement du plateau Beaubourg, je crois devoir vous donne quelques précisions sur la manière dont je conçois le projet... L'ensemble architectural devra non seulement comprendre un vaste musée de peinture et de sculpture, mais des installations spéciales pour la musique, le design, éventuellement le cinéma et la recherche théâtrale. Il serait souhaitable qu'il puisse également comprendre une bibliothèque, à tout le moins une bibliothèque comprenant tous les ouvrages consacrés aux arts et à leur évolution la plus récente. »

Deux lieux vivants à Paris

Vingt ans plus tard, comment exaucer le vœu du président Pompidou dans la sitation actuelle à Paris ? Dans le domaine de la lecture, la future Bibliothèque de France est appelée à devenir un lieu d'archivage et de référence destiné aux chercheurs ; mais également une bibliothèque de consultation directe, vouée au grand public, sans pour autant que les problèmes techniques, que cette double ambition présuppose, soient à ma connaissance résolus. Un deuxième pôle, situé rue de Richelieu, devrait regrouper les principales bibliothèques artistiques parisiennes dans un institut d'art, reléguant ainsi celle du Centre Pompidou au rôle hybride de substitut de bibliothèque municipale ou de bibliothèque universitaire.

Le Musée national d'art moderne, quant à lui, a rempli la mission qui lui était impartie : celle de constituer l'un des rassemblements les plus prestigieux de chefs-d'œuvre du vingtième siècle, *tout en restant* à l'écoute de la création la plus contemporaine. Trente mille œuvres y sont réunies, pour la plupart entassées dans les réserves, puisque seules 1 500 ou 2 000 d'entre elles peuvent être présentées dans les 15 000 mètres carrés qui lui sont alloués.

Le statut initial du Centre prévoyait un reversement des œuvres d'artistes nés il y a plus de cent vingt-cinq ans dans les collections de la direction des musées de France : faudra-t-il construire en conséquence, dans les années à venir, un musée du vingtième siècle destiné à accueillir le fauvisme, le cubisme, le surréalisme qui disparaîtraient des cimaises du Musée d'art moderne ?

Une telle solution n'est assurément pas celle que souhaitait le président Pompidou, ni la meilleure pour le Centre, qui perdrait ainsi une part de son âme. Ce n'est pas non plus l'hypothèse la plus économique au moment où l'Etat devra assumer pendant dix ans au moins les très lourdes charges, en termes d'investissement comme de fonctionnement, imposées par l'apparition de l'Opéra-Bastille, du Grand Louvre et de la Bibliothèque de France. Cela ne semble pas non plus la réponse la mieux appropriée à la nécessité de rééquilibrer les dépenses culturelles de l'Etat en faveur de la province.

Je pense qu'il faut désormais explorer d'autres voies avant de figer pour quelques décennies l'équilibre des grandes institutions nationales. L'une d'entre elles consisterait à envisager le transfert de la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou dans les bâtiments de la future Bibliothèque de France. Il ne devrait pas y avoir de difficultés insurmontables à accueillir les 500 000 volumes de la Bibliothèque publique d'information, actuellement répartis sur 15 000 mètres carrés, dans les 200 000 mètres carrés de la Bibliothèque de France dont la capacité de stockage est aujourd'hui évaluée à 30 millions de documents, soit une proportion de 1,5 %. Ainsi *pourrait être résolu le problème de* l'accueil du grand public dans une bibliothèque avant tout destinée à l'archivage et aux chercheurs. L'implantation de la Bibliothèque de France au futur centre de l'agglomération parisienne et la qualité de sa desserte garantissent en outre la fréquentation du grand public.

Le redéploiement des espaces du Centre qu'engendrerait un tel *transfert, appuyé sur une redéfini*tion de ses objectifs et de son statut, permettrait, à moindres frais, une extension des surfaces de présentation des collections et des expositions ; il favoriserait l'épanouissement du design et de l'architecture, du cinéma et du théâtre, disciplines trop souvent minorées par le poids des deux départements dominants. L'architecture du Centre, l'esprit de l'institution ont été, depuis le premier jour, conçus pour favoriser de telles évolutions que le président Pompidou jugeait inéluctables.

Ce serait préparer sérieusement l'avenir que d'organiser cette répartition harmonieuse en deux lieux, l'un au cœur historique, l'autre au cœur futur de la Cité.

Ainsi, sans doute, ferions-nous aboutir complètement le fameux souhait de Georges Pompidou : *« Je voudrais passionnément que Paris possède un centre culturel qui soit à la fois un musée et un centre de création, où les arts plastiques voisineraient avec la musique, le cinéma, le livre, la recherche audiovisuelle, etc. »*

Mais il ajoutait : « *Le problème dans un projet de ce genre, c'est de le réaliser, bien sûr, mais c'est surtout et ensuite qu'il vive.* » Leçon à retenir par les temps qui courent !

► Jacques Toubon est député de Paris, président du haut comité « Homme et Société » du RPR.

TRAIT LIBRE



Professions juridiques

Un vote à rattraper

par Dominique Saint-Pierre et Daniel Soulez-Larivière

LE *rejet par trois voix du projet de* loi portant réforme des professions juridiques et judiciaires dans la nuit du 20 au 21 juin désespère les professionnels du droit et remplit d'amertume ceux qui, depuis plus de vingt ans, militent pour une modernisation urgente dans ce secteur d'activité.

De quoi s'agissait-il ? Seulement de rapprocher conseils juridiques et avocats, puisque la France est le seul pays du monde à connaître cette division archaïque, et réglementer l'exercice du droit à l'instar de ce que la plupart des *grandes démocraties connaissent, sans* pour autant menacer de quelque manière que ce soit les droits acquis

L'échec de ce projet, fruit de l'alliance du Parti communiste trop souvent passéiste et d'une droite trop attachée à des calculs politiciens dont les résultats accidentels l'ont surprise elle-même, a pour fâcheuse conséquence d'alimenter un antiparlementarisme facile. Pourtant, jamais le travail parlementaire n'avait en cette circonstance été meilleur, au point de constituer un exemple de ce qu'il devrait être dans tous les cas. La commission des lois, à l'issue de longues journées de travail, avait réussi à « sortir » un texte utilement amendé. Rien ne laissait supposer après tant de travail de la majorité et de l'opposition un tel résultat.

Faut-il accuser un excès de lobbying des professions sur les députés, qui s'en seraient irrités ? Singulière vision de la démocratie ! C'est le rôle du représentant de la nation que de subir les assauts amicaux des citoyens qui veulent faire triompher un point de vue à leurs yeux légitime.

Faut-il accuser une insuffisante concertation démocratique ? Ridicule ! Jamais aucun projet de loi n'aura été préparé par autant de débats, de rapports de commissions, d'auditions et de négociations. Faut-il accuser l'absence de consensus chez les professionnels ? Absurde également. Chacun sait qu'il appartient au législateur de décider entre des points de vue contradictoires et non pas d'entériner des décisions prises en dehors de lui. Le consensus total n'existe jamais, encore moins qu'ailleurs, dans la profession du droit, si forte est sa tendance au perfectionnisme et à la chicane.

Faut-il accuser la politisation d'un débat qui aurait été rendu dogmatique parce qu'il aurait été conduit par la gauche ? Impossible. C'est plutôt la droite qui aurait dû jadis porter sur les fonts baptismaux un tel projet d'inspiration libérale et dont elle fut la première à proclamer haut et fort, voilà moins d'un an, l'extrême urgence.

Alors, quoi ? On n'ose imaginer que certains députés aient pu céder au petit plaisir de mettre en difficulté un garde des sceaux vulnérable, devenu leur tête de Turc favorite. On n'ose penser que la satisfaction pour l'opposition de marquer un point contre le gouvernement ait pu l'emporter sur le vote d'un texte technique d'intérêt national. La vérité, c'est l'accident, comme on en voit parfois dans certaines élections qui aboutissent à élire des candidats « tactiques » dont personne ne voulait vraiment. Le calcul était mauvais, et la droite a tiré contre son camp par erreur.

Il faut maintenant, et c'est juridiquement possible, remettre d'urgence en route le vote d'un texte qui, suprême paradoxe, a été rejeté, s'agissant des fusions des conseils juridiques et des avocats, alors que le deuxième texte du gouvernement sur la pratique du droit en sociétés de capitaux a été voté...

Il serait trop bête d'alimenter l'antiparlementarisme démagogique qui se développe en France en ne remettant pas immédiatement sur les rails une réforme qui, chacun le sait, est essentielle à l'économie française. Ne pas le faire serait aussi un signe de légèreté de mauvais augure au moment où s'annoncent de prochains débats graves et encore plus difficiles sur la justice, aujourd'hui en plein délabrement culturel et matériel parce que trop de politiques, trop longtemps, l'ont abandonnée.

► Dominique Saint-Pierre est président de la mission d'étude sur l'Europe et les professions du droit ; Daniel Soulez-Larivière est l'auteur du rapport sur la réforme des professions juridiques et judiciaires publié par le barreau de Paris.

AU COURRIER DU Monde

Des fêtes à revoir

L'intéressant tableau des « jours de fête » publié dans le supplément « Liber » du 9 juin, révèle une situation assez consternante. A la seule exception probable de la Turquie, il n'y a en Europe que deux types de fêtes : des fêtes politico-civiques et des fêtes chrétiennes, certaines relevant d'ailleurs des deux types, le seul contre-exemple étant le Jour de l'an.

En France, par exemple, sur onze jours fériés, six sont directement chrétiens : lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte, Assomption, Toussaint, Noël. Aucun n'est juif ou musulman : ne serait-il pas temps de demander à ces deux communautés de choisir chacune une journée, qui serait jour férié pour tout le monde ? Ne serait-ce pas là une arme sympathique de lutte contre le racisme et tout simplement une mesure de justice et de cohérence ?

Va-t-on éternellement célébrer la victoire sur l'Allemagne de 1918 ? Ne serait-il pas judicieux de transformer cette journée en Journée de lutte contre la guerre ? Cela n'empêcherait nullement nos derniers « poilus » d'y participer et d'y être bien justement honorés dans un esprit non chauvin.

Une création serait utile : le 8 mars, Journée internationale des femmes. Le 21 juin, Fête de l'été et de la musique, a déjà été proposé à juste titre. Et pourquoi pas, autour du 20 novembre, une Fête du vin, bien culturellement française et paradoxalement arme de lutte contre l'alcoolisme ? Le vin est boisson de fête, pas de tous les jours...

MICHEL CAHEN
Paris.

Des Maghrébins contre la drogue

C'est avec grand plaisir que j'ai lu dans *le Monde* du 7 juin que les résidents d'un foyer SONACOTRA de Nice se sont mobilisés pour faire face aux trafiquants de drogue qui contaminent sans vergogne *la jeunesse de leur cité* et portent atteinte à l'image de la communauté musulmane de cette ville.

Cette réactiton, nouvelle dans les milieux maghrébins, est, peut-être, enfin le signe d'une prise de conscience collective pour balayer devant notre porte, ce qui pourrait endiguer la poussée de racisme que nous connaissons actuellement.

Les ouvriers et les employés qui, comme moi, sont contraints de vivre dans ces milieux, éprouvent un sentiment de rejet, sont confrontés quotidiennement aux actions de ces voyous qui meublent les chroniques des journaux locaux.

C'est nous, qui, grâce à Dieu, constituons la majorité de la communauté musulmane. Trop fréquemment, nous sommes restés passifs et parfois tolérants face à ces énergumènes et à leurs parents fautifs, qui nous ont porté un grave préjudice.

YOUSSEF ABDALREZAK IBN ALCARAZ
Narbonne.

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : **André Fontaine,** *directeur de la publication*

Anciens directeurs : **Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)**

Directeur de la rédaction : **Daniel Vernet**

Administrateurs délégués : **Antoine Griset, Nelly Pierret**

Rédacteurs en chef : **Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Robert Solé**

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15

Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99 ; Telex 206 806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 ; Telex 261311 F MONDSIR

ÉTRANGER

URSS : le comité central convoqué le 29 juin

Conservateurs et radicaux s'affrontent sur un éventuel report du congrès du PC

Une épreuve de force est engagée à Moscou entre partisans et adversaires d'un report du vingt-huitième congrès du Parti communiste soviétique.

MOSCOU

de notre correspondant

C'est le front uni. Si l'ennemi qui, en deux jours, a précipité cette alliance n'était pas un appareil communiste tenté par la restauration, on croirait presque entendre dans tout Moscou le « *No pasaran* » des antifascistes espagnols. En principe, le congrès doit s'ouvrir lundi prochain, le 2 juillet, mais les réformateurs veulent repousser cette date tandis que les conservateurs veulent, eux, la maintenir. Seule instance habilitée à trancher, une réunion plénière du comité central est convoquée pour vendredi. Elle s'annonce houleuse et probablement longue. Qu'elle tranche en faveur des conservateurs, et un mauvais coup aura été porté à la perestroïka. Qu'elle donne au contraire raison aux réformateurs, et l'agressivité nouvelle de l'appareil n'aura finalement fait que se retourner contre lui, en accélérant le changement.

L'enjeu est de taille et, toute agitée de rumeurs, réunions et conférences de presse, Moscou frémit.

D'un côté, tous les réformateurs sans exception, de M. Gorbatchev à M. Eltsine en passant par l'intelligentsia et tous les jeunes députés triomphalement élus à ces nouveaux parlements qui portent les espoirs du pays. De l'autre, une nouvelle génération de bureaucrates conservateurs bien décidés à ne pas « se rendre » et qui ont remporté la semaine dernière, à l'issue du congrès de constitution du Parti communiste russe, une totale victoire sur M. Gorbatchev. C'est l'un des leurs, M. Polozkov, qui a été porté à la tête de ce parti, qui devrait regrouper, en principe, près de 60 % des effectifs du parti soviétique. Ce sont leurs slogans les plus primitifs et les plus insultants qui faisaient mouche dans une salle qu'ils dominaient, et ce sont les officiers les plus rétrogrades qui les soutenaient le plus ouvertement.

Cinq jours durant, grâce à la télévision qui ne cesse plus, depuis un an, de retransmettre tous les congrès, le pays a vu cela, a vu M. Gorbatchev se faire traîner dans la boue par des hommes qui donnent la chair de poule à tous les Soviétiques. Cette retransmission a créé un choc. Si affecté qu'il ait pu être, M. Gorbatchev faisait bonne figure, disant calmement qu'il ne faut ni susciter d'affrontements ni reculer sur la voie des réformes. Visiblement, il pensait que les conservateurs, maîtres ou non de leur nouveau bunker du parti russe, ne pourraient pas grand-chose contre le vent de l'Histoire et qu'il suffisait donc de continuer d'avancer.

MM. Gorbatchev et Eltsine s'épaulent

Il n'est d'ailleurs pas prouvé qu'il avait tort, mais le fait est qu'il était à peu près le seul à réagir ainsi. Beaucoup de ses conseillers l'ont soudain vu devenir l'otage d'une direction ultraconservatrice, que M. Polozkov, sur la lancée de son succès au congrès du parti russe, allait faire élire, la semaine prochaine, par le congrès du parti soviétique. Même dans ce cas, il aurait certes gardé ses pouvoirs présidentiels, mais, la victoire conservatrice menaçant de faire fuir en masse les militants, M. Gorbatchev se serait retrouvé privé de tout appareil, puisque l'appareil d'Etat qu'il construit n'a pas encore remplacé celui du parti.

C'est ainsi le chaos qu'ont avant tout craint les conseillers de M. Gorbatchev. L'entretien que *le Monde* publie d'un des piliers de son équipe, Andreï Gratchev, est, à cet égard, parfaitement clair. Et puis, parallèlement, à l'heure de la clôture, samedi soir, du congrès russe, tous ces hommes qu'on appelle par facilité de langage les « radicaux » – partisans de M. Eltsine, députés réformateurs, nationalistes des Républiques, intellectuels battants, – toute cette énorme masse disparate des Soviétiques qui finissaient par trouver le changement trop lent et M. Gorbatchev trop prudent, tous sont brutalement redescendus sur terre.

Ils ont vu au milieu de qui doit, tous les jours, travailler l'initiateur de la perestroïka, avec qui il doit compter, composer, ruser, pour éviter à l'URSS une inutile et sinistre parenthèse dans l'entreprise de sortie du communisme. Alors ils ont soudain mieux compris pourquoi, dès son élection à la tête de la Fédération de Russie, M. Eltsine avait amorcé son rapprochement avec M. Gorbatchev, pourquoi les deux hommes, depuis un mois, s'épaulent de fait sur tous les grands sujets et pourquoi – au-delà des polémiques publiques et d'une féroce rivalité – les canaux de communication sont, entre eux, si solides.

Devant le danger, devant ce spectre d'un passé qui n'a pas fini de hanter la nouvelle Union soviétique, le réalisme a repris ses droits. Les journaux les plus réformateurs ont cessé de tirer sur M. Gorbatchev. On s'est calmé dans les dîners en ville où c'était, ces derniers temps, à celui qui dirait le plus de mal du président et de ses « demi-mesures ». En l'espace de deux jours, tout a changé et, mardi soir, la télévision a successivement retransmis une conférence de presse de M. Eltsine et une longue interview de M. Popov, le nouveau et très populaire maire de Moscou.

Ne pas se tromper d'ennemi

C'était, à l'évidence, les chefs de file radicaux qui montaient au créneau, et leurs messages, chacun avec son style et ses propres préoccupations de carrière, étaient absolument parallèles. Pull-over et tête de hérisson, M. Popov a expliqué qu'il quitterait sans doute le parti si la ligne conservatrice y triomphait, que le congrès russe n'avait été que celui de l'appareil et que si l'on pouvait certainement avoir des critiques à faire à M. Gorbatchev, il fallait aussi se demander ce qu'on avait soi-même fait pour que progressent les changements.

C'était tout sauf une plate allégeance au président, mais un clair appel à ne pas se tromper d'ennemi. Quelques heures auparavant, M. Eltsine, costume-cravate et bien peigné, avait affirmé à plusieurs reprises qu'il était disponible pour une « *coopération* » avec M. Gorbatchev qui « *doit*, a-t-il dit, *se poursuivre et se renforcer* ». Elle est, de fait, si bien entamée que le président de la Fédération de Russie et M. Gratchev se sont retrouvés à l'unisson pour qualifier le vingt-huitième congrès de « *dernière chance* » du parti soviétique.

Naturellement, le premier est venu apporter de l'eau au moulin du second, de l'eau donc au moulin de la présidence, en jugeant « *possible* » une scission du parti si le congrès n'était pas celui du renouvellement. Si ce n'était pas le cas, M. Eltsine « *suspendra* » son appartenance au parti. Le président de Russie s'est naturellement dit, lui aussi, partisan d'un report de ce congrès.

Les réformateurs, tous les réformateurs, veulent pouvoir n'aller au feu qu'après avoir coordonné leurs stratégies, jusqu'alors totalement dispersées. Ils veulent avoir le temps de montrer leur unité au pays, de se donner un nouveau crédit à même de faire réfléchir les délégués au congrès. Car s'il y aura dans la salle, de toute manière, deux blocs – à gauche et à droite – de convaincus, la masse sera constituée de ce marais qui suit toujours les plus déterminés. Conclusion : il suffit de faire savoir qu'on l'est, mais de n'y plus tarder.

On dit que le bureau politique est favorable au report. Que le comité central n'aura pas l'estomac d'engager lui-même la guerre contre M. Gorbatchev et que beaucoup de ses membres conservateurs seraient favorables à un compromis. On dit beaucoup de choses. Mais, outre que M. Gorbatchev n'a encore rien dit lui-même, le suspense ne fait que commencer.

B. G.

Le congrès des communistes de Russie a été une « tentative de coup d'Etat »

nous déclare M. Gratchev, haut responsable du PC soviétique

On a commencé à le connaître dans le grand public lorsqu'il est devenu le chef d'orchestre politique des voyages de M. Gorbatchev à l'étranger. L'homme qu'on entend alors dans les débats télévisés et les colloques, c'est lui, Andreï Gratchev, chef adjoint du département international du comité central. Très jeune pour les fonctions qu'il occupe (il n'a pas cinquante ans), il est aussi le bras droit de M. Alexandre Iakovlev, idéologue de la perestroïka, et un collaborateur régulier des *Nouvelles de Moscou*. Interrogé mardi 26 juin, M. Gratchev a commenté pour *le Monde* le congrès, qui s'est récemment terminé, du PC de Russie.

MOSCOU

de notre correspondant

« Ce congrès, *nous déclare M. Gratchev*, a été indéniablement une occasion manquée pour les délégués qui se voulaient représentatifs des communistes de Russie. Ils ont perdu une chance, celle d'affirmer une force favorable à la perestroïka et de choisir ainsi l'avenir pour leur parti. Ils ont préféré hier à demain, en pensant sans doute qu'en votant pour le passé ils votaient pour leur avenir.

» C'est une illusion, car il s'agit là d'une défaite pour la perestroïka, pour les délégués qui n'avaient pas fait ce choix et pour le président *[Gorbatchev]*, qui est ainsi privé d'un soutien politique. C'est avant tout une défaite pour le parti, qui a été placé de cette manière au bord d'un processus de marginalisation. Un parti qui s'appuie sur l'ancien appareil, sur des cadres d'une autre époque, ainsi – pour des raisons évidentes – que sur des hauts gradés de l'armée, un parti qui fait appel aux forces nationalistes et aux éléments lumpenisés (1) de la classe ouvrière se présente en effet en force du passé. Cela implique pour lui deux menaces : perdre tout potentiel de créativité et de dynamisme et se placer en conflit ouvert avec la société et le Parlement de Russie, du moins avec ses membres légitimement élus.

– *Craignez-vous que cette victoire du passé ne pèse sur le déroulement du congrès soviétique ?*

– Nous avons assisté la semaine dernière, au congrès russe, à une variante non aboutie du plénum d'octobre 1964 *[celui au cours duquel Khrouchtchev avait été évincé]*. Cela n'a pas eu de conséquences comparables pour la définition de la politique de l'Etat, et cela a souligné au contraire la distance parcourue depuis, l'irréversibilité du processus entamé par Mikhaïl Gorbatchev. Celui-ci est sorti indemne de cette tentative de coup d'Etat, car, grâce à sa politique, ce parti n'a plus la même influence ni la capacité de renverser le cours suivi par la direction du pays. C'est là un appréciable élément de consolation, en particulier pour nos partenaires étrangers, qui, autrement, auraient pu penser que certaines formulations du général Makachov représentaient une menace réelle (2).

– *« Tentative de coup d'Etat. » Rappel du limogeage de Khrouchtchev. Est-ce que vous ne dramatisez pas la situation ?*

– Les faits sont simples. Avec ce parti russe tel qu'il s'est formé, c'est un parti d'opposition à la perestroïka qui s'est constitué. En soi, pourquoi pas ? Mais le problème est que, contrairement à toutes les lois de gouvernement d'une société civile, nous avons le parti d'opposition, mais pas – pour le moment du moins – celui du pouvoir. Peut-être que le XXVIII[e] congrès va rectifier cet état de fait. Je l'espère en tout cas, car ce serait l'unique et dernière chance du PCUS.

Quand un navire coule...

– *En quoi son effondrement constituerait-il pourtant un drame pour le sort des réformes et de la démocratie en URSS, pour la politique dont vous êtes partisan ?*

– Il y a des gens en URSS, membres du parti, qui se voient déjà en dehors de ses rangs. Le fait que les conservateurs se soient montrés au grand jour va, considèrent-ils, accélérer la dégradation de l'image du parti dans la société. Ils s'en réjouissent, mais ce n'est pas mon cas, car je ne considère pas, pour ma part, qu'un effondrement du parti et l'énorme vide que cela créerait seraient un élément positif et faciliteraient le développement de la perestroïka. Quand un navire coule, tout ce ce qui est autour de lui est entraîné en tourbillon vers le fond.

» Il y aurait là un énorme danger pour les réformes et pour tout le pays. Que cela plaise ou non, le PCUS est une force potentielle de rassemblement des démocrates, des personnes compétentes, capables et idéologiquement orientées vers une alternative de gauche, et non pas de droite, au système dont nous essayons de sortir. Peut-être cela surprendra-t-il vos lecteurs, mais la masse des quelque vingt millions de membres du parti, qu'il ne faut pas confondre avec les quelques dizaines de milliers de ses fonctionnaires, sont des hommes de ce type – des partisans de la démocratie.

» Or ces hommes constituent l'élite de la société, son encadrement. Privés de programme et d'objectifs, ils ne constitueraient plus qu'une armée sans généraux, dont les effectifs se disperseraient et iraient renforcer les autres courants politiques existants.

– *Quel malheur y aurait-il à cela ?*

– Le malheur est qu'aujourd'hui ces courants sont, le plus souvent, extrémistes et que ces cadres du pays seraient donc recrutés par des forces destructrices, nationalistes ou extrémistes de gauche. Qu'on le veuille ou non, au jour d'aujourd'hui et en attendant le plein développement des assemblées élues, le parti représente dans ce pays la seule armature de pouvoir. Cela ne tient d'ailleurs pas seulement à ses infrastructures, mais aussi à ce qu'il représente encore psychologiquement le pouvoir pour une bonne partie de la population. On ne peut pas abandonner ce pouvoir aux mains des forces hostiles à la perestroïka.

Le congrès du PCUS : XXVIII[e] ou premier ?

– *Comment imaginez-vous alors le déroulement du XXVIII[e] congrès ?*

– Il peut avoir deux conséquences possibles – et peut-être parallèles. La première serait une mobilisation des forces vives et responsables, résolues à faire de ce congrès celui de la rénovation du parti, pas seulement le XXVIII[e], mais aussi un premier congrès.

» La seconde serait, malheureusement, l'apathie, la désillusion, la perte d'intérêt, surtout parmi ceux qui, à la base, étaient entrés non par romantisme ou esprit de militantisme, mais pour raisons de convenances personnelles. Ces deux tendances vont se manifester d'ici à l'ouverture du congrès, et pendant celui-ci, j'espère que la première sera soutenue et dirigée par la direction du parti.

– *Concrètement parlant, par M. Gorbatchev ?*

– Je parlais, naturellement, de la direction de la perestroïka.

– *Et cette direction est favorable, comme M. Eltsine, à un report du congrès ?*

– Je peux vous répondre pour moi-même : un report aurait une valeur si le temps gagné était utilisé à préparer un nouveau congrès qui ne risquerait pas d'étendre les effets négatifs, politiques et psychologiques du congrès russe. »

Propos recueillis par BERNARD GUETTA

(1) Du mot Lumpenproletariat, employé par Marx, pour désigner le sous-prolétariat.

(2) Dans une intervention d'une rare violence, le général Makachov, commandant d'une région militaire, avait nommément accusé plusieurs chefs de file réformateurs, dont M. Iakovlev, de briser la défense du pays et de renforcer l'OTAN après avoir détruit le pacte de Varsovie. Comparant implicitement M. Gorbatchev au roi Lear, il avait également lancé une phrase lourde de sous-entendus : « 68 % des troupes de l'armée soviétique sont cantonnées sur le territoire de la fédération de Russie. La délégation du parti de l'armée représente ici plus de 800 000 communistes. Nous n'allons pas nous rendre idéologiquement. »

□ **LITUANIE : report du débat sur le moratoire.** – Le parlement lituanien a reporté à jeudi le débat sur le gel de sa déclaration d'indépendance, à la suite de l'entretien à Moscou entre son président Vytautas Landsbergis et M. Mikhaïl Gorbatchev, a annoncé mardi 26 juin un porte-parole du parlement lituanien. – *(AFP.)*

□ **Moscou dément tout *« déplacement imprévu »* d'armes nucléaires.** – Un porte-parole soviétique, M. Guerassimov, a déclaré mardi 26 juin que, dans la mesure où « *il n'est pas nécessaire de déplacer les troupes équipées d'armes nucléaires sur le territoire de l'URSS, aucun mouvement imprévu n'a eu lieu* ». Il répondait à des informations, de sources proches de l'OTAN, sur l'évacuation en cours de missiles nucléaires des régions troublées de l'URSS, pays baltes et Transcaucasie. Le retrait de missiles capables d'atteindre la Scandinavie avait été annoncé l'automne dernier par M. Gorbatchev. – *(AFP.)*

□ **BULGARIE : un nouveau parti communiste** – Cinq mois après le changement de nom de l'ancien PCB rebaptisé Parti socialiste, le « Parti du peuple travailleur », créé le 27 avril dernier, « *sort de la clandestinité et adopte le nom de parti communiste* », a annoncé mardi 26 juin son président M. Vladimir Spassov, en précisant que son parti soutenait fermement les principes du marxisme-léninisme. – *(AFP.)*

□ **Les autorités de Sofia prêtes à intervenir contre les étudiants en grève.** – Dans une déclaration diffusée mardi 26 juin, le ministère de l'intérieur bulgare qualifie l'action des étudiants, protestant depuis deux semaines à Sofia contre les irrégularités du scrutin des 10 et 17 juin derniers, de « *violation de l'ordre public* » et se déclare prêt à intervenir si le parquet le lui demande. – *(AFP.)*

La marche forcée vers l'unification allemande

Suite de la première page

Les vieillards qui détenaient le pouvoir à Berlin-Est savaient bien qu'ils ne pouvaient emboîter le pas à un Mikhaïl Gorbatchev, à moins d'amorcer un mouvement qui aboutirait inéluctablement à leur élimination et à la disparition de l'Etat qu'ils avaient fondé sur les ruines du nazisme. Au contraire, on a découvert, après la chute du mur, que l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev avait coïncidé avec le développement monstrueux de la Stasi, la police politique est-allemande, dont les effectifs avaient atteint le chiffre presque incroyable de 200 000 personnes pour une population de 16 millions d'habitants.

Personne pourtant, en RFA, ne croyait à un écroulement imminent du régime est-allemand avant le mouvement de fuite massive vers l'Ouest de l'été 1989 et le début des « *manifestations du lundi* » à Leipzig, à l'automne suivant.

La RDA n'est ni la Pologne ni la Hongrie, se disait-on à Bonn. Les hommes politiques et les analystes ouest-allemands étaient, eux aussi, victimes de l'appareil de propagande est-allemand, prenant pour argent comptant les statistiques économiques triomphalistes claironnées à Berlin-Est. Le calme apparent de la population était considéré comme une sorte d'acceptation, au moins passive, d'un régime que l'on voyait promis à une évolution lente vers une libéralisation plutôt qu'à l'écroulement dans un tourbillon révolutionnaire.

Les craquements en profondeur de la société de la RDA n'étaient perçus que par de rares observateurs, qui avaient noté, dès le mois de mai 1989, que l'ouverture de la frontière austro-hongroise, le 2 mai, et les fraudes manifestes des élections municipales du 7 mai avaient profondément modifié l'état d'esprit dans le pays.

On se fondait plutôt sur le fait que les défections parmi les personnes autorisées à effectuer un voyage en République fédérale – plus d'un million en 1988 – étaient minimes pour conclure, un peu rapidement, que le régime de Berlin-Est étaient sinon approuvé, du moins toléré par la majorité de la population.

Au début du mois de juillet, pourtant, on pouvait observer un afflux plus important que de coutume de citoyens est-allemands dans les représentations diplomatiques de la RFA à Berlin-Est, à Prague, à Budapest et à Varsovie. Lasses d'attendre l'autorisation d'émigrer vers l'Ouest, demandée parfois depuis plus de quatre ans, ces personnes voulaient parvenir à leurs fins dans le cadre de la procédure de « *règlement des cas humanitaires* », grâce à l'intervention de l'avocat Wolfgang Vogel, homme de confiance d'Erich Honecker. Le gouvernement de Bonn était plutôt embarrassé par cette évolution. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Jürgen Chrobog, demandait alors aux journalistes allemands de ne pas faire état de ces informations, pour ne pas provoquer un afflux supplémentaire de candidats à l'émigration.

Le train est en marche

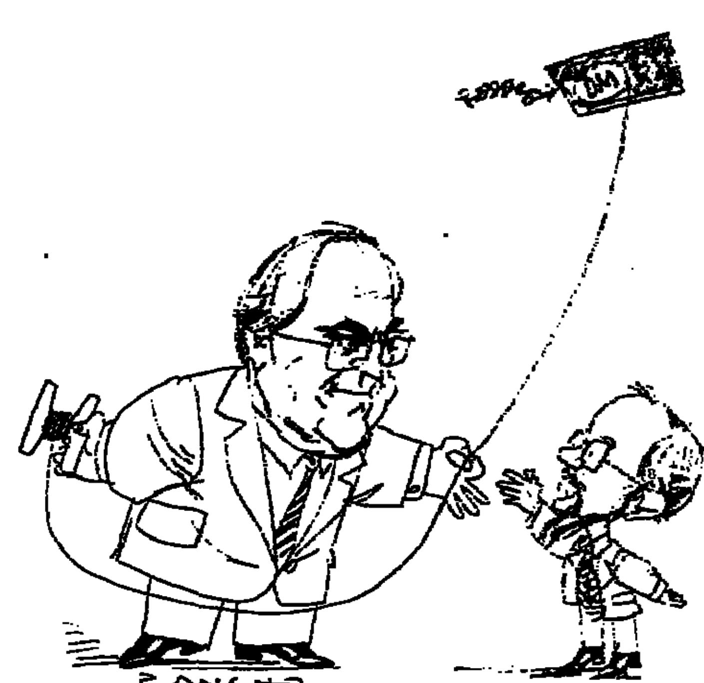
L'attitude des cercles dirigeants ouest-allemands était alors dominée par le souci de ménager un Mikhaïl Gorbatchev qui venait d'effectuer une visite triomphale en RFA, de stabiliser la nouvelle position acquise sur le plan européen et international par une République fédérale qui voyait diminuer peu à peu la différence entre son poids économique et son influence politique.

Le chancelier Kohl, entraîné par son ministre des affaires étrangères, Hans-Dietrich Genscher, pouvait s'estimer satisfait des conclusions du sommet de l'OTAN du mois de mai 1989 : il avait réussi à imposer le report de la décision de moderniser les fusées nucléaires à courte portée. L'unité allemande, invoquée rituellement dans les discours dominicaux des hommes politiques de droite, n'était pas à l'ordre du jour de l'action politique quotidienne.

La politique de grands travaux de prestige inaugurée par le chancelier Kohl – un musée de l'histoire allemande à Berlin-Ouest, la construction de nouveaux sièges de ministères à Bonn – partait plutôt du principe que l'unité du pays se réaliserait dans la foulée d'un rapprochement des deux parties de l'Europe, et non le contraire.

Et pourtant « *le train de l'unité allemande* », pour reprendre une métaphore ferroviaire abondamment utilisée par la suite par le chancelier, était en marche. Les dirigeants de Bonn ont mis deux mois pour comprendre qu'il convenait de s'installer dans la locomotive pour en devenir le maître des horaires et de la destination. Le 18 octobre, Erich Honecker était destitué par le bureau politique du SED. Le 20 décembre, acclamé par les foules de Dresde clamant : « *Nous sommes un peuple !* » et agitant des drapeaux ouest-allemands, Helmut Kohl a compris qu'il pouvait être, sans l'avoir vraiment cherché, le chancelier de l'Allemagne unifiée.

Les épisodes Egon Krenz et Hans Modrow, dirigeants communistes tentant l'un après l'autre de sauver une identité et une souveraineté est-allemandes en pleine décomposition, passaient rapidement aux pertes et profits de l'histoire : le temps n'était plus à la réforme, mais à l'élimination d'un régime et d'un Etat dont seuls quelques intellectuels, à l'Est comme à l'Ouest, percevaient encore la nécessité. Les élections du 18 mars en RDA furent un triomphe pour le chancelier Kohl et la CDU, qui avaient séduit l'électorat en leur promettant le pain et les roses, en l'occurrence le deutschemark et la rapide intégration de la RDA à la République fédérale.



L'idée d'offrir ce fameux deutschemark aux frères de l'Est comme cadeau d'entrée dans la communauté des nations libérées de la dictature post-stalinienne ne vient pourtant pas du chancelier ou d'un membre de son gouvernement : ils s'en saisirent après qu'un député social-démocrate, Ingrid Matthaus-Mayer, l'eut lancée dans un article de l'hebdomadaire *Die Zeit*, au mois de janvier. C'était, il faut bien le dire, une de ces idées simples et géniales auxquelles les gens supposés être compétents n'osent pas penser : le jour même où le chancelier annonçait son intention de réaliser l'union monétaire avec la RDA, le président de la Bundesbank, M. Karl Otto Pöhl, était en train de négocier avec le directeur de la Banque d'Etat de la RDA une aide pour assurer la convertibilité du mark-Est...

« Deux âmes habitent mon cœur », disait Faust

Ce rôle central assigné à la monnaie – « *cet équivalent allemand de la force de frappe française* », notait ironiquement le secrétaire général de l'Elysée M. Jean-Louis Bianco – est caractéristique de la conscience allemande d'après-guerre. En 1988, on avait fêté avec un grand déploiement de faste le quarantième anniversaire de la réforme monétaire de 1948, qui avait été à l'origine du « *miracle économique* » ouest-allemand des années 50 et 60. Cette idolâtrie de l'unité monétaire s'était étendue depuis bien longtemps déjà à la population de la RDA. On attendait le deutschemark comme la manne dans le désert.

La République fédérale va se trouver, le 2 juillet, face à l'un des défis les plus hasardeux de toute l'histoire allemande. Assurer le passage d'une économie planifiée prusso-marxiste à cette « *économie sociale de marché* » qui a fait le succès et la puissance de la RFA n'a aucun équivalent dans l'histoire moderne. « *Les difficultés qui nous semblent aujourd'hui presque insurmontables se révéleront peut-être plus simples à maîtriser que nous le pensons* », nous confiait récemment le ministre des postes et des télécommunications, Christian Schwarz-Schilling. « *D'autres en revanche, auxquelles nous ne pensons pas encore, vont exiger des réactions rapides* ».

Les gouvernants de l'Allemagne unie vont devoir faire preuve d'un sens de l'improvisation économique et politique hors du commun. L'affaire sera d'autant plus compliquée que le passage difficile de cet automne coïncidera avec le point culminant d'une campagne électorale qui s'annonce impitoyable. Le chancelier Kohl et ses amis chrétiens-démocrates parient sur un « *second miracle économique* » qui fera rapidement de la RDA un pays florissant, alors que son adversaire social-démocrate Oskar Lafontaine, qui a qualifié l'union monétaire de « *décision éminemment fausse* », compte faire ses choux gras électoraux des ratés, à son avis inévitables, d'une unification menée à train d'enfer.

« *Deux âmes, hélas, habitent mon cœur* », fait dire Goethe à son Faust. On ne saurait mieux caractériser les sentiments qui se sont manifestés chez de très nombreux Allemands au cours de cette période décisive pour l'avenir de leur nation. La première les incite à se laisser aller à l'émotion de l'unité nationale retrouvée. L'autre âme, en revanche, celle de cette nouvelle Allemagne occidentale qui s'était fort bien accommodée de son intégration dans l'ensemble ouest-européen, tremble de peur à l'idée de vivre désormais dans ce pays « *plus oriental, plus nordique et plus protestant* » défini par Volker Rühe, secrétaire général du Parti chrétien-démocrate.

LUC ROSENZWEIG

RDA

Un preneur d'otages soviétique tué par la police

Une unité d'élite de la police est-allemande a tué par balle lundi soir 25 juin un soldat soviétique qui avait pris en otage une famille. C'est le plus grave incident connu impliquant un membre des forces soviétiques en RDA.

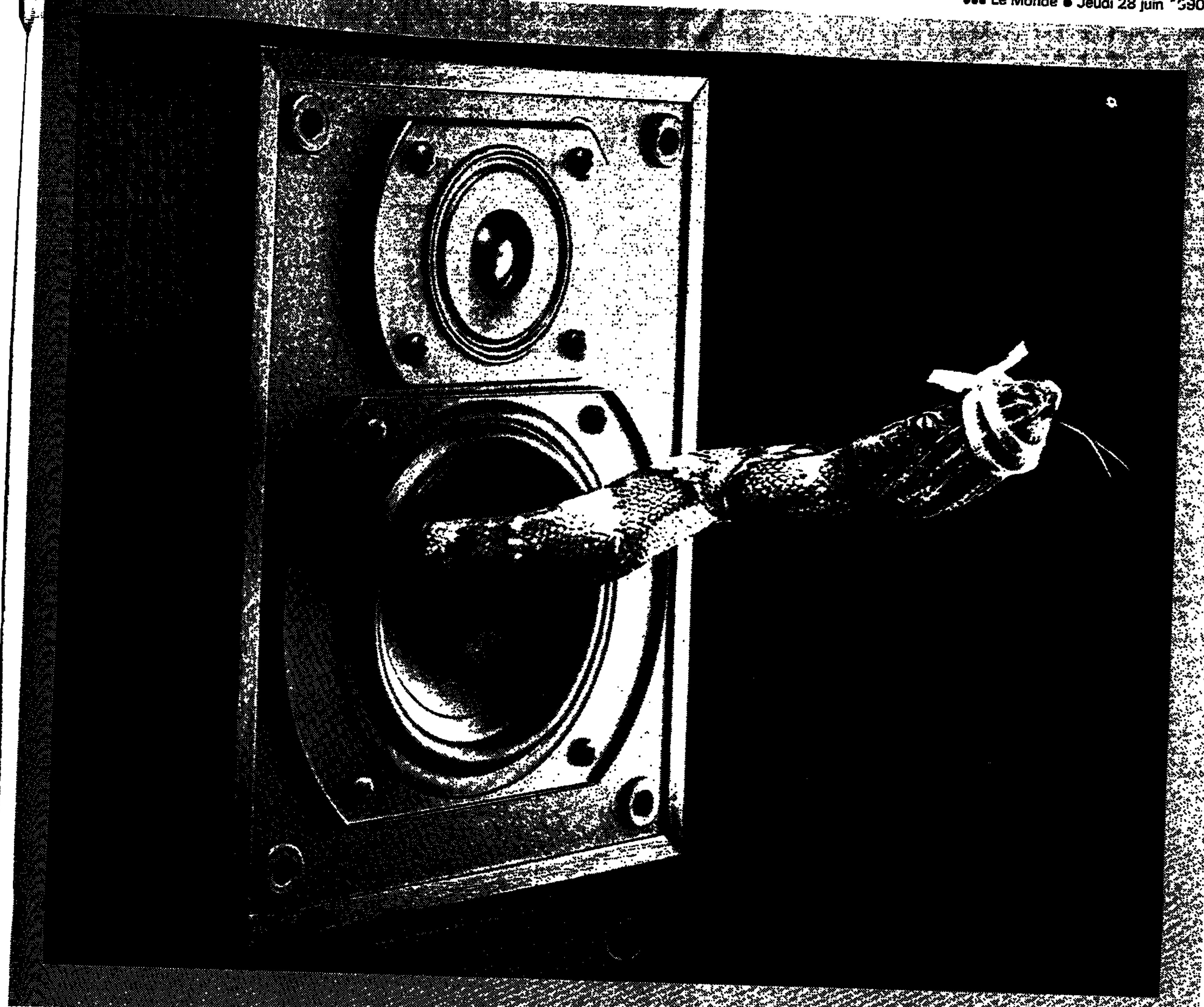
Le militaire – un caporal de dix-neuf ans basé à Magdebourg – avait déserté son cantonnement dans la matinée. Il a surgi un peu plus tard dans un camping de la région, fusil-mitrailleur à la main, et forcé un couple et ses deux enfants à monter dans une voiture sous la menace de son arme.

Selon le compte-rendu publié mardi par le ministère est-allemand de l'intérieur, la voiture a ensuite été prise en chasse par une unité spéciale anti-terroriste et bloquée à un barrage de police.

Le soldat soviétique, dont le ministère n'a pas communiqué l'identité, a alors ouvert le feu sur les forces de l'ordre, blessant un policier. Les spécialistes anti-terroristes ont riposté et l'ont abattu. Outre son arme, il avait 800 cartouches sur lui.

Le couple et les deux enfants n'ont pas été blessés et ont été conduits en état de choc dans un hôpital. L'incident est intervenu alors que les tensions s'accroissent entre les Allemands de l'Est et les quelque 380 000 soldats soviétiques stationnés dans le pays. Plusieurs manifestations ont été signalées ces dernières semaines devant des bases de l'armée rouge. Samedi 23 juin, des milliers d'Allemands de l'Est ont défilé devant un aéroport militaire soviétique près de Leipzig (Sud) pour protester contre les vols à basse altitude. – *(AFP.)*





Pour une musique à couper le souffle, nous lui avons coupé le sifflet.

Le souffle d'une cassette audio est aussi déplaisant que le sifflement d'un serpent. En travaillant avec les meilleurs ingénieurs du son, Du Pont de Nemours a apporté une sensible amélioration en créant une nouvelle couche magnétique. Le résultat : le cristal magnétique de dioxyde de chrome (CrO_2). Cette découverte a révolutionné la qualité des cassettes audio, des bandes vidéo et des bandes informatiques. De tout temps, Du Pont de Nemours a cherché la note parfaite pour aboutir à de tels succès technologiques.

Chaque année ce sont plus de 600 millions de cassettes au chrome qui sont fabriquées ! Alors, s'il vous arrivait d'entendre un sifflement désagréable en écoutant une cassette au chrome, vérifiez qu'il n'y ait pas un serpent dans la pièce...

Du Pont et la vie.

Certes, la couche magnétique au chrome est une réussite connue.

Mais le succès de Du Pont de Nemours s'étend à bien d'autres domaines : médecine, électronique, énergie... C'est ainsi qu'à travers la mise au point de matériaux révolutionnaires, Du Pont de Nemours contribue à l'amélioration de la qualité de la vie.

Pour toute information concernant Du Pont de Nemours, contacter. Du Pont de Nemours (France) S.A., 137 rue de l'Université, 75334 Paris, Cedex 07 - Tél. : (1) 45.50.63.81.

De meilleurs produits pour une vie meilleure. 

EUROPE

HONGRIE

Le Parlement a voté le retrait du Pacte de Varsovie

Le Parlement hongrois a adopté mardi 26 juin, à l'unanimité, une résolution chargeant le gouvernement d'entamer des négociations avec les pays membres du pacte de Varsovie en vue du retrait hongrois de cette organisation. Quatre députés se sont abstenus. Si les négociations n'aboutissent pas, la Hongrie entend quitter le pacte avant la fin de 1991, comme l'avait déjà annoncé le gouvernement au debut du mois.

BUDAPEST

correspondance

Le Parlement hongrois a souligné que la Hongrie n'entendait appartenir à aucun bloc militaire après son retrait. Le ministre de la défense, M. Lajos Für, avait récemment précisé devant les députés l'avenir envisagé pour l'armée hongroise : elle ne sera pas professionnalisée – cela coûterait six fois plus cher que l'armée conventionnelle – mais réduite et redéployée en défense, non plus seulement face à l'Ouest, mais sur toutes ses frontières.

La réduction déjà prévue par le gouvernement des ex-communistes réformateurs sera menée à bien jusqu'en 1992 : 37 000 personnes quitteront l'armée, qui comptera 98 000 soldats dont 25 000 officiers et sous-officiers de carrière, 50 000 appelés et 15 000 civils. La moitié du corps des généraux (quarante-cinq personnes) a déjà été limogée depuis un an.

La Hongrie payait ses contributions au pacte de Varsovie selon le nombre de ses officiers (dix-sept) délégués au quartier général de l'armée du pacte de Varsovie. Dès le rappel de ces officiers, la Hongrie cessera de payer. Mais dès l'an prochain, elle devrait régler en devises les armes et munitions fournies par l'URSS, comme toutes ses autres transactions commerciales. C'est pour cela qu'à Budapest, on envisage d'acheter des armes en Occident, en Allemagne, en Suisse ou en France.

Mais le contentieux financier sur le retrait des troupes soviétiques de Hongrie (*le Monde* du 11 mai), qui doit être achevé à l'été 1991, ne fait que s'aggraver : après le général Burlakov, commandant des troupes soviétiques en Hongrie, le vice-président de la commission de la défense nationale du Parlement soviétique a menacé ouvertement, dit-on à Budapest, de laisser stationner des arrière-gardes si la Hongrie ne commence pas à verser des dédommagements pour les bases abandonnées.

Selon le général hongrois Annus, chargé des problèmes liés au retrait, *« les sommes globales réclamées au début par Moscou atteignaient 2,7 milliards de roubles. Maintenant, elles sont réduites à 1,5 milliard. Mais les Soviétiques ne sont pas capables de détailler cette facture. Et ils ne veulent pas encore décompter les dégâts faits par l'armée soviétique, par exemple en 1956, lorsqu'elle a détruit une grande partie de Budapest »*. De toute façon, soulignent les Hongrois, le monde ne connaît pas d'exemple d'un pays occupé remboursant l'occupant après son retrait et le nouveau ministre de la défense, historien de formation, disait d'ailleurs dans les couloirs du Parlement : *« Quand les Turcs, après quatre cents ans d'occupation, ont dû quitter la Hongrie, ils n'ont pas été non plus dédommagés »*.

LAZSLO LISZKAI

Budapest a abrité « Carlos » au début des années 80

BUDAPEST

correspondance

Le groupe terroriste d'Ilich Ramirez Sanchez – alias « Carlos » – avait trouvé refuge à Budapest au début des années 80, a révélé, mardi 26 juin, devant le Parlement, le nouveau ministre de l'intérieur, M. Balazs Horvath. Il a précisé avoir demandé au procureur général l'ouverture d'une enquête contre plusieurs ex-dirigeants ayant autorisé l'hébergement du groupe.

La télévision a cité, dans la soirée, le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Andras Benkei, qui a réfuté ces accusations. Mais un ancien responsable des services secrets hongrois a confirmé que « Carlos » et ses compagnons vivaient en Hongrie entre 1979 et fin 1981, avec l'accord du bureau politique du Parti. « Carlos » aurait promis qu'il n'organiserait aucune action pendant ses *« vacances »* dans le pays. Les membres du groupe louaient plusieurs appartements à Budapest et possédaient plus de trente passeports, des faux-papiers qui leur permettaient de voyager. Selon la même source, « Carlos » fut expulsé de Hongrie, qui préparait son entrée à Interpol, au début de l'année 1982. Il se serait ensuite caché en Roumanie, puis en RDA, l'URSS ayant refusé de l'accueillir.

L. L.

EUROPE 93

Les conclusions du sommet de Dublin

Les Douze se sont fixé d'importants rendez-vous pour le second semestre

Les Douze, réunis à Dublin les 25 et 26 juin, se sont séparés avec un programme chargé pour le deuxième semestre, sous présidence italienne. Au calendrier notamment : la décision sur des mesures concrètes d'aide économique à l'URSS et une décision définitive sur le siège du Parlement européen en octobre, ainsi que l'ouverture en décembre des deux conférences intergouvernementales sur l'union économique et monétaire et sur l'union politique.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

« La décision fixant la date de convocation des deux conférences intergouvernementales sur l'union économique et monétaire (UEM) et sur l'union politique est passée comme une lettre à la poste. J'avais envie de me frotter les yeux. » La surprise plutôt joyeuse, ainsi manifestée par M. François Mitterrand à l'issue du conseil européen, particulièrement peu conflictuel, témoigne de l'évidente accélération du processus d'intégration communautaire.

Le chancelier Kohl, sensible à la nécessité de donner une caution européenne à la réunification des deux Allemagnes, a mis une sourdine aux hésitations que suscitait chez lui, il y a moins d'un an – pour des raisons de bonne gestion économique, inspirées par la Bundesbank, – le projet d'union économique et monétaire.

Par ailleurs, en dépit d'une irritation rémanente à l'égard d'une certaine manière d'agir française, parfois perçue comme arrogante (l'affaire de la BERD en est un exemple récent), l'initiative prise en avril, par Paris et Bonn, de relancer l'union politique semble acceptée avec plus de confiance par les pays partenaires. La suspicion à l'égard d'un projet qui, inévitablement, remet en cause la répartition des pouvoirs entre les institutions de la CEE et, par là même, un certain confort intellectuel n'est sans doute pas complètement retombée. Mais l'approche réaliste et pragmatique sur laquelle a insisté M. Mitterrand est de nature à apaiser ceux qui craignent pour la souveraineté des Etats.

M. Jacques Delors reconduit

En outre, les craintes à l'égard d'une menace de directoire franco-allemand ou d'un retour aux procédures intergouvernementales semblent moins vives, comme si *« la finalité fédéraliste »* assignée à terme à l'exercice par le président français – en écho à un propos de M. Wilfrid Martens, le premier ministre belge – avait suffi à rassurer. Les garanties qu'a tenu à donner le président de la République à la Commission et à son président, M. Jacques Delors – reconduit avec les applaudissements du public pour un nouveau mandat de deux ans (jusqu'à la fin 1992), – n'ont pas été superflues.

Les procès d'intention étant, au moins provisoirement, écartés, M[me] Margaret Thatcher était privée des demi-appuis qu'elle sait souvent susciter au sein du conseil européen pour opérer son travail de sape ou de retardement. Sa proposition d'*« écu dur »*, mis en circulation parallèlement aux monnaies nationales, n'a guère trouvé d'écho, même si M. Jacques Delors, conformément à son rôle, a promis qu'elle serait discutée. *« Ce qu'il nous faut, c'est une monnaie et une politique monétaire communes »*, s'est exclamé M. Marc Eyskens, le ministre belge des affaires étrangères, exprimant un point de vue largement partagé.

La majorité des Etats membres a estimé, avec MM. Mitterrand et Kohl, que les succès de l'intégration économique méritaient un prolongement en matière de politique étrangère. Sans attendre les résultats de la conférence inter-gouvernementale, le conseil européen – cohérent avec lui-même, a estimé M. Delors – a fait connaître son intention d'aider l'URSS de M. Mikhaïl Gorbatchev à désembourber sa politique de réformes. C'est à la Commission Delors – un nouveau succès pour elle – qu'est revenue la charge d'analyser les besoins de l'Union soviétique et de proposer des solutions pour y répondre.

Son rapport sera examiné à l'occasion d'un conseil européen, qui se tiendra à Rome en octobre et au cours duquel de premières décisions opérationnelles pourraient être prises. MM. Kohl et Mitterrand croient qu'il faut aider ceux qui, à Moscou, sont convaincus de la nécessité d'évoluer vers l'économie de marché. M[me] Thatcher affirme que l'aide occidentale serait gaspillée si elle intervenait avant que la politique de réformes ait connu un début d'application effective. Le conseil européen a tranché en faveur des premiers.

Il est possible que le premier ministre britannique trouve le soutien du président George Bush, lors du sommet des sept pays les plus industrialisés, début juillet à Houston. C'est en tout cas le pronostic de MM. Mitterrand et Delors. L'un et l'autre, cependant, ont averti qu'un tel appui ne suffira pas à faire renoncer la Communauté.

PHILIPPE LEMAITRE

□ **L'Afrique du Sud satisfaite.** – L'intention exprimée par les Douze d'assouplir progressivement les sanctions contre l'Afrique du Sud a été bien accueillie à Johannesburg. Le ministre des affaires étrangères, M. Pik Botha, a déclaré mardi 26 juin que la Communauté européenne avait restauré la respectabilité internationale de son pays en prenant acte de la politique de réformes de M. Frederik De Klerk. – *(AFP, Reuter.)*

Les principales décisions

Voici les principaux points du document de conclusion du conseil européen des 25 et 26 juin :

Union politique, union monétaire : Le Conseil a convoqué une conférence intergouvernementale sur l'union politique qui s'ouvrira le 14 décembre à Rome. Elle travaillera parallèlement à la conférence sur l'union économique et monétaire qui s'ouvrira le 13 décembre. Les deux conférences doivent mener leurs travaux rapidement dans la perspective d'une ratification de leurs résultats avant la fin de 1992.

Aide à l'URSS : Le Conseil, qui *« soutient les efforts déployés par l'URSS pour s'acheminer vers un système démocratique et une économie de marché »*, a décidé d'intervenir économiquement. Il a chargé la Commission de consulter le gouvernement soviétique *« afin d'élaborer d'urgence des propositions portant sur les crédits à court terme et le soutien à apporter à plus long terme aux réformes structurelles »*. La Commission consultera des experts de la Banque européenne d'investissement, du FMI et de la BERD (c'est-à-dire son président). Elle soumettra ses conclusions au sommet européen extraordinaire du 27 octobre à Rome. La Commission examinera d'autre part la proposition du gouvernement néerlandais de créer un réseau européen de l'énergie.

CSCE : Les Douze proposent que le sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se tienne le 19 novembre à Paris. Ils proposent *« des réunions régulières des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que des ministres des affaires étrangères de la CSCE, la création d'un secrétariat administratif restreint et la tenue de réunions de suivi plus fréquentes (...) »*. Les Douze *« renforceront leur coordination »* en vue de parler d'une seule voix des questions sur lesquelles ils ont *« un intérêt commun essentiel »* dans le cadre de la CSCE.

Lutte contre la drogue : Les Douze demandent la création d'un service central européen de renseignements en matière de drogue *« si possible avant la fin de l'année »*. Ils souhaitent adopter avant juillet 1991 une proposition sur le blanchiment de l'argent et demandent au CELAD (Comité européen de lutte antidrogue) d'élaborer un plan de lutte pour le sommet des 14 et 15 décembre à Rome.

Afrique du Sud : Les Douze projettent un *« relâchement graduel »* des sanctions imposées en 1986 à l'Afrique du Sud, quand apparaîtra la preuve que les changements intervenus ces derniers mois continuent *« de manière profonde et irréversible »*. Ils rendent hommage *« à la clairvoyance et au courage »* du président De Klerk.

Proche-Orient : Le Conseil rappelle qu'il prône la tenue d'une conférence internationale de paix avec participation de l'OLP. Il condamne *« la politique d'implantation israélienne dans les territoires occupés comme un obstacle croissant à la paix dans la région »*. Tout en reconnaissant le droit des juifs soviétiques d'émigrer en Israël et ailleurs, il se dit convaincu que ce droit *« ne saurait être appliqué au détriment des droits des Palestiniens dans les territoires occupés »*.

Soutien à la Grèce : Les Douze ont décidé d'aider la Grèce à restructurer son économie et ont demandé à la Commission européenne d'examiner des mesures en ce sens. Ils *« se félicitent des premières mesures adoptées par le gouvernement grec en vue de stabiliser, moderniser et développer l'économie »*. Athènes pourrait obtenir une garantie de la CEE pour 2 milliards de dollars d'emprunts l'aidant à financer la part à sa charge dans les plans de développement régionaux soumis à la Communauté, soit 1 400 milliards de drachmes (8,4 milliards de dollars).

Le RPR se déclare « très préoccupé » par les résultats

Les propos du président François Mitterrand, qui avait affirmé lundi 25 juin à Dublin que l'union politique devait avoir *« une finalité fédérale »*, *« révèlent désormais clairement les intentions des socialistes : faire disparaître l'identité de la France dans une fédération européenne »*, a déclaré le RPR, mardi, dans un communiqué.

« Depuis plusieurs années déjà, les intérêts de notre pays ne sont plus défendus par le gouvernement socialiste dans les instances communautaires », estime le RPR. *« Aujourd'hui, l'affirmation de* « la finalité fédérale » *de la Communauté concrétise ces abandons successifs de souveraineté »*, poursuit-il.

Par ailleurs, le secrétaire général de la formation, M. Alain Juppé, a déclaré mercredi sur RMC que le RPR était *« très préoccupé »* par les résultats du sommet de Dublin. *« Nous ne voulons pas au niveau européen que le fait national, les nations disparaissent. Cela serait un prodigieux contresens »*, a affirmé M. Juppé. – *(AFP.)*

La controverse sur le siège du Parlement européen

Il est urgent d'attendre...

La controverse entre la France et la Belgique n'a pas éclaté. Malgré la détermination de Paris de voir la question du siège du Parlement européen définitivement tranchée au cours de ce sommet, les Douze ont reporté à octobre une éventuelle décision.

« J'ai décidé que la présidence à venir était dotée d'une plus grande sagesse, d'une plus grande expérience et d'un plus grand tact que moi sur pareille question », a affirmé le premier ministre irlandais, à l'issue du conseil. *« A l'unanimité, nous sommes convenus de charger M. Andreotti* (premier ministre italien) *de préparer la recherche d'une solution »*, a ajouté M. Charles Haughey.

M. François Mitterrand n'a pas exclu d'aboutir à un accord sous présidence italienne. *« J'ai l'expérience des sommets européens. Je vois comment les choses mûrissent. Il me semble que nous arrivons au terme »*, a déclaré le président en rappelant la position française : Paris *« n'entend pas accepter »* que soient fixés les sièges des nouveaux organismes communautaires tant que celui du Parlement européen n'aura pas été définitivement confirmé à Strasbourg, où devront se tenir *« toutes les sessions, ordinaires et extraordinaires »* pour éviter que *« très rapidement tout ne devienne extraordinaire »* (le Parlement européen s'est prononcé, en avril, en faveur d'un compromis autorisant la tenue de sessions extraordinaires à Bruxelles).

A Paris, un groupe d'étude intitulé « Strasbourg, capitale parlementaire européenne », composé de cent-quatre-vingt députés, devait prendre officiellement naissance mercredi 27 juin, à l'initiative de M. Jean-Marie Caro, député du Bas-Rhin.

AFRIQUE

LIBERIA : après la rupture des négociations

Les rebelles sont décidés à s'emparer de la capitale

ABIDJAN

correspondance

Après avoir refusé de reprendre les pourparlers de paix à Freetown, en Sierra-Leone *(nos dernières éditions du 27 juin)*, les rebelles de M. Charles Taylor ont décidé de poursuivre le combat pour tenter de s'emparer de la capitale, Monrovia.

La médiation des chefs religieux de Monrovia s'est donc finalement soldée par un échec. Suspendues le 16 juin, les négociations de paix entre le gouvernement et les représentants du Front national patriotique du Liberia (NPFL) n'ont pu reprendre comme prévu, faute d'interlocuteurs.

La délégation des maquisards de Charles Taylor, en transit à Abidjan lundi 25 juin, a renoncé à se rendre à Freetown. *« Nous avions bien précisé que notre préalable à un cessez-le-feu était le départ de Samuel Doe »*, a affirmé M. Tom Woweiyu, le chef de cette délégation.

Depuis la rupture des négociations avec le gouvernement, les rebelles du NPFL jouent la carte de l'intimidation et laissent entendre qu'une attaque de Monrovia est imminente. Les éléments les plus avancés se trouvent à moins de 20 kilomètres de la capitale. Dimanche dernier, ils ont attaqué le campus universitaire de Fendell. Les combats ont duré une demi-heure et les professeurs résidant sur place ont dû s'enfuir.

Mais l'assaut final des rebelles sur la capitale s'annonce difficile et sanglant, tout comme l'a été le mois dernier la prise du port minéralier de Buchanan. En effet, les maquisards du NPFL, spécialistes de la guérilla en brousse, paraissent nettement plus vulnérables dans le combat de rue. M. Taylor, fort du soutien des Etats-Unis, sait que la victoire est à sa portée.

Le « lâchage » américain

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les éléments du NPFL ont épargné l'émetteur radio de *la Voix de l'Amérique* lors de l'attaque, samedi, de Careysburg, à quelque 30 kilomètres de Monrovia.

La semaine dernière, M. Herman Cohen, secrétaire d'Etat adjoint américain aux affaires africaines, reconnaissait implicitement que son gouvernement avait « lâché » l'actuel président libérien. *« Samuel Doe a peu de chance de s'en sortir dans le cas d'un conflit armé avec les rebelles »*, affirmait-il. Aujourd'hui, Washington tente de persuader Samuel Doe, arrivé au pouvoir il y a dix ans par un putsch sanglant, de partir. Le Nigeria serait prêt à le recevoir.

ROBERT MINANGOY

ZAMBIE : une vingtaine de morts au cours des émeutes

Le couvre-feu a été décrété à Lusaka

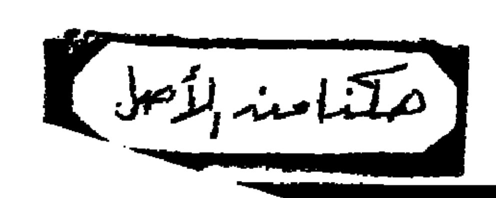
Le couvre-feu, de 18 h à 6 h, a été décrété, mardi 26 juin, à Lusaka par le gouvernement zambien. Une vingtaine de personnes ont déjà péri, selon des sources hospitalières, au cours des émeutes qui ont débuté lundi. A l'hôpital universitaire, on précise que quatre étudiants ont été tués par la police antiémeutes sur le campus et que plus de 150 personnes ont été blessées. La police refuse de donner le chiffre des victimes.

Le président Kenneth Kaunda est rentré d'urgence à Lusaka, interrompant ses vacances. Le journal progouvernemental *Daily Mail* a indiqué que des incidents s'étaient aussi produits à Ndola, Kitwe et Chingola, villes de la *Copperbelt*, la ceinture des mines de cuivre.

Les émeutes et les pillages ont commencé dans la capitale à la suite d'une manifestation d'étudiants protestant contre le doublement du prix du maïs, nourriture de base de la population. Ils réclamaient également que le gouvernement fasse appel à des observateurs étrangers pour surveiller le déroulement du prochain référendum sur l'instauration du multipartisme dans le pays.

Depuis le début de l'année, l'opposition au monopartisme n'a cessé de croître. Les milieux syndicaux ont ouvertement critiqué son maintien, tandis que d'anciens ministres du Parti unifié de l'indépendance nationale (UNIP) ont accusé le chef de l'Etat d'autocratie.

L'augmentation du prix du maïs, la semaine dernière, n'est que l'une des mesures décidées par le gouvernement zambien pour mettre fin aux subventions des produits de consommation courante. En décembre 1986, des hausses portant sur des produits de première nécessité avaient déjà provoqué des émeutes qui avaient fait quinze morts. – *(AFP.)*



Dublin

...tants rendez-vous ...nestre

...ales décisions

Le RPR se déclare « très préoccupé » par les résultats

Il est urgent d'attendre...

PROCHE-ORIENT

IRAN : un an après la disparition de l'imam Khomeiny

Le régime reste en proie à des luttes intestines acharnées

Loin de mettre une sourdine au conflit larvé qui oppose les différentes tendances au sein du sérail islamique, le tremblement de terre qui vient d'endeuiller l'Iran *(lire page 12)*, a mis une nouvelle fois en relief les contradictions du régime. Le président Rafsandjani ne cesse d'éprouver des difficultés pour asseoir son autorité face aux radicaux.

TÉHÉRAN

de notre envoyé spécial

L'heure des règlements de comptes a-t-elle sonné en Iran, après une année de flottement et d'immobilisme du pouvoir islamique, consécutifs à la mort de l'imam Khomeiny ? Or le temps presse, tant la situation est grave et risque de s'envenimer encore si aucun traitement n'est appliqué aux difficultés – politiques et économiques – du pays.

« La scène [politique] *est silencieuse, mais, dans les coulisses, la lutte est acharnée »*, note un diplomate, observateur de longue date de la révolution iranienne. De l'avis de cet observateur, le président Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, qui reste l'homme fort de l'Iran, ne dispose plus guère que de quelques mois pour remettre le pays en mouvement, s'il n'est pas déjà trop tard. Cela suppose qu'il vienne rapidement à bout de ses rivaux.

Car, si aucun des nombreux problèmes auxquels est confronté le régime n'a encore été réglé, c'est en raison des conflits internes qui minent et paralysent le pouvoir. Cette bataille oppose des personnalités religieuses ayant des vues très divergentes sur la meilleure façon « islamique » de traiter les problèmes.

La paralysie actuelle est d'autant plus grave que la classe politico-religieuse iranienne se bat sur les dossiers les plus brûlants, dont le règlement déterminera l'avenir de la république – qu'il s'agisse du conflit avec l'Irak, des problèmes régionaux, de l'affaire des otages du Liban, des relations avec l'Occident, et plus particulièrement avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, ou de la situation socio-économique désastreuse. En outre, ces dossiers ont, au fil des désordres en onze ans de révolution, été littéralement captés par l'un ou l'autre des groupes rivaux, empêchant ainsi toute politique globale.

Oppositions internes et luttes fratricides ne sont pas nouvelles dans l'Iran islamique, dont la révolution a déjà dévoré nombre de ses enfants. Mais, depuis un an, la mort du « guide de la révolution » est venue modifier du tout au tout les rapports de forces : a disparu, avec l'imam Khomeiny, l'arbitre suprême susceptible de trancher et de faire taire les querelles – au moins provisoirement. Orphelins, les héritiers de l'imam savent qu'ils sont doublement exposés, qu'en l'absence de tout ciment véritable, de toute personnalité au charisme suffisant pour assurer la pérennité de la république, une bataille ouverte entre eux aurait de terribles effets sur l'édifice entier et pourrait être fatale au régime.

« Brûler les cartes de ses adversaires »

Dans les affrontements actuels, qui se déroulent derrière la scène et contrastent avec les empoignades publiques d'antan, un homme continue à dominer, même si, à l'instar de ses rivaux, il a dû, jusqu'à maintenant, avancer avec la plus extrême prudence : M. Hachemi Rafsandjani, dont l'habileté lui a permis non seulement d'émerger mais, surtout, de ne jamais tomber – même après avoir trébuché. Sa tactique dans ce jeu d'ombres ? *« Brûler les cartes de ses adversaires, sans les brûler eux-mêmes ; les désarmer et les neutraliser sans les tuer »*, explique un habitué des arcanes du pouvoir.

Pour ce faire, il dispose de l'alliance qu'il a dû nouer très tôt avec le « guide de la République islamique », l'ayatollah Ali Khamenei, et, plus récemment, avec le fils de l'imam défunt, M. Ahmed Khomeiny. Une alliance qui, pour être lourde d'arrières-pensées de la part de ces deux hommes qui ont, chacun, l'ambition de tenir la première place, n'en permet pas moins une parfaite distribution des rôles, et celle-ci donne l'impression d'une réconciliation entre la logique de la révolution et celle de l'Etat. A M. Khamenei, l'idéologie, à savoir la défense des *« principes de la révolution »* ; à M. Rafsandjani, la pratique des affaires de l'Etat ; quant à M. Ahmed Khomeiny, gardien de l'héritage de son père, il est la caution indispensable à tous.

Le fonctionnement de cette alliance est relativement simple : M. Khamenei, par exemple, défend le dogme en insistant sur le fait que la condamnation à mort prononcée par l'imam Khomeiny contre l'écrivain britannique (d'origine indienne) Salman Rushdie est *« irrévocable »*. Le lendemain, M. Rafsandjani n'a plus qu'à se retrancher derrière les paroles du « guide » pour, toutefois – réalisme oblige –, laisser la porte ouverte au rétablissement des relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne en dissociant celles-ci de la *fatwa* (décret) de Khomeiny (*le Monde* du 8 juin).

M. Rafsandjani a pu, en outre, être tenté d'utiliser une nouvelle carte pour faire contrepoids à ses rivaux « radicaux », à la tête desquels se trouve le député de Téhéran et ancien ministre de l'intérieur Ali Akbar Mohtashemi : l'opposition libérale, qu'il avait contribué à écarter du pouvoir, à la faveur de la prise en otage du personnel diplomatique américain à Téhéran en novembre 1979. Fait exceptionnel, étant donné la dureté de la répression, les amis de M. Mehdi Bazargan (qui fut le premier chef de gouvernement nommé par Khomeiny au lendemain de son retour en Iran, en février 1979) se sont, en effet, manifestés de façon spectaculaire, le 12 mai, en publiant une *« lettre ouverte »* à M. Rafsandjani dénonçant le *« pillage »* du pays par une *« dynastie cléricale »* dont le *« despotisme »* a mené l'Iran *« au bord du précipice »* (*le Monde* du 19 mai).

Or, contre toute attente, le chef de l'Etat a réagi avec modération à une telle audace, déclarant que *« personne ne rejetait ceux qui s'engagent à servir le peuple »*. Mais, cette fois, c'est M. Rafsandjani qui s'est fait « brûler » cette carte : après que M. Mohtashemi eut dénoncé *« le complot de ces libéraux, chiens de garde des Etats-Unis »*, des proches de M. Bazargan, dont plusieurs anciens ministres signataires de la lettre ouverte au président, ont été arrêtés jeudi 14 juin (*le Monde* du 16 juin).

Risque d'explosion sociale

Si la prudente politique menée jusque-là par M. Rafsandjani pour assurer sa survie lui a peut-être permis de grignoter les « durs » de la révolution, elle lui a lié les mains et a paralysé le pouvoir, ce qui ne saurait, finalement, que se retourner contre lui. Car, de tous les dangers qui menacent le pouvoir, le plus grand est certainement aujourd'hui celui d'une explosion sociale, tant l'absence de gestion cohérente a contribué à dégrader la situation intérieure, malgré les énormes potentialités du pays.

Un an après s'être hissé au sommet, M. Rafsandjani voit sa cote de popularité sans cesse s'éroder devant les difficultés croissantes de la vie quotidienne, qui ont mué en déception l'espoir qu'une bonne partie de la population avait mis en lui et en ses capacités à se montrer « réaliste » ; mais il est vrai que la révolution islamique n'a jamais prétendu avoir une vocation « progressiste » ou purement sociale.

Des prix qui ne font que monter (dans un double système compliqué de coupons de rationnement et de marché libre qui empêche tout calcul du taux exact d'inflation, dont les experts estiment qu'il est très largement supérieur au chiffre de 28,5 % avancé par les autorités), une « dollarisation » perverse de la vie économique (*« on est payé en rials et on dépense en dollars »*) agrémentée de quatre cours de la monnaie américaine – de l'officiel à celui du « marché libre », – un chômage ou un sous-emploi touchant près de six millions de personnes sur treize millions d'actifs (alors que l'Iran est soumis à une terrible pression démographique), l'enrichissement de privilégiés parallèlement à l'appauvrissement des classes populaires et moyennes, un développement spectaculaire de la corruption et de différents trafics : autant de menaces sur un pouvoir jusque-là incapable de les conjurer, en dépit de perpétuelles promesses.

Et ce ne sont certainement pas les références incantatoires aux enseignements de Khomeiny et aux sacro-saints *« principes de la révolution islamique »* qui pourront, à eux seuls, écarter le danger, même si le régime bénéficie, par l'intermédiaire des mosquées et de nombreuses organisations, associations et « fondations » – des déshérités, des martyrs, etc. – de relais relativement efficaces auprès d'une partie au moins du peuple.

Combien de temps le clergé au pouvoir pourra-t-il jouer sur la « patience » des Iraniens, ou plutôt sur leur lassitude et leur crainte de nouvelles aventures aux lendemains qui déchantent ? Combien de temps la répression aura-t-elle raison du mécontentement ? M. Rafsandjani, pressé par l'urgence, pourrait, à terme, brusquer les choses pour sortir du blocage actuel et recourir à la force pour écarter ses rivaux. Et l'on parle à Téhéran de « dossiers » en préparation sur certains tenants de la révolution « radicale » ; de ces « dossiers » qui ont fait merveille, dans le passé, pour éliminer – politiquement ou physiquement – certaines personnalités du régime tombées en disgrâce.

YVES HELLER

ISRAEL : selon une organisation de défense des droits de l'homme

Les conditions de détention des mineurs palestiniens sont « inadmissibles »

Dans un rapport rendu public mardi 26 juin, Betselem, organisation israélienne de défense des droits de l'homme, dénonce les conditions de détention et d'interrogatoires des mineurs palestiniens à Jérusalem.

Etabli après une visite dans les deux centres d'interrogatoires de la ville par des représentants israéliens de l'Association internationale pour les droits des enfants, ce document contient de nombreux témoignages – sous serment – de jeunes détenus indiquant qu'ils ont été enfermés, un sac de jute sur la tête et les mains liées dans le dos, pendant des heures, dans une cellule de 1,50 mètre de côté, en fait, des toilettes désaffectées.

Ils font état d'une autre cellule, baptisée *« la tombe »* par leurs interrogateurs, une sorte de caveau obscur creusé à même le sol, dans lequel les détenus ne peuvent se tenir qu'assis. La porte d'acier de cette cellule permet d'éviter, à l'extérieur, les odeurs nauséabondes des excréments s'accumulant sous les prisonniers.

Les auteurs du rapport ajoutent que tous les mineurs interrogés sont *« régulièrement battus (gifles, coups de poing et de pieds, coups de matraques et de barres de fer) menottés les mains dans le dos, attachés à des canalisations dans des positions inconfortables, et enfermés, le cas échéant, pendant des heures dans les cellules dites punitives »*.

De nombreux jeunes détenus, selon le rapport, signent – à la suite de menaces contre leur famille – des *« confessions »* en hébreu qu'ils ne comprennent même pas. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CANADA : la crise entre les provinces

Un projet de Constitution du Québec est en préparation

MONTRÉAL

de notre correspondante

« Si on ne fait rien, on est mort. » Cette confidence d'un membre important du gouvernement québécois – le ministre de la justice et des affaires gouvernementales, Gil Rémillard – aux dirigeants du Conseil du patronat du Québec, qu'il recevait dans la matinée du mardi 26 juin à Montréal, a vite fait le tour de la province. Il fallait faire quelque chose, en effet, pour montrer aux quelque 300 000 Québécois qui avaient défilé la veille en scandant *« On veut un pays »* que le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa ne se contenterait pas de bouder les négociations constitutionnelles menées avec les neuf autres provinces du Canada, en guise de réplique au refus du Manitoba et de Terre-Neuve d'accorder un statut spécial au Québec francophone. Il était impératif d'abattre à tout le moins une carte, avant de reporter à l'automne – au plus tôt – l'exposé des « choix politiques » qui s'offrent aux Québécois, soucieux de ménager leur avenir en ne comptant plus que sur leur propre détermination.

C'est ainsi que M. Rémillard a été chargé de révéler, en fin de journée, que son gouvernement préparait actuellement un *« projet de Constitution »*. Sitôt cette petite bombe lancée, le ministre de la justice, bras droit de M. Bourassa dans le dossier constitutionnel, s'est empressé de rassurer ceux qui auraient pu croire que la *« souveraineté »* du Québec, telle que prônée par le Parti québécois de M. Jacques Parizeau, avait de nouveaux adeptes. Cette Constitution, a-t-il dit, n'est qu'une des options envisagées. Elle s'inscrit, de plus, dans le cadre d'un *« nouveau lien fédératif »* à rechercher.

Convaincu depuis longtemps qu' *« à chaque nation ne doit pas nécessairement correspondre un Etat souverain »*, M. Rémillard a souligné devant la presse que le fédéralisme devait être conçu comme un *« compromis en mouvement »*. Or, de retour d'un voyage dans l'Europe des Douze, qu'il a souvent citée comme modèle, M. Bourassa avait rapidement effleuré, au début du printemps, l'idée d'une *« association fédérative »* canadienne reposant sur des structures *« supranationales »*. La marche vers l'unité de l'Europe inspirera-t-elle, en sens inverse, les voies à emprunter pour éviter la désintégration du Canada ?

En tout état de cause, a souvent répété M. Rémillard, il ne faut *« rien brusquer »* dans la préparation de *« changements substantiels »* qui s'inscriront *« dans la continuité de l'histoire et des acquis économiques »* du Québec.

A Ottawa, trois députés conservateurs représentant des circonscriptions québécoises ont mis un terme à leur *« période de réflexion »* après le rejet des demandes constitutionnelles de leur province. Ils ont décidé de quitter les rangs de leur parti pour siéger dorénavant en tant qu' *« indépendants »*. Ils rejoignent ainsi trois de leurs collègues, dont l'ancien ministre et ex-ambassadeur du Canada en France Lucien Bouchard. Un petit noyau de députés déterminés à œuvrer *« pour la souveraineté du Québec »* s'est ainsi constitué ... à la Chambre des Communes d'Ottawa.

Ces « souverainistes », même si leurs rangs devaient encore grossir, ne mettront toutefois pas en danger la majorité dont dispose le premier ministre conservateur, Brian Mulroney. Ils ne veulent, à aucun prix, paver la voie du pouvoir à M. Jean Chrétien, nouveau chef du Parti libéral d'opposition, qui entend combattre les aspirations des Québécois, quelles qu'elles soient.

MARTINE JACOT

ÉTATS-UNIS : malgré quelques fausses notes

M. Mandela ovationné par le Congrès

WASHINGTON

de notre correspondant

Lech Walesa, Vaclav Havel, Nelson Mandela : les hommes qui ont puissamment poussé à la roue de la liberté se succèdent depuis huit mois devant le Congrès des Etats-Unis. Sénateurs et représentants n'en finissent pas d'applaudir, rassurés de constater que les héros du jour restent sensibles à l'hommage du Capitole et qu'ils célèbrent les vertus universelles de la démocratie américaine. Mais M. Mandela, qui avait, mardi 26 juin, l'honneur de s'adresser à une session conjointe du Sénat et de la Chambre des représentants, est un cas un peu différent de celui des deux autres anciens prisonniers politiques. Il est noir, et jamais, depuis que le Congrès existe, un Noir n'avait reçu pareil hommage. Il professe des idées qui, pour certaines au moins, sont fort mal acceptées ici et il maintient des attachements qui révulsent d'autres minorités de la société américaine. Pas plus que la veille devant le président Bush, M. Mandela n'a baissé pavillon devant le Congrès. Il a donc redit ce que nombre d'Américains n'aiment guère l'entendre dire : *« L'égalité, la liberté et la poursuite du bonheur sont des droits de l'homme fondamentaux qui non seulement sont inaliénables, mais doivent, si nécessaire, être défendus avec les armes de la guerre. »*

Les « camarades d'armes »

Certains élus avaient boudé la cérémonie, en particulier ceux qui trouvent inadmissible qu'il puisse voir un *« camarade d'armes »* dans un homme comme Yasser Arafat, toujours considéré comme « grand Satan » par nombre de politiciens locaux. Un élu de Californie, William Dannemeyer, est encore allé beaucoup plus loin, en osant comparer le vieux militant de la lutte contre l'apartheid à Willie Horton, un assassin récidiviste (Noir) rendu célèbre par l'utilisation que firent de son cas les promoteurs de la campagne électorale de M. Bush.

Mais, ces quelques fausses notes exceptées, M. Mandela a reçu l'accueil enthousiaste qu'il était en droit d'attendre de ce Congrès qui, en 1986, était passé outre au *veto* du président Reagan et avait imposé des sanctions économiques au régime de Pretoria. Le vice-président de l'ANC s'est même voulu relativement rassurant quand il a évoqué la future démocratie sud-africaine, qu'il veut fondée sur le multipartisme, et où le secteur privé jouerait un rôle moteur, les nationalisations n'obéissant à aucun impératif idéologique. Après deux jours d'activités ininterrompues à Washington, M. Mandela, apparemment infatigable, doit poursuivre son long périple américain vers Atlanta et la Floride. Sa sympathie proclamée pour Fidel Castro fait déjà grincer des dents à Miami, capitale de l'émigration cubaine. Mais ce n'est pas cela qui diminuera l'enthousiasme des Noirs de Liberty City, un des quartiers les plus déshérités de la ville.

J. K.

□ **SURINAME : M. Brunswijck autorisé à se rendre aux Pays-Bas.** – Le fondateur de la guérilla surinamienne a été finalement autorisé à se rendre aux Pays-Bas, où il avait été déclaré indésirable une semaine plus tôt, a indiqué, mardi 26 juin, le ministère des affaires étrangères à La Haye. M. Ronnie Brunswijck, qui a abandonné le 18 juin le commandement de la guérilla de l'ancienne colonie néerlandaise, a été accueilli provisoirement à Paris. Les Pays-Bas lui ont accordé un visa d'une durée de deux semaines. – *(AFP.)*

ASIE

CHINE

M. Fang Lizhi « remercie chaleureusement » le président Bush pour son aide

Le dissident chinois Fang Lizhi, arrivé très discrètement dans la soirée du lundi 25 juin en Grande-Bretagne avec sa femme Li Shuxian, a fait parvenir une brève déclaration à la Royal Society, principale institution académique du pays, dont il est officiellement l'hôte, dans laquelle il *« remercie chaleureusement »* le président Bush de l'avoir aidé à sortir de Chine.

L'astrophysicien affirme également son intention *« de faire tout son possible pour contribuer au progrès et au développement de la Chine »* et remercie la Royal Society et l'université de Cambridge de lui permettre de poursuivre ses recherches scientifiques.

M. Fang Lizhi qui, selon le Foreign Office, est arrivé de Pékin *« fatigué mais heureux »*, espère que son fils resté en Chine pourra poursuivre ses études à l'étranger et le rejoindre bientôt. Les autorités britanniques lui ont accordé un visa de six mois renouvelable. Une conférence de presse organisée par la Royal Society a été annulée mardi peu après que les fonctionnaires du Foreign Office eurent rencontré M. Fang.

A Washington, un responsable américain a déclaré, sous le couvert de l'anonymat, que les Etats-Unis n'entendent pas encore lever les sanctions économiques à l'encontre de la Chine malgré les pressions du Japon et de certains pays européens qui soulèveront la question lors du sommet des Sept à Houston (Texas), du 9 au 11 juillet. Le département d'Etat a affirmé mardi que de 1 000 à 2 000 personnes étaient toujours détenues en Chine à la suite des événements de la place Tiananmen.

L'université de Rome a décidé mardi, de son côté, de conférer le titre de docteur *honoris causa* en physique à M. Fang Lizhi qui est, depuis 1987, codirecteur de recherches au Centre international d'astrophysique de l'université de Rome. – *(AFP.)*

□ **PHILIPPINES : regroupement à Manille des volontaires américains du Peace Corps.** – Les deux cent soixante et un volontaires du Peace Corps, l'organisation gouvernementale américaine d'aide aux pays en développement, sont regroupés à Manille à la suite de menaces de la guérilla communiste locale, a indiqué, mardi 26 juin, le département d'Etat à Washington. – *(AFP.)*

Le Yunnan est devenu une filière importante du trafic d'héroïne

PÉKIN

de notre correspondant

Quatorze trafiquants de drogue ont été mis à mort au cours d'une séance d'exécution collective, mardi 26 juin, à Kunming, chef-lieu de la province du Yunnan, l'ancien grenier à opium du sud-ouest de la Chine, en « l'honneur » de la journée internationale de la lutte contre le trafic des stupéfiants.

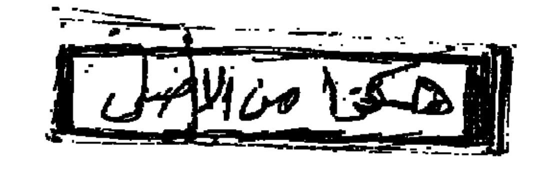
Tandis que les suppliciés recevaient une balle dans la nuque, les autorités mettaient le feu, en place publique, à une demi-tonne d'héroïne et à peu près autant d'opium brut, fruit de saisies opérées au cours des dernières années par la police chinoise, de plus en plus inquiète d'une recrudescence spectaculaire du trafic des narcotiques, en particulier dans cette région jouxtant le « Triangle d'or » de Haute-Birmanie.

Le mode de présentation de l'exécution collective dans la presse suggère une volonté délibérée de frapper les imaginations pour tenter d'enrayer le phénomène de la drogue et son négoce lucratif, réapparus à la faveur de l'émiettement de l'autorité centrale. Les spécialistes étrangers de la lutte antinarcotique assurent que la voie d'acheminement de la drogue raffinée menant de la frontière birmane à Hongkong *via* la Chine du sud est devenue une filière importante. Plus de la moitié de l'héroïne parvenant à Hongkong emprunte cette voie, au lieu de celle, traditionnelle, passant par la Thaïlande puis la mer de Chine méridionale.

Les autorités de Kunming ont sonné l'alarme voici quelques mois par le biais de la détection du sida, en annonçant avoir découvert près de cent cinquante cas de personnes séropositives parmi des drogués chinois.

L'ancienne Yunnanfu de l'époque coloniale française est, en fait, redevenue la « capitale de la drogue » en Chine, et peut-être celle du sida, du fait de l'éloignement de la capitale et de la présence, le long de la frontière birmane, d'une mosaïque d'insurrections ethniques que le gouvernement de Rangoun ne parvient pas à réduire. Ces maquis s'autofinancent par l'opium et ses dérivés.

FRANCIS DERON



POLITIQUE

Création de l'Union pour la France

L'opposition s'engage à présenter un seul candidat à l'élection présidentielle

Au terme de près de trois heures de discussions, mardi soir 26 juin, le Comité de coordination de l'opposition (CCO) a été enterré et l'Union pour la France (UPF) est née. Au cours de cette ultime réunion du CCO a en effet été créée une confédération entre le RPR et l'UDF baptisée Union pour la France. Le RPR et l'UDF ont également adopté une charte pour des « primaires à la française » afin de désigner un candidat « commun » à la prochaine élection présidentielle.

Si ces décisions ont été prises *« avec le plein accord de M. Méhaignerie, président du CDS »*, comme l'a indiqué M. François Bayrou, il n'en est pas allé de même pour M. François Léotard. Le président du Parti républicain, s'il a approuvé le système des primaires a, en revanche, refusé de souscrire à la création de l'Union pour la France. Il est le seul membre de l'UDF sur les neuf présents à avoir critiqué le principe d'une confédération de l'opposition.

« Un triple déficit »

M. Léotard a même fait distribuer à la presse le relevé de ses objections, qu'il résume en un *« triple déficit »* : déficit de cohésion, car la confédération ne réglera pas, selon lui, les problèmes de discipline ; déficit de confiance, car le Front national sera l'arbitre dans toutes les primaires ; déficit de crédibilité, car le Front national, encore lui, *« se nourrit de la décomposition de la droite parlementaire »*. Cette attitude correspond à celle prônée par la Force unie de MM. Léotard et Noir, qui propose une fusion de tous les partis ou la constitution d'une force nouvelle après disparition des actuelles formations.

Les objections de M. Léotard n'ont cependant pas convaincu les membres du CCO, et M. Giscard d'Estaing s'est contenté de noter que M. Léotard *« avait exprimé une réserve »*. M. Chirac, en présentant le document constitutif de la confédération, a précisé que chaque parti politique la composant conserverait sa personnalité mais accepterait de développer en commun une action plus cohérente. Il a souligné que l'Union pour la France *« s'interdirait de soutenir un candidat Front national ou socialiste dans quelque élection que ce soit »*.

C'est pour cette raison que le CNI, que préside M. Yvon Briant, ne figure pas parmi les membres fondateurs de la confédération. Le maire de Paris a très clairement rappelé que la prise de position de M. Briant en faveur du candidat d'extrême droite dans l'élection de Villeurbanne était la raison de cette mise à l'écart. Il a toutefois indiqué, que si les instances propres du CNI prenaient des engagements précis en souscrivant à toutes les obligations de l'UDF, le parti de M. Briant pourrait alors faire acte de candidature.

La porte lui est donc, pour le moment, fermée, mais elle pourrait s'entrebâiller de nouveau. M. Briant, qui voulait que sa demande d'adhésion fût agréée sur-le-champ, s'en remettra au comité directeur de sa formation, réuni au mois de septembre, et se réserve, pour le moment, de présenter des candidats CNI aux élections partielles contre ceux de la confédération.

Ainsi, le communiqué publié la veille par le président du CNI n'a pas suffi à convaincre ses alliés de la fermeté et de la sincérité de ses résolutions. S'il avait bien indiqué *« qu'en aucun cas le CNI n'est partisan d'une alliance avec le Front national et qu'il se pliera à la discipline de vote de l'opposition »*, M. Briant avait cependant ajouté : *« Le CNI n'a jusqu'à présent d'autre choix que de soutenir les candidats du Front national quand ils restent seuls en lice contre la gauche »*.

Double promesse

M. Méhaignerie, notamment, ne pouvait se satisfaire de l'ambiguïté subsistant dans ces formules. M. Chirac lui-même, qui s'était plaint avec force de la cacophonie provoquée par l'élection de Villeurbanne, a préféré – pour le moment – écarter du nouvel orchestre les violons désaccordés.

La nouvelle confédération sera dirigée par un bureau politique de trente membres, composé à parité par les représentants de l'UDF et du RPR, mais les décisions y seront prises à la majorité des trois quarts.

Ainsi, deux ans après la constitution de l'actuel gouvernement de M. Rocard (28 juin 1988), l'opposition a pu tenir, au moins momentanément, la double promesse qu'elle s'était alors faite à elle-même de mieux coordonner son action et d'éviter les rivalités qui lui avaient été fatales dans les précédentes élections présidentielles. La pression électorale du Front national a contribué aussi à la prise de conscience de ces nécessités.

Toutefois, la nouvelle Union pour la France ne constitue, pour le moment, qu'un moyen pour confédérer tous les opposants. Sa tâche politique ne fait donc que commencer, au terme d'une quinzaine d'années de luttes intestines farouches, période ouverte lors de l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, en 1974, et de la nomination de M. Jacques Chirac à Matignon. En décidant de se donner le monopole de la bataille sur deux fronts – l'extrême droite et les socialistes, – l'UPF veut contraindre ceux qui ne la rejoindront pas, ou qui restent réservés, à choisir clairement leur camp, sous peine d'apparaître marginalisés.

ANDRÉ PASSERON

La charte de l'UPF

« La confédération dénommée Union pour la France a pour objet de proposer aux Français un projet politique commun :

» Des formations associées peuvent être admises à faire partie de la confédération après accord des deux mouvements fondateurs. Le bureau de la confédération définit la représentation des formations associées.

» Pour élaborer son projet politique, la confédération s'appuie sur les travaux des Etats généraux de l'opposition.

» Les membres de la confédération s'engagent à soutenir le candidat commun à l'élection présidentielle qui sera désigné dans le cadre de la procédure des « primaires » .

» En vue de préparer d'un commun accord les autres scrutins, la confédération met en place une commission d'investiture.

» En toutes circonstances, l'Union pour la France n'apportera son soutien qu'à des candidats qui défendent ses valeurs politiques et morales .»

A l'Assemblée nationale

Adoption à une large majorité du projet de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme

Le projet de loi Evin relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme a été adopté, en première lecture, tard dans la nuit du mardi 26 au mercredi 27 juin, à une large majorité : 315 députés ont approuvé ce texte qui prévoit un ensemble de dispositions renforçant l'interdiction de la publicité ou de la propagande en faveur du tabac et de l'alcool à partir du 1er janvier 1993, tandis que 149 élus ont voté contre. Mais les députés ont amendé le projet de façon à exclure du dispositif restrictif les vins d'appellation contrôlée (AOC). M. Evin ne désespère pas de revenir sur cette disposition au cours des prochaines navettes.

Au terme d'une quinzaine d'heures de débat consacré à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme – débat qui a bouleversé les clivages classiques (l'UDF s'est retrouvée avec le PCF pour voter contre), – M. Claude Evin pouvait logiquement se satisfaire du résultat. Pourtant, s'il a gagné de haute lutte une bataille, il a subi, vers minuit, un revers infligé par les défenseurs des vins de pays et autres AOC. Ces derniers sont parvenus à faire adopter un amendement de M. René Couveinhes, député RPR de l'Hérault, permettant aux vins de pays et aux appellations d'origine, ainsi qu'aux manifestations viticoles traditionnelles d'échapper à la limitation de la publicité directe ou indirecte en faveur des boissons titrant plus de 1,2 degré d'alcool.

Cet amendement contre lequel le ministre s'est battu bec et ongles (du moins son premier volet concernant les AOC), a été adopté par 291 contre 282, grâce aux voix du RPR, de l'UDF (à l'exception de MM. Ehrmann, Alpes-Maritimes et Koehl, Bas-Rhin), de l'UDC (à l'exception de MM. Barrot, Haute-Loire et Zeller, Bas-Rhin) et du PCF. Seul le groupe socialiste et 9 non-inscrits s'y sont opposés.

Dans son argumentation le ministre a fait valoir le fait qu'en introduisant ainsi une discrimination entre les produits afin de favoriser les AOC, les parlementaires conduiraient le texte à se heurter aux règles communautaires. Pour lâcher du lest, M. Evin s'est montré favorable à l'autorisation, par arrêté du ministre chargé de la santé, de la publicité en faveur des fêtes ou foires traditionnelles consacrées à des boissons alcoolisées locales. *« Les fêtes oui, mais pas les festivals de la beuverie ! »*, a toutefois prévenu le rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. Jean-Marie Le Guen (PS, Paris).

Un amendement du gouvernement allant dans ce sens a été adopté. Mais *« cet os à ronger »* n'était pas de nature à détourner M. Ladislas Poniatowski (UDF, Eure) et ses amis de l'idée d'extraire les AOC du dispositif. Exaspéré par le front AOC, M. Evin a lancé : *« Le gouvernement a pris ses responsabilités ; demain je prendrai à témoin l'opinion publique, plus de 60 % des Français sont d'accord avec ces mesures, l'académie de médecine y est totalement favorable. On en reparlera, et alors on reviendra devant le Parlement. »*

« A condition de ne pas en abuser... »

L'affaire était d'importance comme l'avait laissé prévoir, en début de séance de nuit, l'affluence dans l'hémicycle. Elle avait de quoi suprendre les habitués des débats en nocturne. Curieusement, la plupart des orateurs en abordant l'article 7 du projet consacré à la lutte contre l'alcoolisme, étaient victimes du même tic de langage : *« Le vin est la boisson la plus saine et la plus hygiénique qui soit... à condition, bien sûr, de ne pas en abuser. »* Le ministre a facilement admis le propos en expliquant qu'il ne plaçait par sur un même pied le tabac (toujours nocif) et l'alcool (sans effet néfaste quand on en use avec modération).

Plusieurs députés de l'opposition ont toutefois contesté le fait que le projet du gouvernement traite à la fois de l'alcool et du tabac. Chacun y est allé de son couplet pour expliquer l'importance et le rôle, économique et culturel, du vin dans notre pays. M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset (UDF, Loire-Atlantique) a défendu le vin de qualité et expliqué que les vignes n'étaient pas responsables de l'alcoolisme : *« En URSS, il n'y a pas de vignes, mais il y a beaucoup d'alcoolisme... »*, a-t-il très sérieusement expliqué. M. Francisque Perrut (UDF, Rhône) s'est indigné du fait que le ministre, au nom d'une *« fausse bonne conscience »*, fasse peser des *« effets pervers sur la vie économique et associative »*.

Le ministre a répondu pied à pied à ses détracteurs. Il a rappelé qu'alcoolisme et tabagisme étaient les deux premières causes de la mortalité prématurée en France et que notre pays arrive en tête des consommateurs d'alcool pur par habitant (13,8 litres). Il a estimé que ce texte ne portait pas atteinte à la réalité culturelle et économique du vin en France, mais qu'il s'attaquait en revanche aux publicités pour les alcools durs qui représentent 90 % de l'ensemble des publicités dans ce secteur. Il a insisté sur le fait que la publicité n'était pas totalement interdite, contrairement au tabac. Les ventes par correspondance, les voitures de livraison, les enseignes dans les zones de production et à l'intérieur des lieux de vente, la presse pour adultes, les plaquettes réalisées par les initiateurs d'une opération de mécénat (amendement de M. Jacques Barrot) pourront toujours être porteuses de publicité.

Parmi les autres modifications retenues, les députés ont voté deux amendements de la commission des affaires culturelles, l'un interdisant *« de vendre des boissons alcoolisées dans les points de vente de carburant »* – M. Julien Dray (PS, Essonne) a expliqué à quel point cela pouvait poser des problèmes, ivresse, agression, etc, dans certaines villes, auprès d'une population de jeunes un peu « paumés » qui se retrouvaient dans ces stations, – l'autre prévoyant que le gouvernement présentera au Parlement deux rapports d'évaluation : le premier sur les mesures transitoires pour le 1er janvier 1993, le second en janvier 1995 après deux ans d'application de la loi.

M. Claude Evin était favorable au principe de ce type de rapport, mais il a mis en garde contre une tendance actuelle qui pourrait se transformer en dérive : de plus en plus souvent le Parlement demande au gouvernement de lui présenter un rapport d'évaluation oubliant que, à travers son rôle de contrôle du gouvernement, il a tout loisir d'effectuer lui même des missions d'évaluation de l'application des lois sans systématiquement « sous-traiter » le problème...

PIERRE SERVENT

La procédure des primaires

La charte qui décide que l'opposition présentera et soutiendra un candidat commun à la prochaine élection présidentielle prévoit les dispositions suivantes :

– une commission nationale de centralisation et de contrôle reçoit les candidatures, fixe les modalités pratiques des primaires, vérifie la régularité et proclame les résultats ;

– les candidats à l'investiture s'engagent à apporter leur soutien au candidat commun désigné au terme de cette procédure ;

– cette procédure est ouverte à tous les électeurs sympathisants de l'opposition républicaine. Les élus membres et sympathisants de l'opposition (députés, sénateurs, députés européens, conseillers régionaux et membres des Assemblées territoriales d'outre-mer, conseillers généraux et conseillers de Paris, maires et conseillers municipaux des communes de plus de 3 500 habitants, maires des communes de moins de 3 500 habitants, conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille, membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger) participent à cette procédure en raison de leur mandat ;

– les mandataires des électeurs et les élus ci-dessus mentionnés forment ensemble une *« Convention nationale de désignation »* ;

– les mandats représentant les électeurs directs sont attribués à raison d'un pour quarante suffrages exprimés dans le département. Ces mandats sont impératifs et portés à la convention par des représentants désignés par les candidats. Chaque élu présent ou représenté à la convention dispose d'un mandat.

Seize années de crise

La création de l'Union pour la France vise à mettre fin à seize années de conflits internes dans l'actuelle opposition.

– **4 avril 1974** : Deux jours après la mort de Georges Pompidou, M. Jacques Chaban-Delmas (Union pour la défense de la République), ancien premier ministre, annonce sa candidature à la présidence de la République. M. Valéry Giscard d'Estaing (Républicain indépendant), ministre de l'économie et des finances, annonce la sienne le 8 avril. Le 13 avril, M. Jacques Chirac, ministre de l'intérieur, lance un appel, signé par trois autres ministres et trente-neuf députés UDR, favorable à M. Giscard d'Estaing.

– **27 mai 1974** : M. Giscard d'Estaing, élu président de la République face à M. François Mitterrand le 19 mai, nomme M. Chirac premier ministre. Le 14 décembre, M. Chirac obtient du conseil national de l'UDR sa désignation comme secrétaire général du mouvement gaulliste.

– **25 août 1976** : M. Chirac annonce qu'il a *« décidé de mettre fin »* à ses fonctions de premier ministre. M. Giscard d'Estaing nomme pour le remplacer, M. Raymond Barre. Le 5 décembre, M. Chirac transforme l'UDR en un Rassemblement pour la République (RPR), dont il est élu président.

– **19 janvier 1977** : M. Chirac annonce sa candidature à la mairie de Paris contre M. Michel d'Ornano, proche de M. Giscard d'Estaing, chargé par ce dernier de conduire les listes de la majorité dans la capitale pour les élections municipales de mars. Le 25 mars, M. Chirac, dont les listes ont devancé celles de M. d'Ornano au premier tour et battu celles de la gauche au second, est élu maire.

– **1er février 1978** : Le Parti républicain (avatar des Républicains indépendants), le Centre des démocrates sociaux et le Parti radical présentent une liste de candidats aux élections législatives de mars, réunis sous le sigle Union pour la démocratie française. Les élections des 12 et 19 mars donnent 154 sièges au RPR et 124 à l'UDF. M. Barre est reconduit comme premier ministre le 31 mars.

– **6 décembre 1978** : M. Chirac, qui se prépare à conduire la liste du RPR aux élections européennes du 10 juin suivant, lance, de l'hôpital Cochin où il est soigné après un accident de voiture, un « appel » dénonçant le *« parti de l'étranger »*, qu'il accuse de travailler à *« l'abaissement de la France »* dans une conception fédéraliste de l'Europe. La liste du RPR obtient 16,31 % des voix, contre 27,60 % à celle de l'UDF.

– **27 avril 1981** : M. Chirac, devancé par M. Giscard d'Estaing au premier tour de l'élection présidentielle, la veille, ne donne pas de consigne de vote pour le second tour et se borne à indiquer qu' *« à titre personnel »*, il votera pour le président sortant. Le 10 mai, M. Giscard d'Estaing est battu par M. Mitterrand. Aux élections législatives de juin, le RPR ne conserve que 88 sièges et l'UDF, 63.

– **4 septembre 1983** : La liste conduite par Jean-Pierre Stirbois, chef de file du Front national, obtient 16,72 % au premier tour de l'élection muncipale partielle de Dreux (Eure-et-Loir). La liste du RPR s'allie avec celle de l'extrême droite et l'emporte au second tour. Aux élections européennes du 17 juin 1984, le Front national atteint 10,95 % des suffrages.

– **16 mars 1986** : Les élections législatives, à la représentation proportionnelle, donnent 40,09 % des suffrages et deux cent soixante-dix-sept députés à la coalition RPR-UDF, 9,72 % des voix et trente-cinq députés au Front national. M. Chirac est nommé premier ministre le 20 mars.

– **8 mai 1988** : M. Mitterrand est réélu président de la République avec 54,01 % des voix face à M. Chirac, qui a devancé M. Barre, candidat officiel de l'UDF, au premier tour, le 24 avril, M. Jean-Marie Le Pen (Front national) obtenant 14,39 % des suffrages.

L'analyse du scrutin

Le projet Evin a été adopté par 315 voix contre 149.

• **Ont voté pour** : les socialistes (272 élus), à l'exception de MM. André Labarrére et Edmond Vacant (non votants) ; 6 RPR (MM. Charles, Devedjian, Gorse, Jonemann, Mme Christiane Papon, M. Rufenacht), ainsi que 29 des 40 députés centristes et 10 députés non inscrits (MM. Cartelet, Charbonnel, Daillet, Franchis, Léontieff, Luppi, Miqueu, Pota, Tapie et Vernaudon).

• **Ont voté contre** : 33 députés RPR sur 129 (Mme Alliot-Marie, M. Aubert, Mme Bachelot, MM. Borotra, Bourg-Broc, de Broissia, Cazenave, Chaban-Delmas, Charié, Couveinhes, Bernard Debré, Durr, Estrosi, Godfrain, Grussenmeyer, Guichard, Houssin, Juppé, Kiffer, Legras, Lepercq, Mancel, Mauger, Ollier, Pandraud, Pasquini, Perben, Raoult, Mme Sauvaigo, MM. Toubon, Ueberschlag, Valleix, Robert-André Vivien) ; 85 députés UDF sur 91 ainsi que 4 députés UDC sur 41 (MM. Barre, Durieux, Gengenwin et Weber), et les 26 communistes.

• **Se sont abstenus** : 89 RPR sur 129 ; 6 députés UDF (MM. Branger, Delattre, Gonnot, Harcourt, Léotard, Mattéi) ; 7 députés UDC (MM. Geng, Grimault, Kert, Landrain, Mme Monique Papon, MM. Stasi et Voisin) ; 3 non inscrits (Mme Stirbois, MM. Thien Ah Koon et Warhouver).

• **N'ont pas pris part au vote** : en dehors de MM. Labarrére et Vacant (PS), un RPR, M. Barate, et 5 non inscrits (MM. Audinot, Bertrand, Royer, Sergheraert et Spiller).

La réforme des professions juridiques et judiciaires

La gaffe de M. Mermaz

Le projet de réforme des professions judiciaires et juridiques, rejeté en première lecture à l'Assemblée nationale, dans la nuit du mercredi 20 au jeudi 21 juin, a bien failli réapparaître à la fin de cette session parlementaire de printemps.

M. Louis Mermaz a fait une gaffe. Au cours de son point de presse, destiné à présenter le bilan de la session parlementaire, mardi 26 juin à l'Assemblée nationale, il a annoncé que le groupe socialiste reprendrait, dans une proposition de loi, le projet de réforme des professions juridiques et judiciaires et que ce texte, inscrit à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée, serait débattu *« d'ici à la fin de la session »*. Le président du groupe socialiste a été contraint de démentir cette information quelques minutes plus tard.

Quittant le matin même l'hôtel Matignon, où avait eu lieu le traditionnel petit-déjeuner des « éléphants » qui réunit tous les mardis les principaux dirigeants du PS autour du premier ministre, M. Mermaz avait pourtant bien cru comprendre que la question était tranchée. L'idée de déposer une proposition de loi était défendue par les conseillers et les fidèles du premier ministre, persuadés qu'une majorité se dessinerait cette fois pour faire adopter le texte auquel il n'avait manqué que trois voix la semaine dernière. D'autant que les représentants des avocats, particulièrement actifs en faveur de cette réforme, avaient entre-temps fait connaître aux élus de tous les groupes leur déception et leur colère après l'échec du texte. Dans la nuit du lundi 25 au mardi 26, ils avaient en outre engagé de longues négociations avec les conseils juridiques pour adopter une position commune sur la réforme.

Forts de ces assurances, M. Mermaz et le premier secrétaire du PS, M. Mauroy, ont indiqué qu'ils ne voyaient aucun inconvénient à ce que le groupe dépose une proposition de loi. Mais c'était compter sans l'hostilité résolue du garde des sceaux qui ne voulait plus entendre parler de ce texte. M. Pierre Arpaillange, qui avait défendu le projet en vain à l'Assemblée nationale, ne goûtait pas du tout le petit jeu de Matignon, n'hésitant pas à voir dans le stratagème proposé *« une atteinte à la démocratie parlementaire »*.

Informé des intentions de Matignon, le garde des sceaux s'est donc efforcé de mobiliser ses propres amis au sein du groupe socialiste, pour qu'ils s'opposent fermement à la décision entérinée le matin même. M. Jean-Pierre Michel s'est ainsi chargé de protester avec virulence contre les diktats de Matignon, en indiquant au passage que le dépôt d'une proposition de loi *« ne pouvait être décidé que par le groupe socialiste et non par le gouvernement »* .

Prudemment, les conseillers du premier ministre ont donc décidé, en fin de matinée, de renoncer à leur idée. Mais c'était l'heure à laquelle M. Mermaz donnait une conférence de presse...

P. R.-D.

POLITIQUE

Les projets du ministre de l'intérieur pour la Corse

Un entretien avec M. Pierre Joxe

« Dans l'Europe démocratique, toutes les régions insulaires ont un statut spécifique »

Les projets de M. Joxe pour faire évoluer le statut de la Corse ont provoqué, sur place, de multiples réactions, parfois violemment hostiles. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Joxe souligne que *« dans l'Europe démocratique, toutes les régions insulaires ont un statut spécifique »*. Il ne désespère pas de convaincre les opposants les plus radicaux à son projet, en particulier MM. François Giacobbi et Emile Zucarelli, respectivement sénateur et député MRG de Haute-Corse, ainsi que M. Nicolas Alfonsi, ancien député de Corse-du-Sud, conseiller régional apparenté PS.

« Vous avez proposé aux élus corses de débattre, dans la perspective d'un projet de loi, sur des orientations qui donneraient plus de responsabilités et plus d'autonomie à la région Corse, sans toutefois aller jusqu'à une véritable autonomie interne. Pourquoi n'êtes-vous pas allé jusque-là ?

– Les catégories juridiques correspondent à des objectifs politiques. Dans le cas de la Corse, le droit commun paraît inadapté aux réalités locales. L'objectif politique est de parvenir à établir un statut adapté aux spécificités de la Corse, dans le cadre de la Constitution. Lorsqu'on la lit bien, cette dernière ouvre en effet la possibilité, notamment avec l'article 72, de concevoir un régime spécifique en dehors du droit commun.

» Ce que je cherche, c'est, en regardant ce qui se passe dans l'Europe démocratique et en regardant ce qui se passe en Corse, comment le droit constitutionnel français peut offrir une réponse à cette question. D'où les orientations de ma lettre du 23 mai, aujourd'hui soumises au débat, qui tendent à accroître les responsabilités des élus insulaires.

– Peut-on imaginer, dans le cadre de la discussion de vos orientations, que l'avant-projet évolue jusqu'à offrir plus ou moins d'autonomie par rapport à ce que vous proposez aujourd'hui ?

– S'il n'y a pas d'accord sur un projet à venir, il y a quasiment unanimité sur l'inadaptation des institutions actuelles. Ce que je propose, c'est qu'on en parle. On me répond, je lis des lettres, des communiqués, je constate que le débat est ouvert, comme je l'avais souhaité. Et c'est aussi en fonction de ce débat que les contours définitifs du projet seront arrêtés, en regardant aussi autour de nous. Dans l'Europe démocratique, toutes les régions insulaires ont un statut spécifique : Madère, Açores, Jersey, Guernesey, Sardaigne, etc.

« Des élus appartenant à tous les horizons... »

– Sur place, les réactions à votre avant-projet ont été partagées. Certaines positives, avec des nuances, d'autres violemment négatives. Etes-vous globalement satisfait de l'accueil qu'ont reçu vos propositions ?

– Je suis satisfait de deux choses. D'abord du nombre de réponses publiques ou privées que j'ai reçues. Pour m'en tenir aux réactions publiques, plusieurs dizaines d'élus, appartenant à tous les horizons politiques, et aussi des responsables socio-économiques, ont pris position. Ensuite, je constate que ce débat se déroule dans une atmosphère relativement sereine. J'ai connu il y a quelques années, en 1985, une période qui reste un de mes pires souvenirs, où le débat prenait la forme d'une confrontation et où l'atmosphère était particulièrement violente, puisqu'il y avait plusieurs centaines d'attentats dans l'année, des morts et des blessés.

– Parmi les adversaires de votre projet, les plus déterminés – notamment au RPR et au MRG – vous accusent pratiquement de préparer l'abandon de la Corse par la France. Etes-vous en mesure de les rassurer complètement ?

– Personne ne demande l'indépendance de la Corse. Le gouvernement recherche un statut adapté à la Corse dans le cadre de la République française. Cela ne mérite pas ce degré de dramatisation. Des statuts spécifiques existent dans la plupart des pays d'Europe qui ont des régions insulaires, je le répète.

– Les nationalistes demandent toujours une reconnaissance « juridique » du peuple corse. A votre avis, cette notion de « reconnaissance juridique » a-t-elle un sens au-delà; par exemple, de l'évocation de la réalité du peuple corse dans l'exposé des motifs du futur projet de loi ?

– La réalité politique, sociale et culturelle du peuple corse a été énoncée par le président de la République ; par moi, à plusieurs reprises ; par tous ceux qui sont amenés à s'intéresser à la Corse et par l'Assemblée de Corse elle-même. Quant à une reconnaissance juridique, je pense qu'elle peut trouver sa formalisation dans notre droit par l'existence même d'un statut spécifique et par son contenu.

– On a eu le sentiment que l'Hôtel Matignon accueillait votre avant-projet avec une certaine prudence. Etes-vous assuré du soutien du premier ministre à l'ensemble des orientations que vous défendez ? Que pense le président de la République de vos projets ?

– Je suis, par tempérament et par précaution, très discipliné. Je n'entreprends rien dans les domaines politiques ou administratifs dont je suis chargé sans avoir l'aval du président de la République et du premier ministre. Le premier ministre a réuni à ma demande quatre comités interministériels depuis 1988, au cours desquels des mesures importantes ont été prises, notamment par les ministres de l'éduction nationale, de la culture, de l'agriculture et de l'équipement, entre autres. C'est d'ailleurs le dernier comité interministériel qui m'a chargé d'entreprendre la démarche culturelle, qui comprend naturellement la poursuite de l'action pour le respect de l'Etat de droit.

« Optimiste »

– Vous cherchez un maximum de consensus autour de votre futur projet de loi. Mais certains élus corses – notamment les sénateurs MRG de Haute-Corse, dont M. François Giacobbi – sont radicalement opposés à vos orientations. Pour la rédaction définitive du texte, êtes-vous prêt à passer outre à de tels veto ?

– Paradoxalement, parmi ceux qui s'opposent actuellement à une démarche qu'apparemment ils n'ont pas très bien comprise, on trouve des élus corses que je connais bien et depuis très longtemps, parfois de père en fils, avec lesquels j'ai siégé au Parlement. Donc, je suis optimiste ; si les principales zones de malentendus existent avec des gens avec lesquels, normalement, je m'entends facilement, je pense que cela ne peut que s'améliorer.

» Le sénateur Giacobbi, par exemple, se dit préoccupé par ce qu'il appelle *« la dérive maffieuse »*. Or, l'année dernière, la lutte contre la criminalité en Corse a obtenu des résultats parmi les meilleurs, puisque les vols à main armée ont diminué de 20 %. Et je ne parle pas de la diminution spectaculaire des attentats à l'explosif... Donc je pense que, devant ces faits, ces évolutions, certains dont j'ai parlé – je pense aussi à mes amis Zuccarelli et Alfonsi – pourront prendre en considération le fait que c'est à l'intérieur des institutions de la République, comme ils le disent eux-mêmes, qu'on doit rechercher la solution. On n'est pas sûr de la trouver. Je pense que les conversations que nous pourrons avoir seront fertiles sur ce point.

» Mais, même si je me trompe sur ce point particulier, j'ai un calendrier politique en tête que je compte mener à son terme avant la fin de l'année. Je proposerai au gouvernement un projet de loi. Les parlementaires pourront discuter dès la prochaine session du Parlement. Il pourra être amendé. Il arrivera un moment où il faudra voter et chacun prendra ses responsabilités.

» Je suis optimiste sur la nature et l'issue du débat en cours. La vie politique s'inscrit dans le temps. Il faut à la fois ne rien oublier de ce qu'on a vu au cours des années écoulées et ne rien préjuger de ce qui peut arriver ; ni être d'un optimiste béat ni être plus d'un pessimisme systématique.

» La Corse a un bel avenir. Il dépend beaucoup, il dépend principalement des Corses eux-mêmes, quels que soient ou aient pu être leurs engagements politiques présents et passés. »

Propos recueillis
par **JEAN-LOUIS ANDRÉANI**

Des propositions controversées

AJACCIO
de notre correspondant

Depuis que, le 22 mai, dans une lettre adressée aux élus corses, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, a révélé les intentions du gouvernement sur le statut de la Corse, les prises de position sur l'île sont sans surprise.

Cinq des principaux dirigeants politiques insulaires, MM. Jean-Paul de Rocca-Serra, député RPR, président de l'Assemblée de Corse, Charles Ornano, sénateur bonapartiste, maire d'Ajaccio, Emile Zuccarelli, député de Haute-Corse et maire de Bastia, président national du MRG, François Giacobbi, sénateur MRG, président du conseil général de Haute-Corse, et Nicolas Alfonsi, ont dit « non » aux orientations de M. Joxe vers plus d'autonomie de l'île, estimant menacée l'unité nationale, accusant le ministre de l'intérieur de connivence avec les nationalistes et refusant toute aventure institutionnelle. *« J'en appellerai, s'il le faut, à la plus haute autorité de l'Etat »*, a même ajouté M. de Rocca-Serra.

De leur côté, MM. José Rossi, député UDF (PR), président du conseil général de la Corse-du-Sud, Pierre Pasquini, député RPR de Haute-Corse, maire de l'Ile-Rousse, François Musso, député européen RPR, François Zanotti, maire (divers droite) de Calvi, ne cachent pas leur désir de voir mettre en place une réforme positive et réaliste. Il n'est, selon eux, nulle ambiguïté dans le propos de M. Pierre Joxe, et c'est sans doute pourquoi ils répondent indirectement à M. François Giacobbi, qui avait fait observer : *« Ni le mot France ni le mot République ne figurent dans la lettre. L'article 72 de la Constitution commence par les mots : « Les collectivités territoriales de la République. »*

M. Yves Le Bomin, président du conseil économique et social de la Corse, et M. Jacques Fusina, président du conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie, se déclarent eux aussi partisans d'une réforme en profondeur. Les socialistes soutiennent naturellement M. Joxe. Quant aux communistes, ils sont divisés : préjugé favorable en Corse-du-Sud, défavorable en Haute-Corse, alors que les réformateurs de ce département disent « oui ». Mais c'est au sein de la droite que le débat est finalement le plus vif. Outre M. José Rossi, MM. Henri Antona, vice-président RPR de l'Assemblée de Corse, Philippe Ceccaldi, également vice-président (divers droite) et le groupe des libéraux de Haute-Corse, qui compte douze membres sur les tente et un de la majorité régionale, se déclarent disponibles pour le dialogue.

Enfin, les trois organisations « corsistes » – Cuncolta, Union du peuple corse (UPC), et Accolta nazionale corsa (ANC), notent l'avancée du gouvernement tout en faisant observer qu'il n'est pas question de reconnaissance juridique du peuple corse.

M. Max Siméoni, leader de l'UPC, député européen, résume ainsi les positions : *« Les nationalistes encouragent tous la démarche pour des motifs divers et pas toujours très clairs aux yeux de l'opinion. L'ANC estime qu'on n'est pas dans une phase décisive de prise de pouvoir, la réforme Joxe peut être une étape pour atteindre la souveraineté du peuple corse. Pour la Cuncolta, tout ce qui arrive est de son fait. Elle est la vraie lutte de libération nationale. Toute avancée est bonne à prendre, à condition de rester maîtresse du jeu interne à la famille nationaliste et l'organisation avec laquelle l'Etat doit traiter. Pour l'UPC, la seule révolution ne peut être que démocratique, donc le dialogue et le comportement démocratique permettront la prise de conscience du peuple corse et structureront la force nationaliste et progressiste dans l'alternative de demain. »*

L'opinion divisée

Globalement, il apparaît cependant que, si elle reste divisée, l'opinion corse est d'autant moins défavorable à des changements institutionnels que la droite elle-même a, à plusieurs reprises, demandé l'élargissement des compétences de l'Assemblée de Corse. Mais il est sûr que sa très grande majorité ne transigera pas sur la francité de l'île. En 1989, un sondage SOFRES-*l'Express* indiquait que 8 % des Corses souhaitaient l'indépendance *« d'ici dix ou vingt ans »*, 82 % s'y opposant. La proportion n'avait pas varié depuis la vague de sondages de 1975, au lendemain des événements d'Aléria (1). En mars 1990, un sondage BVA-*la Corse* a établi que 32 % des insulaires étaient favorables à l'autonomie et 53 % défavorables.

M. Pierre Joxe et le gouvernement ont quelques mois devant eux pour réussir à tirer l'île du mauvais pas où elle se trouve depuis au moins deux décennies. Dans ce pays *« tout rouge et tout noir »*, selon le mot de Flaubert, tenter de résoudre « le » problème revient souvent à s'attaquer à la quadrature du cercle.

« Il y faut a manera, *la manière,* explique Mgr Sauveur Casanova, l'évêque de Corse. *Si je vois que* l'Autre *est violent, pourquoi ferais-je comme si je ne l'avais pas entendu, pourquoi croiserais-je les bras ? Pourquoi ne tenterais-je pas de voir si je peux le faire sortir de cette violence, à condition qu'il reconnaisse que j'existe, moi aussi ? Car, si je le reconnais, il doit me reconnaître lui aussi. »*

Les 2 et 3 juillet prochains, l'Assemblée de Corse tiendra une session extraordinaire consacrée à l'examen des orientations. Il n'est pas évident qu'il en résultera un vote majoritaire. Mais, si chacun reconnaît *l'Autre*, il est peut-être permis d'espérer un compromis sans compromission.

PAUL SILVANI

(1) En 1975, l'occupation d'une cave viticole appartenant à un rapatrié d'Algérie par des nationalistes, à Aléria, sur la côte orientale, avait tourné au drame et s'était soldée notamment par la mort de deux gendarmes mobiles.

Condamnations pour fraude électorale à Bastia

Le tribunal de grande instance de Bastia (Haute-Corse) a prononcé, mardi 26 juin, des peines allant de 5 000 francs d'amende à dix-huit mois de prison avec sursis et 30 000 F d'amende, à l'encontre de dix-neuf des vingt et une personnes qui avaient comparu, les 29 et 30 mai, pour avoir fourni ou utilisé de fausses procurations lors du double scrutin législatif et régional du 16 mars 1986. Le tribunal a prononcé deux relaxes. Les avocats ont indiqué que tous les condamnés ont fait appel. Le procureur de la République avait requis de quinze mois à deux ans d'emprisonnement, avec ou sans sursis, assortis d'une amende et, pour tous les prévenus, la privation des droits civiques.

Ces irrégularités – ainsi que d'autres constatées à l'occasion des scrutins de mars 1986 à Bastia – avaient entraîné l'annulation des élections régionales et législatives pour la Haute-Corse. Il était reproché aux inculpés, parmi lesquels onze médecins, soit d'avoir acheté des billets d'avion (quarante-huit au total), soit d'avoir établi de faux certificats médicaux (trente-quatre) utilisés, dans tous les cas, pour des procurations. Dix-huit mille procurations, pour quatre-vingt-six mille votants, avaient été dénombrées.

Les plus lourdes sanctions ont frappé M. Vincent Duriani, ancien adjoint (div. g.) au maire de Bastia (dix-huit mois de prison avec sursis et 30 000 F d'amende), et deux médecins, MM. Ulysse et Joseph Chiarelli, conseiller municipal (div. d.) condamnés chacun à douze mois de prison avec sursis, 20 000 F d'amende et à la privation de leurs droits civiques pendant six ans.

EN BREF

□ **Le statut des PTT.** – Le Sénat a examiné, mardi 26 juin, le projet de loi relatif à l'organisation du service public de la Poste et des télécommunications. La majorité sénatoriale est revenue à son texte initial à propos des produits financiers offerts par la Poste. Les sénateurs ont adopté un « gel » des fermetures des bureaux de postes ruraux, jusqu'au 30 juin 1992, et à nouveau réclamé que le produit de la fiscalité locale, acquittée par la Poste et par France-Télécom, soit mis à la disposition de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat aux collectivités locales.

□ **PCF : M. Rol-Tanguy soutient M. Hermier.** – Dans son édition du dimanche 24 juin, le quotidien communiste *la Marseillaise* indique que M. Henri Rol-Tanguy, membre du Conseil national de la Résistance, a rendu hommage à M. Guy Hermier, membre du bureau politique du PCF, avec lequel il a dit avoir de *« nombreuses affinités »*. *« Je salue ce dirigeant communiste qui contribue aujourd'hui à nourrir la réflexion sur un engagement révolutionnaire moderne »*, a précisé l'ancien responsable de la Résistance. M. Rol-Tanguy, qui ne s'exprime jamais publiquement sur son parti, a quitté volontairement le comité central lors du dernier congrès, en décembre 1987. M. Hermier est actuellement, avec MM. Charles Fiterman, Anicet Le Pors et Jack Ralite notamment, en opposition avec l'équipe de M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF.

□ **M. Bebear quitte le conseil municipal de Rouen.** – M. Claude Bebear, élu en mars 1989, sur la liste conduite par M. Jean Lecanuet (UDF-CDS), s'est démis de son mandat de conseiller municipal pour des raisons professionnelles et médicales. Le président du groupe Axa, qui avait pu apparaître comme un dauphin possible du maire centriste, avait été chargé par ce dernier de défendre la cause de Rouen auprès des industriels.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde DES LIVRES

Contre un meeting de M. Le Pen dans le Gard

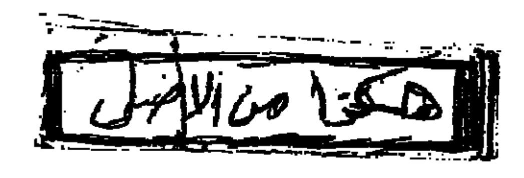
La commune de Sainte-Anastasie organise une « fête de la liberté »

La contre-attaque politico-médiatique de M. Jean-Marie Le Pen, qui intervient après la profanation du cimetière juif de Carpentras, se heurte à une certaine résistance multiforme. L'appel de deux cent cinquante intellectuels dénonçant le dirigeant d'extrême droite comme *« un fasciste et un raciste »* qui, selon ses promoteurs, reçoit des signatures en masse et une pétition d'artistes invitant les maires à refuser d'octroyer des salles au Front national – M. Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux, s'est fait transmettre le dossier de l'organisation de l'université d'été du Front national dans sa ville – étaient les premières manifestations de cette résistance à l'extrême droite. La commune de Sainte-Anastasie (Gard) va en inaugurer une nouvelle, le 1er juillet.

Mécontents de l'organisation, ce jour-là, d'une *« journée des tricolores »*, en présence de M. Le Pen, sur la commune de Dions, située à deux kilomètres de chez eux, des habitants de Sainte-Anastasie ont décidé de faire une *« grande fête de la liberté et des droits de l'homme »*. Ils ont successivement pris contact avec les représentants départementaux de la Ligue des droits de l'homme, de SOS-Racisme, des partis de gauche et du collectif de Saint-Gilles, commune dirigée par M. Charles de Chambrun, membre du bureau politique du Front national, qui ont donné leur accord pour participer à cette manifestation.

« Notre but n'est pas de faire de la publicité à Le Pen mais de dire aux hommes politiques de ne plus jouer avec lui sur l'immigration et le racisme », indiquent le docteur Claude Vian, maire de Sainte-Anastasie. M. Gilbert Baumet, président du conseil général du Gard (ex-PS), M. Jean Bousquet, maire de Nîmes (UDF) et M. Jean-Marie Cambacérès, député (PS) qui comptent *« barrer symboliquement la route au Front national »*, participeront à cette manifestation.

O. B.



12 L'aide humanitaire en Iran
14 Le Vatican et les théologiens contestataires
19 La Coupe du monde de football
20 Tennis : les Internationaux de Wimbledon
22 Les cinéphiles tentés par la télévision
– La compétition autour de la septième chaîne hertzienne

La « bavure » de la rue de Mogador devant les assises de Paris

Gilles Burgos, policier très ordinaire

Accusé de « coups et violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner », l'ex-CRS Gilles Burgos, trente-quatre ans, comparaît devant la cour d'assises de Paris depuis mardi 26 juin, pour avoir, dans la nuit du 4 au 5 juillet 1986, tué, à coups de fusil, Loïc Lefèvre, peintre-carrossier de vingt-huit ans qui tentait d'échapper à un contrôle, rue de Mogador à Paris. Au début de l'enquête, le policier avait tenté de justifier son attitude par une « légitime défense », face à un homme qui aurait sorti de son blouson un objet ressemblant à une arme. Par la suite, il a présenté les faits d'une manière plus nuancée, dans un raisonnement qu'il a maintenu à l'audience, en invoquant seulement une réaction instinctive devant un mouvement mal interprété.

« C'est une tragédie que je déplore ; je n'avais pas le choix. J'ai senti ma vie en danger. j'ai agi d'instinct ». Très pâle, malgré son allure sportive, Gilles Burgos parle mécaniquement. Cette nuit-là, il était dans un Ford Transit de la CRS 54, avec deux autres policiers chargés de sillonner le quartier de l'Opéra, dans le cadre d'une mission *« anti-attentat »*. Le chef de bord, Jean-Marc Rochetti, n'est pas un gradé, c'est seulement le plus ancien. Il explique à la cour comment il a d'abord crié au chauffeur d'une 2 CV, qui roulait tous feux éteints, d'allumer ses codes : *« Il n'a pas compris, il a fait mine de mettre sa ceinture. Je lui ai fait signe de s'arrêter »*. Après avoir marqué un temps d'arrêt, la 2 CV est repartie, arrachant le pare-chocs du véhicule qui se lançait à sa poursuite.

La 2 CV s'engageait alors en sens interdit, rue de Mogador, puis percutait une Renault 5, avant de s'arrêter sur le trottoir, et le chauffeur s'enfuyait à pied. *« Je me suis lancé à sa poursuite »*, raconte Burgos, qui reprend aussitôt le ton des rapports de police pour corriger : *« J'ai pris en chasse cet individu. J'ai crié : Halte ! Police ! plusieurs fois. Il a tourné l'angle de la rue de la Victoire »* ... Le président, Jean Saurel, l'interrompt et s'étonne qu'un policier chargé d'un fusil de 3 kilos, qu'il tient à deux mains en courant avec des rangers, ne se soit pas fait distancer par un homme chaussé de baskets. *« A l'époque, j'étais un coureur assez rapide »*, admet Burgos, sans retenir un sourire.

Une version « suggérée »

Lorsque le magistrat le laisse enfin poursuivre, Burgos, sans pouvoir se libérer du langage administratif, explique : *« Tout à coup, il a eu un mouvement de pivot, une amorce de rotation du corps. Et un geste un peu rapide de la main qui plonge à l'intérieur du blouson »*. Debout dans son box, il mime le geste qui lui rappelle *« les inspecteurs à l'entraînement »* et sa main va vers sa ceinture, sous le pan de sa veste. *« Ça a été comme un flash. J'ai pensé qu'il sortait une arme. Ça a été instinctif. Les deux coups sont partis. Très vite, je... »* Le magistrat le coupe à nouveau : *« Vous auriez pu attendre de savoir ce qu'il avait dans la main ? »* Mais l'ancien policier répond : *« A deux heures du matin, dans un quartier chaud, je ne pensais pas qu'on allait me sortir un portefeuille. J'ai fait comme on nous a appris lorsque l'on est en zone rouge »*. Le président tente vainement de se faire expliquer cette notion de *« zone rouge »*, sans obtenir de précisions satisfaisantes, ni de Burgos, ni de son « chef de bord ».

Mais un autre sujet inquiète le magistrat : au début de l'enquête, le CRS avait clairement évoqué *« un objet sombre, ressemblant à une arme »* et, en revenant sur ses déclarations, il avait admis que cette version lui avait été *« suggérée »* par des gardiens de la paix. Aujourd'hui, Burgos répond rapidement au président, qui le laisse à peine parler : *« Personne ne m'a rien suggéré »*. Aussi est-ce Me Philippe Lemaire, conseil de la famille Lefèvre, qui doit mener un interrogatoire avec suffisamment de silence pour que l'ancien CRS ait le temps de répondre, alors que le micro tremble dans sa main : *« Suggérer ? Non... Enfin... je ne me souviens plus... »* Un instant, derrière le masque du policier conditionné, est apparu un homme fragile.

Cet homme, l'interrogatoire de personnalité aurait pu le révéler si cette partie importante des débats de cour d'assises ne s'était transformée en un long monologue du président Jean Saurel, ponctué de quelques *« oui »* ou de *« c'est exact »* parcimonieusement accordés à l'accusé. Les jurés ont quand même pu apprendre que Burgos avait tout juste obtenu son certificat d'études, avant de devenir découpeur en boucherie et peut-être un peu cuisinier. Après son service dans l'infanterie de marine, il a passé deux fois le concours d'entrée dans la police nationale. *« Les CRS, c'est une vocation ? »* demande M. Saurel ; *« ça me plaisait ; j'ai toujours aimé les métiers des armes »*, admet naïvement Burgos.

Il est décrit par son entourage comme *« solitaire, poli, calme »* ou encore comme *« obéissant, discipliné, serviable »*. D'abord affecté à la police de l'air et des frontières, il s'était fait remarquer le 25 juillet 1983, lors d'un attentat contre la Turkish Airlines, à l'aéroport d'Orly, en sortant une femme des flammes, avant d'éteindre le feu de ses vêtements avec ses mains. Il avait été proposé pour la médaille du courage et du dévouement, mais une plainte, déposée par une personne interpellée trop brutalement, est venue tout gâcher.

« Très limité sur le plan intellectuel »

A Marseille, à la CRS 54, ses supérieurs le notent pourtant comme un fonctionnaire *« ponctuel, discipliné, ayant le sens de la hiérarchie »*. Ils le considèrent comme *« maître de lui »*, avec cette mention : *« ne s'est jamais départi de son calme »*. Toutefois, ils ajoutent : *« semble très limité sur le plan intellectuel »*. C'est aussi l'avis du psychiatre, le docteur Michel Dubec, qui note que les possibilités intellectuelles de l'ancien CRS *« se situent dans une zone très moyenne »*. Il relève que *« son discours spontané est extrêmement pauvre »*. Sur les faits eux-mêmes, le spécialiste constate qu'il n'a trouvé aucun élément favorisant. *« Il n'est ni violent, ni impulsif, ni motivé politiquement ; il n'est pas alcoolique »*, observe le psychiatre, en avançant l'éventualité *« d'un geste réflexe, dans une dimension d'auto-protection »*.

L'avocat général, M. Jean-Claude Thin, semble très intéressé par ces explications, mais, en posant ses questions, le magistrat révèle qu'il semble privilégier une autre explication au geste de Burgos : celle d'une *« situation originale à laquelle il n'était pas préparé »*.

MAURICE PEYROT

Une condamnation à perpétuité dans les Deux-Sèvres

Le mineur jugé « comme un majeur »

NIORT

de notre envoyé spécial

La session d'assises n'aura pas longtemps troublé la bonne ville de Niort (Deux-Sèvres). Tout juste neuf heures, déjeuner et délibéré compris. Le temps nécessaire pour condamner le meurtrier de la vieille épicière de Frontenay-Rohan-Rohan à la réclusion criminelle à perpétuité après lui avoir successivement refusé les circonstances atténuantes et *« l'excuse de minorité »*. Il s'est pourvu en cassation.

« Devant nous, il y avait un homme de vingt et un ans. Nous l'avons vu comme un majeur. Nous l'avons condamné comme un majeur. » Logique implacable du président de la cour, M. Bernard Loew, et pourtant... La « publicité restreinte » accordée à l'affaire était là pour le rappeler : lundi 18 juin, on jugeait un mineur.

Il avait en effet dix-sept ans, le 22 novembre 1986, l'apprenti qui quittait le restaurant La Tuilerie pour rentrer chez ses parents, à Frontenay, petit village situé à une dizaine de kilomètres de Niort. Ce soir-là, il avait décidé de sortir. Alors, il raconta à sa mère qu'il devait servir en salle pendant tout le dîner. Dehors, il prit trois verres au café avec les copains, jusqu'à ce que le barman refuse de continuer à les servir. Les autres filèrent à la fête du village d'à côté, lui décida d'aller acheter de la bière à l'épicerie du coin. Il était 21 heures, seule la pluie traînait encore dans les rues. Geneviève Junin avait déjà fermé son magasin mais la lumière filtrait à travers les volets. Il frappa et la vieille dame de soixante-quatorze ans vint lui ouvrir, comme chaque fois qu'elle pouvait dépanner quelqu'un.

« Du sang jusque sur les murs »

Le lendemain, l'infirmière venue lui faire sa piqûre quotidienne découvrit le corps de l'épicière, un bandeau sur les yeux. Pour tout indice, les gendarmes relevèrent des traces de baskets et l'arme du crime, un Opinel.

Mais pas d'empreintes. Pendant deux ans, les enquêteurs piétinèrent. Auditions, relevés, analyses, c'était l'impasse. Jusqu'à l'arrestation, en février 1989, de trois hommes qui venaient d'attaquer une ferme. Au cours des interrogatoires, l'un d'eux finit par avouer le meurtre de Geneviève Junin. *« Pour une tablette de chocolat et 200 francs »*, expliquera-t-il.

Une version qui n'a, semble-t-il, pas plus convaincu les jurés de la cour d'assises que le président Loew : *« Il n'y avait aucun témoin lors de l'assassinat. Il pouvait raconter ce qu'il voulait. Rien ne dit qu'il ne l'a pas torturée pour lui dérober ses économies. D'ailleurs, il a menti à plusieurs reprises. Il a soutenu qu'il ne l'avait poignardé que deux fois alors qu'on a relevé quatre coups de couteau. Il a prétendu qu'il ne l'avait pas beaucoup frappée alors qu'il y avait du sang jusque sur les murs. Les photos des lieux, les jurés les ont vues. Et ils ont jugé. »*

« Consternés » par le verdict, plusieurs magistrats de Niort et de Poitiers cherchent maintenant à déterminer les causes d'une telle décision. Il y a trois mois, la même cour, présidée alors par M. Joseph Ancel, avait condamné, pour l'attaque à main armée de février 1989, le même accusé à cinq ans de réclusion. Jugé alors comme majeur, son passé d'enfant épileptique malmené par un père alcoolique lui avait valu les circonstances atténuantes. Ce procès concernant des faits postérieurs au meurtre, l'audience de lundi jugeait donc en théorie un accusé qui n'avait *« jamais été condamné »*. Mais, si l'on en croit le président Loew, ces faits postérieurs n'en ont pas moins pesé lourd dans la décision du jury. Car, cette fois, non seulement les circonstances atténuantes n'ont pas été accordées mais, chose rarissime, la cour a même rejeté l'excuse de minorité qui réduit automatiquement la peine d'un mineur.

Il y a trois mois, le ministre de la justice déclarait qu'il envisageait de limiter à dix ans la peine criminelle encourue par un jeune de moins de dix-huit ans (*le Monde* du 14 mars). Il venait de découvrir qu'il existait quelque part, dans une prison française, un mineur condamné à perpétuité - Aujourd'hui, ils sont au moins deux.

NATHANIEL HERZBERG

Un rapport sur le service public pénitentiaire

Les relations entre détenus et surveillants se sont « détériorées »

La sécurité des surveillants de prison « laisse à désirer », selon un rapport remis au ministère de la justice, qui propose d'améliorer les conditions de travail des 16 500 gardiens, de favoriser leur sens des responsabilités, et de transférer en détention les 1 500 agents qui occupent aujourd'hui des fonctions administratives. Ce document sur « le service public de la surveillance pénitentiaire » avait été demandé par le garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, à une commission présidée par M. Bernard Ronze, inspecteur général des finances, au lendemain du conflit des surveillants d'octobre 1989, le troisième en un an.

« Le service public de la surveillance pénitentiaire ne fonctionne pas aussi correctement qu'il serait souhaitable », souligne le rapport qui, faisant état de *« déficiences locales »*, indique que les problèmes *« les plus aigus »* concernent les maisons d'arrêt où les effectifs sont insuffisants compte tenu de la surpopulation pénale. Toutefois, le système de sécurité des prisons est *« globalement fiable »*, souligne la mission qui a consulté responsables de l'administration centrale, simples surveillants et syndicalistes, et visité huit établissements.

« La sécurité entre les détenus n'est pas non plus suffisamment assurée. Le phénomène du caïdat subsiste et se développe », ajoute le rapport, et *« l'on ne parvient pas à faire cesser la pénétration de la drogue à l'intérieur des établissements »*. Les rapports détenus-surveillants se sont *« détériorés »*, les agressions contre des gardiens ayant, *« durant ces dix dernières années, augmenté plus rapidement que la population pénale (300 % contre 55 %) »*.

La participation des surveillants à la mission de *« réinsertion »* est *« quasi nulle »*, affirme le rapport. Les surveillants se sentent d'autant plus frustrés que leur niveau de qualification s'est amélioré. La proportion de bacheliers est passée de 0 à 33 % de 1968 à 1989-1990, et celle des fonctionnaires sans diplôme de 100 % à 64 % aujourd'hui. Cette évolution a provoqué une crise d'identité des surveillants. Aussi le rapport Ronze préconise-t-il de *« freiner, au moins temporairement, la multiplication des activités dans les maisons d'arrêt »*. Il propose aussi la création d'un service de santé du travail dans chaque établissement, le personnel pénitentiaire étant une population *« exposée »* en raison des risques de contamination virale.

A Lyon

Des peines de trois à six ans de prison requises contre les huissiers « déménageurs »

Une peine de six années de réclusion criminelle a été réclamée, mardi 26 juin, devant la cour d'assises du Rhône, contre Alain Carret, ex-huissier de justice, qui avait débarrassé et détruit le contenu d'une « planque » de la branche lyonnaise d'Action directe (le Monde du 27 juin). Quatre et trois ans d'emprisonnement, dont une partie assortie du sursis, ont été respectivement requis contre les frères Hervé et Jean-François Petitjean, associés et complices de Carret.

LYON

de notre bureau régional

Au-dessus de son nœud papillon, un sourire ambigu n'a cessé de flotter sur le visage d'Alain Carret durant les trois heures du réquisitoire prononcé par M. François-Louis Coste. On ne saurait dire. En analysant les curieux « exploits » du trio d'huissiers « déménageurs », le magistrat n'a pourtant eu de cesse de dénoncer *« le dévoiement d'une mission d'intérêt public »*, la transgression d'un *« rituel légal »* qui est *« la justification et la raison d'être »* de cette profession ou encore le *« crime »* que constituait un *« faux en écriture publique »* de la part d'un officier ministériel *« serviteur de la perfection de la preuve »*.

Puis M. Coste s'est intéressé au *modus operandi* du vol et de la destruction des documents que renfermait la « planque » du groupe terroriste. Leurs motivations relèveraient de *« l'inattendu sur lequel les huissiers se sont cognés avec la force de l'habitude »* et d'une obsession *« à faire du chiffre sans prendre le temps d'un regard critique sur le sens moral de leur mission »*. Mettant en relief les contradictions de certains témoignages des « plaignants » – le noyau dur d'Action directe à Lyon, – l'avocat général a fait part d'un sentiment qui ne s'appuie sur « aucune preuve » : *« Je crois qu'il n'y avait ni armes ni argent dans l'appartement de la rue Robin. »* Une exonération qui est loin, selon lui, d'atténuer les conséquences du « nettoyage » opéré par les « stakhanovistes » de la saisie.

Très au fait des usages de la branche lyonnaise d'Action directe, pour avoir requis contre elle, voilà un an, M. Coste a recensé les pièces manquantes des archives-puzzle du groupe susceptibles d'avoir été entreposées rue Robin. Ainsi, certaines rubriques d'un fichier thématique délirant – *« fachos, banques, Rhône-Poulenc, systèmes d'alarme, préfets, énergie, combattants antisionistes, etc. »*, – les revendications d'une quarantaine d'attentats « parisiens », voire des manuscrits « inédits » de Max Frérot, ont-ils pu se trouver dans les quinze sacs-poubelles jetés ou brûlés par les huissiers, le 30 août 1986.

Avant d'insister sur le rôle d'*« entraîneur moral »* de Carret vis-à-vis de ses confrères et également beaux-frères, l'avocat général évoqua le contexte dans lequel s'était effectuée leur opération de « sabotage » judiciaire. *« Toutes les polices de France étaient alors à la recherche de Frérot qui, le 9 juillet 1986, avait déposé une bombe meurtrière à la brigade de répression du banditisme de Paris, des affiches étaient placardées dans certains lieux publics et la chambre départementale des huissiers venait de diffuser une circulaire de mise en garde auprès des études. Pis encore, le commissaire Bruno Savoye, chargé de l'enquête au SRPJ de Lyon, avait eu un entretien sur ce sujet avec Carret... »*.

Ni *« bêtise »*, ni *« accident professionnel »*, la faute des trois huissiers justifie au yeux du magistrat des sanctions exemplaires.

ROBERT BELLERET

Pour protester contre « l'indigence des moyens »

Les magistrats du Mans lancent une « grève du zèle »

Les magistrats du tribunal de grande instance du Mans (Sarthe) ont décidé, à l'unanimité, de mener une *« grève du zèle »* pour protester contre *« l'indigence des moyens »* dont souffre l'institution judiciaire. En avril, des juges manceaux avaient déjà décidé de libérer certains détenus pour réagir contre l'amnistie prévue par la loi sur le financement des partis politiques (*le Monde* du 26 avril).

Tous mobilisés aujourd'hui, procureur de la République et président du tribunal compris, toutes tendances syndicales confondues, les trente magistrats ont désormais choisi d'appliquer scrupuleusement la procédure judiciaire. Lors d'une assemblée générale du 21 juin, ils sont convenus de *« donner la priorité aux tâches judiciaires sur les tâches administratives »* et de *« transcrire la réalité des situations procédurales au risque de faire apparaître la nullité des décisions. »*

Les décisions des juges des enfants, ainsi que les tutelles ou les affaires matrimoniales (divorces), encourront ainsi la nullité : *« Nous avions l'habitude de réaliser des actes de procédure en l'absence effective de greffier, mais en mentionnant malgré tout sa présence sur le procès verbal »*, a indiqué Mme Marie-Hélène Tric, présidente du tribunal, en soulignant que deux des trois postes de greffier en chef, et un poste de substitut, ne sont pas pourvus. M. Thierry Jean-Pierre, délégué régional du Syndicat de la magistrature, a indiqué pour sa part qu'il manque un juge des enfants, *« car les deux magistrats qui assurent cette fonction suivent quatre mille mineurs à la fois »*, que *« la femme de ménage a été remplacée par un détenu Témoin de Jéhovah »*, et que *« les dossiers du juge des enfants s'entassent devant les toilettes à la vue de tous »*.

CATASTROPHES

Dernier bilan du séisme en Iran : 36 000 morts

« J'ai été frappé par la peine muette, résignée, de la population »

nous déclare M. Bernard Kouchner, de retour de Téhéran

36 893 morts, 35 693 blessés, 50 000 logements détruits et 1 500 villages touchés. Tel est le dernier décompte des victimes du tremblement de terre iranien, publié mardi 26 juin par l'agence de presse officielle IRNA. Le bilan est donc révisé à la baisse par rapport aux chiffres de 50 000 morts et 200 000 blessés annoncés plus tôt. Mais tandis que des avions continuent à apporter du matériel de secours envoyé par de nombreux pays (171 jusqu'au 26 juin), les sauveteurs n'ont toujours pas pu atteindre des villages de montagnes coupés du monde par les éboulements. Seuls des hélicoptères peuvent lancer, près des villages isolés, des colis de matériel et de vivres. Secrétaire d'État français à l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner est rentré mercredi 27 de Téhéran. Il répond à nos questions.

« Quel bilan tirez-vous de cette catastrophe iranienne ?

– C'est une très grande tragédie pour ce pays. J'ai été frappé par la peine muette, résignée des Iraniens. Dans les hôpitaux, j'ai vu des blessés et des survivants sans plainte. J'ai été impressionné par la très grande tenue de la population, ainsi que par l'efficacité remarquable des secours iraniens, en particulier le Croissant-Rouge et l'armée.

– Les derniers chiffres marquent une révision à la baisse du bilan des victimes. Comment l'expliquez-vous ?

– Dans ce genre de catastrophe, les chiffres sont toujours, heureusement, révisés à la baisse. On a l'habitude de compter les populations globalement. Si une ville de 10 000 habitants est détruite à 80 %, on compte 8 000 victimes, mais une partie de cette population a pu fuir à temps. De même, pour recevoir un maximum de secours, la tendance des autorités locales est toujours d'amplifier les chiffres. Ajoutez à cela qu'à Téhéran se livrait une lutte entre les «anciens» et les «modernes» à propos de l'ouverture du pays aux secours internationaux, et des chiffres différents ont ainsi pu circuler.

» Pour ma part, je sais que 5 000 blessés environ ont été ramenés à Téhéran. Pour les morts, c'est plus difficile à estimer. La seule certitude est que ce tremblement de terre, qui s'est produit en pleine nuit, a fait plus de morts que de blessés. Les rochers des montagnes environnantes ont roulé sur les maisons, ce qui a provoqué une deuxième tragédie. Il faut compter au moins entre 10 000 et 20 000 tués.

– Y a-t-il eu vraiment des tiraillements à Téhéran s'agissant de l'ouverture à l'aide internationale ?

– Un bruit a couru en France, à partir d'une dépêche de Genève, que Téhéran avait refusé des secours internationaux. C'est faux. Au contraire, le Croissant-Rouge a publié la liste des matériels dont il avait besoin et de ceux dont il n'avait pas besoin. Mais les équipes arrivées sur place en provenance de l'étranger ont été transportées au plus vite vers les régions sinistrées. A présent, la phase d'urgence étant terminée, nous retirons nos équipes.

– Les organisations humanitaires ont pu déplorer une « mollesse » de la générosité des Français envers les Iraniens, surtout comparée à celle destinée hier aux Arméniens et aux Roumains.

– Je veux d'abord souligner l'énorme influence aujourd'hui de l'action humanitaire dans le monde, de sa véritable entrée en politique, notamment l'efficacité de l'aide française. Demain ... ou dans trois ans, il se produira une véritable compétition de l'action humanitaire, et la France est plutôt bien placée à cet égard. Cela est heureux, car cette action signifie des vies sauvées.

» Il est vrai que l'image de l'Iran n'est pas excellente aux yeux des Français. C'est peut-être une sanction à l'irrespect des droits de l'homme et de la femme dans ce pays. Et c'est pour moi l'occasion de dire combien l'action humanitaire peut favoriser la meilleure connaissance d'un pays.»

Propos recueillis par
HENRI TINCQ

L'aide financière des Français jugée « molle »

Les Français seraient-ils moins généreux pour les Iraniens que pour les Arméniens ou les Roumains ? C'est une opinion répandue à Médecins du monde, Médecins sans frontières et à Aide médicale internationale. Si ces organisations estiment qu'il est encore « *trop tôt* » pour faire un bilan de l'aide financière venue de France en faveur des victimes du tremblement de terre d'Iran, certains de leurs responsables reconnaissent que « *c'est plutôt faible et mou* ». « *Il n'y a pas de comparaison avec la Roumanie et l'Arménie* », observe t-on à MSF.

Le conseil régional d'Auvergne a voté un crédit de 100 000 francs. La Ville de Paris a accordé une aide de 500 000 francs aux victimes du séisme. De leur côté, les Etats-Unis ont envoyé à Téhéran des équipements et des secours d'une valeur d'environ 291 000 dollars, a indiqué le porte-parole de la Maison Blanche. L'ambassade d'Iran à Paris a ouvert un compte pour l'aide aux victimes du séisme (03000 16 133 à la Bank Melli Iran, 43, avenue Montaigne, 75008 Paris).

Quant à l'écrivain britannique Salman Rushdie, il a envoyé 5 000 livres (50 000 francs) à la souscription ouverte par le quotidien *The Independent* en faveur des victimes du tremblement de terre. Rappelons que Rushdie avait été condamné à mort par l'imam Khomeyni en février 1989 après avoir publié *les Versets sataniques*.

CORRESPONDANCE

Le Front national et l'antisémitisme

Une lettre de M. Roland Gaucher

Directeur de National Hebdo, *hebdomadaire proche du Front national, M. Roland Gaucher nous écrit :*

Dans votre numéro du 15 mai, M. Edwy Plenel me présente, en compagnie de diverses personnes, comme antisémite.

Votre collaborateur cite, à cet égard, un passage d'un article que j'ai écrit dans « Tribune libre : perspectives pour des combats nationalistes », supplément à *National Hebdo*.

Je conteste l'interprétation qu'il en donne. Ce passage est en effet détaché de tout un contexte qui porte essentiellement sur un débat de caractère religieux. Je m'y efforce d'expliquer que certains milieux juifs exercent un pression en vue d'inciter l'Eglise à faire du révisionnisme par rapport à sa propre histoire et notamment à celle du Christ.

Par ailleurs, M. Plenel affirme que *National Hebdo* est l'organe central du Front national. Il n'en est rien. *National Hebdo* se définit à sa « une » comme « *Un journal pour la droite.* »

J'ajoute enfin que votre collaborateur me présente comme une sorte de chef d'orchestre clandestin de toute la presse du Front ou proche de lui. Je me borne à assumer pleinement ma responsabilité de directeur de *National Hebdo* et de ses publications annexes.

[Adhérent du Front national depuis 1979, M. Roland Gaucher est un des trente membres du bureau politique de ce parti. Ancien député européen du FN, il est conseiller du dix-neuvième arrondissement de Paris. Aux législatives de 1981 et 1986 et aux municipales de 1983 et 1989, il avait été candidat du Front national.]



DÉFENSE

Pour déterminer ses nouvelles orientations

« L'armée de terre doit éviter toute décision hâtive »

estime le numéro deux de l'état-major

L'armée de terre française doit éviter toute précipitation dans le choix de ses prochains armements si elle veut être au rendez-vous des missions qui lui seront confiées demain. C'est l'avis, dans le dernier numéro de la revue *l'Armement* éditée par la Délégation générale pour l'armement, exprimé par le général de corps d'armée Bertrand Dupont de Dinechin, qui est le major général de l'armée de terre et, à ce titre, le numéro deux de la hiérarchie de l'état-major, après le général Gilbert Forray.

« *Paradoxalement*, écrit notamment le général Dupont de Dinechin, *c'est parce que nous nous trouvons dans une période de ruptures (...) qu'il importe que l'armée de terre se garde de toute décision hâtive (...). Face à une Europe centrale où les nations sont renaissantes, face à un dépérissement très probable des organisations militaires intégrées, face à un Bassin méditerranéen où le progrès profite davantage aux équipements militaires qu'à une population à trop forte croissance, la France, qui dispose d'une panoplie complète de moyens militaires, ne peut que voir son rôle et ses responsabilités accrues (...). Il faut vingt ans pour bâtir un système militaire cohérent, alors que, par des choix erronés, on peut en quelques mois compromettre irrémédiablement son efficacité.* »

Le major général évoque « *le niveau de stricte suffisance* » de l'armée de terre. « *En termes d'effectifs*, écrit-il, *le corps d'armée français stationné en RFA compte cinquante mille hommes, soit à peine plus du dixième des forces stationnées de l'Alliance atlantique. En termes de matériels majeurs, le parc actuel de chars français, qui est d'environ 1 300 blindés, ne représente que 6,5 % du nombre total des chars que devra aligner l'Alliance atlantique à l'issue des accords de Vienne : 1 300 chars, c'est moins de 30 % de ceux que détient la RFA, c'est beaucoup moins que n'en possède chacun des pays tels que la Syrie, l'Irak, l'Egypte ou la Libye. Il n'est donc pas abusif de parler de stricte suffisance pour les capacités de notre armée de terre.* »

Des arbitrages budgétaires en juillet

Dans ces conditions, le général Dupont de Dinechin considère que les discussions en cours, à Vienne, sur la réduction des forces classiques en Europe ne devraient pas avoir de conséquences majeures sur l'équipement des forces françaises. « *Il apparaît donc*, ajoute-t-il, *que c'est davantage un désarmement budgétaire qui menace nos capacités, face à des campagnes d'opinion bâties autour du thème de la disparition des menaces, plutôt qu'un désarmement militaire négocié à Vienne où la modicité de nos moyens apparaît clairement.* »

Néanmoins, le major général de l'armée de terre se montre prêt à admettre que l'évolution technologique des armements et les modalités d'un éventuel « *combat futur à l'horizon 2 010* » imposeront des contraintes. « *La part des ressources consacrées à la producton d'armement se verra très vraisemblablement limitée*, observe-t-il. *Cela imposera à l'armée de terre de modifier ses choix, de filtrer les technologies essentielles, pour ne retenir que celles qui fourniront le meilleur rapport coût-efficacité.* »

Ces réflexions du général Dupont de Dinechin interviennent alors que le gouvernement se prépare à déterminer, en juillet prochain, les arbitrages budgétaires pour 1991, notamment l'enveloppe financière attribuée au ministère de la défense . Le débat, auquel l'état-major de l'armée de terre apporte sa contribution par l'intermédiaire de son numéro deux, a commencé d'apparaître sur la place publique, il y a une dizaine de jours (*le Monde* du 13 juin), avec la polémique entre MM. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense, et Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale. *Pour l'essentiel, ce débat porte sur* les économies qui seraient demandées aux armées, et spécialement à l'armée de terre, dès le budget de l'an prochain ou après 1992, dans l'attente de ce qui peut se passer à Vienne, mais aussi en Union soviétique et autour de la Méditerranée.

MÉDECINE

Selon une étude publiée dans « The Lancet »

Mise au point d'un test d'aide au diagnostic pour la sclérose en plaques

Selon une étude publiée par l'équipe du docteur Jean-Pierre Zanetta et du professeur Guy Vincendon (Centre de neurochimie du CNRS, Strasbourg) dans la revue médicale britannique *The Lancet* (datée du 23 juin), le liquide céphalo-rachidien de la plupart des patients atteints de sclérose en plaques contiendrait des anticorps dirigés contre une molécule, la lectine soluble cérébelleuse ou CSL. Un test d'aide au diagnostic a été mis au point.

On estime à 50 000 le nombre des personnes atteintes, en France, de sclérose en plaques. Cette affection neurologique, fréquente dans les pays tempérés de l'hémisphère Nord, se caractérise par une destruction localisée, en plaques, de la myéline, une substance qui gaine les fibres nerveuses et protège la «tête» du neurone, l'axone. Elle touche le sytème nerveux central, le cerveau et la moelle épinière et se traduit par l'apparition progressive, en général vers l'âge de trente ans, de handicaps extrêmement graves et invalidants.

Actuellement, on ignore les causes et la physiopathologie de cette maladie. Agent infectieux (virus, bactérie ou rétrovirus), maladie auto-immune : toutes ces hypothèses ont été avancées. Dans son étude, l'équipe de Strasbourg a, sinon apporté un élément de réponse, du moins montré une corrélation entre la sclérose en plaques et la présence dans le liquide céphalo-rachidien d'anticorps dirigés contre une molécule particulière, la CSL.

Recherchés chez 239 patients atteints de troubles neurologiques divers, les anticorps anti-CSL ont été identifiés chez 77 d'entre eux. Sur 51 sclérosés en plaques, 47 ont été dépistés par le test. En revanche, 30 patients présentaient un test positif sans souffrir de cette maladie.

Si le test est sûr à 93,5 % chez les patients atteints de sclérose en plaques, les autres peuvent donc présenter dans 15 % des cas, des tests positifs alors qu'ils sont indemnes. C'est pourquoi, le docteur Zanetta ne propose, pour l'instant, ce test que comme une aide au diagnostic permettant d'orienter les personnes ayant un test positif vers une IRM (imagerie par résonance magnétique) capable de visualiser les lésions.

La présence d'anti-corps anti-CSL dans le liquide céphalo-rachidien des personnes atteintes de sclérose en plaques peut-elle, au-delà de cette simple corrélation, fournir de nouvelles pistes quant à l'origine de cette maladie? Selon l'hypothèse avancée par le docteur Zanetta, ces anticorps dirigés contre la CSL, provoqueraient une sorte de décomposition des structures de la myéline.

Pour autant, il serait prématuré de conclure que ces anticorps sont, directement, responsables de l'apparition de la sclérose en plaques et que celle-ci est une maladie uniquement auto-immune. « *Il faut savoir en particulier*, explique le docteur Edmond Schuller (unité de neurobiologie cellulaire, moléculaire et clinique de l'INSERM, hôpital de la Salpêtrière, Paris), *si de tels anticorps sont également présents dans le sang des malades et s'il existe une production endogène de ces molécules au niveau même du sytème nerveux, ce qui serait alors extrêment significatif.* »

MARTINE LARONCHE

CIRCULATION

Avant les départs en vacances

Lutte accrue contre l'insécurité routière

A l'approche des grands départs en vacances, le premier ministre, M. Michel Rocard, accompagné du ministre de l'équipement, M. Michel Delebarre, et du secrétaire d'Etat chargé des transports routiers, M. Georges Sarre, a dressé, mardi 26 juin au cours d'une conférence de presse, un bilan relativement négatif des accidents de la route.

Au cours *des cinq premiers mois* de l'année, le nombre d'accidents corporels s'est établi à 65 130, soit une baisse de 2,6 % par rapport à la même époque, l'année précédente. Cependant, le nombre de tués lors de ces accidents s'est inscrit en hausse de 2,9 %, à 3 959. Malgré l'amélioration de cette tendance au cours du seul mois de mai (diminution de 3,3 % du nombre des accidents, et de 2,3 % de celui des tués), le communiqué souligne « *une tendance inquiétante à l'aggravation des accidents de la circulation* ».

C'est dans ce contexte que les ministres ont présenté le nouveau dispositif de lutte contre l'insécurité routière pour l'été 1990. La *surveillance des routes* – contrôle des infractions et répression – sera accrue. Grâce à l'aide de la gendarmerie mobile, le nombre de gendarmes présents sur les routes sera porté de 15 000 à 20 000. La campagne d'information et de publicité « Faisons la route ensemble » sera reprise aux mois de juillet et d'août.

Par ailleurs, le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, a lancé, mardi 26 juin, à la base de loisirs de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), la campagne de sécurité pour l'été 1990. A l'occasion des départs en vacances, sept mille cinq cents policiers et autant de gendarmes seront mobilisés sur les routes et les autoroutes. Deux cent quatre-vingt-sept postes de secours seront ouverts sur les plages et les lieux de baignade (soit une augmentation de plus de 15 % par rapport à l'an dernier). Enfin, trois mille fonctionnaires des polices urbaines et des CRS participeront aux renforts saisonniers dans les villes et les stations très touristiques.

En matière de prévention de la délinquance juvénile, le ministère de l'intérieur va augmenter sa contribution aux « opérations prévention été » organisées, dans vingt-quatre départements, par la Délégation interministérielle à la ville (DIV). L'an passé, ces opérations destinées à des adolescents qui ne partent pas pendant les mois d'été, ont profité à plus de deux cent cinquante mille jeunes de condition sociale modeste.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Mery »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. André Fontaine, gérant.

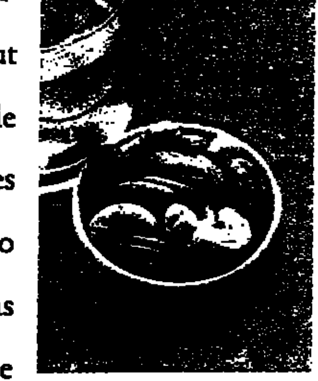
Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN :0395-2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-22-20-20
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex



Autant pour notre cuisine traditionnelle que pour notre cuisine américaine contemporaine, nous avons choisi l'authenticité.

Nous agrémentons notre service de 2 ingrédients très particuliers : le charme et la courtoisie.

RASSUREZ-VOUS, AUX USA, IL EXISTE QUELQUES RESTAURANTS DIGNES DE NOTRE *Nouvelle CLASSE AFFAIRES*. En dégustant notre homard Fajita, certains d'entre vous pourront redouter de retomber dans le triste et morne "hamburger-frites" une fois arrivés aux USA. Rassurez-vous tout de suite, vous retrouverez toutes les joies culinaires de notre nouvelle Classe Affaires dans quelques-uns des restaurants les plus réputés de Boston, San Francisco ou de la Nouvelle Orléans. Même si ceux-ci n'ont pas reçu, comme nous, le prix du meilleur service de restauration en Classe Affaires attribué par le magazine Business Traveller 1990, leur cuisine américaine est aussi soignée, saine, légère et équilibrée qu'à bord d'American Airlines. Il nous est malheureusement impossible de vous communiquer les coordonnées de ces restaurants. En revanche, si vous appelez votre agent de voyage ou American Airlines au 42 89 05 22, nous vous réserverons une table sur notre nouvelle Classe Affaires et d'ores et déjà nous vous souhaitons bon appétit.



Notre assortiment de noisettes chaudes servi à l'apéritif, ne vous laissera jamais indifférents.

American Airlines Business Class

AA province : Bordeaux 56.44.52.90, Lyon 78.92.93.15, Marseille 91.91.66.34, Nantes 40.89.10.92, Nice 93.87.19.79, Strasbourg 88.32.90.22.

SOCIÉTÉ

RELIGIONS

Face à la contestation dans l'Eglise catholique

Le cardinal Ratzinger dénonce le « magistère parallèle » des théologiens

Le Vatican a rendu publique, mardi 26 juin, une Instruction du cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation pour la Doctrine de la foi, portant sur « la vocation ecclésiale du théologien ». Ce document est une réponse aux critiques venant de théologiens américains, allemands, néerlandais, suisses, à un degré moindre français et italiens, mettant en cause certaines prises de position du pape en matière morale, ainsi que le mode d'exercice de l'autorité dans l'Eglise catholique.

Le texte du cardinal Ratzinger traite surtout des rapports entre la théologie et le « magistère », c'est-à-dire l'autorité doctrinale du pape et des évêques. Leur but, souligne-t-il, est commun : « *Garder le Peuple de Dieu dans la vérité qui libère.* »

Plusieurs niveaux d'adhésion sont requis du théologien selon que le magistère de l'Eglise « *se prononce infailliblement* » ou propose, « *d'une manière définitive* » ou non, « *des vérités concernant la foi et les mœurs* ». Mais le cardinal Ratzinger développe une conception extensive de l'infaillibilité : « *La compétence du magistère s'étend à ce qui regarde la loi naturelle (...). C'est une doctrine de foi que ces règles morales peuvent être infailliblement enseignées par le magistère* », c'est-à-dire non soumises à discussion par les théologiens.

« Des mesures onéreuses »

Les tensions entre le magistère et le théologien sont inévitables, mais ce dernier « *évitera de recourir aux médias, plutôt que de s'adresser à l'autorité responsable, car ce n'est pas en exerçant une pression sur l'opinion publique que l'on peut contribuer à la clarification des problèmes doctrinaux et servir la vérité* ».

Condamnant les « *attitudes d'opposition systématique* », le cardinal Ratzinger regrette qu' « *on oppose la liberté de pensée à l'autorité de la tradition, considérée comme source de servitude* ». Le poids de l'opinion publique et de ses « *conformismes* » est dénoncé : « *L'opinion se répand que l'Eglise ne devrait se prononcer que sur des problèmes que l'opinion tient pour importants et dans le sens qui plait à celle-ci. Par exemple, le magistère pourrait intervenir dans les questions économiques et sociales, mais devrait laisser au jugement individuel celles qui regardent la morale conjugale et familiale (...). Dans ce contexte, un discernement critique et avisé est requis du théologien.* ».

Les théologiens « *qui visent à changer l'Eglise suivant un modèle de contestation inspiré par ce qui se fait dans la société politique* » sont accusés de vouloir créer un « *magistère parallèle* ». Ils réclament, selon le document romain, un « *pluralisme théologique poussé parfois jusqu'au relativisme, qui met en cause l'intégrité de la foi* » ou tiennent l'enseignement du magistère de Rome pour « *une théologie particulière* ».

Le préfet de la congrégation pour la Doctrine de la foi revendique le droit de prendre des « *mesures onéreuses* » contre des théologiens qui se rendent coupables de telles déviations : il évoque sans les nommer l'interdiction d'enseigner prise contre le théologien suisse Hans Küng en 1980 ou l'Américain Charles Curran en 1986, ainsi que les mesures de silence imposées en 1985 au père Boff, théologien brésilien.

« *On ne saurait appliquer à l'Eglise des critères de conduite qui ont leur raison d'être dans la société civile ou dans les règles de fonctionnement d'une démocratie*, écrit encore le cardinal Ratzinger. *Encore moins peut-on, dans les rapports à l'intérieur de l'Eglise, s'inspirer de la mentalité du monde ambiant. Demander à l'opinion majoritaire ce qu'il convient de penser et de faire, recourir contre le magistère à des pressions exercées par l'opinion publique, se prévaloir d'un « consensus » des théologiens, prétendre que le théologien est le porte-parole prophétique d'une « base » ou d'une communauté, tout cela dénote une grave perte du sens de la vérité et du sens de l'Eglise* ».

H. T.

Rabbins gays

Le judaïsme de la Réforme – courant très libéral du judaïsme – a rompu avec 4 000 ans de tradition en acceptant le principe de rabbins homosexuels. Proposée, lundi 25 juin, au vote des 1 550 membres de la 101e convention de la Conférence centrale des rabbins américains à Seattle, cette décision a fait du judaïsme de la Réforme – environ 1,5 million de membres dans le monde – le plus important groupe religieux à reconnaître officiellement le clergé homosexuel.

La Torah condamne l'homosexualité. Toutefois, « *eu égard à la dignité humaine, il est permis de violer les interdictions de la Torah* », a déclaré le rabbin Samuel Karff, de Houston (Texas), président de la Conférence et membre de la commission qui a étudié le dossier durant plusieurs années.

Le judaïsme de la Réforme, qui n'a cependant pas reconnu les unions homosexuelles, avait été la première branche à accepter en 1972 l'ordination de rabbins femmes. – *(AFP)*

Infaillibilité

par Henri Tincq

C'est un véritable précis du métier de théologien que publie le cardinal Ratzinger, espérant ainsi mettre un terme à une contestation qui, des écrits de Hans Küng à la fin des années 70 aux luttes des théologiens de la libération jusqu'aux dénonciations de l'« *autoritarisme* » romain en 1989 dans la « *déclaration de Cologne* », n'a jamais désarmé sous le pontificat de Jean-Paul II. Le ton de cette « instruction » se veut serein et apaisant. Le gardien romain de la doctrine insiste sur la complémentarité des deux « fonctions vitales », pour l'Eglise catholique, du théologien et du « magistère » du pape et des évêques. Mais cette complémentarité se traduit ici dans un rapport de subordination et de soumission.

Le cardinal Ratzinger ne méconnaît pas le droit au « *dissentiment* » pour un théologien, mais il en limite singulièrement l'exercice. On retrouve en condensé sous sa plume la critique la plus traditionnelle de tous les arguments, réels ou supposés, d'une théologie ouverte et moderne : la revendication de la liberté de recherche et de parole et, plus généralement, des « droits de l'homme » à l'intérieur de l'Eglise ; le recours à la sociologie et aux médias ; la primauté donnée à la conscience individuelle ou au « *sens commun des fidèles* » sur la norme et sur le dogme.

Le Vatican dénonce la confusion entre l'Eglise, qui n'est pas une démocratie, et le système politique, entre l'enseignement de la doctrine chrétienne et le « *libéralisme philosophique* ». Ces propos sont typiques d'une méfiance, à l'égard de la société moderne, qui n'est pas nouvelle chez le pape et chez son principal collaborateur en matière doctrinale.

L'originalité de ce texte se trouve dans l'élargissement du champ des vérités présentées comme indiscutables et incontestables. Celles-ci touchent désormais les enseignements d'ordre éthique, parmi les plus critiqués par les fidèles et les théologiens d'avant-garde. La loi naturelle, qui fonde le discours moral de l'Eglise, relève désormais du domaine de « *l'infaillibilité* ».

Et pour enfoncer le clou, le cardinal Ratzinger, dont les « instructions » d'hier sur la théologie de la libération ou les procréations artificielles avaient fait l'objet de tant de critiques, considère que « *les documents de la Congrégation pour la doctrine de la foi, approuvés par le pape, participent au magistère ordinaire du successeur de Pierre* ». Quelle marge de discussion reste-t-il aux théologiens ? N'auraient-ils le choix qu'entre la discipline et le silence ?

ÉDUCATION

Aux assises nationales sur l'enseignement supérieur

MM. Rocard et Jospin défendent la diversité et la complémentarité des universités

MM. Michel Rocard, premier ministre, et Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, ont ouvert mardi 26 juin à la Sorbonne les assises nationales « Universités 2000 », qui réunissent pendant quatre jours un millier de représentants du monde universitaire, politique et socio-économique pour débattre de l'avenir de l'enseignement supérieur.

A mi-chemin d'un long processus de discussions et de négociations qui doit déboucher, d'ici la fin de l'année, sur la définition d'un « schéma national de développement universitaire », ces assises n'avaient pas pour objectif de trancher le débat prématurément, mais, au contraire, de le cadrer et d'en fixer les règles du jeu.

MM. Rocard et Jospin s'y sont employés longuement après avoir rappelé le retard accumulé depuis quinze ans et l'ampleur des efforts budgétaires consentis depuis deux ans par le gouvernement : « *Nous aurons la persévérance nécessaire* » *pour poursuivre la rénovation de l'enseignement supérieur* », a souligné le premier ministre, avant de lancer cependant un avertissement : « *Les Français reprocheraient sévèrement au gouvernement et aussi aux universitaires d'engloutir des milliards dans les universités, s'ils avaient le sentiment que cet argent est mal employé.* »

La volonté du premier ministre d'utiliser cet argent « *le plus intelligemment possible* » l'a conduit à rappeler à l'ordre très fermement l'ensemble des acteurs du monde universitaire et politique. « *Il faudra certes créer de nouvelles universités dans les régions qui ont un retard à combler ou qui éclatent sous le nombre* », comme en Ile-de-France ou dans le Nord. Mais « *il serait totalement déraisonnable de vouloir créer dans chaque chef-lieu de département une université complète, de niveau européen. Une université n'est pas un lycée supérieur* ».

Refusant de « *gaspiller nos ressources à des saupoudrages complaisants* », M. Rocard a donc plaidé avec beaucoup de vigueur pour la constitution de « *réseaux universitaires organisés, structurés, avec des engagements durables* » permettant à chaque université de développer ses spécificités. « *On ne peut pas faire tout partout. Certaines formes de rivalité entre universités voisines ne sont pas acceptables. Nous disons oui aux complémentarités négociées, non aux rivalités que suscite un égalitarisme déplacé.* »

Le premier ministre faisait ainsi écho aux propos du ministre de l'éducation. « *Je veux la qualité partout, mais la qualité dans la diversité. La logique dans laquelle je me situe ne débouche pas sur des universités concurrentielles, mais sur des universités complémentaires et diverses. Seule cette diversité républicaine assure une réelle égalité* », a notamment souligné M. Jospin.

Des prêts pour les étudiants

Enfin MM. Jospin et Rocard ont confirmé le projet du gouvernement de développer l'aide sociale aux étudiants *(voir notre supplément « Campus », page 15)*. C'est notamment une affaire de logement, a précisé le ministre de l'éducation, fixant l'objectif de 15 000 logements nouveaux construits chaque année pour les étudiants. Mais c'est aussi un problème de financement des études. « *L'allocation d'études* » que propose le ministre combine des bourses, dont le montant et le nombre continueront à progresser, et des « *prêts attribués selon des critères sociaux et pédagogiques, où l'Etat jouerait un rôle de garant, mais où collectivités locales et entreprises pourraient être associées au financement et où les étudiants participeraient à la définition et à la gestion du dispositif* ».

Passant du conditionnel au futur, le premier ministre a annoncé que ce système sera mis en place « *à titre expérimental au cours de la prochaine année universitaire. Selon les résultats de cette expérience, nous verrons s'il y a lieu de l'étendre* ». Plutôt que de tester ce mécanisme de prêt sur trois ou quatre académies comme le proposait le ministère de l'éducation, le gouvernement estime désormais préférable de le lancer au plan national, en limitant pour la première année le nombre de prêts à deux cent mille environ. Reste toutefois à définir les conditions exactes d'attribution, de montant ou de remboursement. Autant de points encore en suspens.

G. C.

Lire page 15 le point de vue de M. Charles Millon : « Crise universitaire : une chance à saisir. »

Les sénateurs étudient un système de prêts aux étudiants

Les sénateurs ont examiné, mardi 26 juin, en présence de M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, deux propositions de loi tendant à instituer un droit à l'emprunt en faveur des étudiants, présentées par MM. Georges Gruillot (RPR, Doubs) et Paul Loridant (PS, Essonne).

M. Jean Clouet (Rép. et Ind., Val-de-Marne), rapporteur au nom de la commission des finances, a souligné les carences du dispositif actuel des financements individuels des études supérieures. « *Pour les classes moyennes, soit plus de 60 % des effectifs, il n'existe rien* », a-t-il expliqué avant de proposer de compléter ce disposif par un double système reposant sur un nouveau type de prêt, garanti par l'Etat, et sur un système de préfinancement du coût des études.

M. Jospin a remarqué que le gouvernement travaillait déjà en ce sens, et que la voie réglementaire lui paraissait plus opportune pour la mise en place, rapide et expérimentale, de dispositifs similaires à ceux prônés par les sénateurs. A l'issue de la discussion générale, le ministre a opposé l'article 40 (selon lequel les propositions de parlementaires accroissant le charge plublique sont irrecevables) à un examen détaillé des propositions sénatoriales.

Lire page 15 l'article de Gérard Courtois : « L'introuvable réforme de l'aide aux étudiants. »

□ **Adoption définitive du projet de loi relatif au financement des collèges.** – Les députés ont adopté définitivement, mardi 26 juin, le projet de loi qui prévoit la prise en charge par le département des dépenses des collèges conformément à la loi de décentralisation du 22 juillet 1983. La participation des communes au financement des collèges ne sera donc plus obligatoire. Il revient aux préfets de décider de la date à laquelle cette participation communale prendra fin, au plus tard le 31 décembre 1994 pour les dépenses de fonctionnement et le 31 décembre 1999 pour les dépenses d'investissement. Seul le PS a voté pour, le PC et les partis de l'opposition se sont abstenus.

SCIENCES

□ **Mort d'Ilya Franck, prix Nobel de physique 1958.** – Le physicien soviétique Ilya Mikhaïlovitch Franck est mort vendredi 22 juin à l'âge de quatre-vingts ans apprend-on mercredi 27 juin. Ilya Franck avait partagé le prix Nobel *de physique en 1958* avec ses compatriotes Pavel Cherenkov et Igor Tamm pour leur travaux sur « l'effet Cherenkov », un phénomène responsable de la luminescence bleue produite par les radiations gamma sur l'eau des « piscines » des centrales nucléaires et qui est aussi utilisé pour la détection des particules de haute énergie du rayonnement cosmique.

L'introuvable réforme de l'aide aux étudiants

Un conflit entre les Finances et l'Education retarde la reconnaissance d'un droit aux prêts pour les étudiants. Le débat porte sur le rôle des banques, de l'Etat et des collectivités locales

L'AIDE sociale aux étudiants serait-elle devenue l'Arlésienne de la politique universitaire du gouvernement? Ce dossier, en effet, ne figure pas au programme des Assises nationales Universités 2 000, qui réunissent à la Sorbonne, depuis mardi 26 juin et jusqu'au 29 juin, acteurs et partenaires de la communauté universitaire. Le menu de ces débats est pourtant copieux et rien ne semble avoir été oublié des enjeux à moyen terme du développement de l'enseignement supérieur français : l'accueil et l'orientation, la diversification des types de filières ou d'établissements, l'aménagement des campus, l'autonomie des universités et leurs liens avec les collectivités locales, l'évaluation et l'articulation entre la formation et l'emploi... Rien ne manque, si ce n'est, précisément, l'épineux problème du financement des études de ces centaines de milliers de jeunes supplémentaires que l'on attend, demain, dans les universités.

Ce silence est d'autant plus surprenant que, depuis des mois, le ministère de l'éducation n'a pas lésiné sur les annonces en la matière. Dès l'automne dernier, M. Jospin prévoyait de faire de 1990 *«l'année des étudiants»*. Au début de l'année (*le Monde* du 13 janvier), le ministre de l'éducation précisait son intention *«d'accroître considérablement le nombre des étudiants bénéficiant d'une aide sociale»*. Pour répondre à cet objectif, il préconisait d'augmenter le nombre et le montant des bourses de l'enseignement supérieur, mais aussi de compléter les bourses grâce à un système de prêts, *«obéissant à des critères de ressources»* et bénéficiant de *«garanties de l'Etat, des universités, des collectivités locales et des entreprises»*.

Dès le mois de janvier, un projet ambitieux était élaboré par les services du ministère. Le 9 février, M. Claude Allègre, conseiller spécial du ministre, annonçait à Montpellier que ce plan d'aide sociale pouvait être appliqué, dès la rentrée 1990, dans quatre universités pilotes. Et tout au long du printemps, le ministère tentait de coupler les discussions interministérielles sur la construction de nouveaux locaux universitaires et sur la mise en œuvre de ce plan social. En vain. Le conseil des ministres du 25 mai s'engageait à débloquer 16 milliards de francs supplémentaires sur cinq ans pour aménager des amphithéâtres et des salles de cours, mais ne faisait aucune mention des bourses et des prêts.

Assumer le coût des études

L'enjeu est pourtant de taille. Il s'agit de savoir si les étudiants d'aujourd'hui, et plus encore ceux de demain, auront les moyens d'assumer le coût de leurs études. Tous les observateurs estiment en effet que l'ensemble des frais (logement, restauration, transports, etc.) s'élève en moyenne à environ 30 000 francs par an et par étudiant, avec des disparités sensibles entre Paris et la province.

Pour faire face à cette charge non négligeable, les 1 111 000 étudiants actuellement inscrits à l'Université se débrouillent tant bien que mal. Un peu plus de 200 000 d'entre eux (208 000 en 1989) bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur dont le montant s'échelonne, en fonction des revenus des parents, de 5 000 à 16 000 francs par an, soit une aide très inférieure aux besoins réels. D'autre part, une centaine de milliers d'étudiants ont recours aux prêts bancaires classiques pour compléter le financement de leur scolarité; compte tenu des critères d'attribution retenus par les banques (caution familiale, prestige et rentabilité supposée de la filière universitaire), ces étudiants constituent une population bien typée, issue pour l'essentiel de milieux sociaux aisés.

Mais entre ces 200 000 boursiers et ces 100 000 jeunes qui font leurs études à crédit, la grande masse des étudiants ne bénéficient d'aucune aide, si ce n'est celle de leurs parents, éventuellement complétée par une activité salariée plus ou moins régulière. Ces contraintes économiques constituent dès à présent une source de difficultés dans la poursuite des études. Une enquête de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) évalue ainsi que deux étudiants sur dix abandonnent leurs études en cours de route faute de pouvoir s'y consacrer à plein temps, sans souci financier (*le Monde* du 10 mai 1989). Or l'augmentation rapide du nombre des étudiants dans les années à venir et l'élargissement de leur recrutement risquent de rendre le problème beaucoup plus aigu.

Comme le soulignent M. Paul Loridant et les sénateurs socialistes dans une proposition de loi qu'ils ont déposée récemment : *«Après avoir longtemps été le champ clos d'une certaine élite sociale, l'Université ouvre chaque jour un peu plus ses portes à des étudiants venus d'horizons plus modestes, même si la composition sociologique des établissements d'enseignement supérieur est encore loin de refléter celle de l'Hexagone»*. Et ils ajoutent : *«Un des principaux obstacles à un plus grand accès des couches populaires à l'enseignement supérieur demeure le coût global de celui-ci.»* Autrement dit, tant que la grande masse des étudiants était issue de milieux aisés, l'on pouvait s'en remettre à leurs parents pour assurer le coût des études. Cela serait de moins en moins facile au fur et à mesure que l'Université démocratisera son recrutement.

Consensus politique

Cette prise de conscience explique la multiplication des initiatives sur ce terrain depuis quelques mois. Ainsi M. Roland Carraz a institué depuis un an, pour les étudiants résidant dans la commune de Chenôve (Côte-d'Or), dont il est le maire, un «revenu minimum étudiant» qui est une allocation municipale destinée à aider les étudiants les plus défavorisés à poursuivre leurs études. L'ancien ministre met, d'autre part, la dernière main à un rapport parlementaire sur l'aide sociale aux étudiants. Ses collègues sénateurs, on l'a vu, ont, de leur côté, déposé une proposition de loi instituant un droit à l'emprunt bancaire pour les étudiants de deuxième et troisième cycle et prévoyant un système national de garantie mutuelle de ces prêts. Cette proposition, ainsi que celle, complémentaire, des sénateurs RPR, ont fait l'objet d'un rapport de la commission des finances du Sénat, qui devait être discuté mardi 26 juin.

Ce consensus politique est d'ailleurs manifeste à la lecture des premiers signataires de l'appel que vient de lancer la MNEF en faveur d'un nouveau statut social de l'étudiant fondé sur cinq mesures, et en particulier sur l'instauration d'un droit au prêt pour tous les étudiants. Se retrouvent côte à côte, sur ce thème, quatre-vingts parlementaires de la majorité comme de l'opposition, des maires de grandes villes comme MM. Baudis à Toulouse, Noir à Lyon, Frèche à Montpellier, Borloo à Valenciennes, Mouillot à Cannes ou Jarry au Mans, des présidents de conseils régionaux ou généraux, ainsi que nombre de personnalités comme MM. Teulade, président de la Fédération nationale de la mutualité française, Yannik Simbron, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, Christophe Borgel, président de l'UNEF indépendante et démocratique, le principal syndical étudiant, ou encore René Sylvestre, directeur du mensuel *L'Etudiant* et infatigable promoteur d'un système généralisé de prêt aux étudiants. Sans compter des centaines d'universitaires, professeurs ou présidents d'université.

Cette effervescence sera-t-elle suffisante pour faire avancer le dossier? Le ministère de l'éducation n'est plus à convaincre. *«L'accroissement du nombre des boursiers et du montant des bourses ne saurait suffire à répondre aux besoins des nouvelles générations d'étudiants.*

Notre système de bourses ne réussira pas à s'étendre à l'ensemble des 500 000 à 600 000 étudiants qui ont absolument besoin d'une aide autre que familiale pour faire leurs études», estime-t-on rue de Grenelle. Le ministère tente donc, depuis des mois, de faire passer une nouvelle politique d'aide sociale instaurant une allocation d'études beaucoup plus largement dispensée et qui associerait des bourses et des prêts garantis. Ce système mixte doserait le panachage de bourses et de prêts en fonction du coût réel des études. Ces prêts seraient garantis par l'Etat et financés par plusieurs partenaires, notamment les collectivités locales, les entreprises, voire les universités. Des commissions d'attribution associant notamment des étudiants seraient placées auprès de chaque université et statueraient sur l'ensemble du dossier social de chaque étudiant demandeur.

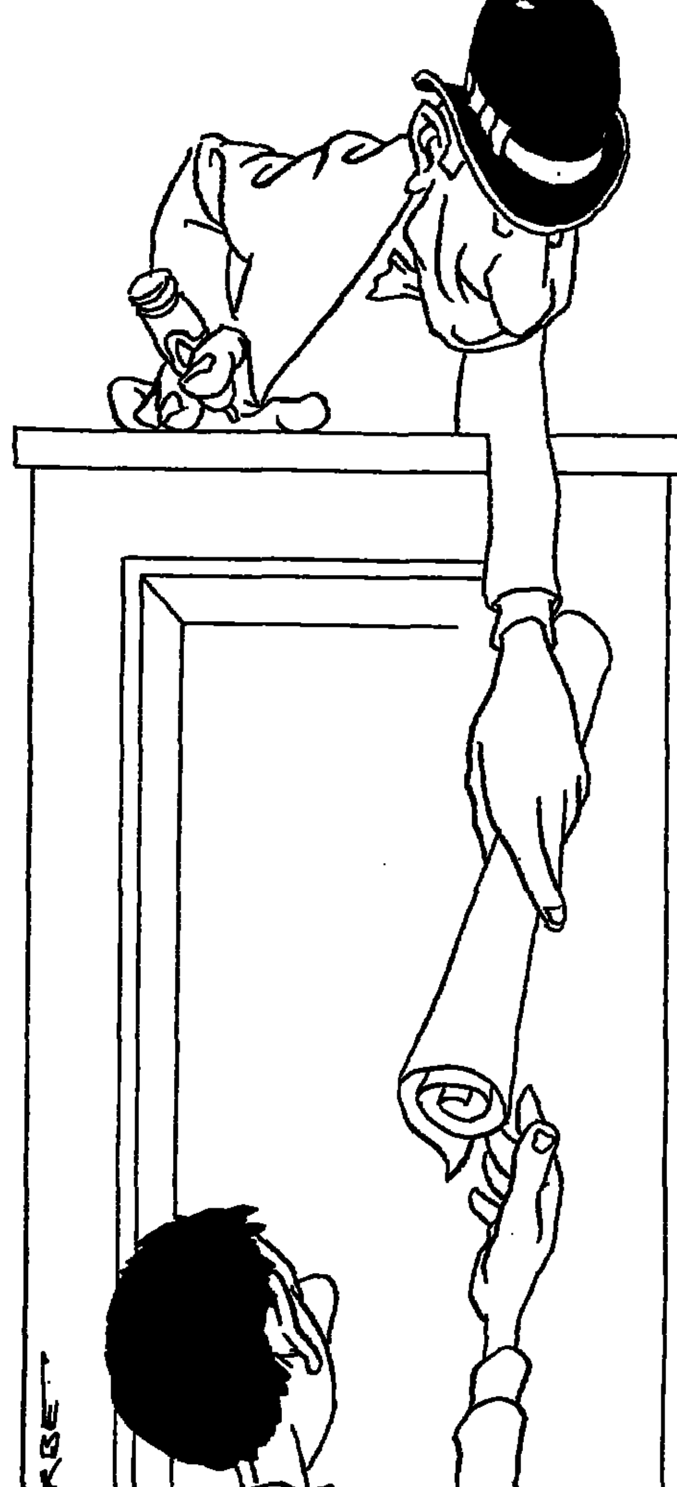
Vaste programme. Mais qui se heurte pour l'instant à l'hostilité des grands argentiers. Le ministère des finances n'est pas opposé à l'institution d'un fonds de garantie doté par l'Etat et supportant 40 à 50 % du risque; il ne voit pas non plus d'un mauvais œil l'idée de responsabiliser les universités elles-mêmes en leur demandant d'accorder une garantie complémentaire (de l'ordre de 15 % du montant des prêts). En revanche, la direction du Trésor s'oppose à toute bonification des prêts et préfère faire reposer ce système sur la concurrence entre les banques. Une perspective libérale qui paraît inacceptable dans l'entourage du ministre de l'éducation. Difficile en effet de défendre l'idée d'une grande politique sociale en faveur des étudiants, si les banques restent maîtresses du jeu et, pour l'essentiel, des critères d'attribution.

Des questions en suspens

Ce désaccord de fond, aiguisé par des rivalités politiques entre le ministre de l'éducation et ses collègues de l'économie et du budget, a pour l'instant laissé en suspens des aspects essentiels du dossier : quel serait le montant des prêts (on évoque un maximum de 13 000 francs par an)? Quels seraient les bénéficiaires (étudiants de première année, de deuxième année ou seulement de deuxième cycle)? Quelle serait la durée de remboursement et après quelle période de franchise? Sur quels critères enfin les prêts seraient-ils attribués (1)? Autant de questions qui ne sont toujours pas tranchées, faute d'un accord gouvernemental sur la philosophie générale du système et sur ses incidences budgétaires. Tout laisse penser que, pendant quelques semaines encore, l'aide sociale aux étudiants restera l'Arlésienne de la politique universitaire du gouvernement.

GÉRARD COURTOIS

(1) Sur l'opinion des étudiants sur ces questions, voir notre sondage dans le numéro spécial de Campus («Les étudiants jugent l'Université») dans *le Monde* du 20 juin.



POINT DE VUE

Crise universitaire : une chance à saisir

par Charles Millon

L'UNIVERSITÉ est en crise. L'explosion du mécontentement menace. Pour la conjurer, le gouvernement décrète soudain l'urgence et, dans la précipitation, organise des «assises».

L'urgence, le court terme, ce sont des locaux à construire ou à aménager, des financements à trouver. Mais nous ne pouvons accepter de nous laisser enfermer dans cette approche. La crise n'est pas que quantitative. Elle appelle une réflexion et une évolution de fond. Ne laissons pas échapper la chance de trouver et de mettre en œuvre de véritables solutions.

Le débat parlementaire a, pour l'instant, été refusé par le gouvernement malgré le dépôt de plusieurs propositions de loi émanant de l'opposition – dont bien sûr celle que j'ai déposée au nom du groupe UDF au début du printemps. Mais le débat est désormais largement engagé dans le pays. Devant l'ampleur du problème, une proportion croissante de professeurs, d'étudiants, de lycéens, de parents, de chefs d'entreprise, d'élus locaux et nationaux s'y engagent.

Chaque maire de grande cité, chaque président de conseil général ou de conseil régional est prêt à prendre sa part dans cet effort pour l'Université. Mais tous demandent une nouvelle règle du jeu. Celle-ci sera trouvée dans un triple mouvement de décentralisation des pouvoirs, d'autonomie des universités et d'implication du monde économique. Et dans ce mouvement, sachons utiliser la région.

La région Rhône-Alpes, que je préside, a déjà mis en place une politique : financement de constructions universitaires, en harmonie avec sa conception de l'aménagement de son territoire, aide à des expériences pédagogiques nouvelles (formations professionnelles, formations liées à la recherche ou à l'ouverture internationale), systèmes de bourses internationales et d'échanges d'enseignants et de chercheurs. Enfin, dans le prolongement de la responsabilité qu'est la sienne au sein des lycées, la région entreprend, avec les établissements universitaires, l'Etat et les professions, une vaste action d'information et d'orientation des lycéens et des bacheliers.

Pour mettre en œuvre cette politique, notre région a proposé aux établissements de signer avec elle des «contrats d'objectifs». Une vingtaine d'universités et d'écoles signeront les premiers à l'automne prochain.

Un creuset d'innovations

Mais ce ne sont là que les prémices d'une nouvelle donne. Tout d'abord, face à la tentation que l'Etat peut avoir de mettre aux enchères le développement universitaire, la région devrait être le lieu privilégié d'une coordination des interventions des collectivités territoriales. Les chantiers sont nombreux : urbanisme universitaire, conditions de la vie étudiante (logement, transport, restauration, activités sportives et culturelles), construction de locaux, équipement et fonctionnement des établissements, développement des relations internationales... Chaque collectivité est sollicitée de participer de façon active à la construction d'une Université performante qui doit être à la mesure des universités de l'Europe et du monde.

Mais, partenaire, cela veut dire aussi que chacune assume des choix.

La région, quant à elle, peut être un creuset d'innovation pour l'Université.

– *Innovations dans l'autonomie des établissements*. Il faut que les universités soient plus concurrentielles, plus maîtresses de leurs programmes et de leurs initiatives, qu'elles soient en mesure d'embaucher des professeurs pour attirer des professionnels ou des enseignants étrangers. Bref, qu'elles deviennent majeures, complètement «capables» de contracter avec leurs partenaires. Il faut également que les responsables d'établissement soient véritablement investis d'une mission de direction et assument, en toute indépendance, cette fonction.

– *Innovations dans la gestion des établissements*. La constitution, ou plutôt la reconstitution, d'un patrimoine peut être un moyen pour les présidents d'université de développer leur établissement et d'expérimenter des formules nouvelles.

Disposer d'un patrimoine foncier par exemple, que l'université valoriserait par le développement d'activités économiques liées à elle, ce serait un moyen de renforcer ses liens avec le monde des entreprises, mais aussi de lui apporter une autonomie financière quasi inconnue en France, à l'inverse de ce qui se passe à l'étranger et singulièrement aux Etats-Unis.

Innovation en matière de gestion, mais aussi simplification des différents processus de financement de l'Université : l'imbrication des différents ministères (éducation nationale, recherche...), comme des organismes nationaux ou internationaux de financement de la recherche, ne permet que rarement d'avoir une vue claire, donc une gestion efficace, des moyens financiers de l'Université.

– *Innovations pédagogiques enfin*. La création de cycles courts professionnalisants, mis en place en association avec les milieux professionnels, est l'une des expériences les plus intéressantes que nous menons en Rhône-Alpes. Elle pourrait être généralisée dans les domaines où cela est possible, en incluant, chaque fois que cela peut se faire, des séquences d'alternance en entreprise, véritables passerelles vers la vie professionnelle.

Bien d'autres innovations pédagogiques sont possibles. A l'époque où la civilisation de l'image paraît l'emporter sur celle de l'écrit, peut-on imaginer que les technologies que l'on enseigne n'investissent pas aussi l'enseignement? Les années 50 ont vu la naissance des INSA, les années 60, l'essor des IUT au sein des universités. Depuis vingt ans, en dehors de l'expérience (unique) de Compiègne, bien peu de formules nouvelles ont vu le jour. S'il faut maintenir la cohérence de l'ensemble du système universitaire, il faut accepter que, par dérogation à la règle, soit tentée l'expérimentation d'établissements nouveaux susceptibles de mieux répondre aux trois critères de qualité, d'adaptabilité et d'autonomie. Chacun, au niveau national, comme au niveau régional et local, mesure l'enjeu que représente l'enseignement supérieur. Les régions, à l'instar de leurs homologues européennes, pourraient apporter une contribution importante à la définition d'une nouvelle «règle du jeu» en apportant, comme partenaire d'une université plus autonome, et en accord avec les autres collectivités publiques, comme avec le monde économique, non seulement un appui financier croissant, mais aussi un cadre adapté à l'innovation. L'heure n'est plus aux discours, au replâtrage, ni à la fuite en avant. Saisissons la chance de bâtir l'Université du vingt et unième siècle. Demain, il sera trop tard.

► Charles Millon est président du groupe UDF à l'Assemblée nationale et président de la région Rhône-Alpes.



CAMPUS

INTERCOURS

« Premières vacances »

Les futurs commerciaux ne sont pas tous de jeunes loups, préoccupés, jusque dans leur sommeil, par leur plan de carrière ou leur rentabilité. Parmi les associations d'étudiants qui fleurissent dans les écoles de commerce, beaucoup se sont consacrées ces dernières années à des buts humanitaires. A Sup de Co-Tours, cinq élèves de deuxième année ont ainsi fondé, en 1988, une association baptisée « Premières vacances ». Pour la deuxième fois cette année, ils ont pris par la main des enfants défavorisés afin de les emmener voir la mer. Du 21 au 24 juin, ce sont cent jeunes âgés de sept à treize ans qui ont découvert, à Saint-Jean-de-Monts, en Vendée, le plaisir de barboter dans les vagues.

« Je pensais pas que la mer c'était si bleu. » Cette phrase, signée par une petite Christèle de huit ans, résume l'émerveillement des gamins dont la plupart n'avaient jamais vu l'océan. Elle fait aussi partie de ces réactions qui ont bouleversé les organisateurs. *« A Sup de Co les élèves sont généralement issus de milieux plutôt favorisés,* explique l'un d'eux, Jean-Marie Fréchet, *ne serait-ce que parce que le prix des études est assez élevé. La découverte de ces enfants qui demandent tellement de tendresse nous a serré le cœur. »* La rencontre avec les familles, dont certaines ne savaient ni lire, ni écrire, a aussi remué ces étudiants pour qui l'activité intellectuelle est chose à la fois normale et indispensable.

A l'origine du projet, il y a eu, expliquent-ils, *« la volonté d'occuper notre temps intelligemment »* au sortir des classes préparatoires. Munis de petites expériences de scoutisme et d'animation de colonies de vacances, les cinq organisateurs se lancent sur la piste de mécènes et d'un groupe d'encadrement bénévole. La mairie de Tours fournit une subvention de fonctionnement et les entreprises de la région sont sollicitées une à une, par l'envoi d'une plaquette spécialement conçue à cet effet. Le partage s'opère très vite entre les sociétés qui exigent une contrepartie publicitaire pour chaque sou versé et celles qui s'enthousiasment spontanément pour le projet. Ces dernières donnent des sommes allant de 350 à 10 000 francs et renouvellent leur contribution d'une année sur l'autre. *« Elles étaient douze la première fois et vingt la deuxième,* affirme Jean-Marie Fréchet. *Ce sont parfois de petites entreprises qui se moquent des retombées publicitaires. »*

Quant aux animateurs bénévoles, il a fallu refuser cette année des candidats tant les demandes étaient nombreuses. Des étudiants, pour la plupart, qui souhaitent lever le nez de dessus leurs cahiers et ne se contentent pas de fréquenter les *« clubs d'investissement »* pour toute activité associative. *« Pourtant, en termes de fatigue ce ne sont vraiment pas des vacances pour nous »,* observe en souriant Jean-Marie Fréchet. Chaque animateur est chargé de veiller totalement sur cinq enfants, de les emmener à la plage, au zoo ou dans des parcs de loisirs. Les attentes des petits, leur dénuement sont *« une grande claque »* pour les étudiants qui apprennent ce que misère veut dire. Mais aussi un enrichissement et la découverte que l'efficacité proverbiale des « commerciaux » peut être mise au service de ceux qui ne fréquenteront sans doute jamais les grandes écoles.

RAPHAËLLE RÉROLLE

L'Académie des sciences et les IUFM

A la suite d'une erreur matérielle, le texte que nous avons publié dans « le Monde-Campus » du 14 juin sous le titre « Une déclaration de l'Académie des sciences » ne correspondait pas à la version exacte de la prise de position de l'Académie sur les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Voici le texte de cette déclaration :

L'Académie des sciences se réjouit de ce que les pouvoirs publics aient décidé de faire du recrutement des maîtres une priorité nationale. Elle souhaite que les IUFM, par leur prérecrutement avec rémunération comme autrefois les IPES, donnent un nouvel élan aux vocations de l'enseignement. Elle souhaite aussi que des allocations soient accordées, dès la licence et le DEUG, avec candidatures dès la classe de terminale, pour attirer des jeunes vers l'enseignement. Malgré les efforts déjà faits, les salaires des enseignants devront être encore revalorisés.

L'Académie tient à présenter certaines remarques au sujet du rapport du recteur Bancel et en outre certains souhaits.

1. – L'Académie a antérieurement émis des réserves sur la nécessité de la licence pour tous les professeurs d'école. Si cette exigence est maintenue, on doit créer dès maintenant pour eux une licence spéciale d'enseignement polyvalente adaptée à leurs futures fonctions.

2. – L'acquisition des connaissances dans les disciplines à enseigner par les futurs professeurs doit rester prédominante. La formation pédagogique est absolument indispensable, mais les disciplines didactiques, généralement trop abstraites et encore sans fondement suffisant, doivent tenir une place très limitée, de même que l'étude de la structure du système éducatif. Ces sujets ne devraient pas intervenir dans le concours, ni faire l'objet de recherches de la part des étudiants des IUFM.

3. – Le CAPES et le CAPET doivent être maintenus en dehors des IUFM, organisés conjointement par des enseignants du secondaire et du supérieur, et rester ouverts à tous les licenciés de la discipline, qu'ils soient passés ou non par les IUFM. Il doit en être de même de l'agrégation après la maîtrise.

4. – La responsabilité des IUFM doit être confiée à des universitaires. Le corps des formateurs de professeurs de collège et lycée doit être composé en majorité d'universitaires relevant des disciplines que devront enseigner les futurs professeurs. Ces universitaires doivent être détachés pour une durée limitée et nommés suivant les procédures universitaires habituelles.

5. – Les étudiants entrant dans les IUFM doivent être recrutés par un jury composé en majorité d'enseignants, jugeant les candidats, avant tout, sur leurs compétences dans les disciplines qu'ils auront à enseigner.

L'Académie considère que ces recommandations sont tout à fait essentielles pour l'avenir de l'enseignement.

LIVRES

La violence dans la classe

par Eric Debarieux

Cet ouvrage s'appuie sur les travaux du « Groupe de recherche violence dans la salle de classe » de l'Institut coopératif de l'Ecole moderne-pédagogie Freinet et sur une série d'entretiens semi-directifs avec des élèves et des enseignants. Il étudie la violence, non dans le cadre général de l'école, mais dans celui plus restreint de la salle de classe, dont le caractère d'espace clos, limité, joue un rôle déterminant dans l'analyse. L'ambition de l'auteur est de proposer *« des stratégies diversifiées »* – notamment la création d'ouvertures entre la classe et le monde extérieur – permettant aux élèves et enseignants de « faire face » à la violence.

► **ESF, collection « Science de l'éducation », 170 p., 145 F.**

Le monde en 30 cartes

par Jean-François Eck

Ce recueil n'est ni un atlas ni un manuel de cartographie, mais un outil pédagogique pour les étudiants préparant les épreuves de cartes (en histoire ou géographie économique) qui figurent dans les concours d'entrée des écoles de commerce et des instituts d'études politiques. Introduit par des conseils méthodologiques, il réunit une sélection de cartes consacrées à la France, aux grandes puissances (URSS, Etats-Unis, CEE) et à un pays en voie de développement (Brésil) et portant sur l'industrie, l'agriculture, l'énergie, la démographie, l'aménagement urbain et les transports.

► **Eyrolles, collection « Ecole supérieure de gestion », 112 p., 89 F.**

Guide pour trouver un emploi

Un guide conçu pour les jeunes diplômés et les demandeurs d'emploi par des spécialistes de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). Il présente les méthodes de travail et les démarches à mettre en œuvre lors d'une recherche d'emploi, de la définition d'un projet professionnel à la négociation du contrat. En annexes : une bibliographie, un index, des adresses utiles.

► **Dunod, 162 p., 75 F.**

Les stages de la semaine

« Le Monde Campus » publie chaque semaine des offres de stages en entreprise pour les étudiants. Les personnes intéressées doivent contacter directement le CDTE, association responsable de ce service, lancé en collaboration avec la MNEF, en téléphonant au 47-35-43-43 ou en s'inscrivant sur Minitel 3615 JOBSTAGE. Les frais annuels d'inscription sont de 149 F.

Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au (1) 47-35-43-43.

Gestion

Lieu : Rouen. Date : Novembre. Durée : 24 mois. Ind : Solde armée + avantages nombreux à négocier. Profil : Bac + 3 gestion marketing. Mission : Poste objecteur assistance technique-économique, étude marché, communication. 11 648.

Lieu : Paris. Date : Septembre. Durée : 1 mois. Ind. : 5 000 F. Profil : Bac + 2 gestion et comptabilité. Mission : Dossiers administratifs divers. 11 647.

Lieu : Lyon. Date : Août. Durée 1 mois. Ind. : 5 400 F brut + tickets repas + frais. Profil : Bac + 4. Mission : Etude coût de transport, connaissance recherche opérationnelle et tableur appréciées. 11 646

Lieu : Puteaux. Date : Septembre. Durée : 3 à 6 mois. Ind. : A définir. Profil : Bac + 3 ou plus. Mission : Recueillir, étudier, et mettre en place un tableau de bord de statistique sur les indicateurs macro-économiques du transport, les flux douaniers statistiques de communication externe, marché automobile... 11 644.

Lieu : Puteaux. Date : Immédiat. Durée : 3 à 6 mois. Ind. : A définir. Profil : Bac +3 ou plus. Mission : Mise en place d'un système de contrôle de gestion en exploitation de groupage routier international et de stockage et de distribution de voitures. 11 643.

Lieu : Puteaux. Date : Immédiat. Durée : 3 à 6 mois. Ind. : A définir. Profil : Bac + 3 ou plus. Mission : Refonte et mise en place d'un système de gestion au niveau de l'entreprise, finance, gestion, comptabilité. 11 642.

Lieu : Nord de Paris. Date : Immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : A définir. Profil : Bac + 2 ou 3. Mission : Gestion trésorerie, rapprochement bancaire, suivi de comptes reporting. 11 633.

Comptabilité

Lieu : Levallois. Date : Juillet. Durée : 4 mois. Ind. : A définir. Profil : Bac + 1 ou 2. Mission : Aide comptable, travaux administatifs. 12 605.

Lieu : Saint-Quentin-en-Yvelines. Date : Juillet. Durée : 2 mois. Ind. : 5 400 F/brut. Profil. : Bac + 3. Mission : Remplacement comptable travaux variés, informatique. 12 604.

Marketing

Lieu : Aix. Date : Immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 3 000 F/mois net. Profil : Bac + 3. Mission : Rédaction de synthèse sur la démographie, l'économie, le tourisme, sur des communes de la France entière. 14 854.

Lieu : Pantin. Date : Juillet. Durée : 1 à 3 mois. Ind. : Remboursement frais. Profil : Bac + 3. Mission : Etude de marché sur les besoins d'information des entreprises industrielles en GPAO, commerce et finances. 14 851.

Lieu : Boulogne. Date : Immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : A définir. Profil : Bac + 3. Mission : Etude sur les réalisations de ventes d'un constructeur automobile sur un secteur géographique. 14 850.

Lieu : Paris. Date : Immédiat ou septembre. Durée : 3 mois. Ind. : 3 700 F/mois. Profil : Bac + 4. Mission : Assistance d'un consultant pour des bans d'essais commerciaux et études de marchés de produits et services industriels. 14 837.

Lieu : Asnières. Date : Septembre. Durée : 2 mois ou plus. Ind. : A définir. Profil : Bac + 2 ou 3 marketing et commerce. Mission : Prospection auprès des entreprises pour présenter des produits de formation. 14 828.

Lieu : Bourg-la-Reine. Date : Immédiat. Durée : Indéterminée. Ind. : A définir. Profil : Bac + 3 allemand obligatoire. Mission : Techniques existantes en matériels TP plus bâtiment, définition nouveaux programmes, assistance commerciale. 14 658.

Commerce

Lieu : Orsay. Date : Immédiat. Durée : 3 mois minimum. Ind. : 7 000 F/mois. Mission : Assistant commercial. 15 658.

Lieu : Saint-Ouen. Date : Immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 2 500 F plus intéressement. Profil : Bac + 2. Mission : Commerce dépôts vins et spiritueux, tenir un stand dégustation et ventes de vins auprès professionnels. 15 650.

Vente

Lieu : Paris ou région parisienne. Date : Indéterminée. Durée : 1 mois ou plus. Ind. : Fixe plus commission plus prime objectif. Profil : Bac + 2. Mission : Vente de produits d'imprimerie. 16 699.

Lieu : Paris. Date : Immédiat. Durée : 4 mois ou plus. Ind. : A définir. Profil : Bac + 2. Mission : Développement commercial d'actions de formation et administation des ventes. 16 692.

Lieu : Paris. Date : Immédiat. Durée : Plusieurs mois. Ind. : 2 500 F ou 3 000 F/mois. Profil : Bac + 2 école de commece, BTS action commerciale. Mission : Actions commerciales, contact clientèle, prospection vente dans l'immobilier. 16 680.

Informatique

Lieu : Le Nord. Date : Juillet. Durée : 3 mois. Ind. : A définir selon qualification. Profil : Bac + 2. Mission : Créer avec logiciel 4D sur Macintosh système de traitement de sondages et enquêtes, développement à domicile possible. 17 787.

Lieu : Tassin-la-Demi-Lune, près de Lyon. Date : Juillet. Durée : 1 mois. Ind. : à définir. Profil : Bac + 3 informatique et vente. Mission : Technico-commercial pour étude sur la GPAO. 17 786.

Lieu : Coignières. Date : Juillet. Durée : 2 à 3 mois. Ind. : 3 000 F/mois net (stage de préembauche). Profil : Bac + 2 BTS informatique, gestion. Mission : Programmeur, logiciel. 17 782.

Lieu : Pantin. Date : Immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 7 000 F. Profil : Bac + 2. Mission : Programmeur en langage C. 17 779.

Lieu : Ste-Geneviève-des-Bois. Date : Immédiat. Durée : 2 à 6 mois. Ind. : à définir. Profil : A définir. Mission : Sachant plusieurs langages, Pascal, Assembleur, Langage C, mise en place et maintenance, amélioration des bases et mise en place de données. 17 755.

Secrétariat

Lieu : Nanterre. Date : Juillet. Durée : 1 mois ½. Ind. : à définir. Profil : Bac. + 0 ou moins. Mission : Secrétariat, standard, courrier, réception. 24 686.

Lieu : Levallois. Date : Juillet. Durée : 4 mois. Ind. : A définir. Profil : BAC + 1 ou 2. Mission : Dactylo, standard, accueil, secrétariat, gestion clientèle. 24 685.

Lieu : Paris. Date : Immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 2 500 F plus % pour 6 h/jour et 3 000 F plus % par mois. Profil : Bac + 0 commercial et marketing. Mission : Secrétariat PC souhaité. 24 684.

Lieu : Paris. Date : Immédiat. Durée : 2 mois plus embauche. Ind. : 6 000 F. Profil : Bac + 0. Mission : Secrétaire commeciale TTX. 24 683.

Lieu : Paris. Date : Juillet. Durée : 1 mois. Ind. : SMIC et plus. Profil : Bac + 0. Mission : Hôtesse d'accueil, téléphone plus quelques travaux de dactylographie. 24 681.

Et de nombreux autres stages sur Minitel
36 15 JOBSTAGE
ou au 47-35-43-43,
CDTE,
110, av. Aristide-Briand,
92120 MONTROUGE



La nouvelle orthographe

Voici les recommandations du Conseil supérieur de la langue française, approuvées par le premier ministre et l'Académie

« Ajuster », « rectifier », « réformer » l'orthographe... L'éternel débat, rouvert l'automne dernier avec la publication de plusieurs ouvrages stigmatisant certaines anomalies de l'écriture du français, semble avoir été tranché avec l'approbation par le premier ministre, des propositions du Conseil supérieur de la langue française (*Le Monde* du 21 juin). Les rectifications, acceptées à l'unanimité par l'Académie française, sont limitées aux cinq points auxquels M. Rocard avait fait allusion dans son discours d'installation de ce Conseil, en octobre dernier : le trait d'union, le pluriel des mots composés, l'accent circonflexe, le participe passé des verbes pronominaux et « diverses anomalies ». Selon ses promoteurs, l'orthographe nouvelle devrait permettre de résoudre un certain nombre de difficultés : on n'hésitera plus désormais sur l'accent circonflexe du *I* et du *U*, la consonne des verbes du type de *ruisseler* (désormais : il *ruissèle*, il *époussète*), le singulier et le pluriel de composés comme *pèse-lettre* ou *après-ski*, de mots empruntés *(des apparatchiks)*, le tréma de *aigüe*, l'accent de *je considèrerai*, ou l'accord de *elle s'est laissé convaincre*, etc. Les nouvelles règles ne seront pas imposées aux adultes, la pratique actuelle restant considérée comme variante correcte « jusqu'à ce que les nouvelles graphies dominent dans l'usage ». Toutes les rectifications feront l'objet d'une circulaire du ministère de l'éducation nationale et les enseignants auront un an pour en prendre connaissance ; elles devront être enseignées dès la rentrée 1991. Nous en publions l'essentiel ci-dessous et page 18.

Pingpong gréco-romain

Actuellement, dans les mots composés, le **trait d'union** peut marquer la différence avec de simples groupes syntaxiques, notamment :

– lorsque le groupe syntaxique est nominalisé : un sans-gêne (préposition + nom), un ouvre-boîte (verbe + complément). Ce procédé est extrêmement productif en français ; le bien-être, un tête-à-tête, un laissez-passer, le qu'en-dira-t-on.

– lorsque le sens (et parfois le genre ou le nombre) du composé est différent de celui du groupe syntaxique : un rouge-gorge (métonymie), un pot-de-vin, un œil-de-bœuf (métaphore), nu-propriétaire (dérivé du groupe syntaxique « nue propriété », comme long-courrier de « long cours »), franc-maçon (calque de l'anglais), et évolutions particulières : grand-père, petit-fils, belle-fille ;

– lorsque le composé ne respecte pas les règles ordinaires de la morphologie et de la syntaxe, par calque d'une autre langue (haut-parleur) ou survivance d'anciens usages : grand-rue (qui n'est pas nécessairement une grande rue), quatre-vingts, soi-disant, etc. ; nouveau-né, court-vêtu, demi-heure, nu-tête (adjectif invariable).

Désormais, on pourra utiliser le trait d'union lorsque le nom composé est employé métaphoriquement : *barbe-de-capucin, langue-de-bœuf* (en botanique), *bonnet-d'évêque* (en cuisine et en architecture); mais *taille de guêpe* (il n'y a métaphore que sur le second terme), *langue de terre* (il n'y a métaphore que sur le premier terme), *langue de bœuf* (en cuisine, sans métaphore).

L'usage du trait d'union sera étendu aux numéraux formant un nombre complexe, en-deçà et au-delà de cent. Exemples : elle a vingt-quatre ans, il lit la page vingt-quatre, elle a cent-deux ans, il lit la page cent-trente-deux, il possède sept-cent-mille-trois-cent-vingt-et-un francs.

L'extension de la soudure peut concerner les cas suivants :

– des noms fortement ancrés dans l'usage, composés d'une forme verbale suivie d'une forme nominale ou de « tout ». Exemples : *un croquemitaine, un piquenique, un faitout, un fourretout, un passepartout ;*

– des noms composés d'une particule invariable suivie d'un nom ou d'un adjectif; la tendance existante à la soudure sera généralisée avec les particules « contre, entre » quand elles sont utilisées comme préfixes, sur le modèle de « en » et « sur », déjà pratiquement toujours soudés. L'usage de l'apostrophe sera également supprimé par la soudure. Exemples : *à contrecourant* (comme à contresens), *s'entredévorer* (comme s'entremanger), *s'entraimer* (comme s'entraider).



– des mots composés au moyen des préfixes latins ou grecs : extra, intra, ultra, infra, supra. Exemples : *extraconjugal* (tout comme extraordinaire), *ultrafiltration, infrarouge*, etc. ;

– des mots composés à partir d'onomatopées ou similaires. Exemples : *blabla, boulboui, coincoin, froufrou, grigri, kifkif, mélimélo, pêlemêle, pingpong, préchiprécha, tamtam, teufteuf, tohubohu, traintrain, troutrou, tsétsé, virevire, yoyo ;*

– d'autres mots composés d'éléments nominaux et adjectivaux, et souvent peu analysables aujourd'hui : *chaussetrappe* (où il n'y a ni notre « chausser », ni notre « trappe »), *quotepart, poudesoie* (dont l'origine est obscure), *terreplein* calque de l'italien, qui ne comporte pas notre adjectif « plein », etc. ;

– des mots composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage. Exemples : *blackout, bluejean, chochow, covergirl, cowboy, cyclocross, fairplay, folklore, globetrotter, handball, hotdog, lockout, majong, ossobuco, pipeline, sidecar, striptease, weekend; apriori* (nom), *exlibris, exvoto, statuquo, vadémécum ;*

– les nombreux composés sur thèmes « savants ». On écrira donc par exemple : *autovaccin, cinéroman, cirrocumulus, électroménager*, etc. On fera cependant exception quand la composition sert précisément à marquer une relation entre deux noms propres ou géographiques : *les relations germano-polonaises, le contentieux anglo-danois, les mythes gréco-romains, la culture finno-ougrienne*, etc.

Pèse-lettres et hotdogs

Les hésitations concernant le pluriel de mots composés à l'aide du trait d'union sont nombreuses, problème qui ne se pose pas quand les termes sont soudés. Bien que le mot composé ne soit plus un groupe syntaxique, les grammairiens de naguère ont essayé de maintenir les règles de variation comme s'il s'agissait d'un groupe syntaxique ;

– en se contredisant tantôt à propos des singuliers, tantôt à propos des pluriels : un cure-dent, un cure-ongles, des après-midi, mais des après-dîners, etc.

– en établissant des distinctions raffinées : entre des gardes-meubles (hommes) et des garde-meubles (lieux), selon une analyse fausse que Littré avait déjà dénoncée; entre un porte-montre si l'objet ne peut recevoir qu'une montre, et un porte-montres s'il peut en recevoir plusieurs.

Le Conseil supérieur propose que **les noms composés d'un verbe et d'un nom prennent une marque du pluriel finale seulement quand le nom composé est lui-même au pluriel.** Exemples : *un pèse-lettre, des pèse-lettres, un cure-dent, des cure-dents, un garde-meuble, des garde-meubles* (sans distinguer s'il s'agit d'homme ou de lieu). Il en sera de même de ceux composés d'une préposition et d'un nom. Exemples : *un après-midi, un sans-abri, des après-midis, des sans-abris.*

Cependant, quand le nom prend une majuscule, ou quand il est précédé d'un article singulier, il ne prendra pas de marque de pluriel. Exemples : *des prie-Dieu, des trompe-l'œil, des trompe-la-mort.*

Le pluriel des mots empruntés

On accentuera l'intégration des mots empruntés en leur appliquant les règles du pluriel du français.

Les mots étrangers formeront régulièrement leur pluriel avec un *S* non prononcé. Exemples : *des matchs, des lieds, des solos, des apparatchiks.* Il en sera de même des mots d'origine latine. Exemple : *des maximums.*

Cependant, les mots terminés par s, x et z resteront invariables. Exemples : *un boss, des boss, un kibboutz, des kibboutz.* Les noms d'origine étrangère auront un singulier et un pluriel réguliers : *un zakouski, des zakouskis ; un camp touareg, des camps touaregs; un ravioli, des raviolis; un lazzi, des lazzis; un confetti, des confettis*, etc. Le pluriel de mots composés étrangers se trouvera simplifié par la soudure. Exemples : *des covergirls, des bluejeans, des ossobucos, des weekends, des hotdogs.*



CAMPUS

La nouvelle orthographe

Le vélum ruissèle

Le tréma interdit qu'on prononce deux lettres en un seul son (exemple : *naïf*). Il ne pose pas de problème quand il surmonte une voyelle prononcée (exemple : *héroïque*, mais déroute les usagers dans les rares cas où il surmonte une voyelle muette (exemple : *aiguë*). Le Conseil supérieur souhaite que ces anomalies soient supprimées, d'autant qu'elles entraînent des prononciations fautives. Ainsi, on placera le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée dans aigüe, ambigüe, exigüe, contigüe, ambigüité, exigüité, contigüité, cigüe.

On étendra l'usage du tréma aux mots où une suite gue ou geu conduit à des prononciations défectueuses : *argüer, il argüe ; gageüre, mangeüre, rongeüre, vergeüre.*

L'accent (grave ou aigu) sur le e

Pour mettre fin aux hésitations, et aux contradictions entre dictionnaires, le Conseil supérieur propose les aménagements suivants :

– on munira d'un accent des mots dont il avait été omis, ou dont la prononciation a changé. Exemples : *asséner, bélitre, bésicles, délituge, gélinotte, québécois, recéler, recépage, recépée, recéper, réclusionnaire, réfréner, séneçon, sénescence, sénestre.*

– on modifiera l'accent d'un certain nombre de mots qui ont échappé à la régularisation entreprise par l'Académie aux XVIIIe et XIXe siècles. Exemples : *abrègement, allègement, allègrement, assèchement, cèleri, crèmerie, évènement, fèverole, hébètement, règlementation, sècheresse, vènerie.*

– on alignera sur le type « semer » les futurs et conditionnels des verbes du type « céder » : *je cèderai, je cèderais, j'allègerai, j'altèrerai, je considèrerai.*

– la première personne du singulier en e suivie du pronom « je » portera un accent grave : aimè-je, puissè-je, etc.

– on mettra un accent sur des mots étrangers (empruntés au latin ou à d'autres langues) intégrés au français. Exemples : *artéfact, critérium, délirium, désidérata, duodénum, exéat, facsimilé, linoléum, mémento, mémorendum, phylloxéra, placébo, référendum, satisfécit, sénior, spéculum, vadémécum, vélum, véto.*

– on généralisera le procédé de l'e accent grave pour noter le son e ouvert du radical dans l'ensemble des verbes en -eler et en-eter. On conjuguera donc, les uns sur le modèle de peler et les autres sur le modèle d'acheter : *je harcèle, il ruissèle, je harcèlerai, il ruissèlera, j'époussète, j'étiquète, il époussètera, il étiquètera.* On fera exception pour appeler, jeter, et leurs dérivés (parmi lesquels on rangera interpeler). Les dérivés en ment (et seulement ceux-là) de ces verbes suivront la même orthographe : *amoncèlement, bossèlement, chancèlement, cisèlement, cliquètement, craquèlement, craquètement, cuvèlement, dénivèlement, ensorcèlement, étincèlement, grommèlement, martèlement, morcèlement, musèlement, nivèlement, ruissèlement, volètement.*

Le verbe interpeller, malgré l'orthographe et l'étymologie, est le plus souvent prononcé, non avec un e ouvert (comme *pelle*), mais avec un E sourd, comme *peler* et *appeler* : on l'inclura dans les dérivés de *appeler*, dont il suivra la conjugaison. Exemples : *interpeler, il interpelle, il a été interpelé*

L'accent circonflexe

Après avoir noté que *« l'accent circonflexe est la principale cause des fautes d'orthographe, puisqu'il a pu être montré que son mauvais emploi constituait la moitié de celles-ci, et même l'usage des personnes instruites est loin d'être satisfaisant à son égard »*, le conseil souligne que *« le caractère très incohérent, arbitraire, des emplois du circonflexe, empêche tout enseignement systématique ou historique, et ne peut trouver aucun appui dans le sentiment linguistique, car il n'est jamais nécessaire »*. Parmi ces incohérences :

– la disparition d'un S n'empêche pas que l'on écrive *votre, notre, mouche, moite, chaque, coteau, moutarde, coutume, mépris, etc.* En revanche, dans *extrême* par exemple, on ne peut lui trouver aucune justification.

– le circonflexe n'est pas constant à l'intérieur d'une même famille : *jeûner, déjeuner ; côte, coteau ; grâce, gracieux ; mêler, mélange, icône, iconoclaste*, ni même dans la conjugaison de certains verbes *(être, êtes, était, étant).*

– des mots dont l'histoire est tout à fait parallèle sont traités différemment : *mû, mais su, tu, vu, etc. ; plaît, mais tait.*

– le circonflexe ne donne des indications sur la prononciation que dans une minorité des mots où il apparaît, et seulement en syllabe accentuée (tonique) : les distinctions concernées sont elles-mêmes en voie de disparition rapide. L'usage du circonflexe y est loin d'être cohérent : *bateau, château, noirâtre, pédiatre, zone, clone, aumône, atome, monôme.* Enfin, sur la voyelle E, jamais le circonflexe n'indique une valeur différente de celle de l'accent grave (ou aigu dans quelques cas) : comparer *il mêle, il harcèle, même, thème, crème, chrême.*

« Le véritable remède serait donc la disparition de ce signe (et son remplacement par les autres accents sur la voyelle E) », commente le Conseil.

Une mure mûre

Cependant, le circonflexe paraît à certains inséparable de l'image de quelques mots ; il affecte parfois la prononciation et suscite même certains investissements affectifs (auxquels personne, rappelons-le, ne sera tenu de renoncer). Enfin, certains ont le sentiment d'une différence phonétique entre a et â, o et ô, è ou é et ê. Ces oppositions n'existent pas du tout sur les voyelles i et u (comparer *cime, abîme, haine, chaîne, route, croûte, huche, bûche, bout, moût, etc.*)

Le conseil n'envisage donc pas « pour l'instant » de supprimer l'accent circonflexe mais d'en limiter l'usage. Ainsi :

– on n'utilisera plus l'accent circonflexe dans la création de mots nouveaux, ni dans la transcription d'emprunts.

– il est recommandé aux lexicographes de prendre en considération l'usage graphique réel, pour ce qui concerne le non-emploi de l'accent circonflexe.



– on n'utilisera plus le circonflexe sur le i et le u, où il ne correspond jamais à un sentiment de différence de prononciation. Exemples : *abime, accroitre, benoit, boitier, chaine, ci-git, cloitrer, croitre, contremaitre, dime, diner, entrainer, faite, fraiche, gite, huitre, ile, maitre, traitrise, maraicher, noroit, suroit, traine, traitre ; affut, aout, assidument, brulant, buche, casse-croute, cout, croute, crument, dégout, envouter, flute, goulument, gout, incongrument, indument, jeuneur, mout, mu* (de mouvoir), *mure, ragout, recru, soul, sureté, voute.* On fera exception, à la demande de l'Académie française, pour les infinitifs de verbes en aître. Exemples : *naitre, paraitre, etc.*

– les formes verbales de passé simple (première et deuxième personnes du pluriel) et de subjonctif imparfait (*troisième personne du singulier*) garderont un accent circonflexe sur la terminaison, quelle qu'en soit la voyelle.

– on gardera l'accent circonflexe dans cinq cas où il permet des distinctions graphiques utiles : *crû, il croît* (et autres formes de croître homographes de celles de croire), *dû* (de *devoir*), *jeûne, mûr, sûr.* L'exception ne concerne pas les dérivés et composés de ces mots.

Cette mesure entraîne la rectification de certaines anomalies. On écrira en effet : *mu* (comme *su, tu, vu, lu, etc.*) ; *plait* (comme *tait, fait*) ; *piqure, surpiqure* comme *morsure, etc.*) ; *traine, traitre*, et leurs dérivés (comme *gaine, haine, faine*) ; *assidument, congrument, continument, crument, dument, goulument, incongrument, indument, nument* (comme *absolument, éperdument, ingénument, résolument*)

Le circonflexe sera de plus supprimé dans les cas suivants, où il apparaît à tous égards comme une anomalie :

– *allo* (déjà en usage et dans certains dictionnaires) (comme *do, halo, duo, casino, domino, etc.*)

– la finale ose s'écrit sans accent, quelle que soit son origine (*rose, dose, chose, prose, glucose, névrose, etc.*) à quatre exceptions près, qu'on rectifiera donc en écrivant *ptose, nivose, pluviose, ventose.*

La corole du nénufar

Les anomalies sont des graphies non conformes aux règles générales de l'écriture du français (comme oign dans oignon) ou à celles d'une série précise. On peut classer celles qui ont été examinées en trois catégories :

– les séries désaccordées : certaines graphies heurtent à la fois l'histoire et le sentiment de la langue de chacun, et chargent inutilement l'orthographe de bizarreries, ce qui n'est ni esthétique, ni logique, ni commode. Conformément à la réflexion déjà menée par l'Académie sur cette question, ces points de détail seront rectifiés.

Les propositions de l'Académie (1975) seront reprises et appliquées. On régularisera aussi quelques autres séries brèves.

Le traitement graphique des emprunts : le processus d'intégration des mots empruntés conduit à la régularisation de leur graphie, conformément aux règles générales du français. Cela implique qu'ils perdent certains signes distinctifs « exotiques », et qu'ils entrent dans les régularités de la graphie française. On tiendra compte cependant du fait que certaines graphies étrangères, anglaises en particulier, sont généralement comprises correctement par la majorité des utilisateurs du français.

Des commissions de terminologie sont chargées de proposer des termes de remplacement permettant d'éviter le recours aux mots étrangers. On n'utilisera pas en français les signes diacritiques étrangers inutiles en français, ou n'appartenant pas à l'alphabet français actuel, et on ne cherchera pas à les remplacer. Exemples : *fuhrer* au lieu de führer, *nirvana, devanagari*, au lieu de nirvâna, devanâgari. Dans les cas où existent plusieurs graphies d'un mot étranger, on choisira celle qui est la plus proche du français. Exemples : *des litchis, un enfant ouzbek, un bogie.* La graphie anglaise du suffixe nominal -er sera remplacée par -eur quand il existe un verbe à côté du nom. Exemples : *squatteur* (verbe squatter), *kidnappeur* (verbe kidnapper), mais *bestseller* (qui n'a pas de verbe correspondant).

Les dérivés formés sur les noms qui se terminent par -on et -an : *la formation de ces dérivés* s'est faite et se fait soit en doublant le N final du radical, soit en le gardant simple. L'usage, y compris celui des dictionnaires, connaît beaucoup de difficultés et de contradictions, qu'il serait utile de réduire. Dans l'écriture de mots nouveaux en -an le N simple sera préféré dans tous les cas. Dans l'écriture de mots nouveaux en -on le N simple sera préféré avec les terminaisons suffixales commençant par I, O et A. On écrira donc, par exemple : -onite, -onologie, -onaire, -onalisme, etc.

Voici la liste des anomalies rectifiées à partir des propositions de l'Académie de 1975 : *appâts* (au lieu de appas), *bonhommie* (au lieu de bonhomie), *boursouffler* (au lieu de boursoufler), *cahutte* (au lieu de cahute), *charriot* (au lieu de chariot), *chausse-trappe* (au lieu de chausse-trape), *combattif* (au lieu de combatif), *cuisseau* (au lieu de cuissot), *dessiller* (au lieu de dessiller), *embattre* (au lieu de embatre), *encognure* (au lieu de encoignure), *fond* (au lieu de fonds), *imbécilité* (au lieu de imbécillité), *innommé* (au lieu de innomé), *levraut* (au lieu de levraut), *ognon* (au lieu de oignon), *persiffler* (au lieu de persifler), *prudhommal* (avec soudure) (au lieu de prud'homal), *relai* (au lieu de relais), *sottie* (au lieu de sotie), *tréfond* (au lieu de tréfonds), *vantail* (au lieu de ventail).

Et d'autres anomalies :

– Le e « sourd » ne peut être suivi d'une consonne double : *interpeler* (au lieu de interpeller), *dentelière* (au lieu de dentellière), *curetage* (au lieu de curettage), *lunetier* (au lieu de lunettier), *pommeté* (au lieu de pommetté), *prunelier* (au lieu de prunellier).

– On n'écrira plus en -ier la terminaison des mots suivants : *aiguiler* (au lieu de aiguillier), *chataigner* (au lieu de chataignier), *groseiler* (au lieu de groseillier), *joailler* (au lieu de joaillier), *mancenilier* (au lieu de mancenillier), *marguiler* (au lieu de marguillier), *médailler* (au lieu de médaillier), *ouillère* (au lieu de ouillière), *quincailler* (au lieu de quincaillier), *sapotiler* (au lieu de sapotillier), *serpillère* (au lieu de serpillière), *vaniler* (au lieu de vanillier).

Barcarole et gymcana

– Terminaison en -otter ou -oter. Sur une base en-otte : *botter, calotter, crotter, etc.* Sur une autre base : *baisoter, balloter, bouilloter, cachoter, dansoter, dégoter* (mot isolé), *failloter, frisoter, garroter, greloter, mangeoter, margoter, marmoter, rouloter, etc.* (comme *clignoter, crachoter, siffloter, toussoter, etc.*).

– Les noms se terminant par -olle ne prendront qu'un seul L : *barcarole, bouterole, corole, fumerole, girole, grole, guibole, lignerole, mariole, muserole, rousserole, tavaiole, trole.*

– Anomalies diverses : *absout* (au lieu de absous), *assoir* (au lieu de asseoir), *bizut* (au lieu de bizuth), *dissout* (au lieu de dissous), *douçâtre* (au lieu de douceâtre), *exéma* (au lieu de eczéma), *guilde* (au lieu de ghilde), *gymcane* (au lieu de gymkhana), *homéo-* (au lieu de homoeo-), *nénufar* (origine arabe ; au lieu de nénuphar), *pagaille* (au lieu de pagaïe), *ponch* (boisson, au lieu de punch), *rassoir* (au lieu de rasseoir), *saccarine* (au lieu de saccharine), *sconse* (au lieu de skunks), *sorgo* (au lieu de sorgho), *soul* (au lieu de saoul), *sursoir* (au lieu de surseoir), *tocade* (au lieu de toquade).

Elle s'est laissé mourir...

La règle actuelle, qui ne date que de la fin du XVIIe siècle, est d'une application difficile et donne lieu à des fautes très nombreuses, même chez les écrivains. Elle peut se résumer ainsi :

– Si se est l'équivalent de soi, l'un l'autre ou les uns les autres, le participe s'accorde avec le sujet. Exemple : *elle s'est lavée.*

– Si se équivaut à *à soi, l'un à l'autre* ou *les uns aux autres*, le participe passé ne s'accorde pas avec le sujet. Exemple : *elle s'est lavé la main.* Mais il s'accorde avec l'objet si celui-ci est placé avant le verbe. Exemple : *la main qu'elle s'est lavée.*

Cette règle permet d'écrire correctement la phrase traditionnelle : *Que d'hommes se sont craints, déplu, détestés, nui, haïs et succédé !* Elle suppose donc l'analyse du pronom réfléchi, qui est parfois artificielle ou malaisée.

« Un point embarrassant »

Les experts consultés par le Conseil ont estimé que le cas des verbes pronominaux ne pouvait être dissocié de celui de verbes non pronominaux, et qu'une modification d'une telle ampleur nécessiterait une réflexion de plus longue haleine. Leur proposition se limite donc à *« un point particulièrement embarrassant »* :

On alignera *laisser* suivi d'un infinitif, dont l'accord est pour le moins incertain dans l'usage, sur *faire*, qui reste invariable dans ce cas (avec l'auxiliaire *avoir* comme à la forme pronominale). Le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif sera donc invariable dans tous les cas, même quand l'objet est placé avant le verbe, et même quand il est employé avec l'auxiliaire *avoir*. Exemples : *elle s'est laissé séduire (cf.* elle s'est fait féliciter ; *elle s'est laissé mourir (cf.* elle s'est fait mourir) ; *je les ai laissé partir (cf.* je les ai fait partir ; *la maison qu'elle a laissé saccager (cf.* la maison qu'elle a fait repeindre).

Cependant, le participe demeurera invariable dans les locutions verbales suivantes : se rendre compte : *elles se sont rendu compte de...* ; se faire jour : *elles se sont fait jour* ; se faire l'écho : *elles se sont fait l'écho* ; se faire fort de : *elles se sont fait fort de* ; s'en vouloir de : *elles s'en sont voulu de* ; ne pas s'en faire : *elles ne s'en sont pas fait* ; s'en mettre (plein les poches...) : *elles s'en sont mis* ; s'en prendre à : *elles s'en sont pris à* ; s'en donner (à cœur joie...) : *elles s'en sont donné.*

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

• Journée des dupes pour la Belgique et l'Espagne éliminées après avoir pratiqué le meilleur football • L'équipe anglaise, en pleine mutation technique, rencontrera le Cameroun • La Yougoslavie, conglomérat de talents, affrontera l'Argentine • Six équipes européennes en quarts de finale • Expulsion de plus de deux cents supporters anglais •



La réhabilitation inespérée de Bobby Robson

L'Angleterre a arraché in extremis sa qualification devant une équipe belge scintillante. Une heureuse réplique à la critique

Angleterre b. Belgique : 1-0 après prolongation

BOLOGNE

de notre envoyé spécial

Bobby Robson est un bon bougre. Le sélectionneur anglais est de ces hommes dont le visage ne saurait mentir. Une grimace, un soupir suffisent à le deviner malheureux. Inversement, des joues trop roses, un regard trop embué, trahissent son bonheur de brave type.

Mardi soir 26 juin, à Bologne, lorsqu'il s'est présenté devant les journalistes après le superbe match Angleterre-Belgique, des gouttes de sueur perlaient sur sa trogne rougie et ses yeux brillaient d'une pure émotion. Bobby Robson était un homme comblé. La victoire de ses joueurs face aux Belges (1-0) était aussi la sienne, celle d'un technicien si critiqué dans son propre pays qu'il s'est un jour auto-proclamé *« ennemi public numéro un »* tant il avait le sentiment de faire l'unanimité contre lui.

Depuis cette soirée bolognaise, qui a vu les Britanniques éliminer les « Diables Rouges » de Belgique grâce à un but de David Platt à deux minutes de la fin de la prolongation, il se sent un peu plus à l'aise. Ce succès, qui ouvre aux Anglais la voie des quarts de finale contre le Cameroun, dimanche 1er juillet à Naples, est, sans doute, le plus important d'une carrière de sélectionneur entamée en 1982 et qui s'achèvera, quoi qu'il arrive, après le Mondiale lorsqu'il prendra en main le club néerlandais d'Eindhoven.

La victoire de Bologne pourrait l'autoriser à quitter son poste en héros lui qui, à cinquante-six ans, semblait destiné à un départ de *« loser »*. Le Cameroun étant un adversaire supposé à la portée des joueurs de la Rose, c'est en effet une demi-finale, contre la Tchécoslovaquie ou la RFA, qui se profile à l'horizon britannique. Si cet objectif est atteint – les Anglais ne doutent pas une seconde qu'il le sera, – Robson laissera l'image plutôt positive du sélectionneur qui aura contribué à redonner quelque vigueur à une sélection bien décevante depuis vingt-quatre ans.

Depuis 1966 et sa victoire à Wembley contre l'Allemagne de l'Ouest (4-2), l'Angleterre n'a jamais cessé de courir après sa splendeur passée. Robson lui-même présente un bilan jusque-là négatif dans les grandes compétitions internationales : quart de finaliste au Mexique contre l'Argentine lors du précédent tournoi mondial, en 1986 ; absente du Championnat d'Europe des nations 1984 en France et éliminée au premier tour de l'édition de 1988 en RFA (trois matches, trois défaites), l'équipe d'Angleterre, pourtant dotée de joueurs de talent, n'a jamais justifié les espoirs placés en elle.

Campagnes de presse

Bobby Robson, qui avait pourtant obtenu d'excellents résultats à la tête du club d'Ipswich, en a directement subi les conséquences. A mesure que l'équipe nationale accumulait les déceptions, il voyait sa cote d'impopularité grimper jusqu'à devenir la cible privilégiée de campagnes de presse d'une violence extrême.

En juin 1988, après les trois défaites concédées lors d'un désastreux Championnat d'Europe, les quotidiens populaires publiaient des caricatures vulgaires surmontées de titres sans équivoque : *« Virez-le ! »*, *« Bobby, tu dois foutre le camp ! »*. Les journaux de « qualité », bien que plus élégants dans les termes, réclamaient également l'éviction de ce technicien trop « anglais moyen » pour plaire à l'aristocratie du ballon rond. Il n'est pas parti. La fédération lui a maintenu sa confiance. Les joueurs aussi. Il a toujours entretenu de bonnes relations avec la plupart d'entre eux, notamment avec les plus anciens, Terry Butcher ou Bryan Robson (aucun lien de parenté). Quand, au début du Mondiale, un scandale mettant en cause trois de ses joueurs et une hôtesse d'accueil (*le Monde* du 20 juin) a éclaté, il est lui-même monté au front pour fusiller certains journalistes qualifiés en public de *« fouille-merde »*.

Sous ses allures de bon bougre, serait-il donc hermétique à la critique ? Il s'est, en tout cas, toujours efforcé de le paraître. *« Cela ne m'empêche pas de vivre »*, rétorque-t-il à chaque nouvelle affaire. Ce qui n'empêche pas un proche de la sélection d'assurer : *« Il feint de ne rien ressentir mais c'est faux. Bobby est un homme sensible, les critiques sur ses choix de technicien, tout autant que les scandales concernant sa vie privée, le touchent au plus haut point. »*

Sa passion pour le football se double d'un fichu caractère. L'entraîneur est aussi têtu que l'homme est fragile. Ainsi est-il toujours passé pour un conservateur forcené, adepte d'un style britannique peu soucieux de l'évolution du jeu sur le continent. Il aura fallu attendre les derniers matches de sa carrière de sélectionneur pour voir l'équipe d'Angleterre présenter un visage nouveau, que ce soit du point de vue tactique (utilisation d'un libero) ou technique (jeu court et en mouvement).

Sans doute est-ce d'ailleurs là le paradoxe de ce huitième de finale : l'Angleterre, même si elle aurait très bien pu s'incliner dès les huitièmes de finale tant les Belges ont été brillants, a disputé son meilleur match en compétition depuis l'arrivée au pouvoir de Robson, en pratiquant un jeu vif et technique, totalement opposé à celui qu'il préconisait jusque-là !

A l'instar d'un Chris Waddle qui a, enfin, fait preuve sous le maillot national du même talent qu'à Marseille, l'ensemble de la sélection a cherché à se mettre au diapason du football moderne. Certaines vedettes, lassées des conceptions trop britanniques de leur sélectionneur, ont peut-être joué les francs-tireurs. Leur initiative pourrait sauver l'Angleterre du désastre qui lui était promis à l'issue du premier tour. Elle pourrait également valoir à Bobby Robson la plus inattendue des réhabilitations.

PHILIPPE BROUSSARD

Un grand match

Au moins, cette fois, les deux entraîneurs sont tombés d'accord. La rencontre Angleterre-Belgique aura été, au-delà du résultat bien cruel pour les Diables Rouges, d'un haut niveau.

Bobby Robson a su avoir les mots qui convenaient : *« Ce fut un grand match contre un grand adversaire, qui a frappé deux fois le poteau »*. Guy Thys a su exprimer dignement ses regrets : *« Malgré la défaite, on ne peut pas être déçu après ce magnifique match. Ce n'était vraiment pas notre jour. Le Brésil et la Belgique méritaient d'aller plus loin. Je suis très fier de notre équipe. »*

Les spectateurs du stade de Bologne ne trouveront évidemment rien à rajouter à cet hommage mutuel. Angleterre-Belgique aura été, et de loin, la meilleure partie de football jouée dans un Mondiale, il est vrai, singulièrement décevant sur ce plan.

A l'extrême qualité du jeu collectif belge, animé par Enzo Scifo, le virtuose, l'équipe anglaise sortant de son registre habituel a su opposer son esprit de corps. Il fallait un vainqueur et il fallait de la chance pour l'être. La chance fut anglaise. Après tout, mieux valut cela que la roulette russe des tirs au but.

HORS-JEU

Bagarres italo-anglaises

BOLOGNE

de notre envoyé spécial

Deux cent quarante six supporters anglais ont été expulsés d'Italie à la suite des incidents qui ont éclaté dans la soirée du lundi 25 juin, à Rimini, une station balnéaire de la côte Adriatique. Peu avant minuit, de violentes bagarres ont opposé des jeunes Britanniques à des supporters italiens qui fêtaient la victoire de l'Italie contre l'Uruguay. Des jeunes gens originaires de Pescara et supporters du club de cette ville ont favorisé ces échauffourées au cours desquelles une vingtaine de personnes ont été légèrement blessées.

Dimanche 24 juin, dix-neuf Britanniques avaient déjà été expulsés d'Italie à la suite d'incidents à Bologne. La veille, un Anglais âgé de vingt-six ans avait été renversé par une voiture. Il était mort quelques heures plus tard à l'hôpital. Contrairement à ce que prétend la police locale, il ne s'agirait pas, selon plusieurs sources concordantes, d'un accident mais d'un «règlement de comptes» entre jeunes supporters.

Le ministre britannique des sports, M. Colin Moynihan, a pour sa part condamné *«l'égoïsme inconsidéré de cette minorité criminelle de soi-disants supporters anglais»*, dans un communiqué publié à Bologne. *«Les gouvernements italien et britannique ne tolèreront pas des pratiques de hooliganisme»* a-t-il ajouté.

A Londres, le président suédois de l'Union européenne des associations de football (UEFA), M. Lennart Johansson, renchérissait, en déclarant à la BBC que les *«terribles nouvelles»* de Rimini affecteraient *«très probablement»* les chances d'un retour des clubs anglais dans les compétitions européennes pour la prochaine saison. La commission exécutive de l'UEFA doit examiner la réintégration des clubs anglais juste après la fin du Mondiale.

Ph. Br.

L'emprise européenne sur le Mondiale

Les Latino-Américains grandes victimes du second tour

ROME

de notre envoyé spécial

Le Mondiale aurait dû profiter des huitièmes de finale pour se mettre en quatre, le football sortir enfin ses habits de fête. Hormis le choc entre la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas et le superbe affrontement entre Belges et Anglais, avec leur lot d'exploits et d'émotion, le spectacle fut bien mièvre.

On a beau dire qu'une si longue compétition ne sourit qu'aux équipes économes de leurs efforts, l'heure des calculs est en principe passée, et les observateurs s'inquiètent déjà du niveau de cette Coupe du monde. L'Italie de 1990 souffre déjà de la comparaison avec le Mexique de 1986.

La présence de l'équipe du Cameroun en quarts de finale est l'illustration du faible niveau général. Non pas parce que c'est une équipe d'Afrique, continent sous-évalué de la planète foot. Mais ces « Lions indomptables », qui ravissent les amateurs d'insolite, sont loin d'être les meilleurs représentants que le Cameroun ait connus au plus haut niveau. L'équipe était meilleure en 1982 lorsqu'elle fut éliminée sans avoir perdu un match au premier tour du Mundial espagnol. Assurément, elle est plus proche de celle qui fit naufrage cette année en Coupe d'Afrique des nations.

Joseph-Antoine Bell avait raison de critiquer la préparation de la sélection, tiraillée entre quatre entraîneurs qui ne parlent pas la même langue. Mais les événements lui ont infligé un cinglant démenti. Où est l'erreur ? Les Camerounais ont eu la chance de jouer contre des adversaires plutôt lents. Ils ont d'ailleurs explosé contre la seule équipe rapide, l'URSS. Le faux rythme leur convient parfaitement et un homme a fait la différence. Mais, que l'on sache, la classe de Roger Milla était au moins aussi grande il y a huit ans.

Contraindre ses adversaires à jouer plus mal que soi, c'est la recette qu'appliquent aussi les sympathiques Irlandais. Un programme minimum qui permet généralement aux modestes d'accomplir un ou deux coups d'éclat. Ici, les hommes de Charlton suivent un parcours historique. Face à eux, les Roumains ont oublié leur football. La République d'Irlande y gagne un standing international. Le spectacle y perd beaucoup. Autre exemple d'équipe qui a gagné contre plus fort qu'elle : l'Argentine. Il faut être triste pour le Brésil, contraint de jouer contre nature par un entraîneur qui dilapide les richesses nationales.

Ce n'est certes pas le cas de la Belgique qui a développé un superbe football avant de s'incliner, contre le cours du jeu, sur un but marqué par les Anglais à deux minutes de la fin de la prolongation. Comment peut-on dominer si outrageusement sans marquer le moindre but ? La finition est un problème qu'ont rencontré ou rencontrent plusieurs équipes : feu le Brésil mais aussi l'Espagne, voire l'Italie qui a dû transpirer une bonne heure face à des Uruguayens pourtant bien résignés.

Les matches de huitièmes de finale nous ont offert de longues séquences de sur-place. Les ordinateurs le confirment cruellement : il est bien rare que le temps de jeu effectif dépasse cinquante minutes sur la totalité d'un match. Cela permet à Télé-Monte-Carlo de placer ses flashes publicitaires : des spots de cinq secondes qui surgissent sans crier gare sur l'écran de la chaîne privée lorsque l'arbitre siffle un coup franc, une sortie de but ou une touche.

Au hit-parade des équipes les plus décevantes, les formations sud-américaines sont parfaitement *ex aequo*. Il n'en reste plus qu'une en course, l'Argentine, et dans quel état ! Il est impensable que ce football mort-vivant aille plus loin. L'Amérique du Sud persévère dans son obsession à copier l'Europe, mais elle a définitivement agonisé dans ses oripeaux d'emprunt.

Ce Mondiale est presque devenu européen, de l'Ouest ou de l'Est, avec six nations encore en compétition (la République d'Irlande, la RFA, l'Angleterre, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, l'Italie). C'est dire la domination du Vieux Continent.

JEAN-JACQUES BOZONNET

□ **Le drame du Heysel : peines aggravées en appel pour onze supporters britanniques.** – Onze des quatorze supporters britanniques reconnus coupables d'homicide involontaire et condamnés en 1989 à trois ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis, après le drame du stade du Heysel, à Bruxelles (39 morts, plus de 500 blessés lors de la finale de la Coupe d'Europe entre Liverpool et la Juventus de Turin en 1985) ont vu leur peine aggravée en appel, mardi 26 juin. La cour d'appel de Bruxelles a acquitté un accusé, a confirmé la condamnation à trois ans pour deux autres, mais a porté à quatre ou cinq ans la peine des onze autres. Ces derniers devront être extradés une deuxième fois vers la Belgique pour y purger leur peine.

La suite de la compétition

QUARTS DE FINALE	DEMI-FINALES	FINALE
Rép. d'Irlande-Italie (Samedi 30 juin à Rome, 21 h ; A2)		
	(Mardi 3 juillet à Naples, 20 h ; A2)	
Argentine-Yougoslavie (Sam. 30 juin à Florence, 17 h ; TF1)		
		(Dim. 8 juillet à Rome, 20 h ; TF1)
Cameroun-Angleterre (Dim. 1er juillet à Naples, 21 h ; TF1)		
	(Mer. 4 juillet à Turin, 20 h ; TF1-FR3)	MATCH POUR LA 3e PLACE (Samedi 7 juillet à Bari, 20 h ; TF1)
Tchécoslovaquie-RFA (Dim. 1er juillet à Milan, 17 h ; FR3)		

Le juste calcul des mercenaires yougoslaves

L'Espagne est tombée dans le piège tendu par les exilés du nouveau football européen

Yougoslavie b. Espagne : 2-1 après prolongation .

VÉRONE

de notre envoyé spécial

En abordant leur huitième de finale dans ce stade de Vérone à moitié vide, Espagnols et Yougoslaves étaient plus préoccupés par la peur de perdre que par l'envie de gagner. Dans ce Mondiale qui devrait être une fête permanente, l'esprit sportif, le goût du beau jeu, l'envie de se faire plaisir et de faire plaisir aux millions d'amoureux du ballon sont trop souvent absents. Pour un peu, on traiterait d'archaïques ceux qui ont encore l'audace de prôner ces vertus qui sont pourtant les assises naturelles du sport. Adieu les sportifs, place aux affairistes et aux chasseurs de primes.

Les Espagnols sont tombés dans le piège. Depuis des années, on ne sait plus que penser de ce football yougoslave. On se répète qu'il est capable d'alterner le meilleur et le pire, qu'il est un vivier d'excellents joueurs qui hélas ! n'ont pas toujours des qualités morales au niveau de leur talent.

C'est vrai qu'à lui seul ce jeu yougoslave est un peu la caricature européenne du football de notre temps. A vingt-cinq ans, un bon joueur dans ce pays n'a de cesse que d'aller se monnayer par-delà ses frontières. Il ne pense plus qu'à cela, ne court plus que pour cela. Ivica Osim, l'entraîneur de l'équipe nationale, en est l'exemple lui qui fit la moitié de sa carrière de joueur à Sedan, Strasbourg, pour finir à Valenciennes.

La France a toujours été pour eux un terrain de prédilection. On se souvient de Durkovic, Pantelic et de tant d'autres. Mardi à Vérone, leurs successeurs s'appelaient Faruk Hatzibegic (Sochaux), Tragoljub Brnovic (Metz), Zlatko Vujovic et Safet Susic (Paris-Saint-Germain), qui avaient à leurs côtés le gardien Tomislav Ivkovic (Lisbonne) ou encore Frecko Katanec (Gênes). Cela finit par faire un bel ensemble mais pour bâtir une équipe soudée c'est plus délicat.

Ces joueurs yougoslaves savent donc faire le nécessaire, juste le nécessaire. Ce huitième de finale en fut la parfaite illustration. La générosité espagnole enfin revenue s'est brisée sur le professionnalisme trop parfait de ces Yougoslaves. Leur technique fut simple : une bonne dose de chloroforme, un bon paquet de ficelles et un numéro 10 gagnant : Dragan Stojkovic, le signataire des deux buts de la victoire.

Pendant les trois-quarts du temps réglementaire, l'équipe yougoslave joua ce match au pas, le gérant comme un petit fonds de commerce. Plutôt que de la bousculer ou peut-être par peur de la provoquer, les Espagnols eurent le tort de se mettre au diapason. Dans le petit – et irritant – jeu des trucages en tous genres, ils trouvèrent leurs maîtres.

L'affrontement, parce que les Yougoslaves le voulaient et que les Espagnols s'y pliaient, fut donc très longtemps insipide. Jusqu'à la 78e minute, quand ceux de l'Est sortirent devant les Sudistes et du dessous de la table ce fameux 10 de der qui s'appelle Dragan Stojkovic. Il ne s'était pourtant, lui non plus, guère dépensé jusqu'alors. Mais son but, sur une double feinte, vint comme une démonstration, un rappel pertinent pour tous les courtiers du marché du football.

A vingt-cinq ans, ce Dragan-là est la nouvelle coqueluche du pays. Dans quelques semaines, le nouveau mercenaire, pour une bonne solde de millions de francs, revêtira la tunique marseillaise et deviendra un homme de Bernard Tapie. Animé par cette motivation sans doute supérieure, il en vint enfin à se concentrer un peu plus sur le sujet espagnol et ce fut beau.

L'entraîneur Luis Suarez chassé du banc de touche pour avoir eu des mots avec l'arbitre, l'Espagne était sens dessus dessous. Elle parut se reprendre à sept minutes de la fin par un but de Julio Salinas. Mais le réveil était trop tardif. Ce but ne devait lui procurer qu'un petit tour supplémentaire et encore plus douloureux sur ce manège yougoslave. Trois minutes de prolongations, un coup franc de Dragan Stojkovic les achevait. La mission était accomplie. Les Yougoslaves reprirent sans honte leur plan de petites économies. L'essentiel était de gagner.

Les voici donc aujourd'hui en partance pour Florence pour un quart de finale devant l'Argentine. Face à une équipe qui n'a pas, elle non plus, brillé, jusqu'alors, par son esprit d'entreprise et son goût de l'aventure, on n'ose imaginer le scénario...

DANIEL CARTON

SPORTS

TENNIS : les Internationaux de Grande-bretagne

John McEnroe et Tim Mayotte éliminés dès le premier tour

Il ne faisait pas bon être favori, mardi 26 juin, pour la deuxième journée du tournoi de Wimbledon. Cinq têtes de série, et non des moindres, sont tombés sur le célèbre gazon anglais.

Andres Gomez, vainqueur du dernier tournoi de Roland-Garros et tête de série numéro 5, n'a pas gagné un set face à l'Américain Jim Grabb ; Tim Mayotte, le numéro six, une fois demi-finaliste et cinq fois quart-de-finaliste du tournoi, est tout juste parvenu à arracher le premier avant de perdre les trois suivants face au Sud-africain Gary Muller. Quant à Pete Sampras (n°12) et Petr Korda (n°14), ils ont été éliminés par un *autre Sud-africain, Christo Van* Rensburg et par l'Israëlien Gilad Bloom.

Mais l'événement du jour reste la défaite de l'Américain John McEnroe. Fatigué, agacé, le triple *vainqueur du tournoi a subi*, pendant plus de deux heures, les retour fulgurants de son jeune compatriote, Derrick Rostagno, avant de s'incliner en trois sets. Pour la deuxième fois de sa carrière, « Big Mac » quitte Wimbledon au premier tour.

Principaux résultats

(Simples Messieurs)

Grabb (EU) b. Gomez (Eq., n°5), 6-4, 6-2, 6-2 ; Edberg (Sue., n°3) b. Dyke (Aus.), 4-6, 6-1, 6-3, 6-1 ; Chang (EU, n°13) b. Altur (Esp.), 5-7, 6-3, 6-4, 7-5 ; Muller (AfS) b. Mayotte (EU, n°6), 4-6, 7-6, 7-5, 6-3 ; Bloom (Isr.) b. Korda (Tch., n°14) 6-0, 6-4, 4-6, 6-2 ; Rostagno (EU) b. McEnroe (EU, n°4), 7-5, 6-4, 6-4 ; Van Rensburg (Afs) b. Sampras (EU, n°12), 7-6, 7-5, 7-6 ; Kroon (Sue.) b. **Benhabiles** (Fra.), 6-3, 6-2, 5-7, 3-6, 6-3.

(Simples dames)

J. Halard (Fra) b. K. Jordan (EU), 5-5,6-2 ; J. Novotna (Tch, n°14) b. L. Golarsa (Ita), 3-6,7-6,6-2 ; S. Graf (RFA, n°1) b . C. Porwik (RFA), 6-1,6-2 ; S. Gomer (GB) b. M. Maleeva (SUI, n°8), 6-2,6-3 ; J. Capriati (EU, n°13) b. H. Kelesi (Can), 6-3,6-1 ; Z. Garrison (EU, n°5) b. S. Smith (GB), 6-2,6-1 ; H. Sukova (Tch, n°10) b. M. Bollegraf (PB), 7-5,6-2 ; A. Dechaume (Fra) b. N. Sawamatsu (Jap), 7-5,2-6,6-3 ; M. Seles (You, n°3) b . M. Strandlund (Suè), 6-2,6-0 ; R. Fairbank (AfS, n°15) b. R. Baranski (Pol), 6-2,3-6,6-2 ; A. Frazier (EU) b. I. Demongeot (Fra), 6-1,6-4 ; N. Zvereva (URSS, n°12) b. P. Harper (EU) 6-3,6-3 ; C. Tanvier (Fra) b. E. Sviglerova (Tch), 6-2,6-4 ; B. Nagelsen (EU) b. A. Sanchez (Esp, n°6), 1-6,7-6,9-7 ; M. Navratilova (EU, n°2) b. S. Amiach (Fra), 6-1,6-1 ; G. Sabatini (Arg, n°4) b. E. Burgin (EU), 6-3,6-3 ; K. Quentrec (Fra) b . L. Meskhi (URSS), 3-6,6-3,6-3 ; N. Herreman (Fra) b. A. Ivan (EU), 7-5,6-3 ; J. Wiesner (Aut, n°15) b. S. Wasserman (Bel), 6-3,6-0.

AGENDA

ARMÉES

De plus en plus de sourds chez les jeunes du contingent

Selon le médecin-chef André Jammes, du service de santé des armées, la surdité dite de perception chez les recrues appelées sous l'uniforme pour leur service militaire est devenue un motif important d'exemption pour raisons de santé. Elle concerne de l'ordre de 4,17 % des exemptions. *« C'est une nouveauté de taille »*, a-t-il expliqué, mardi 19 juin, à la presse, même si, d'autre part, les troubles de la personnalité et les retards mentaux au sein du contingent demeurent, avec respectivement 9 % et 6,3 %, les causes médicales les plus graves d'une exemption du service.

Différente de la surdité dite de transmission, la surdité de perception traduit une lésion, rarement récupérable, du nerf qui est censé conduire l'information électrique au cerveau. Pour l'instant, les médecins militaires inventorient les hypothèses. Il leur paraît difficile d'attribuer cette atteinte à la seule prolifération du balladeur (autrement appelé *« walkman »*) chez les jeunes Français. Il se pourrait aussi que certains produits pharmaceutiques, comme les antibiotiques soient à l'origine de telles lésions.

Au terme de la sélection médicale qui comprend un examen des membres supérieurs et inférieurs, des yeux, du sens chromatique, de l'ouïe, du psychisme et un bilan *de l'état général, on a compté* près de 86 000 exemptés en 1989 pour un contingent de 450 000 jeunes Français avant incorporation sous les drapeaux. Ce taux d'exemptions (19,86 %) a tendance à baisser au fur et à mesure que le niveau général, souvent lié à la scolarisation et détecté par des tests psychotechniques, du futur conscrit monte.

AUTOMOBILE

Mercedes 190 E (1,8 litre) : un regard vers le grand public

Mercedes vient de lancer sur le marché français une nouvelle 190 dotée d'un moteur à injection de 1,8 litre de cylindrée. C'est, désormais, la plus petite motorisation de la marque.

Il ne faut pas voir dans cette arrivée au catalogue de la firme allemande un simple remaniement de gamme à la base. Le constructeur d'outre-Rhin, en fait, attaque avec sa nouvelle voiture une clientèle qui ne lui *était pas familière et, par là, un* créneau qu'il ne favorisait pas sans pour autant totalement le négliger. Toutes versions confondues, 14 384 véhicules de type 190 ont été vendus en France en 1989, deuxième marché d'exportation pour cette série après les Etats-Unis. Cette nouvelle 190 prend la place du modèle à carburateur jusqu'ici distribué.

Le prix demandé pour cette 1 800 cm3, 148 000 francs, *démontre* que Mercedes-France cherche ainsi à attirer des acheteurs qui, fidélisés, resteront attachés à la marque, mais que les tarifs pratiqués sur ce type de voiture éloignaient. Et puis il y a le danger japonais, qui nécessite bien des efforts, et pas trop tard.

Autre tentation pour l'acheteur potentiel, la société de financement de la marque propose pour le modèle en question un plan d'achat adapté.

Dans le domaine du produit lui-même, cette 190 nouvelle formule bénéficie dans l'affaire et en série d'un équipement complet et généralement coûteux. C'est l'occasion non seulement de séduire, mais *aussi de répondre à ceux qui se* plaignaient que le prix d'une voiture chez Mercedes devait être augmenté de celui d'options quasiment obligatoires.

Ainsi trouve-t-on en série : l'ABS, la direction assistée, les glaces électriques à l'avant, le *verrouillage centralisé (réservoir* de carburant compris), les vitres teintées, l'antenne électrique et les haut-parleurs pour la radio, les boiseries sur le tableau de bord, les phares antibrouillard, les rétracteurs de ceintures de sécurité... Bel effort pour un « modèle de base ». La peinture métallisée est en revanche à payer en sus.

Le moteur 1,8 litre à injection gérée par électronique est tiré du 2 litres bien connu de la marque. Il a un arbre à cames en tête et sort 109 chevaux (8 CV fiscaux) à 5 500 t/minute pour un couple maximum (effort de propulsion) fixé à 15,3 mKg. Ce qui n'est pas époustouflant, mais la boîte de vitesses à rapports courts favorise la dynamique du groupe.

Les éléments les moins visibles montés sur la totalité de la série 190 sont là : suspension arrière à bras multiple notamment, habitacle indéformable, colonne de direction et pédalier rétractables en cas de choc à l'avant, etc.

Les performances – 185 km/h pied au plancher – sont raisonnables, les consommations (entre 7 et 11 litres en *moyenne) modestes : une autre* façon de viser les pères de famille prudents et candidats à l'achat d'une voiture qu'ils ne possédaient jusque-là qu'en rêve et qui seraient tentés de regarder du coté du soleil levant.

C.L.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5291

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III				■					■
IV						■			
V				■					
VI			■				■		
VII		■							
VIII							■	■	
IX						■			
X			■	■					■
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Un certain fléchissement dans les *cours*. – II. *Autrefois se mettaient en* bas. – III. Est ce qu'il est pour celui qui regarde. Qui n'a donc pas la parole. – IV. Un aphorisme sanscrit. N'est plus qu'un triste sire quand il est mélancolique. – V. La grande *période des glaces. Un homme très* simple. – VI. Tranche de melon. Portait les armes. Annonce une restriction. – VII. Entrer dans les bois. – VIII. Couverte d'une chaude toison. – IX. Mesurer comme autrefois. Un admirateur enthousiaste. – X. Qui a fait son apparition. D'un auxiliaire. – XI. Un ensemble d'effets.

VERTICALEMENT

1. Où l'on peut trouver un bon air. – 2. Peut être assimilée à un plaisir de la table. Eut en son bec un « fromage ». – 3. Un ouvrage à mettre sous clé. Perd de sa force quand il est allongé. – 4. Préposition. Traverse plusieurs lacs. – 5. Des femmes qui savent généralement bien broder. – 6. Touché. Peut se mettre en boule. Règles. – 7. Fera l'innocent. Peut compter sur ses doigts. – 8. Ne demande évidemment qu'à être envoyée sur les roses. Roi. – 9. Vis. Entre la Maurienne et la Tarentaise.

Solution du problème n° 5290

Horizontalement

I. Portières. – II. Avion. Usé. – III. Radius. – IV. Ote. Sueur. – V. Lissier. – VI. Io. Utérus. – VII. Encre. Ase. – VIII. Od. Unau. – IX. Muid. – X. Sortilège. – XI. Entêté. Os.

Verticalement

1. Parolier. Se. – 2. Ovation. Mon. – 3. Rides. Court. – 4. Toi. Surdité. – 5. Inusité. Dit. – 6. Suée. Le. – 7. Ru. Errance. – 8. Esaü. USA. Go. – 9. Se. Raseuses.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

– Laurence GALLOT
et Eric ROHDE

sont heureux d'annoncer la naissance de

Juliette

à Paris, le 17 juin.

14, passage Foubert,
75013 Paris.

– Florence NOIVILLE
et Martin HIRSCH

sont heureux d'annoncer la naissance de

Raphaëlle,

le 18 juin 1990.

5, rue de Latran,
75005 Paris.

Mariages

– Elisabeth et Jacques
ROZE des ORDONS,
Sabine et André FROUIN,

sont très heureux d'annoncer que leurs enfants

Violaine et Olivier

se marieront le samedi 30 juin 1990, à Savigny-sur-Orge (91600).

Décès

– Louise Athias,
Raymonde et André Sailer,
Michèle Nercam-Athias,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Colette ATHIAS,

survenu le 24 juin 1990.

Les obsèques auront lieu le jeudi 28 juin, au cimetière de Montmartre, à 10 h 45.

61, rue Erlanger,
75016 Paris.

– L'Association amicale des Charentais à Paris a le regret de faire part du décès de son président,

M. Jean BAILLOU,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
ministre plénipotentiaire,
directeur général honoraire
de l'Institut international
d'administration publique.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 28 juin 1990, à 10 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés.

– Simone, Jean-Pierre et Michel
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre COURTIAU,
combattant volontaire de la Résistance,

survenu le 25 juin 1990, en Avignon.

Les obsèques civiles auront lieu à Lamarque (Gironde), le 29 juin, à 11 h 30.

Ne faire parvenir ni fleurs ni couronnes.

Le Moure de la Ville,
84570 Mormoiron.

– Mme Yves Cuny,
née Marie-France Pouradier-Duteil,
son épouse,
Pierre André, Caroline, Sébastien,
ses enfants,
Mme André Cuny,
sa mère,
Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

M. Yves CUNY,

survenu le 25 juin 1990, à l'âge de cinquante et un ans.

Le service religieux a été célébré le 27 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Denys-de-l'Estrée, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Paladru (Isère), le 28 juin, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue Gaston-Dourdin,
93200 Saint-Denis.
13, allée des Gardes-Royales,
78000 Versailles.

– M. et Mme Bernard Bourgeois
font part du décès accidentel de leur fils

Jean-Jacques.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 28 juin 1990, à 15 heures, en l'église de Varennes-Saint-Sauveur (Saône-et-Loire).

25, rue Jules-Massenet,
69003 Lyon.

– Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-6e) et l'ensemble des personnels de l'université ont la *profonde tristesse* de faire part du décès de

Mme Annie LEJAL-NICOL,
maître de conférences
à l'université,
survenu le 25 juin 1990.

Les obsèques auront lieu le mercredi 27 juin, à 16 heures, en l'église Saint-Jean-Marie-Vianney, 33600 Pessac, dans la plus stricte intimité.

– Mme France Macé,
son épouse
Ses enfants et petits-enfants,
Ses amis du *Canard enchaîné*,
ont la douleur de vous annoncer le décès de

Gabriel MACÉ.

Les obsèques auront lieu au crématorium du Père-Lachaise, le vendredi 29 juin 1990, à 8 h 45.

Son épouse souhaite que les fleurs soient remplacées par un don en faveur de la recherche.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(*Le Monde* du 26 et du 27 juin.)

– Toulouse - Fes.
Mme Mardochée Maman,
Ses enfants et petits-enfants,
Leurs familles et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Mardochée MAMAN,

survenu le 23 juin 1990, à Toulouse, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière israélite de Portet-sur-Garonne (31), le lundi 25 juin.

81, boulevard Carnot,
31000 Toulouse.

– Gérard Emmanuel Tallon,
son époux,
Lauréen et Séverin,
ses enfants,
Et toute la famille,
font part du décès de

Marie Elisabeth TALLON,
née Schmitt,

survenu à Soustons (40), le 24 juin 1990.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 27 juin.

– Mme Anne Veillet-Lavallée,
Ses fils, Thierry et Pierre,
Sa mère, Madeleine,
Sa sœur Annie,
M. et Mme Jean et Irène Chevalet
et leurs enfants,
M. et Mme William et Aline Macbeth
et leurs enfants,
Et tous ses confrères de *l'Evènement du jeudi*,
ont la tristesse de faire part du décès de

Bernard VEILLET-LAVALLÉE,

survenu à l'âge de cinquante-six ans, le 20 juin 1990, à Paris.

Les obsèques auront lieu dans la stricte intimité familiale.

(*Le Monde* daté 24-25 juin.)

– Mme Ernest Vigne,
M. Jacques Vigne,
Mme Jacques Vigne,
Leurs enfants Jacques et Sarah,
Tous leurs parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Ernest VIGNE,
ancien industriel,
ancien maire de Clérieux,
officier des Palmes académiques.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Clérieux (Drôme), le lundi 25 juin 1990.

Remerciements

– Mme Pierre Donche-Gay,
M. Philippe Donche-Gay,
Mme Jean-Jacques Walger,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Pierre DONCHE-GAY,

vous adressent leurs sincères remerciements.

– M. Patrice Morette-Bourny
et Mme Viviane Poggi,
M. et Mme Joël Morette-Bourny,
M. et Mme Dominique Morette-Bourny
Et toute la famille,
remercient très vivement toutes les personnes qui leur ont exprimé leurs condoléances lors du décès de

M. François MORETTE-BOURNY.

– Mme Jean-François Pintat,
M. et Mme Xavier Pintat
et leur fils Julien
Parents et alliés,
profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Jean-François PINTAT,

présentent à toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil leurs remerciements émus.

Anniversaires

– Il y a un an le 28 juin 1989, nous quittait notre cher et bien-aimé

Anis BEN HADADA.

Que ceux qui l'ont connu et soigné à l'hôpital Saint-Michel se souviennent de lui.

– Que tous ceux qui ont connu, aimé et admiré

Frédéric (Fred) BON,

lui gardent un fidèle souvenir et aient pour *lui* une amicale pensée en ce troisième anniversaire de sa disparition.

– Le 28 juin 1979,

Thierry CHICHE

quittait les siens.

Il avait vingt et un ans, il est toujours aussi présent dans le cœur des siens.

Le 16 juillet 1986,

Jacqueline COHEN-SELMOUN,

sa tante, le rejoignait.

Que tous ceux qui les ont connus et aimés se souviennent.

Soutenances de thèses

– Université Paris-I, jeudi 28 juin, à 14 h 30, amphi 102, 9, rue Malher, M. Jean-Louis Gaulin : « Pietro de Crescenzi et l'agronomie en Italie (XIIe-XIVe siècles) ».

– Université Paris-I, jeudi 28 juin, à 14 h 30, salle 308, 1, rue Victor-Cousin, *M. Mohammad Izzat Sabbagh* : « L'influence de la philosophie grecque sur les œuvres d'Ibn Al-Muqaffa ».

– Université Paris-I, vendredi 29 juin, à 14 h 30, salle 308, 1, rue Victor-Cousin, Mme Sandra Costa : « Des ateliers au musée : histoire du classicisme bolonais en France (1648-1816) ».

– Université Paris-II, jeudi 28 juin, à 14 h 30, salle des Conseils, M. Alain Ketta Mbanguyd : « Etude de droit comparé des conflits collectifs du travail (Congo-France) ».

PARIS EN VISITES

JEUDI 28 JUIN

« Le Marais sud, ses hôtels et jardins », 10 heures, sortie métro Saint-Paul (E. Bourdais).

« Trésors des collections Renaissance du Musée d'Ecouen », 13 h 30, gare du Nord, devant le quai n° 15 (Monuments historiques).

Exposition « Art précolombien du Mexique », 13 h 30, Grand Palais, grande entrée (Approche de l'art).

« Art précolombien du Mexique », 14 h 15, entrée de l'exposition, Grand Palais (Art pour tous).

« Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel d'Angoulême-Lamoignon », 14 h 15, 1, place des Vosges (E. Romann).

« L'Arche de la Défense, l'esplanade, le CNIT réaménagé », 14 h 15, hall du RER La Défense, sortie L (Tourisme culturel).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 15, façade devant la poste (M. Hager).

« Versailles : le quartier Saint-Louis », 14 h 30, cathédrale Saint-Louis (Office de tourisme).

« Montmartre, cités d'artistes et jardins ignorés », 14 h 30, métro Abbesses (P.-Y. Jaslet).

« Neufs hôtels du Marais et leurs jardins secrets. Evocation de Mme de Maintenon, du sultan de Bonneval, de Voltaire et du maréchal Tallard », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Hauller).

« De l'« Ancienne Comédie » au couvent des Cordeliers », 14 h 30, métro Mabillon (Paris pittoresque et insolite).

« Grande Arche et quartier de la Défense », 14 h 30, RER La Défense, sortie L (M.-C. Lasnier).

« Demeures du Marais, de la place des Vosges à l'hôtel Salé », 14 h 30, métro Chemin-Vert (Arts et caetera).

« L'hôtel de Lauzun et l'île Saint-Louis », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (D. Fleuriot).

« Le Marais sous Louis XIII », 14 h 30, église Saint-Paul, 99, rue Saint-Antoine (M.-G. Leblanc).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels et passages pittoresques du faubourg Saint-Honoré », 14 h 30, parvis de la Madeleine (M. Pohyer).

« Conciergerie et Sainte-Chapelle », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Arts conférences).

« Toute l'île Saint-Louis », 14 h 45, métro Pont-Marie (M. Banassat).

« La crypte gothique des cisterciens et l'ancienne faculté de médecine », 15 heures, 24, rue de Poissy (D. Bouchard).

« Les locaux du journal *l'Humanité* à Saint-Denis, dernière œuvre de Niemeyer », 15 heures, sortie métro Saint-Denis-Basilique (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

Salle Psyché, 15, rue Jean-Jacques-Rousseau, 15 heures : « Mieux se connaître pour mieux vivre. Les différentes techniques et approches », par A. d'Athis (Ulysse).

Auditorium du Musée du Louvre, 18 h 30 : « *Le Guerchin en France* », par S. Loire.

1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 18 h 30 : « Le grand Maghreb à l'heure européenne », avec P. Balta, A. Djeghloul, Y. Lacoste, Ali Ezzahi, E. Pisani, etc. (Institut du monde arabe).

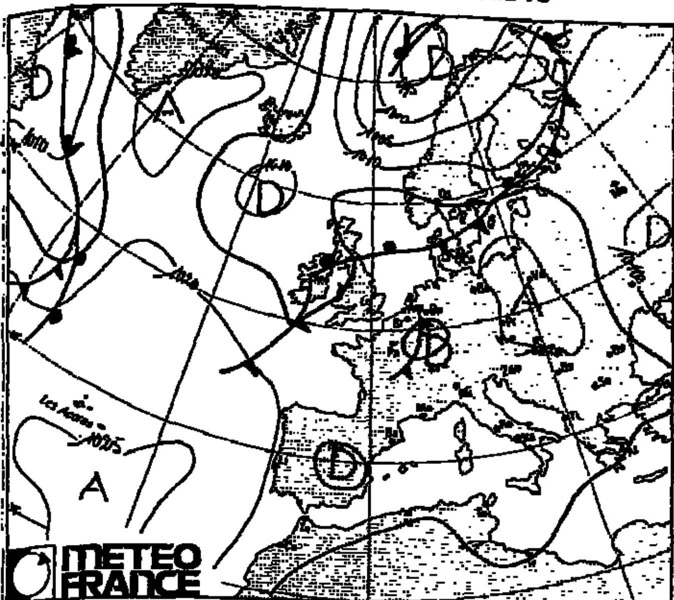




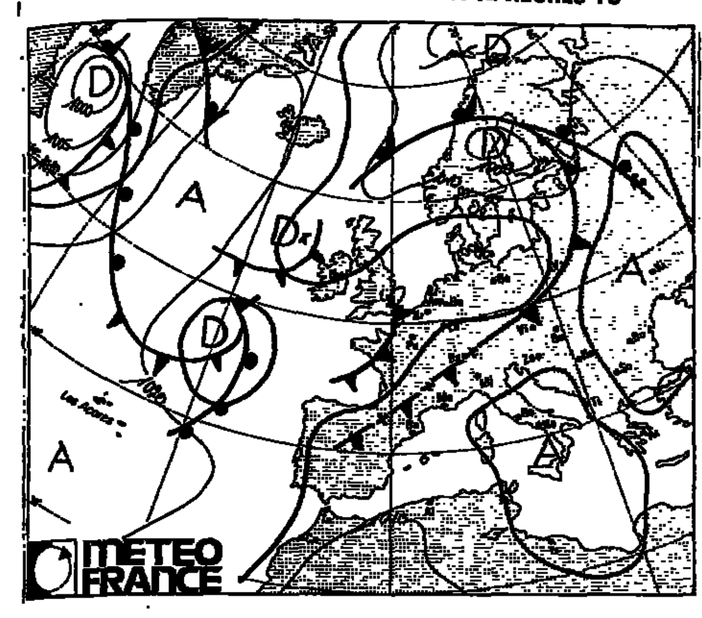
AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27 JUIN 1990 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 29 JUIN 1990 A 12 HEURES TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 27 juin et le jeudi 28 juin à minuit.

Les ondées orageuses, parfois violentes, régresseront vers une moitié sud-est de la France. Plus à l'ouest, le temps sera plus calme. Le soleil fera par moments de belles apparitions, il fera moins chaud.

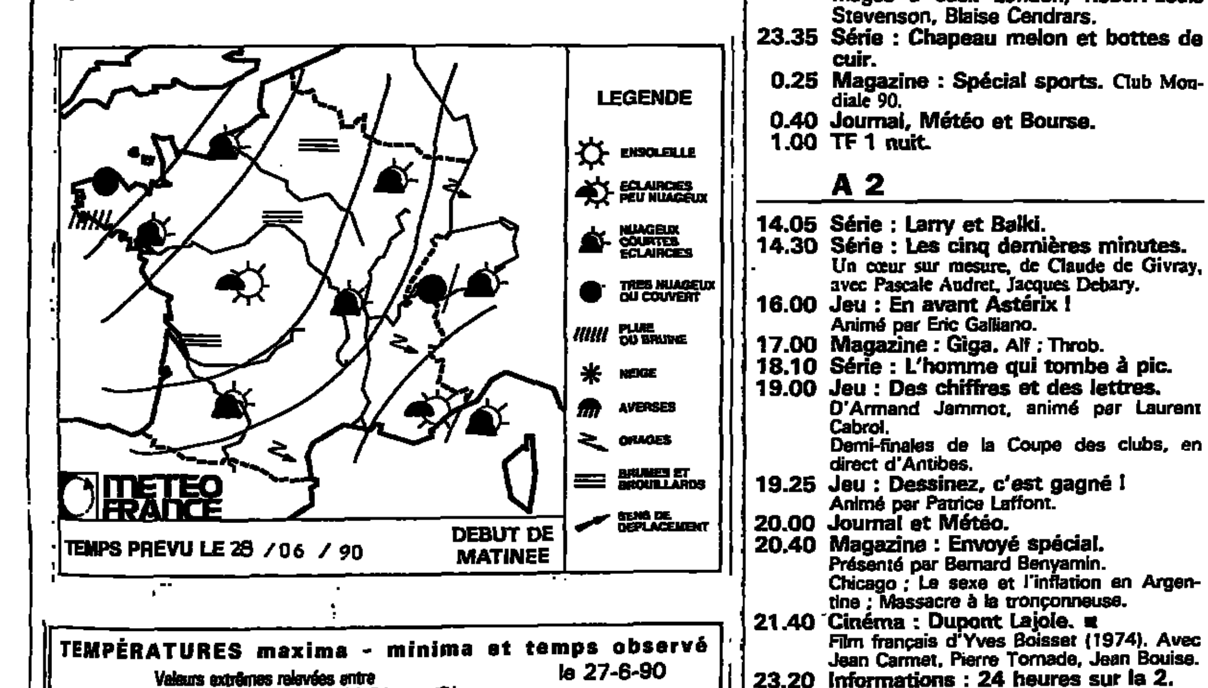
Jeudi : Orageux sur la moitié sud-est, éclaircies à l'ouest.

Des Pyrénées à l'Auvergne au sud de l'Alsace ainsi que sur la Franche-Comté, Rhône-Alpes, le Languedoc-Roussillon et la Provence, le temps sera nuageux. Des ondées orageuses se produiront ici et là au lever du jour. Après une atténuation très temporaire, les orages reprendront de la vigueur en cours de journée. Ils seront par endroits violents accompagnés de chutes de grêle et de fortes rafales de vent.

De l'Aquitaine à la Bourgogne et aux régions du nord-est ainsi que sur la Côte d'Azur et la Corse, les nuages seront assez nombreux, porteurs là aussi d'ondées éparses et parfois d'orages. Ceux-ci seront toutefois plus modérés.

Sur le reste de la France, le soleil fera de belles percées, mais il faut compter sur quelques heures de temps nuageux en matinée sur la Bretagne, la Normandie et les pays de Loire, en cours d'après-midi sur les autres régions.

Les températures seront comprises entre 12 et 21 degrés au lever du jour, entre 20 et 29 degrés dans l'après-midi en allant de la Manche vers la Méditerranée.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 27-6-90

Valeurs extrêmes relevées entre le 26-6-90 à 6 heures TU et le 27-6-90 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	28	19	D
BIARRITZ	24	19	C
BORDEAUX	30	18	C
BOURGES	32	17	C
BREST	20	14	C
CAEN	19	14	B
CHERBOURG	16	13	B
CLERMONT-FER.	31	16	D
DIJON	31	17	O
GRENOBLE St-M-H	32	17	N
LILLE	29	17	B
LIMOGES	27	18	N
LYON	32	18	N
MARSEILLE-MAR.	33	20	D
NANCY	31	17	N
NANTES	26	15	C
NICE	29	23	O
PARIS-MONTS.	31	19	B
PAU	27	17	C
PERPIGNAN	27	19	N
RENNES	26	15	B
ST-ETIENNE	32	18	N
STRASBOURG	31	18	D
TOURS	29	14	D
TOULOUSE	31	19	C
POINTE-A-PITRE	32	26	C

ÉTRANGER

ALGER	31	22	C
AMSTERDAM	25	13	B
ATHÈNES	30	21	D
BANGKOK	30	28	C
BARCELONE	28	19	N
BELGRADE	27	17	C
BERLIN	26	16	N
BRUXELLES	28	18	O
LE CAIRE	37	22	D
COPENHAGUE	22	17	C
DAKAR	24	23	D
DELHI	40	31	O
DJERBA	29	20	D
GENÈVE	31	17	P
HONGKONG			
ISTANBUL	25	16	D
JÉRUSALEM	30	29	D
LISBONNE	28	18	D
LONDRES	23	16	P
LOS ANGELES	32	17	D
LUXEMBOURG	29	18	O
MADRID	34	31	D
MARRAKECH	38	20	D
MEXICO			
MILAN	31	20	D
MONTRÉAL	27	15	N
MOSCOU	23	12	D
NAIROBI	25	8	N
NEW-YORK	30	19	C
OSLO	22	11	D
PALMA-DE-MAJ.	34	19	D
PÉKIN	31	25	D
RIO-DE-JANEIRO	23	23	C
ROME	30	18	D
SINGAPOUR	26	24	C
STOCKHOLM	22	11	D
SYDNEY	16	7	D
TOKYO	23	21	P
TUNIS	40	18	B
VARSOVIE	23	10	N
VENISE	29	20	D
VIENNE	27	15	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► signalé dans *le Monde radio-télévision* ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 27 juin

TF 1

20.40 **Variétés : Sacrées vacances.** En direct de la Mamounia à Marrakech. Avec La Fantasia, Elton John, Florent Pagny, Vanessa Paradis, Herbert Léonard, Marc Lavoine, Roe.
22.35 **Série noire : Sa majesté le flic.**
0.00 **Magazine : Spécial sports.** Club Mondiale 90.
0.05 **Journal, Météo et Bourse.**
0.40 **Série : Intrigues.**
1.10 **TF1 nuit.**

A 2

20.45 **Téléfilm : Mariage blues.**
22.15 **Magazine : Carnets de route.** Présenté par Christine Ockrent. La ruée vers l'Est.
23.10 **Informations : 24 heures sur la 2.**
23.25 **Météo.**
23.30 **Magazine : Du côté de chez Fred.** Alexandre Adler et l'histoire du socialisme.

FR 3

20.35 ► **Théâtre : Marie Tudor** (1re partie). D'Abel Gance, d'après Victor Hugo.
22.15 **Journal et Météo.**
22.40 **Théâtre : Marie Tudor** (2e partie).
0.10 **Musique : Carnet de notes.** Deux pièces pour deux guitares, granada et tango, d'Albeniz.

CANAL PLUS

21.00 **Cinéma : Apportez-moi la tête d'Alfredo Garcia** ■■ Film américain de Sam Peckinpah (1974).
22.50 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : Barfly** ■■ Film américain de Barbet Schroeder (1987) (v.o).
0.35 **Cinéma : Les Belles de Nuit** ■■■ Film français de René Clair (1952).
1.55 **Musique : Opus plus** (1re partie).

LA 5

20.40 **Histoires vraies : Catherine.** Téléfilm de Michael Whyte.
22.20 **Débat : De l'anorexie à la boulimie.** Animé par Gilles Schneider. Avec Catherine Hervais, auteur de *les Toxicos de la bouffe*.
23.30 **Sport : Tennis.** Tournoi de Wimbledon : résumé de la journée.
0.00 **Journal de minuit.**
0.10 **Rediffusions.**

M 6

20.35 **Téléfilm : Double vie.**
22.10 **Magazine : Ciné 6.**
22.25 **Magazine : Culture pub spécial Cannes** (2e partie). Les meilleures publicités de l'année 1990.
0.00 **Six minutes d'informations.**
0.05 **Série : Portraits crachés.**
0.30 **Documentaire : Portraits d'artistes.** Manessier.
1.00 **Musique : Boulevard des clips.**
2.00 **Rediffusions.**

LA SEPT

21.00 **Téléfilm : Mémoires d'un fleuve** (2e partie). De Judith Elek.
22.30 **Documentaire : Les instruments de musique et leur histoire** (4). De Gerhard Vogel, Rainer Aust et Michael Krey.
23.00 **Documentaire : Musée d'Orsay** (6). De Pierre Dumayet.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Tire ta langue.**
21.30 **Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, de la Suisse et du Canada.
22.00 **Communauté des radios publiques de langue française.**
22.40 **Nuits magnétiques.** La vallée des camisards.
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné les 24 et 31 décembre 1953, à New-York) : Symphonie n° 94 en sol majeur, de Haydn ; Les tableaux d'une exposition, de Moussorgski (orchestration de Ravel) ; Manfred, ouverture op. 115, de Schumann ; Guillaume Tell, de Rossini ; Symphonie n° 9 en mi mineur op. 95, de Dvorak, par l'Orchestre symphonique de la NBC, dir. Arturo Toscanini.
23.07 **Jazz-club.** En direct du New-Morning à Paris : Tom Harrel, trompette, George Robert, saxophone, Dado Moroni, piano, Peter Washington, contrebasse, Louis Hayes, batterie.

Jeudi 28 juin

TF 1

14.20 **Série : Une occasion en or.**
15.15 **Série : Tribunal.**
15.45 **Tiercé à Evry.**
15.50 **Variétés : La chance aux chansons.**
16.15 **Série : Vivement lundi.**
16.40 **Club Dorothée.** Docteur Slump.
17.10 **Série : 21 Jump Street.**
18.05 **Série : Hawaii, police d'Etat.**
18.50 **Avis de recherche.**
19.00 **Feuilleton : Santa-Barbara.**
19.25 **Jeu : La roue de la fortune.**
19.55 **Divertissement : Pas folles, les bêtes !**
20.00 **Journal, Météo et Tapis vert.**
20.40 **Variétés : Génération succès.**
22.35 **Magazine : Ex libris.** Expliquez-moi : Olivier de Kersauson (*Vieil Océan*), Kenneth White (*L'esprit nomade*), Jean-François Deniau (*L'empire nocturne*), Jacques Lacarrière (*Le bel aujourd'hui*), Michel Le Bris (animateur du festival de Saint-Malo), Loïck Peyron (*Le petit tour du monde illustré*) ; Extérieur livre : Hugo Pratt, François Bourgeon ; Hommages à Jack London, Robert-Louis Stevenson, Blaise Cendrars.
23.35 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
0.25 **Magazine : Spécial sports.** Club Mondiale 90.
0.40 **Journal, Météo et Bourse.**
1.00 **TF 1 nuit.**

A 2

14.05 **Série : Larry et Balki.**
14.30 **Série : Les cinq dernières minutes.** Un cœur sur mesure, de Claude de Givray, avec Pascale Audret, Jacques Debary.
16.00 **Jeu : En avant Astérix !** Animé par Eric Galliano.
17.00 **Magazine : Giga.** Alf ; Throb.
18.10 **Série : L'homme qui tombe à pic.**
19.00 **Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, animé par Laurent Cabrol. Demi-finales de la Coupe des clubs, en direct d'Antibes.
19.25 **Jeu : Dessinez, c'est gagné !** Animé par Patrice Laffont.
20.00 **Journal et Météo.**
20.40 **Magazine : Envoyé spécial.** Présenté par Bernard Benyamin. Chicago ; Le sexe et l'inflation en Argentine ; Massacre à la tronçonneuse.
21.40 **Cinéma : Dupont Lajoie.** ■ Film français d'Yves Boisset (1974). Avec Jean Carmet, Pierre Tornade, Jean Bouise.
23.20 **Informations : 24 heures sur la 2.**
23.35 **Météo.**
23.40 **Magazine : Du côté de chez Fred.** Roland Petit.

FR3

14.03 **Magazine : Carré vert.** L'ermite.
14.30 **Documentaire : Maria pour mémoire.** De Vincent Cubero.
15.03 **Série : Lady Blue.**
16.05 **Magazine : Télé-Caroline.**
17.30 **Dessin animé : Tom Sawyer.**
17.55 **Dessin animé : Molierissimo.**
18.03 **Magazine : C'est pas juste.**
18.30 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.05 **Jeux : La classe.**
20.35 **Cinéma : La cage aux folles 2.** □ Film franco-italien d'Edouard Molinaro (1980). Avec Ugo Tognazzi, Michel Serrault, Marcel Bozzuffi.
22.20 **Magazine : Le bar de l'entracte.** De Pierre Tchernia.
22.40 **Journal et Météo.**
23.05 **Le bar de l'entracte** (suite).
23.40 ► **Cinéma : Partie de campagne.** ■■ Film français de Jean Renoir (1936). Avec Sylvia Bataille, Georges Damoux, Gabriello.
0.20 **Sport : Golf.** Peugeot : Open de France à Chantilly.
0.50 **Musique : Carnet de notes.** Pièce pour deux guitares, d'Albeniz, par Irina Kircher et Alfonso Montes.

CANAL PLUS

15.30 **Cinéma : Le flingueur.** ■ Film américain de Michael Winner (1972). Avec Charles Bronson, Jan-Michael Vincent, Keenan Wynn.
17.25 **Cabou cadin.** La couronne magique : Babar.

En clair jusqu'à 20.30

18.15 **Dessins animés : Ça cartoon.** Présentés par Philippe Dana.
18.30 **Top album.** Présenté par Marc Toesca.
19.20 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 **Cinéma : Le crime d'Antoine.** ■ Film français de Marc Rivière (1989). Avec Catherine Wilkening, Tom Novembre, Jacques Weber.
21.50 **Flash d'informations.**
22.00 **Cinéma : Après la guerre.** ■ Film français de Jean-Loup Hubert (1988). Avec Richard Bohringer, Antoine Hubert, Julien Hubert.
23.45 **Cinéma : Phantasm 2.** □ Film américain de Don Coscarelli (1988). Avec James Le Gros, Reggie Bannister, Angus Scrimm.
1.15 **Cinéma : Mignon est partie.** ■ Film franco-italien de Francesca Archibugi (1988). Avec Stefania Sandrelli, Céline Beauvallet, Léonardo Ruta.

LA 5

15.00 **Sport : Tennis.** Tournoi de Wimbledon, en direct.
18.50 **Journal images.**
19.00 **Sport : Tennis** (suite).
19.45 **Journal.**
20.30 **Drôles d'histoires.**
20.40 **Téléfilm : Un héros sans pitié.** De Nick Barwood, avec Scott Ferraco, Robert Sedgwick. *Injustement emprisonné, il crie vengeance.*
22.05 **Série : Deux flics à Miami.**
23.00 **Magazine : Désir.**
23.30 **Sport : Tennis.** Tournoi de Wimbledon : résumé de la journée.
0.00 **Journal de minuit.**

M 6

13.50 **Série : Docteur Marcus Welby.**
14.40 **Série : Maîtres et valets.**
17.15 **Informations : M 6 info.**
17.20 **Série : L'homme de fer.**
18.10 **Série : Cher oncle Bill.**
18.35 **Feuilleton : Le jeune Fabre.**
18.55 **Série : Aline et Cathy.**
19.25 **Série : Dis donc papa.**
19.54 **Six minutes d'informations.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Téléfilm : La prisonnière des Cheyennes.**
21.50 **Téléfilm : L'assassin du métro.** De Herschel Daugherty, avec Lynda Day George, Teddy Savalas. *L'inspecteur chargé de l'enquête persécute le témoin.*
23.05 **Série : Espion modèle.**
0.00 **Six minutes d'informations.**
0.05 **Magazine : Charmes.**
2.00 **Rediffusions.** Culture pub remix ; L'auto dans la ville : Venise ; Portrait de Serge Reggiani : Destination santé (la dépression) ; Le jeune Fabre ; Culture pub remix ; L'auto dans la ville : New-York.

LA SEPT

14.30 **Série : Mister Pye.** De Michael Darlow.
16.40 **Documentaire : La disparition d'Ettore Majorana.** De Donatello Dubini.
17.40 **Documentaire : Chronique du temps sec.** D'Yves Billon, Daniel Menget et Jean-François Schiano.
18.35 **Documentaire : Jean Painlevé au fil de ses films** (3). De Denis Derrien.
19.05 **Magazine : Imagine.**
19.40 **Documentaire : Histoire parallèle.** De Philippe Grandrieux.
21.00 Magazine : Mégamix. De Martin Meissonnier.
22.00 **Documentaire : Four american composers** (Meredith Monk). De Peter Greenaway.
23.00 **Documentaire : Béjart impressions.** De Thomas de Norre.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Dramatique.** Hommage à Kateb Yacine (dernière partie).
21.30 **Profils perdus.** Pierre et Hélène Lazareff (1re partie).
22.40 **Nuits magnétiques.** La vallée des camisards.
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Musique : Coda.** Duke Ellington et le cinéma.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 25 juin 1990 au Grand Auditorium) : Ouverture en sol mineur, de Bruckner ; Lulu, de Berg ; Symphonie n° 4 en mi bémol majeur de Bruckner, par l'Orchestre philharmonique de Radio-Fance, dir. Marek Janowski ; sol. : Valeria Esposito, soprano.
22.30 **Studio 116.** Le chapeau chinois.
23.07 **L'invité du soir.** Jacques Mercier, chef d'orchestre.

Audience TV du 26 juin 1990

Le Monde / SOFRES NIELSEN

Audience instantanée, France entière 1 point = 202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	48,4	Santa Barbara 16,8	Le clip du jour 2,7	Mondiale 23,2	Nulle part 2,8	Tennis 1,2	Cathy et Aline 2,0
19 h 45	48,6	Roue fortune 21,6	Dessinez 7,1	Actus. région. 11,0	Nulle part 4,9	Tennis 1,6	Dis donc papa 2,5
20 h 16	57,3	Journal 23,6	Journal 12,9	Pub 9,0	Nulle part 2,7	Journal 4,2	Mme est servie 4,9
20 h 55	62,0	Le cadeau 21,7	Communica... 18,2	Ruelle... 6,9	Dirty dancing 3,4	Malédiction... 9,7	Malheurs... 4,6
22 h08	66,3	Le cadeau 22,7	Mondiale 25,3	Ruelle... 5,9	Flesh 2,0	Malédiction... 10,0	Malheurs... 3,7
22 h 44	49,7	Ciel... 13,1	Mondiale 30,4	Pub 1,7	Urban Jungle 1,4	Derrick 4,0	Diable... 0,7

CULTURE

Les cinéphiles tentés par la télévision

Selon un sondage CSA-« le Monde »-RMC à l'occasion de la sixième Fête du cinéma les amateurs du grand écran sont à leur tour séduits par le petit

Combien seront-ils, cette année, à acheter leur « passeport » pour la sixième Fête du cinéma ? Ils étaient deux millions en 1988, 2,3 millions l'an dernier. Si l'on en croit le sondage CSA réalisé pour *le Monde* et Radio Monte-Carlo (1), le record devrait être battu cette année : 36 % des « cinéphiles » – les 19 millions de Français de plus de quinze ans qui affirment être allés au moins une fois au cinéma dans les douze derniers mois – ont d'ores et déjà déclaré qu'ils voulaient se rendre le 28 juin dans une salle *(tableau 1)*.

La Fête s'annonce bien. En prélude à la journée « la plus film de l'année », les amateurs du grand écran se sont rendus par milliers le week-end dernier au Palais de Tokyo, à Paris, ainsi qu'à la Cinémathèque, qui avaient choisi de devancer l'appel. Une vente aux enchères d'objets fétiches – costumes, accessoires, bijoux, etc. – a rapporté 290 000 F le dimanche 24. L'épée de *Highlander II*, portée par Christophe Lambert dans le film de Russel Mulcahy qui sortira l'hiver prochain, s'est vendue 55 000 francs et la robe d'Isabelle Adjani dans *Camille Claudel*, de Bruno Nuytten, est partie pour 25 000 francs. La totalité de ces sommes sera versée à La roue tourne, association d'entraide des vieux comédiens.

Pourtant, un communiqué du Centre national de la cinématographie est venu la semaine dernière rappeler que le cinéma hexagonal souffre toujours d'une crise grave, celle de l'exploitation en salles. La fréquentation a baissé de 11,3 % au premier trimestre de cette année par rapport au premier trimestre de 1989, la baisse étant encore plus marquée à Paris (– 15,5 %) qu'en province.

Quels que soient les efforts des exploitants pour rénover le parc des salles et faciliter l'accès du public, les amateurs de grand écran souhaitent, à 76 %, que le prix des places baisse et, à 41 %, que les professionnels créent un titre d'accès unique à tous les réseaux, de type « carte orange » *(tableau 2)* en lieu et place des trois cartes d'abonnement existant aujourd'hui. Près d'un cinéphile sur deux voudrait « voir plus grand » : des salles plus grandes (22 %), des écrans plus larges (22 %).

Un grand écran qui, malgré tout, continue de séduire. Il exerce sa fascination sur 65 % des cinéphiles, qui déclarent se rendre dans les salles pour lui, 73 % affirmant en premier lieu qu'ils veulent voir *« les films nouveaux quand ils sortent »*, à plus forte raison quand la télévision ne propose pas grand chose d'intéressant ce jour-là *(tableau 3)*.

Le petit écran n'en finit pas pour autant de porter tort au septième art, dont il se nourrit abondamment, surabondamment : 51 % des cinéphiles n'avouent-ils pas que *« souvent »* (5 %) ou *« de temps en temps »* (46 %) ils pourraient attendre le passage d'un film à la télévision pour le découvrir *(tableau 4)*. Ce résultat est alarmant : ceux qui font la richesse du cinéma par leur assiduité sont en train à leur tour de « craquer ». C'est un comportement nouveau : la crise de la fréquentation est en partie due, désormais, à la crise de confiance des cinéphiles eux-mêmes ; 60 % estiment encore que si les films sortaient en même temps à la télévision et au cinéma, ils prendraient moins le chemin des salles. Encore un avertissement *(tableau 5)*.

Les cinéphiles veulent pourtant se convaincre que, quoi qu'il advienne, le cinéma sera toujours le cinéma : 73 % d'entre eux pensent qu' *« il y aura toujours besoin de films et qu'il y a tout lieu d'être optimiste sur l'avenir du cinéma »*. Ce sont ceux-là qui font la fête à *Cyrano de Bergerac*, de Jean-Paul Rappeneau, qui, lancé il y a douze semaines, est toujours à l'affiche d'une trentaine de salles à Paris et approche le joli score d'un million d'entrées. Ceux-là encore qui, en plein mois de juin, certes pluvieux, mais tout entier voué au culte du football, font un triomphe à *Miss Daisy et son chauffeur*, de Bruce Beresford, qui a séduit plus de 90 000 spectateurs en première semaine et raflé 22 % du marché parisien. Bons scores encore de deux films plus difficiles, *Leningrad Cowboys Go To America*, de Aki Kaurismaki, et *Tumultes*, de Bertrand Van Effenterre. Autant de candidats bien placés dans la course au succès de la cinquième Fête du cinéma.

OLIVIER SCHMITT

(1) Sondage CSA-*le Monde*-RMC réalisé le 21 juin 1990 auprès d'un échantillon national de 684 personnes, représentatif de la population française s'étant rendu au cinéma lors des douze derniers mois.

TABLEAU I :

Comptez-vous aller au cinéma le 28 juin, le jour de la Fête du cinéma ?

	%
Oui	36
Non	26
Je ne sais pas	38
Total	100

TABLEAU II : Parmi les éléments suivants, quels sont les deux ou trois, qui, personnellement, vous feraient certainement aller au cinéma plus souvent ?

	%
Des prix de places moins élevés	76
La création d'une « carte orange » valable dans toutes les salles	41
Des salles plus grandes et plus confortables	22
Des écrans plus grands	22
La certitude de ne plus faire la queue	20
La suppression de la publicité dans les salles	15
De plus grandes facilités de stationnement près des salles	14
Total	0

0 Total supérieur à 100 en raison des réponses multiples.

TABLEAU III : Parmi les raisons suivantes, pouvez-vous me dire celles qui, personnellement, vous font aller voir les films en salle ?

		Oui %	Non %
Pour voir les nouveaux films lorsqu'ils sortent	100	73	27
Parce que c'est une occasion de sortie	100	58	42
Pour voir les films sur grand écran	100	65	35
Pour être avec des amis	100	46	54
Parce que les programmes de télévision ne vous satisfont pas toujours	100	49	51

TABLEAU IV : Vous arrive-t-il de ne pas aller voir un film au cinéma, en vous disant que vous le verrez lorsqu'il sera diffusé à la télévision ?

	%
Souvent	5
De temps en temps	46
Jamais	49
Total	100

TABLEAU V : Si les films sortaient en même temps à la télévision et au cinéma, iriez-vous au cinéma autant qu'aujourd'hui, un peu moins souvent, bien moins souvent ou plus du tout ?

	%
Autant	34
Un peu moins souvent	42
Bien moins souvent	18
Plus du tout	6
Total	100

TABLEAU VI :

Voici deux affirmations concernant l'avenir du cinéma. Avec laquelle de ces deux affirmations êtes-vous le plus d'accord ?

	%
Il y aura toujours un besoin de films et il y a tout lieu d'être optimiste sur l'avenir du cinéma	73
Le cinéma est en situation de crise et il y a tout lieu d'être pessimiste sur son avenir	27
Total	100

Un nouveau directeur au centre dramatique national de Reims

Christian Schiaretti, succède à Denis Guenoun, directeur – désigné en décembre 1986 – du Centre dramatique national de Reims, dont il a démissionné en janvier dernier. Cette nomination met fin aux inquiétudes du public, et de Denis Guenoun lui même qui craignait de voir le centre disparaître ou être transféré dans une autre ville. Il avait appelé les Rémois à manifester le mercredi 27 juin. Le Centre dramatique, fondé pour Robert Hossein, occupe les locaux de l'ancienne maison de la culture, remplacée par un centre national d'art et de technologie subventionné majoritairement par la ville et qui dispose à présent de deux salles. Bernard Faivre d'Arcier, directeur du théâtre au ministère de la culture, a négocié avec la municipalité la possibilité de revoir la situation du Centre dramatique dans la ville, d'étudier une collaboration avec le Centre national d'art et de technologie, en tout cas pour la programmation des salles de spectacle, moyennant une augmentation de la subvention, qui reste à préciser.

C. G.

COMMUNICATION

La compétition autour de la septième chaîne hertzienne

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel commencera le 28 juin l'audition des cinq candidats à la septième chaîne hertzienne. Cette nouvelle télévision, qui sera payante, couvrira 4,5 millions de foyers à Paris et en province. Canal Enfants, qui a longtemps milité pour qu'une diffusion hertzienne complète son travail sur le satellite TDF 1, part favori et met en avant son effort pour les programmes destinés à la jeunesse. Mais TF 1 et la presse quotidienne régionale, réunis dans un autre projet qui mêle cinéma, informations locales et émissions pour enfants. Télépousse, affirment haut et fort que Canal Plus et Hachette, tous deux actionnaires de Canal Enfants, ne peuvent recevoir un nouveau réseau sans entraîner une concentration excessive dans la télévision. Ce choc frontal entre ces deux premiers projets peut peut-être favoriser un des trois outsiders : TV 1992, TCL TV et Canal Europe Nord.

TV 1992 ou l'ambition de la connaissance

« Est-il raisonnable que toutes les chaînes hertziennes, les canaux du câble et du satellite soient uniquement consacrés au divertissement ? Certes, les Français souhaitent d'abord se distraire en regardant la télévision mais tous les sondages montrent qu'ils attendent aussi que le petit écran les aide à comprendre le monde qui les entoure. Une attente qu'aucune chaîne aujourd'hui ne peut satisfaire parce que leurs programmes ont cessé de refléter notre culture. » C'est de ce constat qu'est parti M. Jean-François Minne pour créer sa société Cactus Communications et bâtir le projet TV 1992.

L'ancien PDG de l'agence de publicité TBWA affirme avoir réuni les partenaires capables de financer 20 heures de programmes par jour consacrés pour moitié à la formation professionnelle et à la culture générale. Une chaîne où voisineraient émissions pédagogiques, conseils pratiques, magazines économiques, alphabétisation, reportages sur l'Europe, orientation professionnelle, documentaires, cours de langue et information spécialisée. Une télévision qui satisferait à la fois les besoins cruciaux de formation des entreprises, l'intégration des immigrés, la curiosité des enfants et la socialisation des plus grands.

Résolument à contre-courant des logiques commerciales de l'audiovisuel, TV 1992 n'est pourtant pas une simple utopie . Aux Etats-Unis, la chaîne publique PBS assure une partie de ces fonctions. L'Open University le fait de manière plus didactique en Grande Bretagne tandis que la NHK, au Japon, y consacre entièrement une de ses chaînes. En France, M. François Mitterrand et certains responsables socialistes ont souhaité, à maintes reprises, la création d'une chaîne éducative et culturelle, définition à laquelle ne répond que très partiellement La SEPT.

Mais comment concilier cette ambition avec le principe d'une chaîne à péage ? *« Nos premiers clients seraient les entreprises pour lesquelles la formation est un investissement*, explique M. André Safir, dont le cabinet de conseil, spécialisé dans les études sur les chaînes payantes, est associé au projet. *Réunies dans une association loi de 1901, elles assumeraient la moitié de l'abonnement (90 francs par mois). Si on songe à l'inflation qui sévit sur le coût des programmes généralistes ou thématiques, TV 1992 est le projet qui a le plus de chances d'être rentable à terme. Nous prévoyons d'équilibrer en trois ans avec 170 000 abonnés. Et nous avons déjà réunis un tour de table où se côtoient entreprises, fédérations socioprofessionnelles, opérateurs européens et investisseurs financiers qui croient à l'avenir d'une telle chaîne. »*

JEAN-FRANCOIS LACAN

TCL ou le ras-le-bol des provinciaux

Pierre Girault, animateur du projet Télévision pour la communication locale (TCL), en a ras le bol. Depuis des années, il s'active à préparer une télévision locale pour Nantes et son agglomération, baptisée Télévision Ouest (TVO).

Patron de la société Ouest Audiovisuel, bien implantée dans toute la région, Pierre Girault réunit des compétences, s'assure du soutien d'industriels locaux comme Yves Rocher, d'associations. A raison de six heures par jour, dont deux heures de productions propres, TVO doit toucher 600 000 personnes. Aussi, quand la CNCL lance en mars 1988 un appel à candidatures pour une fréquence à Nantes, TVO est-elle en compétition face au projet de la Générale des eaux, concessionnaire du câble dans la ville.

« Assez que tout soit décidé à Paris »

Mais cet appel d'offres ne sera jamais clos. La CNCL disparaît, et le dossier des télévisions locales est mis en veilleuse, à quelques exceptions près (Télé-Toulouse et Télé-Lyon Métropole – gérées par la Générale des eaux – et Canal Huit Mont Blanc). Pierre Girault s'entête. Le CSA reprend les dossiers de la CNCL, examine celui de TVO, le juge intéressant, mais ne prend toujours pas de décision.

« Nous en avons assez que tout soit décidé à Paris, au profit de groupes parisiens, que l'on stérilise les énergies en province de ceux qui veulent faire de la télévision locale. » Las d'attendre, Pierre Girault a transformé son dossier TVO en TCL, dont il détient 25 %, Ouest Audiovisuel 24 %, et des industriels ou des professionnels amis le reste. Pour répondre aux conditions de l'appel à candidatures, TCL propose de ne crypter que le son de ses émissions, que des décodeurs bon marché restitueraient. Avec TCL, Pierre Girault a l'ambition de fédérer les autres projets de télévision réellement locales, de mettre à leur disposition le travail, les études accumulées par TVO.

Sans trop d'illusions sur ses chances pour cette fois-ci, Pierre Girault voudrait en revanche qu' *« on n'handicape pas l'avenir en puisant dans le gisement limité des fréquences locales pour construire des réseaux strictement nationaux »*. En rendant publique son indignation à travers sa candidature, il espère débloquer les choses, déjouer d'éventuelles manœuvres de retardement : *« Sans même parler du temps et de l'argent consacrés à ces projets, il est surtout inacceptable qu'on ait oüvert des portes pour les refermer aussitôt »*.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

Canal Europe Nord tient bon à Lille

« Nous ne sommes pas candidats, nous restons candidats ! » M. André Campana, président de la télévision locale 8 Mont-Blanc, n'apprécie pas l'appel d'offres lancé par le CSA. Le groupe Canal Europe Nord, dans lequel 8 Mont-Blanc est engagé à 25 % par l'intermédiaire de sa société de production Lucie SA, avait déposé un dossier de candidature auprès du CSA depuis un an pour lancer une nouvelle télévision locale sur la région de Lille-Roubaix-Tourcoing. Et aujourd'hui, André Campana se voit annoncer que la fréquence convoitée est réservée à un réseau multi-villes sans rapport avec la « télévision de proximité » pour laquelle il se bat.

8 Mont-Blanc a pourtant bien besoin d'élargir son potentiel de télespectateurs pour obtenir de la publicité. Seul le sponsoring et le partenariat ont permis jusqu'à présent à la petite télévision savoyarde d'équilibrer ses comptes (*le Monde* du 25 et du 26 juin 1989). Cette fréquence lilloise représente donc pour 8 Mont-Blanc un marché essentiel.

« On aurait dû attribuer fréquence par fréquence et pour une chaîne en clair », accuse M. Campana, soutenu par M. Jean-Pierre Machard, président de Canal Europe Nord qui souligne *« l'ambiguïté politique et technique »* de l'appel d'offres du CSA. 8 Mont-Blanc campe donc sur ses positions et maintient sa demande d'une seule fréquence sur les vingt-deux mises aux enchères par le CSA. Autre contradiction : la Compagnie générale des eaux qui soutient le projet Canal Europe Nord est aussi actionnaire de son principal concurrent Canal Enfants.

Cette contradiction pourrait devenir, selon M. Machard, un atout : si Canal Enfants l'emporte, la télévision locale deviendrait un partenaire de la chaîne thématique et proposerait trois ou quatre heures de décrochages quotidiens sur la région Nord. Le problème est le même à Toulouse où la Générale des eaux est actionnaire de la station locale Télé Toulouse. Dans les deux cas, la Générale des eaux semble bien déterminée à trouver une solution qui permette la survie des expériences locales.

Selon M. Michel Rocard

La distribution de la presse est une des missions de service public de la poste

Compte tenu de l'importance que représentent ses abonnements adressés par voie postale, la presse écrite – quotidienne ou périodique, nationale ou régionale, d'informations politiques et générales ou spécialisée – s'inquiète du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications. La lecture définitive de ce projet devait avoir lieu le 27 juin à l'Assemblée nationale.

Invité le 26 juin par la Fédération nationale de la presse d'informations spécialisées (FNPS), présidée par Mme Sophie Robert et qui regroupe 1614 titres, le premier ministre, M. Michel Rocard, a donc tenu à dissiper ces inquiétudes. Il a déclaré que *« le transport et la distribution de la presse (...) font à l'évidence partie des missions de service public du nouvel établissement postal »*. *« Il faut lever toute ambigüité à ce sujet »*, a ajouté M. Michel Rocard, en précisant que M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, *« avait déposé au Sénat, dans la soirée du 25 juin, un amendement concernant ce principe »* et que lui-même venait d'adresser une lettre en ce sens à M. Claude Puhl, président de la Fédération nationale de la presse française (FNPF).

Le premier ministre a aussi annoncé que l'article 39 bis du code général des impôts, qui exonère les bénéfices réinvestis par certaines entreprises de presse et qui avait été reconduit en 1987 pour cinq ans, sera prorogé. Enfin, après avoir rappelé que *« la modernisation de la presse française n'était pas achevée »* et souhaité *« qu'elle trouve les moyens de se développer dans un espace élargi »* à l'Europe, M. Michel Rocard a indiqué qu'il était *« ouvert à une réflexion sur un mécanisme d'incitation à l'investissement qui permettrait de faire bénéficier d'une aide tous les journaux qui ont besoin, à un moment donné, de franchir un cap technologique »*.

Appel à la grève dans l'audiovisuel

Quatre syndicats ont appelé, mardi 26 juin, l'ensemble des salariés de l'audioviuel public et privé à faire grève les 3 et 4 juillet prochain, pour obtenir la *« négociation immédiate d'un plan général sur l'emploi »*. Dans un communiqué, la CFDT, FO, la CGC et la CFTC estiment *« inadmissible »* qu'à la SFP aujourd'hui et ailleurs demain, *« les licenciements soient la réponse aux problèmes économiques des entreprises de l'audiovisuel »*. Elles dénoncent *« l'immobilisme et le silence »* de l'Etat et des employeurs publics et réclament des mesures d'urgence : départs en pré-retraite dans l'ensemble de l'audiovisuel, plus grande mobilité entre entreprises de l'audiovisuel public et négociation d'une convention collective nationale de branche couvrant tous les salariés de l'audiovisuel. Les quatre organisations syndicales s'élèvent également *« contre l'institutionnalisation de l'emploi précaire au détriment de l'emploi stable »*.



25 Le groupe Peugeot victime d'une escroquerie
– « Opération vérité » à la CFDT
25 Un nouveau pôle français du tourisme
26 Les villes nouvelles ont vingt-cinq ans
32 Marchés financiers
33 Bourse de Paris

BILLET

De Michelin à Audi

M. Jacques Chérèque est sorti rasséréné de l'entretien qu'il a eu le 26 juin avec M. Michel Rocard. Sans figurer parmi les « superpriorités » gouvernementales comme l'éducation, la recherche ou le logement social, le développement régional sera, au même titre que l'audiovisuel, la justice ou l'environnement, classé dans les « secondes » préoccupations budgétaires essentielles.

Celui qu'à Matignon on surnomme amicalement le « grognard » a donc déjà assez bien tiré profit du débat organisé le 29 mai à l'Assemblée nationale au cours duquel tous les députés, quelles que soient leur appartenance politique ou leur circonscription géographique, avaient réclamé avec insistance une augmentation substantielle des crédits de l'aménagement du territoire. Justice géographique se conjugue avec justice sociale.

A l'occasion d'un prochain comité interministériel cet été, M. Chérèque demandera que tous les grands schémas (autoroutes, TGV, universités) qui ont un impact géographique à long terme fassent l'objet d'une approbation collective du gouvernement et pas seulement d'un feu vert de M. Delebarre ou de M. Jospin. La bataille n'est pas gagnée d'avance...

Sur deux dossiers d'actualité, en tout cas, on va vite pouvoir apprécier le savoir-faire et l'efficacité du ministre en charge de l'aménagement et... des reconversions industrielles. Les suppressions d'emplois chez Michelin exigent que la direction de l'entreprise, comme l'ont fait avant elle les Houillères, les sociétés sidérurgiques, Elf ou Saint-Gobain, participe financièrement à la reconversion et, en partenariat avec l'Etat et le conseil régional que préside M. Giscard d'Estaing, favorise la création d'emplois dans d'autres secteurs que le pneumatique.

Dans un domaine voisin, l'automobile, il importe aussi que le gouvernement et les collectivités locales concernées fassent un effort financier important (600 millions de francs environ) pour convaincre le groupe allemand Audi d'installer sa future usine de moteurs (3,5 milliards de francs) dans le bassin houiller lorrain et non en Autriche ou en Bavière. Et ne pas renouveler le faux pas récent qui a conduit l'américain Dupont de Nemours à préférer l'Espagne à la Basse-Loire.

F. Gr.

Le grand tournant de la politique fiscale américaine

L'Etat du New-Jersey décide à son tour d'augmenter les taxes locales

Bien avant les déclarations du président Bush, l'Etat du New-Jersey et de nombreuses collectivités locales américaines ont été contraints d'alourdir leur fiscalité afin de faire face au déficit croissant de leurs administrations.

NEW-YORK

de notre correspondant

A Washington, on l'a baptisé Robin des Bois, mais il n'en a cure. A cinquante-deux ans, M. James Florio, le gouverneur (démocrate) du New-Jersey sait que, après avoir bataillé ferme dans la forêt fiscale de son Etat, il n'avait d'autre solution que de relever les impôts pour remédier à la piètre situation dans laquelle se trouvent ses services publics, y compris dans le secteur, vital, de l'éducation. Finalement, par 41 oui contre 33 votes contre, l'assemblée de Trenton, la capitale du New-Jersey, a voté le 21 juin dernier un programme fiscal à double volet.

D'une part, une enveloppe de 1 milliard de dollars pour les écoles situées dans des secteurs où la classe moyenne américaine est la plus représentée, d'autre part, côté recettes, un relèvement de la fiscalité directe frappant les célibataires et les couples mariés (au-delà d'un revenu imposable de 70 000 dollars, soit 380 000 francs, par an pour ces derniers), un alourdissement de la taxe immobilière et de l'impôt sur les produits de consommation (relevé de 6 % à 7 %).

De quoi se mettre à dos nombre de ceux qui ont voté pour lui en janvier dernier. Mais M. Florio sait qu'il doit en passer par là s'il veut faire face à un déficit escompté de 3 milliards de dollars pour l'année 1991.

Accroissement des recettes de poche

Son collègue de l'Etat voisin de New-York, M. Mario Cuomo, se trouve dans la même situation, et le maire de la ville de New-York, M. David Dinkins, est lui aussi confronté à un déficit budgétaire de 2 milliards de dollars environ, qu'il lui faudra compenser en partie par une pression fiscale accrue sur les particuliers et sur les entreprises... lesquels cherchaient à s'installer dans le New-Jersey ou dans le Connecticut pour échapper aux lourdes taxes qui caractérisent la « Grosse Pomme ».

Obligées de faire face à des dépenses croissantes pour tenter de remédier aux maux que connaît la société américaine (drogue, écoles mal équipées, sida, criminalité, infrastructures défaillantes...), toutes les grandes métropoles font pression auprès de leur gouvernement local pour obtenir les moyens financiers que celui-ci a de plus en plus de mal à leur fournir. C'est ainsi que l'on a pu voir l'Etat de Californie, confronté à un déficit de près de 4 milliards de dollars, décider, la mort dans l'âme, de doubler la taxe sur l'essence sur une période de cinq ans. Un comble pour une région qui a donné le signal de la révolte anti-impôts à la fin des années 70, laquelle a permis à son gouverneur de l'époque, l'ex-président Reagan d'entrer à la Maison Blanche !

Ces derniers mois, près de la moitié des Etats ont relevé les taxes locales sur l'essence ou accru leurs recettes « de poche » en frappant davantage les cigarettes et l'alcool. Mais, de l'avis général, ce n'est pas suffisant. L'année prochaine, la pression fiscale sera encore renforcée.

SERGE MARTI

Réaction modérée de Wall Street

NEW-YORK

de notre correspondant

La décision annoncée le 26 juin par le président Bush de revenir sur son engagement préélectoral à propos de la fiscalité a favorablement impressionné Wall Street dans un premier temps *(lire page 32)*, mais les incertitudes pesant sur les mesures concrètes que prendra la Maison Blanche l'ont finalement emporté.

Alors qu'il gagnait environ 30 points à la mi-séance, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a progressivement reculé jusqu'à perdre 2,72 points en clôture, à 2 842,33, dans un volume d'affaires réduit à 140 millions d'actions, niveau encore bien faible, compte tenu de la baisse de plus de 10 points enregistrée la veille après un important repli la semaine précédente (– 2,7 %).

Pour les familiers du Big Board, le fait que le chef de l'exécutif confirme enfin officiellement l'obligation dans laquelle il se trouve de relever les impôts fédéraux, après des mois d'atermoiements inutiles, laisse entrevoir une action sur le déficit budgétaire, qu'il lui faut comprimer à tout prix. Avec, en germe, une réduction des taux d'intérêt, lesquels continuent à peser sur une économie tiraillée entre une croissance molle et une douce récession.

Mais aucune information supplémentaire n'a filtré dans la journée, et les boursiers, très préoccupés en ce moment par des résultats de sociétés souvent en baisse, ont préféré attendre avant de prendre position, laissant la place aux vendeurs. Parmi ces derniers, certains affirmaient craindre que, dans sa précipitation à réduire le « trou » budgétaire pour faire face, notamment, à la catastrophe grandissante que constitue le scandale des caisses d'épargne, le gouvernement n'en vienne à prendre des mesures drastiques susceptibles de produire un choc trop important sur un appareil de production encore bien fragile. En revanche, les obligations se sont beaucoup mieux tenues que les actions américaines, tandis que le dollar baissait ; deux réactions à mettre au compte de l'anticipation de la pression des taux d'intérêt, même si le mouvement n'est pas pour tout de suite.

S. M.

M. George Bush annonce une augmentation des impôts

Suite de la première page

C'est sur la santé de l'économie que sont jugés les présidents, tout particulièrement les présidents républicains, et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois ne permettaient plus guère d'attendre. Selon les dernières estimations de la Maison Blanche, le déficit devrait atteindre l'an prochain – en l'absence de mesures correctives – 160 milliards de dollars, soit près de cent milliards de plus que ne l'autorise la loi. Et encore ces chiffres devraient être largement majorés pour y inclure le coût de plus en plus exorbitant du sauvetage des caisses d'épargne qui ont fait banqueroute.

En réalité, M. Bush avait, dès le début du mois de mai, fait assez clairement comprendre qu'il envisageait désormais une augmentation des impôts *(le Monde* du 8 mai). Mais ses déclarations d'intention, qui entretenaient soigneusement l'ambiguïté, avaient provoqué une mobilisation générale dans les rangs des républicains comme des démocrates, tandis que certains des plus proches collaborateurs du président lui-même, comme M. John Sununu, le secrétaire général de la Maison Blanche, affirmaient leur détermination à faire porter le chapeau aux démocrates.

Engagé à la mi-mai dans une atmosphère de soupçon et de méfiance, le « sommet budgétaire » qui réunissait dirigeants de l'exécutif et leaders du Congrès s'était donc aussitôt transformé en guerre de tranchées, chacun attendant que le camp adverse se découvre pour le mitrailler. C'est finalement le président Bush lui-même qui a décidé de sortir de son abri, à l'issue d'un long « petit déjeuner » pris mardi matin avec les chefs de file du Sénat et de la Chambre. Et, surprise, les dirigeants démocrates, se sont ostensiblement abstenus de tirer à vue sur le président, et même de célébrer leur victoire.

Mais cette victoire est bien réelle, et elle bourdonne déjà aux oreilles de nombre d'élus républicains qui avaient organisé leur campagne électorale de l'automne prochain sur le thème : *« Nous, nous n'augmenterons pas les impôts. »* Dès mardi, quatre-vingt-dix représentants républicains avaient signé un message adressé à M. Bush pour lui signifier leur émoi et leur mécontentement. Et si les dirigeants démocrates, ceux qui ont participé aux difficiles négociations avec M. Bush et ses aides, ont évité de trop pousser leur avantage, par peur de provoquer une rétractation de la partie adverse, les élus du rang ont, eux, donné de la voix, et mis bruyamment M. Bush en face de ses contradictions.

Si bien que la journée, qui avait commencé par une édifiante démonstration d'unité nationale au service du bien public, s'est terminée dans l'habituelle cacophonie. Pour ne rien arranger, M. Sununu, qui représente la sensibilité « de droite » des républicains, a de nouveau, comme au mois de mai, paru vouloir rectifier le sens des propos présidentiels en expliquant que M. Bush n'avait en réalité rien dit de neuf. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, s'est lui aussi employé à minorer l'impact des déclarations de M. Bush, en soulignant que, après tout, dans son dernier budget, le président avait déjà introduit 13 milliards d'impôts supplémentaires (mais fort discrètement à l'époque, et sans utiliser les mots fatidiques).

Mais ces petits contre-feux ne sauraient dissimuler l'essentiel : un pas politique majeur a été franchi par M. Bush. Ses conséquences en termes budgétaires restent pourtant largement inconnues. Responsables de l'exécutif et dirigeants du Congrès en sont restés pour l'instant aux généralités, et la répartition des sacrifices promet d'être ardue. Les économies supplémentaires devront sans doute concerner, outre la défense, le système des retraites et les programmes sociaux. Les ressources fiscales nouvelles pourraient être des taxes (sur l'alcool et les cigarettes, éventuellement sur les carburants), mais les démocrates tiendront sans doute à y associer une hausse de l'impôt sur le revenu des plus riches, tandis que M. Bush voudra profiter de l'occasion pour placer son projet de réduction de l'impot sur les plus-values (qui, dans un premier temps, est supposé provoquer une augmentation des transactions, et donc des rentrées fiscales).

Tout cela prendra du temps, des mois peut-être, mais au moins la négociation peut-elle désormais s'engager sur des bases plus saines.

JAN KRAUZE

Accord de principe entre l'Etat et les partenaires sociaux sur les bas salaires

La hausse du SMIC limitée à 2,5 %

Le conseil des ministres du mercredi 27 juin a entériné une hausse de 2,5 % du SMIC au 1er juillet (5 286,32 francs bruts mensuels, 4 335,31 francs en net soit un gain de 105 francs) (*le Monde* du 27 juin). Cette progression assez modérée – elle équivaut à la progression du taux de salaire horaire ouvrier – est la conséquence du quasi-consensus qui s'est dégagé mardi entre l'Etat, la plupart des syndicats et le patronat en faveur d'une relance des négociations sur le déroulement de carrière des salariés les plus modestes.

Incontestablement, quelque chose vient de changer dans l'approche de la question des bas et moyens salaires. Présenté mardi par M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, devant la commission nationale de la négociation collective (CNNC), un relevé de conclusions affirme qu'il convient *« d'assurer à tous les salariés une garantie de rémunération dont le niveau soit supérieur au SMIC »* et que *« le développement de véritables carrières ouvrières apparaît comme une exigence essentielle pour la cohésion des entreprises ».*

Réduire le nombre des smicards

Comme l'avait suggéré le 8 juin M. Michel Rocard, les professions dont la politique contractuelle est en sommeil – le seul SMIC faisant le plus souvent office de politique des bas salaires dans 134 branches professionnelles sur 164 – vont donc entamer avant octobre prochain des discussions qui devront aboutir avant le 31 décembre 1992. Si ces négociations donnent les résultats escomptés, les pouvoirs publics s'engagent pendant la même période à faire évoluer le SMIC en ne prenant en compte que la seule augmentation du salaire ouvrier moyen. La nouveauté est de taille : le salaire minimum interprofessionnel ne dépendra plus de *« coups de pouce »* arbitrairement déterminés par les pouvoirs publics mais de la réalité des salaires. Ce schéma devrait logiquement permettre de réduire le nombre de smicards (1,7 million de salariés) dans les prochaines années.

Pourtant, ce consensus n'est pas exempt d'ambiguïtés. Le relevé de conclusions présenté par M. Soisson, s'il n'a rencontré l'opposition que de la seule CGT, n'a été signé ni par les syndicats ni par le patronat, qui récusent tout tripartisme (le gouvernement ne leur avait du reste pas demandé de le parapher). Le CNPF a refusé la proposition des syndicats de cosigner une déclaration reprenant l'essentiel de ce document et s'est attaché à préciser que, s'il entendait *« tenir compte »* du relevé de conclusions, il se contentait d'*« en prendre acte »*. M. Jean-Louis Giral, président de la commission sociale du CNPF, a accepté d'*« inciter les branches professionnelles à négocier »* mais il a insisté sur le fait que celles-ci devront *« se positionner en fonction de leurs contingences »*.

Le gouvernement peut se féliciter d'avoir mené à bien une démarche équilibrée qui, aujourd'hui, ne fait apparaître ni gagnant ni perdant. Le patronat, s'il s'expose à une relance des revendications salariales, peut compter sur des revalorisations *« raisonnables »* du SMIC.

Elargir le champ des négociations

Pour les syndicats, l'intervention du gouvernement permet d'élargir le champ des négociations au-delà même des bas salaires : selon le relevé de conclusions, l'adaptation des rémunérations minimales des grilles de qualifications devra être hiérarchisée. Mais ils sont déçus du niveau de revalorisation du SMIC et ont réclamé un coup de pouce supplémentaire (500 francs pour la CFDT, + 3,5 % pour FO, une *« majoration significative »* pour la CFTC).

Pour le gouvernement, le plus dur reste à faire car les négociations seront difficiles. Facteur irremplaçable de modernisation, la révision des classifications coûte cher et suppose que tout le monde n'en bénéficie pas de manière identique. En effet, la hausse du salaire ouvrier moyen atteint 4,8 % entre avril 1989 et avril 1989 mais, dans le même temps, la progression n'est que de 4 % pour les plus basses qualifications.

JEAN-MICHEL NORMAND

Avec 2 480 200 demandeurs d'emploi

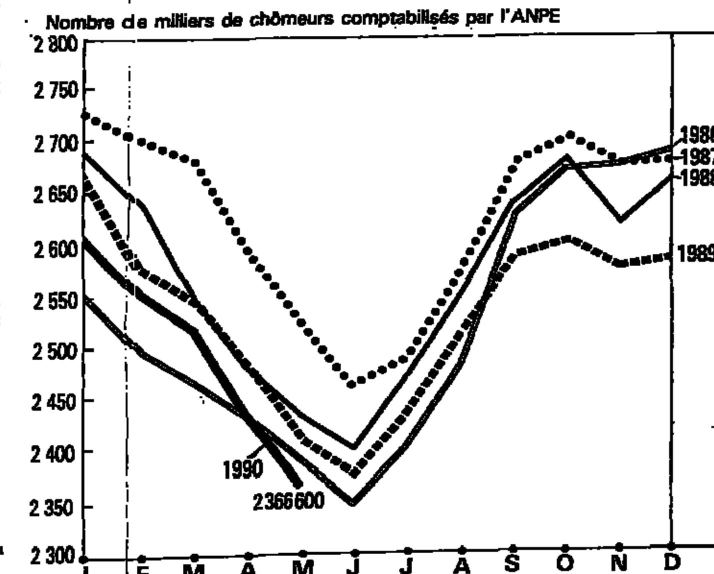
Stabilisation du chômage en mai

D'un mois sur l'autre, le niveau du chômage n'a pratiquement pas évolué en mai, selon les statistiques publiées, le 27 juin, par le ministère du travail.

En données corrigées des variations saisonnières, on comptait 2 480 200 demandeurs d'emploi, soit 1 000 de moins. En un an, la baisse est de 49 400 seulement, qu'il faut comparer à la création de près de 300 000 emplois pendant la même période. En données brutes, l'évolution est plus contrastée, comme toujours à cette époque, mais reste dans des niveaux habituels, par rapport aux autres années. L'ANPE comptabilisait 2 366 600 chômeurs inscrits, soit 64 300 de moins qu'en avril (– 2,6 % en un mois, – 1,9 % en un an).

Une fois de plus, la stabilité est due à la baisse du nombre des entrées nouvelles au chômage, évaluée à 11,4 % en un an, et beaucoup moins aux sorties des listes de demandeurs d'emploi qui ne diminuent que de 8,5 % en un an. Autrement dit, la bonne tenue du marché du travail provoque moins de pertes d'emploi, tandis que les chômeurs ne parviennent toujours pas à retrouver le chemin de l'activité professionnelle.

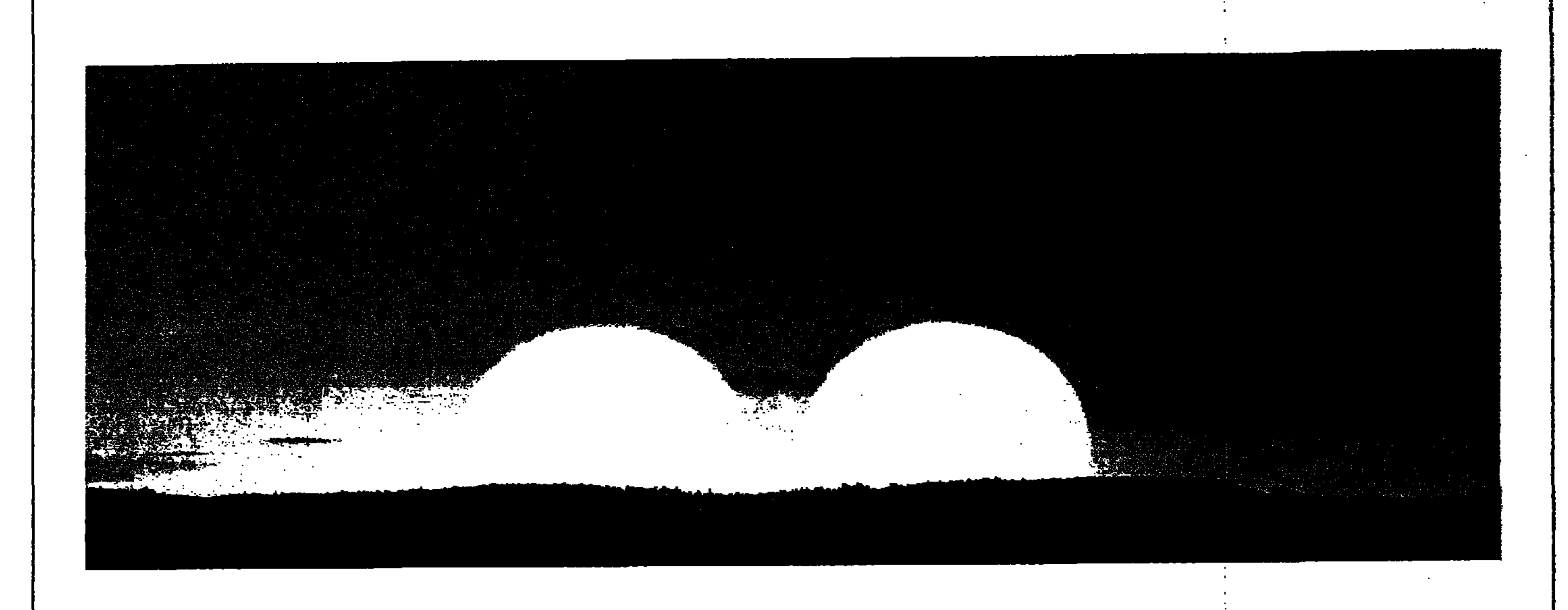
Cette tendance n'est pas vraiment corrigée par les diverses dispositions du plan de lutte contre le chômage qui ont, soit atteint leur régime de croisière, pour les plus anciennes, soit sont encore en période de rodage, pour les plus récentes. D'ailleurs, le nombre des entrées en stage a reculé de 7,6 % en un an et seuls les contrats de qualification, pour les jeunes, ou les contrats de retour à l'emploi, pour les chômeurs de longue durée, connaissent un développement significatif.



En conséquence, la durée moyenne de chômage continue de s'allonger dangereusement puisqu'elle atteint maintenant les trois cent quatre-vingt-treize jours, soit huit jours de plus que l'an passé à la même date.

Plusieurs signes ne sont pas encourageants. Le chômage des salariés d'origine étrangère, hors ressortissants de la Communauté européenne, a augmenté de 7,2 % en un an, prouvant ainsi que l'exclusion frappe les plus vulnérables. Parallèlement, on constate une aggravation pour les employés qualifiés, les agents de maîtrise et les cadres.

ALAIN LEBAUBE



Le Groupe GAN augmente son capital. La Bancassurance en action. J'achète plutôt deux fois qu'une.

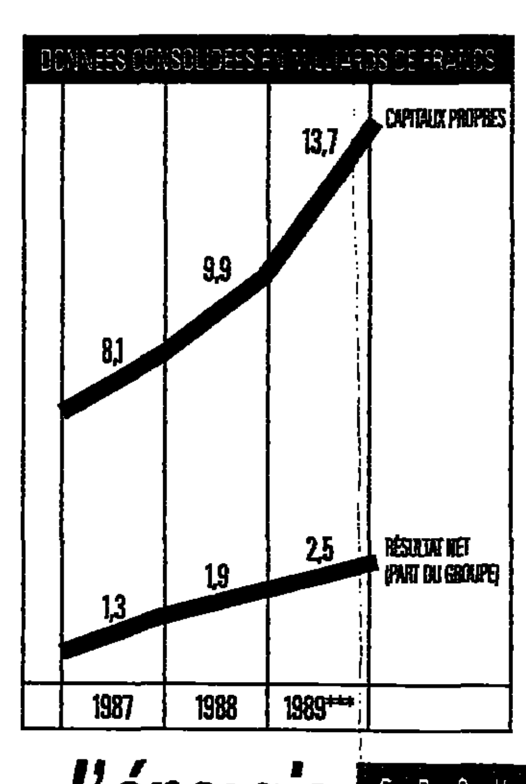
Le GAN et le CIC forment aujourd'hui le Groupe GAN, premier groupe européen de Bancassurance. L'association de deux métiers complémentaires permet au Groupe GAN d'exploiter au mieux les synergies financières et commerciales et de faire bénéficier tous ses clients, partenaires et actionnaires de cette nouvelle force.

Aujourd'hui, 539 milliards de francs de total de bilan, 220 milliards de francs d'actifs gérés et 1,2 million de m² de patrimoine immobilier assurent la solidité financière. En 1989, 13,7 milliards de capitaux propres en augmentation de 38 %, 2,5 milliards de francs de résultat net en progression de 27 %, démontrent le dynamisme des résultats.

Le Groupe GAN augmente son capital afin de se doter des moyens financiers nécessaires à l'accélération de son développement. C'est une opportunité unique d'investir dans la Bancassurance. Avec le Groupe GAN l'énergie d'un grand projet se lève. Informations Minitel : 36.15 Code CD * GAN.

Modalités de l'opération. *Augmentation de capital de F 335.656.156 à F 377.613.194, par l'émission de 1.133.974 actions nouvelles de F 37 nominal, assorties chacune d'un bon de souscription d'actions.* Prix d'émission : F 2.150. Jouissance : 1er janvier 1990. Exercice des bons : deux bons de souscription donnent droit à tout moment jusqu'au 15.12.1993 à la souscription d'une action GAN au prix de F 2.150. Priorité de souscription réservée aux actionnaires : du 25.06.1990 au 05.07.1990 inclus, à raison d'une action nouvelle pour 8 actions anciennes. Lieux de Souscription : chez votre intermédiaire financier habituel. Souscription du public du 25.06.1990 au 11.07.1990 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis. Place de cotation : Marché à Règlement Mensuel de la Bourse de Paris.

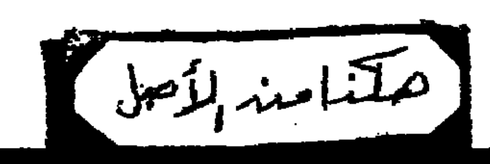
Une note d'information complète* et une note d'information abrégée** sont disponibles sans frais auprès des intermédiaires financiers. * Visa COB n° 90-256 en date du 21 juin 1990. ** Visa COB n° 90-256 A en date du 21 juin 1990. BALO du 25.06.1990. *** Intégration globale, pour la première fois en 1989, de la Compagnie Financière de CIC.

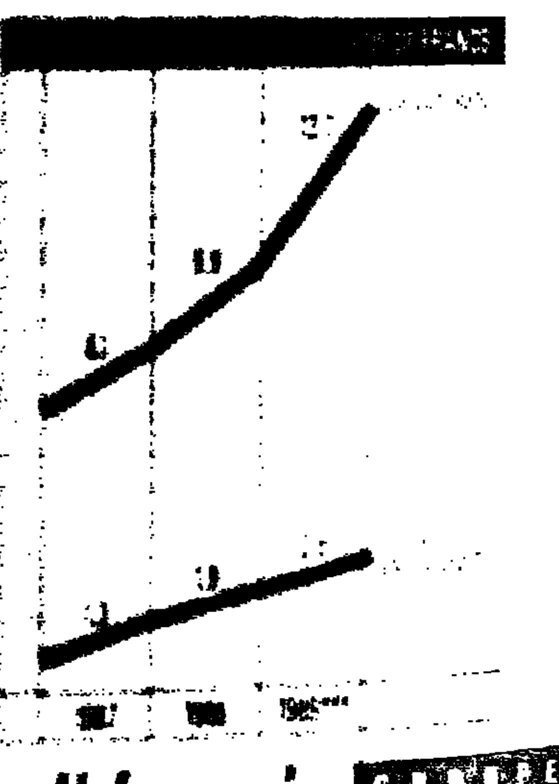


L'énergie de tous les projets

GROUPE gan







ÉCONOMIE

AFFAIRES

Un directeur indélicat

Le groupe Peugeot victime d'une escroquerie de plusieurs dizaines de millions de francs

Le groupe Peugeot a été victime d'une escroquerie de la part de l'un de ses directeurs. L'information, révélée par Europe 1, mercredi 27 juin, jour de l'assemblée générale des actionnaires, a été confirmée par le groupe.

Peugeot SA (qui coiffe les marques Peugeot et Citroën), a indiqué avoir licencié le 1er mars dernier M. Joël Seydoux, directeur de la SOFIB, pour *« différentes irrégularités »*. La SOFIB est la filiale de PSA chargée d'aider au financement des réseaux de concessionnaires (450 Peugeot et 400 Citroën) et des entreprises en rapport avec le groupe (fournisseurs par exemple). Elle avait un encours de prêts à la fin de 1989 de 2,9 milliards de francs. Tous les constructeurs automobiles ont de telles filiales.

Selon PSA, M. Seydoux se serait servi de sa position pour accorder des prêts avantageux à des sociétés dont il aurait été, avec des amis, bénéficiaire. Il serait question en particulier d'une opération immobilière au cours de laquelle M. Seydoux aurait pu profiter de commissions importantes.

PSA a porté plainte. Les malversations porteraient sur *« quelque dizaines de millions de francs »* selon PSA, même si la valeur des prêts ou des immeubles en question – qui restent propriété du groupe – pourrait atteindre des centaines de millions.

E. L. B.

CONJONCTURE

Selon un rapport du CERC

Le coût du crédit obéit de plus en plus aux lois du marché

La rentabilité des entreprises a eu beau s'améliorer, leur endettement reste fort. Au point que le Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) a jugé bon de s'interroger dans son dernier rapport sur « les entreprises et le coût du crédit bancaire » (1).

Bien que rien ne soit plus difficile à appréhender que l'endettement des entreprises, les chercheurs du centre d'études sur les revenus et les coûts (CERC) postulent un *« accroissement de l'endettement sous ses diverses formes »*. Une dette qui serait passée de 836 milliards à la fin des années 70 à 5 466 milliards de francs à la fin de 1988. Soit un rythme d'évolution moyen de 11 % par an en francs courants et de *« 2 % par an en francs constants »*. Quant aux *« intérêts versés par les sociétés et quasi-sociétés non financières, ils sont passés de 26 à 304 milliards de francs »* entre 1970 et 1988. Ce qui en francs constants montre une progression de 5,7 % par an.

Ce diagnostic a été confirmé par le rapport Jolivet (« Désinflation, épargne et endettement » rapport du Conseil national du crédit), qui indique qu'en pourcentage du bilan, l'endettement des entreprises est passé de 38 % en 1981 à 50 % en 1984. Soit un niveau sensiblement supérieur a celui observé en RFA à la même période (42 %).

Le rapport du CERC montre que dans la détermination des taux, de nombreux critères sont pris en compte. L'appartenance à un groupe, le caractère familial du capital, la qualité de la gestion ou la capacité de négociation du chef d'entreprise ou de son trésorier peuvent entraîner des réductions de coût sur le crédit. Mais ce qui fait vraiment la différence, estiment les chercheurs du CERC, c'est la rentabilité de l'entreprise et la qualité de sa gestion. L'existence d'une comptabilité analytique, la capacité a faire des prévisions financières à court terme entraînent des conditions de crédit très favorables. De plus, un minimum de technique financière de la part du chef d'entreprise sera toujours apprécié par le banquier. Sa connaissance du mécanisme des jours de valeur, le fait qu'il soit en relations avec plusieurs banques, mais surtout la possibilité qu'il se donne de *« déléguer la négociation financière à un trésorier »* jouent de manière significative sur les conditions obtenues.

Le rapport du CERC conclut que le secteur du crédit suit désormais les règles du marché. *« La petite entreprise lorsqu'elle est bien gérée peut parfois compenser tout ou partie des effets de faible dimension »*.

YVES MAMOU

(1) Les entreprises et le coût du crédit bancaire. Documents du Centre d'études des revenus et des coûts. N° 96. 1er trimestre 1990. La documentation française. 38 francs.

SOCIAL

Opération « vérité » de la centrale syndicale

La CFDT revendique 539 000 adhérents « réels »

En déplacement à Metz, le mercredi 27 juin, M. Jean Kaspar a tenu la promesse faite en février dernier de jouer la carte de la transparence. Le secrétaire général de la CFDT a révélé le *« nombre réel »* d'adhérents de sa confédération en *1989 : 539 000* cotisants réguliers, soit 458 000 actifs, sur la base de 8 timbres mensuels et 81 000 retraités, sur la base de 4 timbres trimestriels.

Ce résultat permet à la CFDT de revendiquer, pour la première fois depuis douze ans, souligne-t-elle, une progression de l'ordre de 0,3 % par rapport à 1988, après une décélération de la baisse en 1987 et 1988 et quatre années noires de 1983 à 1986.

Le regain est très modeste mais M. Kaspar y voit *« le signe d'une rupture sur la pente de la désyndicalisation »*. 50 % des adhérents sont désormais passés au prélèvement automatique. En 1989, c'est principalement la progression dans le secteur privé qui aurait permis d'obtenir un solde légèrement positif.

Les derniers chiffres officieux sur les effectifs de la CFDT, issus d'une étude pour le Centre de recherche sur la politique, l'administration et le territoire (CERAT), faisaient état en 1987 de 469 200 adhérents actifs, soit autour de *500 000* avec les retraités (*Le Monde* du 13 février).

Cette opération « vérité » n'est pas sans risques pour la CFDT. Même s'il indique une légère remontée, le résultat confirme l'importante érosion de la centrale dont les derniers résultats officiels faisaient état en 1983 de 681 300 cotisants réguliers (sur 8 timbres). Et c'est toujours sur la base de 900 000 adhérents que la CFDT cotise aux organisations internationales dont elle est membre. M. Kaspar compte sur le choc psychologique de cette annonce auprès de ses militants pour les inciter à poursuivre l'effort de redressement.

La population syndiquée étant estimée en France à moins de 2 millions de salariés actifs (soit environ 10 %), la CFDT affirme ainsi représenter le quart des syndiqués, avec 100 000 militants et 2 300 syndicats. C'est davantage que bien des partis politiques. Mais si M. Kaspar veut ainsi *« en finir avec l'hypocrisie dans laquelle s'était installé l'ensemble du syndicalisme français »*, il risque, dans l'immédiat, d'être le seul à jouer cette carte.

Comparant son chiffre de cotisants réguliers aux voix obtenues dans les élections professionnelles (CE du secteur privé et fonctions publiques), la CFDT en conclut que 4,4 électeurs sur 10 sont adhérents. En extrapolant ce rapport pour les autres centrales, elle estime que la CGT a 682 000 adhérents, FO 415 714, la FEN 183 000, la CFE-CGC 115 590 et la CFTC 106 980. La FEN apparait sous-évaluée, la CGC surévaluée. De telles extrapolations inciteront-elles les autres centrales à la transparence? L'image du syndicalisme y gagnerait...

MICHEL NOBLECOURT

TOURISME

Constitution d'un nouveau pôle français

Bruxelles Lambert cède le contrôle de Wagons-Lits à la Générale de Belgique et à Accor

Le feuilleton des Wagons-Lits vient de connaître un rebondissement inattendu : le groupe Bruxelles Lambert, qui détenait depuis peu la minorité de blocage dans la société va céder ses parts à la Société générale de Belgique, ce qui pourrait bien modifier le sort de la compagnie.

Au début du mois le groupe Bruxelles Lambert avait porté sa participation de 20,5 % à 26,75 % en reprenant au groupe saoudien Rolaco la moitié de ses actions; il avait acquis ainsi la minorité de blocage derrière la Caisse des dépôts, qui détient, directement ou indirectement 28 % des Wagons-Lits, et devant M. Pierre Bellon, PDG de Sodexho et administrateur délégué des Wagons-Lits depuis 1989, qui en a 18,5 %. GBL cède aujourd'hui le tout à la Générale de Belgique : celle-ci acquiert 19,5 % des actions et une option sur les 7,25 % restants. La vente a été faite au-dessus du cours de Bourse, qui atteint 1 500 francs français.

La décision de vente est liée à la révolution de palais qui s'est produite dans le camp des «Belges», à savoir la perte de contrôle de M. Gérard Eskenazi au profit de MM. Albert Frère et Paul Desmarais. Elle va entraîner une redistribution des cartes dans le groupe Wagons-Lits.

En effet, la mésentente entre les actionnaires français et belges avait amené le groupe à décider en février dernier de mettre aux enchères la moitié du capital de Pullmann, sa filiale hôtelière (*le Monde* du 28 février). L'équilibre entre les deux camps est en théorie maintenu par la cession à la Générale de Belgique. Mais la Générale de Belgique ne vient pas seule.

Elle va constituer une holding financière qu'elle contrôlera avec le groupe hôtelier français Accor, dont elle est le premier actionnaire (avec 12 % du capital). Les deux présidents d'Accor, MM. Paul Dubrule et Gérard Pélisson devraient faire leur entrée au conseil d'administration. Ainsi pourrait se constituer un pôle français du tourisme par le rapprochement entre les Wagons-Lits et le groupe hôtelier français. Les « synergies » peuvent jouer sur deux domaines : celui de l'hôtellerie, d'une part, entre le premier groupe européen (Accor) et le cinquième (Pullmann), d'autre part dans celui celui du tourisme, où MM. Dubrule et Pélisson viennent de se lancer, et où les Wagons-Lits occupent une position forte, puisque ils réalisent 12 milliards de francs de chiffre d'affaires.

GUY HERZLICH

Les déboires du promoteur américain

M. Donal Trump est mis sous tutelle bancaire

Le délai avait été fixé à mardi minuit. A onze heures du matin, le 26 juin, M. Donald Trump recevait enfin le télex lui annonçant que le groupe bancaire dont dépendait sa survie avait décidé de lui accorder ce crédit-relais de 20 millions de dollars qui, seul, lui permettait d'éviter l'infâmie de tomber sous le coup du chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites.

NEW-YORK

de notre correspondant

Après des jours – et des nuits – d'âpres discussions, les quelque cinquante grandes banques américaines et étrangères engagées dans l'aventure ont finalement levé les dernières réserves qui auraient pu empêcher ce règlement.

Jusqu'à la dernière heure, en dépit du ton volontairement rassurant qu'affectait le célèbre homme d'affaires new-yorkais, spécialisé dans la promotion immobilière et dans les jeux, rien n'était joué. Les banques japonaises qui avaient dans leurs comptes une partie des 2 milliards de dollars (11,5 milliards de francs) « d'ardoise » que leur devait M. Trump n'étaient guère disposées à aller plus loin. Et il a fallu toute la force de conviction de leurs collègues banquiers pour inciter le dernier récalcitrant, l'allemand Dresdner Bank, à se plier aux concessions communes.

Celles-ci ne vont pas sans de sérieuses contreparties. En échange de ces 20 millions de dollars qui lui permettront d'honorer son échéance, le propriétaire de la Trump Tower et des principaux casinos d'Atlantic City dispose d'un délai de trente jours pour régler le reste des 65 millions de dollars qu'il n'a pas pu payer à temps. Et pour dresser la liste définitive des actifs dont il devra se séparer pour que ses «amis» banquiers continuent à garantir cette dette colossale, à laquelle il faut ajouter 1 milliard de dollars placés en «junk bonds» sur le marché financier.

Il a déjà mis en vente la flotte d'avions qui assurait sous ses couleurs la navette Boston-New-York-Washington. 500 millions de dollars pour une affaire en déficit, achetée 365 millions de dollars il y a moins de deux ans. Pour l'instant, aucun candidat ne s'est manifesté. En vendant 210 millions de dollars, il y a quelques jours, un chantier naval aux Pays-Bas, il a eu la main plus heureuse. Mais son yacht tape-à-l'oeil, le *Trump-Princess*, également proposé à la vente, n'a toujours pas trouvé preneur.

Après avoir remercié le milieu bancaire pour lequel il éprouve à présent *« un profond respect »*, M. Trump a admis au cours d'un bref échange de vues avec la presse qu'il lui faudrait désormais réduire son train de vie. Mis, de fait, sous tutelle bancaire, il ne devra pas dépenser plus de 450 000 dollars par mois d'ici à la fin de l'année, 375 000 dollars en 1991 et 300 000 l'année suivante. Et accepter de dépendre de ses anciens obligés pour son argent de poche. Difficile à vivre.

S. M.

Le groupe horloger Yema s'implante aux Etats-Unis

Après les principaux pays d'Europe en 1988, l'Extrême-Orient et le golfe Persique en 1989, Yema (groupe CGH-Compagnie générale d'horlogerie), première marque haut de gamme de l'industrie horlogère française, s'implante aux Etats-Unis.

M. Jacques Myer, président de la CGH, a signé ce mercredi 27 juin à New-York un contrat d'exclusivité avec la firme américaine Longines Wittnauer Watch Cy (groupe Westinghouse), distributrice, entre autres, des produits horlogers du groupe suisse SMH (Longines, Omega, Rado, Swatch...) outre-Atlantique, pour diffuser aux Etats-Unis et au Canada les montres frappées du « i grec » stylisé. M. J. Meyer s'est fixé comme premier objectif de commercialiser 100 000 montres Yema d'ici à 1993, ce qui équivaut à réaliser un chiffre d'affaires annuel de 20 millions de dollars et à capter 0,5 % du marché américain haut de gamme (environ 11 millions de montres de luxe).

Longines Wittnauer appartient au club des grands de la distribution aux Etats-Unis. Yema, avec 500 000 montres fabriquées et 200 millions de francs de chiffre d'affaires, est leader en France sur son créneau.

A. D.

Hésitations gouvernementales

Le CEA prendrait la majorité de Framatome

Conscients de l'effet désastreux des hésitations gouvernementales, et alors que le groupe socialiste s'apprête à déposer une proposition de loi visant à nationaliser Framatome, les pouvoirs publics souhaiteraient désormais que l'on règle rapidement le tour de table public du constructeur de chaudières nucléaires.

Le dernier schéma envisagé prévoirait que CEA Industrie, actionnaire aujourd'hui à 35 % de Framatome, porte sa participation à 51 %, soit directement, soit indirectement (*via* Cogema qui en prendrait 16 %, notamment en rachetant probablement les 10 % détenus par EDF). Une fois ce montage mis sur pied – il aurait notamment l'intérêt de revivifier CEA industrie, en mal d'identité, – les pouvoirs publics disposeraient d'un peu de temps pour arrêter la configuration de l'actionnariat privé.

Plusieurs solutions seraient alors possibles, en fonction de l'attitude qu'adoptera la CGE : acceptera-t-elle ou non de rester minoritaire, dans quelles proportions et avec quelles perspectives?

Réaffirmant qu'il était *« ouvert à toute solution »*, son patron, M. Pierre Suard, a réaffirmé mardi 26 juin l'intérêt stratégique qu'il portait à Framatome tout en maintenant le prix de son désengagement *à un niveau élevé*.

F. V.

□ **IBM lance un ordinateur domestique.** – Cinq ans après l'échec d'une première tentative, IBM fait un retour remarqué sur le marché des micro-ordinateurs domestiques. Comme prévu (*le Monde* du 16 mai), la firme a présenté mardi 26 juin, aux Etats-Unis, un micro-ordinateur baptisé IBM PS/1, dont le prix varie de 1000 à 2000 dollars.

ASSURANCES

M. Denis Kessler est élu président de la FFSA

L'élection, mardi 26 juin, de M. Denis Kessler, trente-huit ans, *à la présidence de la Fédération* française des sociétés d'assurances (FFSA), où il succède à M Jacques Lallemend, est en soi une petite révolution. Pour la première fois, ce poste revient à un homme jeune qui a fait sa carrière hors du sérail des grands corps.

Agrégé en sciences économiques et en sciences sociales, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), membre de la commission des comptes de la nation, M. Denis Kessler est l'auteur de huit ouvrages et de soixante-treize articles consacrés aux marchés financiers, aux secteurs de la banque et de l'assurance. Ses qualités de médiateur et de négociateur à la tête du comité des usagers du Comité national du crédit entre 1985 et 1990, lui ont valu l'estime des banquiers autant que celle des associations de consommateurs ! Ce talent ainsi que son goût de l'innovation lui seront fort utiles lorsqu'à partir du 1er janvier prochain il représentera le monde éclaté et inquiet de l'assurance.

Y. M.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

calberson

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie générale Calberson réunie le 22 juin 1990, sous la présidence de M. Jacques Bonte, président du groupe, a approuvé les comptes de l'exercice 1989.

Le dividende revenant à chaque action est de 18 F, représentant, compte tenu d'un avoir fiscal de 9 F, un revenu réel de 27 F. Il sera payé à compter du 17 septembre 1990.

Un conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale. Il a nommé M. Charles Henry Broussaud aux fonctions de président de la Compagnie générale Calberson, à effet du 1er juillet, en remplacement de M. Jacques Bonte, atteint par la limite d'âge, qui apportera son concours au nouveau président.

PARIS - ILE-DE-FRANCE

Vingt-cinq ans après, un bilan des villes nouvelles

Un quart de siècle après leur création, les cinq villes nouvelles de la région parisienne cherchent encore leur voie. Créées de toutes pièces, Cergy-Pontoise, Evry, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart et Saint-Quentin-en-Yvelines devaient décongestionner le centre de l'agglomération parisienne et constituer, selon le schéma directeur de 1965, autant de «métropoles d'équilibre».

On sait et on voit ce qu'il en est advenu. Certes, les villes nouvelles ne portent pas seules la responsabilité de tous les péchés de la région capitale : déséquilibres entre l'Est et l'Ouest, entre la périphérie et le centre, insuffisance des transports, du logement, disparités des ressources fiscales dont disposent les différentes communes... Mais, à tout le moins, les villes nouvelles n'ont pas réussi à empêcher ces maux, ni *a fortiori* à les guérir. La Cour des comptes, dans son rapport annuel qui doit être publié le jeudi 28 juin, tente de faire le bilan des réussites et des échecs. Conclusion : il y a encore beaucoup à faire.

De 1968 à 1988, l'Ile-de-France a gagné plus d'un million d'habitants. Les villes nouvelles en ont accueilli presque la moitié, la proportion s'étant accrue surtout après 1975. Contrat respecté donc, mais encore faut-il y regarder de près. A Saint-Quentin-en-Yvelines, par exemple, 40 000 logements construits pour 120 000 habitants représentent 80 % des objectifs fixés à l'horizon 1992. Mais Marne-la-Vallée ne compte actuellement que 194 000 habitants sur les 350 000 attendus et 61 000 emplois sur 120 000. A Melun-Sénart, le fossé est encore plus large. Prévue pour héberger 290 000 habitants, la ville nouvelle n'en abrite que 72 000, soit moins du quart ! La première n'a suscité que 68 emplois pour 100 actifs résidents, et la seconde 63. La Cour des comptes souligne le danger qui menace une ville obligée dans sa prime jeunesse de financer les équipements indispensables à l'accueil de la population nouvelle, alors que les taxes professionnelles sont encore peu importantes.

Simultanément, des emplois sont occupés par des personnes n'habitant pas sur place. Les cadres, en particulier, ont souvent élu domicile ailleurs. Les villes nouvelles ont, au début, négligé la construction d'ensembles résidentiels au bénéfice des immeubles collectifs aidés.

La gestion des villes nouvelles n'est pas exempte de toute critique. Quand il y a déficit, l'Etat bouche les trous. C'est le cas à Marne-la-Vallée notamment, où les ressources fiscales ne sont toujours pas correctement maîtrisées. Le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) n'est pas forcément responsable : les communes membres de la ville nouvelle bénéficient parfois d'une politique d'allégement fiscal qui fait chuter le montant des ressources que la ville nouvelle attendait. Il arrive aussi que les services fiscaux compliquent encore les choses par incompétence.

Le constat de la Cour des comptes, en définitive est mi-figue mi-raisin. Au crédit des villes nouvelles, leur rôle «structurant» dans l'aménagement de la «grande couronne» devenu, grâce à elles, moins anarchique.

Mais il leur a manqué, pour accéder à l'autonomie, des créations d'emplois plus nombreuses et la construction de logements plus diversifiés et plus élevés dans la gamme.

CHARLES VIAL

Cergy, la quête de l'équilibre

« Cergy Pontoise : une ville bien dans son temps : le slogan est à prendre dans tous les sens. Comme ses sœurs de la région parisienne, Cergy se veut en effet à la pointe de la modernité *high tech :* elle affiche fièrement ses grandes marques comme Renault, Alcatel, Spie Batignolles ou 3 M. Au total, près de 12 000 entreprises. Mais, pour être bien dans son temps, il faut aussi savoir prendre ses aises : Cergy a l'ambition de l'équilibre.

Le site, il est vrai, y porte presque naturellement. L'agglomération s'étend sur les coteaux d'une boucle d'Oise. Un véritable amphithéâtre. Au centre, les étangs de Neuville où sont aménagées des bases de loisirs, qui sont ce qui reste des carrières. Tout autour, deux centres villes principaux, reliés par la ligne de RER : Cergy préfecture et Cergy Saint-Christophe.

Il y avait de l'espace, on en a profité : le modèle ici est anglo-saxon : 8 000 hectares (Paris en fait 10 000...) pour 165 000 habitants : le tissu est volontairement extensif avec parcs et larges avenues.

Il risquait de se former ainsi une agglomération, pas une ville. Très vite, le besoin de densifier en certains points s'est donc fait sentir. Le quartier de la préfecture, où sont regroupés bureaux et bâtiments administratifs (dont la préfecture du Val-d'Oise) est très daté : verticalité des tours, dalle de béton, et circulation séparée des piétons et des voitures : l'urbanisme des années 70. Saint-Christophe, plus récent, traduit un désir de redessiner la rue traditionnelle : de la grande horloge au-dessus de la gare jusqu'aux bâtiments de Bofill, à l'autre extrémité, on suit un axe piéton régulier, tramé et bordé de boutiques. Un troisième centre est prévu, à Cergy-le-Haut, afin de rééquilibrer la ville vers l'ouest. De nouveaux territoires vont être ouverts à l'urbanisation et la ligne de RER va être prolongée.

Ce centre devra respecter, également, l'équilibre entre logements, bureaux et parcs d'activités que s'est fixé Cergy. Pour l'instant l'objectif est plutôt atteint : pour 70 000 actifs résidents, Cergy offre 70 000 emplois. Les grandes migrations quotidiennes ne sont pas pour autant inconnues : un peu moins de la moitié des résidents travaillent sur place. Cergy veille pourtant au mélange des fonctions. Elle a été une des premières à acueillir une grande école, l'ESSEC, suivi de l'ENSEA et d'un département d'IUT du Génie civil. L'institut catholique est en chantier, et la décentralisation de l'université de Paris-X devrait permetre de réunir, dans les années 90, 20 000 étudiants en plein centre ville.

Autre effort de brassage : la diversification des programmes d'habitation. En bordure de l'Oise, Port-Cergy. Un bourg d'Ile-de-France les pieds dans l'eau, avec possibilité d'amarrer son bateau au pied de son immeuble. Du pastiche haut de gamme, puisque les appartements atteindront couramment 14 000 francs le mètre carré.

Privilège des cités adultes, Cergy s'offre un symbole : l'Axe majeur. Une tour légèrement inclinée, sous tension, une faille dans les falaises blanches de Bofill, puis une esplanade sur le fleuve et la nature, recouverte des pavés de l'ancienne cour Napoléon du Louvre. Tout au bout, se découpant contre le ciel, douze colonnes comme un temple moderne.

Dani Karavan prévoit d'aménager au milieu de l'étang en contrebas une « île astronomique », pour bien marquer l'ouverture de l'humain sur les éléments bruts.

Marne-la-Vallée, lieu des extrêmes

Vue d'hélicoptère, Marne-la-Vallée se lit enfin. Comme un plan dont il faudrait plusieurs fois réduire l'échelle pour l'appréhender dans sa totalité. Ampleur du projet : l'agglomération s'étend sur 15 000 hectares (une fois et demi Paris) et regroupe vingt-six communes. Proximité de la capitale : la tour Eiffel semble toute proche. Il y a vingt ans, à quinze minutes de Paris, on était au milieu des champs : la conquête de l'Est n'avait tenté ni entreprises, ni habitants.

Clarté, surtout, de l'urbanisme : ce sont les voies de circulation qui ont déterminé le dessin de la ville. Il y avait la Marne, encaissée dans une vallée où s'étaient logés les vieux villages : les aménageurs ont ajouté une autoroute et une voie de chemin de fer. La ville s'est développée le long de ces axes. Deux taches de terre, où patrouillent pelleteuses et camions, en sont pour l'instant au point ultime : c'est le futur domaine de Mickey.

En cherchant bien, on découvre plus de finesses : une voie rapide pour desservir les quartiers, un échangeur qui accède à la Francilienne, des forêts préservées et quelques axes verts perpendiculaires qui trouent la nouvelle trame : les perspectives tracées par les anciens châteaux de Guermantes, de Ferrières ou de Champs. Retour au sol. On découvre alors que Marne est au contraire le lieu de toutes les folies et de tous les extrêmes. Un gigantesque chantier, dont l'unité se dégage au coup par coup. Noisy-le-Grand Mont-d'Est, par exemple.

En quittant Paris par l'autoroute, ce premier centre est signalé par le Palacio de Ricardo Bofill. Autour d'une esplanade en terrasse, un centre commercial, des immeubles de bureaux et des logements. Des « camemberts » de Manolo Nunez aux cubes miroirs, on parcourt une étonnante collection de gadgets. La cohérence est difficile à saisir, les « cheminements » fonctionnent mal. Résultat : la ville a ses quartiers chinois, ou africains : échec du brassage.

Cela n'empêche pas de construire encore et toujours. Palissades et grues au pied du quartier : c'est un hôtel de luxe qui va s'installer. Le mouvement est trop bien parti pour s'arrêter à quelques doutes d'urbanistes. *« Marne-la-Vallée : les grands s'y retrouvent »*, proclament les affiches. Chiffres à l'appui, puisque 7 milliards de francs s'investissent chaque année sur le site.

En 1989, la ville a accueilli 2 700 habitants nouveaux et créé 4 700 emplois. Elle multiplie les formules. La Cité Descartes est un mélange original d'entreprises de pointe et de centres de recherche et de formation. A côté de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique, réalisée par Dominique Perraut, tout près du chantier où se concentreront l'Ecole des ponts et chaussées et l'Institut français d'urbanisme, un parc technologique pousse à toute vitesse afin de susciter *« une synergie d'échanges de services »*.

A l'autre extrémité de l'agglomération, le parc d'affaires de Rentilly, près de Bussy-Saint-Georges, s'étendra sur plus de 50 hectares : bureaux disséminés dans la verdure d'un golf. Car l'extension vers l'est se fait désormais sans difficultés. La proximité d'Eurodisneyland compense l'éloignement de Paris. Dès 1992, le « royaume enchanté » accueillera dix millions de visiteurs par an.

Le RER, qui s'arrête pour l'instant à Torcy, va être prolongé de quatre stations pour desservir le complexe. Le TGV trouvera là une gare d'interconnexion qui devrait voir transiter six millions de passagers. En outre, une deuxième tranche de travaux est prévue, qui permettra de doubler encore le potentiel de l'industrie des loisirs. Marne va de l'avant, quitte à remettre à plus tard son équilibre.

Evry, l'ambition publique

Solidement plantée sur des pilotis qui enjambent, majestueux, bassins et jardins, la préfecture de l'Essonne donne le ton de la ville. L'Etat est intervenu ici de toute sa puissance pour créer le pôle fort du Sud parisien.

Au centre l'Agora, où tout est prévu pour la rencontre : terrasses, théâtre et salles de sport dans les arènes. On gare sa voiture en sous-sol, on fait ses courses dans la « rue couverte ». La seule véritable avenue est le cours Blaise-Pascal. Cette application des théories des années 70 n'a pas mieux marché qu'ailleurs : il a fallu réhabiliter l'Agora, effacer les traces de béton brut...

A quelques passerelles du centre, les Pyramides : une utopie orchestrée par Andrault et Para. Des cubes empilés qui ouvrent sur des jardins. Une maison individuelle dans du collectif... Le quartier s'est refermé sur lui-même et certaines pyramides ont tourné en ghetto.

Il restait des terrains : les aménageurs en ont tiré des conséquences. Evry prolonge aujourd'hui son centre de l'autre côté du boulevard des Champs-Elysées. Celui-ci a pour l'instant des allures d'autoroute : il va être peu à peu transformé en boulevard urbain.

Mais l'ensemble du nouveau quartier va lui-même être conçu différemment : il y aura des logements, la fameuse cathédrale conçue par Mario Botta, mais aussi la mairie d'Evry, qui quitte ainsi le vieux village, des bureaux, l'école de musique et surtout la nouvelle université, qui devrait accueillir quinze mille étudiants en centre-ville d'ici l'an 2000.

Toujours le mélange des fonctions, mais à l'horizontale cette fois, avec une unité de ton : briques rouges et roses. Au fond, Evry applique là des recettes mises au point par les villes traditionnelles, malades elles aussi de leur cœur.

Développer l'acquis

Normal, puisqu'elle est aussi la plus achevée des cinq agglomérations nouvelles de la région parisienne. Le poids que pèse ici la politique, notamment grâce à la personnalité de Jacques Guyard (PS), maire d'Evry et député de l'Essonne, indique bien ce glissement vers un fonctionnement plus traditionnel. La tâche presque accomplie, l'établissement public étudie actuellement sa transformation et l'économie elle-même s'intègre dans de nouvelles structures.

Développer, en somme, le potentiel acquis. Il va en effet de l'informatique (IBM, Hewlett Packard) à l'aéronautique (CNES) en passant par le siège social du groupe Accor ou de Carrefour. Les affaires ne tournent pas mal : quarante mille emplois, c'est plus qu'il n'en faut pour environ trente-cinq mille actifs.

On comprend, du coup, qu'Evry ait envie de jouer à plein son rôle de capitale régionale. La coopération intercommunale est à l'ordre du jour et une association, (l'ADRECE) a été lancée qui regroupe quarante-cinq communes de l'Essonne, toutes tendances politiques confondues. Le but est d'harmoniser le développement social et économique en lançant une politique d'ensemble concertée avec l'Etat. Une sorte de super-ville nouvelle.

Melun-Sénart, entre ville et campagne

Un étang avec des enfants qui jouent, un pont de pierre, une terrasse de café et des maisons individuelles tout autour, noyées dans la verdure : Plessis-la-Forêt est l'un des centres de quartier qui composent l'agglomération de Melun-Sénart. La ville nouvelle, bâtie à l'horizontale et en pointillé, joue ici à cache-cache. 62 % de pavillons, du collectif qui culmine à trois étages et un paysage entièrement dessiné sur un plateau briard qui ne brillait pas par ses reliefs : on hésite entre ville et campagne.

Pour créer les nouveaux quartiers sur ces 12 000 hectares à cheval sur deux départements (l'Essonne et la Seine-et-Marne), on s'est servi des dix villages qui ponctuaient jusqu'ici la campagne. Tout en respectant les deux forêts de Sénart, au nord, et de Rougeau, au sud. On a procédé par agrandissement quitte à déplacer parfois le centre de gravité des anciens bourgs.

La greffe prend plus ou moins bien, mais elle est en tout cas une des préoccupations constantes des aménageurs. Il fallait bien, de toute façon, trouver un principe d'organisation. Lorsque Melun et quelques autres communes sont sorties de la ville nouvelle en 1984, celle-ci s'est trouvée en quelque sorte privée de son moteur. La Seine la nargue de ses boucles, mais elle est désormais hors de son territoire.

Ce changement d'orientation a freiné le développement de Melun-Sénart, tout comme sa situation. La Francilienne s'est fait attendre. Le train pour Paris ne passe que toutes les demi-heures. Melun s'est réveillé avec l'annonce de nouvelles infrastructures : l'A 5, le RER pour 1994, et, surtout, le TGV, avec une gare assurée et, peut-être, une seconde gare d'interconnexion. Résultat : l'EPA avait vendu 6 hectares de terrains pour activités en 1986. Il en a placé 41 en 1989.

Ses faiblesses sont à présent ses atouts. 2 000 hectares de réserves foncières ? C'est la possibilité d'offrir pratiquement du sur-mesure aux entreprises. Un déséquilibre net entre les actifs et les résidents, puisque deux tiers de la population vont chaque jour travailler vers Paris ou Melun. C'est l'assurance d'une main-d'œuvre disponible sur place. De quoi relever le défi que lancent aujourd'hui les aménageurs : attirer ici les activités tertiaires, qui restent le point faible de l'agglomération.



Pour cela, les projets ne manquent pas. La ville nouvelle va d'abord se doter d'un « espace central », on n'ose parler de centre ville, vu l'échelle de l'opération qui se jouera sur 600 hectares.

D'autres zones d'activité sont prêtes à être livrées. Mais on a surtout passé la vitesse supérieure : Greenparc, encore en travaux, est un golf de 350 hectares, sur lequel sont implantés 600 résidences individuelles et 200 000 mètres carrés d'immobilier d'entreprise. On en attend 8 000 emplois, ainsi qu'une diversification des programmes de logements.

Dans le même sens, Melun-Sénart accélère l'aménagement de Parisud. Cette zone d'activité a une double vocation : 40 hectares doivent constituer un pôle logistique pour les entreprises de transport et de fret (Garonor y a déjà construit des entrepôts) ; 60 autres hectares sont destinés aux activités tertiaires *high tech* et à l'immobilier d'entreprise.

Saint-Quentin, le centre à vivre

La maquette trône dans les bureaux d'information de l'établissement public, face à la gare : bientôt une médiathèque et un théâtre pour Saint-Quentin-en-Yvelines, rassemblés dans un bâtiment élégant conçu par l'architecte Fischer. *« Une telle réalisation, s'il n'y a pas tout un travail en profondeur pour la préparer, c'est de l'argent foutu en l'air,* lance Jean-Paul Alduy, directeur général de l'EPA. Telle est l'originalité de cette ville nouvelle : elle se termine par son centre.

Cette forme particulière d'urbanisation tient aux spécificités du site. Versailles garde jalousement sa préfecture et ses administrations, et Trappes, comprise, elle, dans le périmètre de Saint-Quentin a sa propre histoire. Des susceptibilités à ménager, tout comme le cadre naturel, chargé d'histoire et de curiosités : sources de la Bièvre, étang ou encore rigoles des grandes eaux de la ville royale.

L'Etat, du coup, s'est fait tout petit. Le viaduc de Ricardo Bofill, auquel répond, en face, son amphithéâtre au vocabulaire classique, est une exception.

La grande affaire reste ce centre, qui prend vie peu à peu, autour d'une rue piétonne bordée de maisons de rue en briquettes rouges. On va de boutique en boutique pour tomber au hasard sur le canal, autour duquel restaurants et bars ont installé leurs terrasses. Il y a même une halle, avec à l'intérieur une vraie librairie, vaste et design. *« Ce centre, c'est la divine surprise,* lance Jean-Paul Alduy. *Mais nous faisons des efforts : regardez la bricaillerie ! Nous l'avons obligée à s'enterrer. Nous allons éviter ici toute ségrégation : à côté de programmes de HLM, un promoteur a lancé une opération privée. Il sort ses logements à 16 000 francs le mètre carré.*

La place ovale, qui va clore la perspective centrale, n'est encore construite qu'à moitié, les axes et les symétries se dessinent à peine, et le parc que l'on aperçoit parfois en bout de rue n'a pas encore été aménagé par Dani Karavan. Pourtant, le centre pense déjà à sauter la nationale 10 qui sépare cruellement, pour l'instant, le nord du sud de la ville. Pour cela, il est prévu de retravailler sur la gare, et de lancer deux bâtiments-ponts, au-dessus des voies rapides. Une porte d'entrée pour la cité, qui conduira en outre vers la plate-forme du Pas du Lac. Sur ces dix hectares disponibles viendront s'implanter 150 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires.

Ce projet s'ajoute à celui de « la clé Saint-Pierre », à l'ouest de l'agglomération. Là encore, ce sera une zone d'activité pour les entreprises, complétée sans doute par un parc de loisirs. De quoi faire pendant à l'est, qui, lui aussi s'anime : un parc technologique va occuper une cinquantaine d'hectares en pleine verdure, sur le plateau de Villaroy. C'est là que va venir également s'installer la régie Renault.

« C'est la puissance privée qui fait Saint-Quentin », dit Jean-Paul Alduy, en énumérant Nissan, Valeo, Crédit agricole, Thomson, et autres grandes entreprises qui l'ont rejointe. L'immense complexe de Challenger, siège de Bouygues fait exploser, au détour d'un virage, ses façades miroirs et ses coupoles postmodernes ; il en serait en quelque sorte la marque la plus apparente.

REPORTAGES RÉALISÉS PAR JEAN-LOUIS ANDRÉ

ANCE

les villes nouvelles

ne-la-Vallée, lieu des extrêmes

Saint-Quentin, le centre à vivre



CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES.

NRC HANDELSBLAD · LE SOIR · Le Monde · Süddeutsche Zeitung · CORRIERE DELLA SERA · EL PAIS · De Standaard · THE INDEPENDENT

A

uf dem Sektor Energie, Bahn-Transport haben wir einen guten Namen. Wir sind eine europäische Gruppe ; in über 100 Ländern sind wir vertreten. Wir sind Leader auf dem Weltmarkt und werden es auch bleiben.

Für eine deutsche Tochtergesellschaft suchen wir den.

BEREICHSLEITER VERWALTUNG

SIE:

• sind Dipl.-Kaufmann oder Dipl.-Betriebswirt • waren mehrere Jahre verantwortlich tätig in einer großen Controlling-Abteilung • haben EDV-Kenntnisse-Erfahrung mit internationalen Verfahren, insbesondere auf dem Gebiet Betriebswirtschaft, Reporting, Buchhaltung, Kostenrechnung, Planung, Exportaufträge • sprechen Deutsch, Englisch und Französisch.

SIE WERDEN:

• direkt dem Geschäftsführer unterstellt • Mitglied der Geschäftsleitung • verantwortlich sein für die Abteilungen Finanzbuchhaltung, Betriebswirtschaft, Controlling, EDV/Organisation und allgemeine Verwaltung • die Möglichkeit haben, sich innerhalb unseres Unternehmens beruflich weiterzuentwickeln.

GEMEIMSAM BAUEN WIR UNSERE ZUKUNFT

E

nergie, transports ferroviaires font notre renommée. Nous sommes un groupe européen. Nous possédons tous les atouts pour rester leader sur le marché mondial. Notre réseau commercial est actif dans plus de cent pays. Nous recherchons pour une de nos filiales en R.F.A., notre

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

VOUS :

• êtes titulaire d'un diplôme d'une école de commerce ou de gestion • avez exercé pendant quelques années des responsabilités au sein d'un service de contrôle de gestion important • avez des connaissances et une expérience en informatique, en procédures internationales, notamment en matière de reporting, comptabilité, planification et gestion • maîtrisez l'allemand, l'anglais et le français.

NOUS VOUS PROPOSONS :

• d'être l'adjoint direct du Directeur Général • membre du comité de direction • d'assumer la responsabilité des services financiers, comptabilité générale et analytique, contrôle de gestion, informatique et administration générale • au sein de notre société, la possibilité d'une évolution conforme à vos aptitudes et à vos aspirations.

Adressez votre candidature au Service Développement des Ressources Humaines GEC ALSTHOM - Tour Neptune - cedex 20 - 92086 PARIS-LA DEFENSE.

ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR

CONTESSE

GEC ALSTHOM



GRACE is a leading worldwide specialty chemicals company operating in 44 countries with selected interests in energy, manufacturing and service businesses. We are looking for an

European Project Manager Process Engineering and Development

located at our European Headquarters and reporting to the Vice President Manufacturing and Engineering. Your mission will be to assist in improving the manufacturing base of our European operating companies through your expertise in the area of process engineering and development.

A chemical engineer experienced in industrial production processes, you speak fluent English and have a good working knowledge of French and German. You have strong interpersonal skills, *are a patient negotiator and diligent professional. An understanding of engineering economics* and computer aided manufacturing will be a plus. This autonomous, high exposure position requires extensive European travel.

Grace rewards energy and initiative. This position offers the scope to the right candidate to assume broader management responsabilities with the operating companies.

Please send your resume in English and salary requirements with the reference 1038 M to our consultant Alain DUMESNIL, ALGOE, 24 rue Bonaparte, 75006 Paris, FRANCE.

MEMBRE DE SYNTEC

ALGOE CONSEIL EN MANAGEMENT



DESSEIN

$ 2.8 Millions de CA, 26 000 personnes à travers le monde...

Groupe américain, leader dans le secteur de la connexion électrique et électronique, en plein expansion sur le marché Européen, recherche son

Auditeur Interne Europe H/F

Directement rattaché au Manager Internal Audit Europe, lui-même basé à Londres. Votre formation et votre expérience, vous permettront de prendre en charge les vérifications cycliques de l'état de contrôle interne (comptables et financières) des sociétés filiales européennes et de l'efficacité des procédures mise en place.

Diplômé d'une ESC, titulaire du DECS, vous avez une première expérience de 2 à 3 ans en cabinet d'audit ou en entreprise.

L'anglais et l'espagnol sont indispensables pour mener à bien ces missions. Ce poste basé à Cergy-Pontoise nécessite 50% de déplacements.

TEG notre Conseil, vous remercie d'adresser votre dossier de candidature sous la référence M 938 06, qui sera étudié en toute discrétion.



TEG Ressources Humaines *113 rue de l'Université 75007 Paris*

DESSEIN

CONTESSE

Le Monde de l'International

JEUMONT SCHNEIDER INDUSTRIE

RECHERCHE POUR SA FILIALE DE MADAGASCAR

1 INGENIEUR ELECTROTECHNICIEN

1 INGENIEUR TELECOM

DE NATIONALITE MALGACHE

Mission :
- répondre aux appels d'offres.
- négocier avec les clients sur le plan technique et commercial
- suivre la réalisation des contrats
- animer une équipe.

Merci d'adresser CV à JEUMONT SCHNEIDER INDUSTRIE
Direction des Ressources Humaines. (réf. FG)
70, avenue du Président Wilson - Cedex 59 - 92058 PARIS-LA DEFENSE

GROUPE SCHNEIDER

CONTESSE

INGENIEUR AGRO en ARABIE SEOUDITE

Ingénieur Agro, vous êtes débutant ou vous possédez une 1ère expérience ; âgé de 25/32 ans, vous parlez couramment l'Anglais (éventuellement l'Arabe, mais ce n'est pas indispensable). Vous êtes intéressé par un travail vous conduisant d'abord à étudier les possibilités d'implantation sur une région d'Arabie d'une Filière Avicole complète (Accouvage, Elevage, Abattage et conditionnement, etc).

Homme d'analyse et de calcul, capable de rendre sur un projet un avis motivé de "faisabilité" générale (technique, économique, commerciale, etc), vous êtes très désireux de passer à la réalisation sur le terrain des projets que vous avez préconisés en pilotant leur mise en oeuvre.

C'est l'opportunité que vous offre une Entreprise leader dans son domaine, fortement implantée en Arabie. La solidité des positions qu'elle occupe sur un des principaux marchés mondiaux pour la commercialisation des volailles conjuguée avec les relations qu'elle possède en Europe permettent d'offrir au jeune Ingénieur que vous êtes des possibilités substantielles d'évolution professionnelle.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 9577
par Fax N°(1) 49.10.95.72 ou à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex
qui fera suivre votre dossier. Réponse et confidentialité vous sont assurées.

PARIS - STRASBOURG - LYON - MARSEILLE EUROMESSAGES

OC

TRANSLATORS

Working in Britain's Silicon Valley

Phoenix is a leading UK technical communications consultancy serving the European computing and hi-tech industries.

As part of our expansion plan for our 10-language translation unit, we are currently recruiting 2 qualified translators per language for French, German and Dutch. Applications are invited from recent graduates, and practising translators with at least two years experience. We offer a modern, computer-based environment using advanced desk-top publishing and computer-assisted translation tools.

Phoenix is based in Wokingham in Berkshire, just 50 minutes away from London.

For further details please apply to:

Cecilia Garrido
Phoenix Technical Publications Limited
Berkeley Business Park
Wokingham, Berks. RG11 4YJ
United Kingdom. Tel: +44 734 328318

phœnix

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Alexander Proudfoot International

SALES CONSULTANT

Comptant parmi les cabinets de conseil les plus réputés et les plus performants, nos activités d'accompagnement et de soutien en gestion nous valent la clientèle prestigieuse de très grandes entreprises industrielles et de sociétés de service dans 25 pays sur les 5 continents.

Nous sommes actuellement à la recherche d'un professionnel motivé, expert des ventes en interne, en vue d'appuyer nos activités en France et en Belgique. Si vous avez le don de communiquer et les capacités d'un vendeur affirmé, si entreprendre est pour vous une seconde nature, que vous êtes motivé, que la réussite vous semble la conséquence logique de vos qualités, et que vous maîtrisez aussi bien l'anglais que le français, nul doute que notre offre est de nature à vous séduire.

Vous constituerez un des pivots d'une équipe de vente de haut niveau. Basé à Bruxelles, en Belgique, vous travaillerez au contact de responsables de l'industrie et des affaires. Vous serez chargé en particulier de *l'identification de nos nouveaux clients et de la phase si* critique du premier contact. Vous possédez une expérience de la vente en interne, vous souhaitez réorienter votre carrière vers le domaine commercial, ou encore, vous êtes un vendeur talentueux qui envisagerait avec plaisir un travail stimulant dans une fonction interne sans vouloir pour autant renoncer aux contacts commerciaux: alors, n'hésitez pas à nous répondre.

Nous récompenserons votre talent, votre assiduité et vos performances par un excellent salaire, des avantages extra-légaux très complets et des primes attrayantes.

Envoyez votre curriculum vitae rédigé en anglais, en spécifiant votre niveau de salaire et en mentionnant un numéro de téléphone où nous puissions vous joindre pendant les heures de bureau, à **Alexander Proudfoot Human Resources, Manhattan Tower, Avenue du Boulevard 21 (boîte 26), 1210 Bruxelles, Belgique,** sous la référence F SC LM 28 6 90.

---

db boeder

... wenn Sie mit Daten arbeiten.
Hi Tec diskettes, EDV-Papiere und Computerzubehör.

Wir sind ein in unserer Branche seit Jahrzehnten international etabliertes Unternehmen mit hohem Bekantheitsgrad und zukunfts-orientierten Produkten. Schon heute setzen wir die Weichen für 1992. Um den Ausbau unserer Marktposition in Europa zu sichern, suchen wir den berufserfahrenen französischen

AREA SALES MANAGER

der uns beim Aufbau eines erfolgreichen Vertriebs-systems tatkräftig im SB- und Warenhausbereich unterstützt.

Zu seinen Aufgaben gehören sowohl Betreuung und Beratung als auch der weitere Ausbau unseres Kundenkreises im SB – und Warenhausbereich sowie die optimale Produktpräsentation. Einem Markenartikler von überzeugendem Format, mit hohem Massan Einsatzbereitschaft und Verantwortungsbewusstsein bieten wir eine interessante, ausbaufähige Position.

Einen umfassenden Überblick über unsere Produktpalette und die erforderlichen Produktenntnisse vermitteln wir Ihnen in einer Spezialschulung. Wir sprechen Sie mit dieser Anzeige in deutscher Sprache an, da wir von unserem Mitarbeiter neben seiner Muttersprache gut Deutschkenntnisse erwarten. Wenn Sie diese attraktive und ausbaufähige Position reizt und Sie Ihre berufliche Entwicklung in unserem Unternehmen fortsetzen wollen, senden Sie uns Ihre Bewerbung mit tabellarischem Lebenslauf, Zeugniskopien, Lichtbild und Angabe Ihres Gehaltswunsches

boeder gmbh & co. kg
Personalwesen
Wickerer Str. 50
D-6093 Flörsheim/Main - Tel. : 06145/502-0

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

BEI EIB

a été creée par le Traité de Rome pour faciliter le financement d'investissements à long terme et promouvoir le développement équilibré de la Communauté européenne. Elle finance également des projets dans 12 pays du Bassin méditerranéen et dans les Etats signataires de la Convention de Lomé.

La Banque recherche pour sa Direction des études, installée au siège à Luxembourg, un:



Economiste spécialiste de l'énergie (m/f)

(ayant de 5 à 10 ans d'expérience pratique)

Il aura pour tâche de participer à l'évaluation économique des projets d'investissement énergétiques présentés à la Banque pour financement dans les pays membres et de s'acquitter de travaux relatifs au secteur de l'énergie.

Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire d'économie complété par une solide formation en analyse quantitative et avoir l'expérience tant de l'évaluation économique des projets énergétiques que de l'établissement d'études concernant le secteur énergétique.

L'expérience du secteur privé dans le domaine des hydrocarbures (activités en amont et *en aval) serait appréciée.*

Les candidats, possédant la nationalité d'un des pays membres de la Communauté, auront une très bonne connaissance de l'anglais ou du français et une bonne maîtrise de l'autre langue. La connaissance pratique d'une troisième langue communautaire serait un avantage.

La Banque offre de bonnes conditions d'emploi, un salaire intéressant et un régime de protection sociale complet et pratique une politique d'égalité de chances.

Les personnes intéressées, qui ne doivent pas être âgées de plus de 35 ans, sont priées d'envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une photographie, à la:

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT,
Division Recrutement-Formation (Réf.: ET 9021),
100, boulevard Konrad Adenauer,
L-2950 LUXEMBOURG. FAX 437704.

Les candidatures seront traitées avec la discrétion de rigueur.



Mandarina Duck est une griffe italienne, caractérisée par l'innovation, le design, la qualité totale du produit, des procédés, du service, de ses hommes.

Dans le cadre de ses programmes de développement, elle nous a chargés de sélectionner le:

RESPONSABLE DES AUTRES MARCHES

Il présentera et déterminera avec la Direction Commerciale les objectifs de développement sur les marchés compétents. *S'occupera des points de vente existants. Appuyera, évaluera,* développera les réseaux de vente déjà actifs. Explorera de nouveaux marchés, en repérant les segments de clientèle les plus intéressants. Gérera les prix et les remises, en contactant des branches de distribution de haut niveau et en négociant l'insertion du produit. Sera le tuteur et l'ambassadeur de la marque auprès des marchés de culture diverse mais significative.

ON DEMANDE: langue maternelle anglaise et très bon français. Etre âgé d'environ 30 ans, diplôme ou licence. Disponibilité pour voyager de façon autonome, pragmatisme, curiosité, sensibilité aux valeurs de la marque. Des expériences analogues dans d'importantes maisons de parfums, de haute cosmétique, de griffes de haute mode seront un atout pour le recrutement.

ON OFFRE: une intégration au sein d'une entreprise de prestige, avec une charge stratégique. Une rémunération en relation avec la position et l'expérience. Remboursement intégral de tous les frais. De grandes possibilités d'évolution professionnelle et de carrière.
Le transfert auprès de la maison mère en Italie n'est pas exigé.

LIEU DE TRAVAIL: Principalement en Europe du Nord. Occasionnellement dans la région du Pacifique.

Envoyez un C.V. concis et exact sous référence **RAM 690** à:
Mandarina Duck France - 7, Boulevard de la Madeleine - 75001 Paris

LA SELECTION SE FERA A PARIS A LA FILIALE FRANCAISE DE LA SOCIETE.

RESEARCHER – Argentina, Bolivia and Brazil
£15,421

Amnesty International needs a Researcher to work on several countries in the Americas Region including Argentina, Bolivia and Brazil. You will document cases, prepare reports and advise on initiatives to be taken by AI particularly in relation to prisoners of conscience, trial of political prisoners, treatment of prisoners, extra-judicial executions and disappearances.

You must have specialist knowledge of the region, proven research skills, sound political judgement, the skill of impartiality and the ability to work in a team, often under pressure. You must have fluent Spanish and English. A working knowledge of Portuguese would be an advantage

Closing date 20 August 1990. Ref no. RD-15



For further information and an application form please contact: Personnel Office, Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton Street, London WC1X 8DJ, United Kingdom. Tel: (071) 837 3805 (24 hr answerphone). Please quote reference no.

International Fund for Agricultural Development (United Nations) (Rome, Italy) seeks

TECHNICAL ADVISOR (ENVIRONMENT)

RESPONSIBILITIES: Provide expertise on agriculture systems, natural resources management, land use planning and agro-ecosystem analysis in support of environmentally sustainable rural poverty alleviation, specifically, evaluate project interventions in terms of environmental considerations and provide technical support, develop environmental sustainability policies and procedures; assist in developing project pipeline and identify constraints affecting environmental sustainability and propose corrective action; develop and maintain data base on natural resource and environmental management aspects of rural/agricultural development; assist in staff training; liaise with external entities on natural resource management and environment issues; other related duties.

QUALIFICATIONS: Undergraduate degree in agricultural discipline, preferably agricultural economics, with interdisciplinary post-graduate degree in natural resource management. 10-15 years experience in agricultural/rural development with at least 7 years project experience in the developing world demonstrated work and/or research focus on ecological/environmental aspects of small-holder agricultural systems in tropical, sub-tropical and semi-arid areas. Familiarity with international development institutions and agricultural project financing. Full command of English and good working knowledge of Arabic, French or Spanish.

SALARY & BENEFITS: IFAD as part of the United Nations common system offers competitive international salaries, benefits and allowances.

DURATION: 2 year fixed-term.

DATE OF ENTRY ON DUTY: as soon as possible subject to funding arrangements.

Please send detailed résumé to:

IFAD - Personnel Division
Via del Serafico, 107 - 00142 ROME - ITALY
Closing date for application: 7 August 1990

Only shortlisted candidates will receive an acknowledgement.



MOTOROLA *(SUISSE) S.A.*
Semiconductor Group

We are one of the world's leading manufacturers of electronic equipment, systems and components.

Our Geneva based European Consumer Business Segment which is responsible for the development of complex bipolar and CMOS integrated circuits has an opening for:

A SENIOR ANALOG INTEGRATED CIRCUIT DESIGN ENGINEER

Interested candidates will have:

- An advanced university degree in physics or electronics;
- Several years of experience designing high speed bipolar integrated circuits including phase & frequency locked loops;
- A Good knowledge of applied semiconductor physics;
- Fluent English (written & spoken) plus spoken German or French.

As a member of a dynamic team designing state of the art integrated circuits for the consumer market you will be expected to assume a project leader role including supervision of technical personnel.

We offer a world class environment with advanced CAD tools & close contact with our other design groups around the world. Candidates wishing to respond to this challenging position are invited to send a Curriculum Vitae (including a recent photograph) to:

Irene Maurer – MOTOROLA (SUISSE) SA
16, chemin de la Voie-Creuse - 1211 Geneva 20 - 022 799 13 91

---

eurotranscom®

Société implantée sur le marché national - spécialisée dans la commercialisation de matériel de télécommunication recherche un

DIRECTEUR COMMERCIAL

BASE A SINGAPORE POUR SA SOCIETE EUROTRANSCOM ASIA

SON ROLE :

- Il établira un plan d'action en vue de développer son antenne commerciale à SINGAPORE, d'étendre la gamme des produits, de rechercher et fidéliser la clientèle.
- Rattaché à la Direction Générale, il sera responsable de notre développement en ASIE (Chine, Taiwan, Thaïlande)

SON PROFIL :

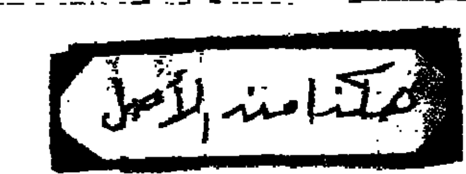
- Professionnel de la vente à l'export, vous parlez anglais et si possible chinois

SA REMUNERATION : motivante et évolutive

KPMG FIDAL

Envoyer lettre manuscrite, CV et prétentions à notre Conseil **Philippe SZYMKOWIAK** que nous avons chargé d'instruire cette recherche en toute confidentialité

KPMG FIDAL - BP 75 - 59003 LILLE CEDEX



Le Monde des Cadres

LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
RECRUTE
POUR SA DIRECTION DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
– 600 km de réseau
– 304 agents
– Budget : 700 millions de francs

2 ADJOINTS AU CHEF DE SERVICE
ETUDES & GRANDS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Lieu de travail : IVRY-SUR-SEINE ou VITRY-SUR-SEINE

Ingénieurs chargés d'opérations en tant que CHEF DE PROJET, c'est-à-dire depuis l'élaboration du projet (suivi de la conception et des études) jusqu'à la réalisation complète des ouvrages (suivi technique et financier des travaux).

Travail de contrôle de documents, de contrôle des plans d'exécution et notes de calculs simples de génie civil fournis pour les entreprises, de rédaction de rapports, de conventions, de réponses aux courriers...

CONDITIONS :
Etre titulaire de la fonction publique en qualité d'ingénieur.
CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCE SOUHAITÉES :
Connaissances générales d'un ingénieur des TP, principalement en structure et génie civil. Acquisitions de connaissances techniques en géotechnique et en hydraulique.

UN DIRECTEUR
DES ÉTUDES ET DU DÉVELOPPEMENT

Lieu de travail : CRÉTEIL

Responsable de 3 services d'études, anime et coordonne les études préliminaires à l'exécution de grands ouvrages d'assainissement.

Par ailleurs, les services pollution et SATESE mènent pour le compte du département des campagnes des suivis de rejets en s'appuyant sur le Laboratoire départemental des eaux qui dépend de cette même direction.

CONDITIONS :
Etre titulaire de la fonction publique en qualité d'ingénieur divisionnaire des TPE, directeur général des services techniques ou ingénieur en chef.
CONNAISSANCES ET EXPÉRIENCE SOUHAITÉES :
Ingénieur ayant une expérience de bureau d'études de structure et maîtrise d'œuvre ; expérience des marchés de travaux publics, et particulièrement en ouvrages d'art.

Adresser toute candidature à :
Monsieur le Président du Conseil général du VAL-DE-MARNE
DIRECTION DU PERSONNEL DÉPARTEMENTAL, 1er bureau/recrutement
Avenue du Général-de-Gaulle
94011 CRÉTEIL CEDEX
Pour tous renseignements, contacter le 43-99-44-56.

CHARGÉ de MISSION (H/F)
BASÉ à NANCY
130-200 KF/an

ER 8 200690

IMPORTANT ORGANISME REGIONAL recherche :

UN (E) CHARGÉ (E) DE MISSION

Il (elle) aura pour mission :
- accueil des prospects lors des visites en Lorraine,
- prospection des entreprises étrangères,
- réalisation de dossiers d'implantation.

Le poste, basé à NANCY, ouvert sur l'international, est très évolutif à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure.

Le (la) candidat (e) doit disposer d'un niveau d'études supérieures (l'anglais courant, parlé et écrit est absolument indispensable ; l'allemand parlé couramment et écrit à peu près correctement est obligatoire).

Qualités commerciales et relationnelles. Expérience de l'entreprise.



Merci d'adresser C.V. détaillé + lettre manuscrite + photo sous réf. CA 01, à notre Conseil en recrutement.
CABINET TURKA
76, avenue Anatole-France
54000 NANCY

Recherchons homme ou femme (âge min. 30 ans). Logement de fonction. Pour tenir un élevage canin. Permis de conduire indisp. Aimant la vie à la campagne. Envoyer c.v. : Club Vacances des Animaux NAILLY par Sens 89100. Poste libre de suite.

Lycée privé centre France cherche son surveillant général pour la rentrée 90-91. Expérience souhaitée. Env. candidature et c.v. au : Ecrire sous le n° 7126 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Le Monde de l'International

Important groupe agro-alimentaire implanté en Afrique de l'Ouest
recherche
pour l'un de ses établissements un

CHEF D'USINE
DIRECTEMENT RATTACHÉ A LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. DÉFINITION DU POSTE :
- domaine d'activité : confiserie, biscuiterie, pâtes alimentaires ;
- niveau de production : 10 000 t/an ;
- effectifs : 350 personnes.

2. PROFIL SOUHAITÉ :
- formation agro-alimentaire niveau ENSIA ;
- compétence technique générale mécanique et électricité ;
- expérience spécifique du secteur de la confiserie ;
- connaissance du contexte africain ;
- âge minimum : 40 ans.

Réf. EL 003 3. Conditions d'embauche :
contrat expatrié avec les avantages liés à ce statut.
Ecrire sous réf. 1057 à HAVAS MONACO.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
Notre Faculté des Sciences sociales et politiques met au concours un poste, plein temps, de Professeur ordinaire d'anthropologie culturelle et sociale
Titre requis : doctorat en anthropologie, thèse d'État en anthropologie ou titre jugé équivalent.
Entrée en fonction : 1er septembre 1990.
Pour faire acte de candidature, jusqu'au 20 juillet 1990 (avec curriculum vitae et publications en deux exemplaires) ou pour demander le cahier des charges, s'adresser au Président de la Commission de présentation « Anthropologie », Faculté des SSP, BFSH 2, 1015 Lausanne.
Tél. : 19-41 21/692-46-55.

Director of network communications required for major US multinational marketing communications company with European Headquarters in London. Must be expert on Apple Computers both hardware and software systems and have extensive experience in the setting up and operation of networks in the marketing communications business. Salary package worth £ 50,000. Apply in writing to : Ian Yonge, Rubinstein Callingham Polden & Gale, 2 Raymond Buildings, Gray's Inn, London WC1R 5BZ.

Lycée français Abou Dhabi recrute profs anglais, maths-phys., franç., hist.-géo., sc. Exp. titulaires et instits avec conjoint enseignant. Logé, avion, contrat. Tél. urgent : (19) 9712-448075.

Service de traduction cherche
TRADUCTEURS
de très haut niveau ayant si possible plusieurs années d'expérience.
Toutes combinaisons de langues, tous domaines.
Faire offre sous réf. 18-115304.
PUBLICITAS,
CH-1211 GENÈVE 3.

DEMANDES D'EMPLOIS

Vous envisagez de passez en PAO

REDACTEUR EN CHEF TECHNIQUE

Ayant une grande expérience de Presse à la rédaction et à la réalisation des compétences étendues dans les nouvelles techniques applicables à la Presse, propose de s'investir dans une fonction similaire ou dans un projet de création.

Ecrire à M. André ROME
26, rue du Commandant-Mouchotte
75014 PARIS. Tél. : 43 21 25 19

Prof. en université et « très » grande école, agrégé en éco. et gestion, expert-comptable, enseignant et formateur ts niveaux, exp. audit big 6, passionné par l'enseig., écœuré par l'éduc. nat., étudie toute proposition. Ecrire sous n° 8962 au Monde Publicité 5, rue de Monttessuy 75007 Paris.

EXP. COMPTABLE
C.-COMPTE ESCP, 38 ans, exp. cab. français et anglo-saxon : expertise, audit, conseil groupes internat. et PME recherche intégration cabinet orient., conseil, région PARIS.
Tél. : 45-30-02-43

Maîtrise LEA anglais/espagnol 25 ans, rech. 1er EMPLOI examine TOUTE PROPOSITION
Tél. : 45-58-74-17

JURISTE
DEA DROIT ÉCONOMIQUE
gde exp. marchés publics France et CEE
ch. poste responsabilité Paris, rég. parisienne.
43-79-25-19

Dynamique. Ambitieux.
OPÉRATEUR « DEVISES »
(5 ans expérience bancaire) recherche poste motivant dans une Salle des Marchés.
Contact personnel :
42-54-33-73

Vs sté de communication.
Votre devise :
conseil, service, qualité humaine avant tout, vs privilégiez l'échange,
compétente et expérimentée,
on vous fait confiance.
Evoluée, vous croyez en la jeunesse.

Marie-Noël sera sensible à votre appel au (16) 25-21-10-18.
Inspiration : communiquer diplôme : DUT-DTA.
Expérience : vente, marketing, promotion.
Aspiration : valoriser.

H. 46 a./22 a. exp. administ. et finances. Sens discrét. et relat. hum. cherche poste cadre.
Ecrire sous le n° 8950
AU MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES
SE CHOISISSENT CHEZ GILLET. ACHAT OR. Actuellement 20 % de réduction. Gillet, 19, rue d'Arcole, 75004 Paris. 43-54-00-83.

Cours

BENEDICTINE SUMMER SCHOOLS

Pour garçons et filles de 14-18 ans. 20 h d'enseignement à ts niveaux en classe et discussions. Activités : hockey, voile, équitation, escalade, camping, orientation, golf et tennis. Excursions dans les highlands et à Edimbourg. Les élèves sont accueillis à la gare ou aéroport d'Inverness. Date des cours : 28 juillet au 18 août. Écrire : The Director, Benedictine Summer Schools, The Abbey, Inverness-Shire, PH32 4DB, ÉCOSSE. Tél. : 19-44-320-6233. Quelques places disponibles.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

Vends LAND 109 Diesel, 9 CV, fév. 1980. 100 000 km. 2e main, jamais TT, embrayage compl., 17 000 km, cadran transmission, pompe gazole 15 000 km, échapp. neuf, 9 pneus neufs, moyeux débrayages, amort. direction, galerie, banquettes latér. AR, prot.-phares, porte-jerrican, isol. bois, remorque 400 kg. Très bon état. 65 000 F. 98-70-07-23 (soir, 20 h-21 h).

Vacances Tourisme Loisirs

VAR, 5 km de Fréjus. Particulier loue maison au calme dans pinède pour 6/8 personnes. Piscine, tennis, sports, animations. 3 000 F par semaine. Libre jusq'au 21 juillet et à partir du 18 août. Tél. h.b. : 40-65-25-67. Dom. : 64-21-05-05.

DRISCOLL HOUSE-HOTEL
200 chambres simples
110 £ par semaine.
Rens. : 172 New Kent Road LONDON SE 1 4YT-BG.
19-44-71-703-4175.

ILE GRECQUE
Loue maison bord mer, 4/6 lits. Tél. : mat./soir (1) 45-44-21-97.

Part. loue région GRACE, 15 juillet à fin août, TRÈS BELLE VILLA, 6 pers., vue panoramique, pisc. Tél. : 93-60-50-60.

Loue Cabourg, accès direct mer, 5 pces, duplex, juillet, août. Le soir (16) 35-77-26-39.

STE-MAXIME, en juillet, part. loue 15 jours ou 1 mois, villa très grd. stand., 4 ch., 9 pers., 3 s. de bns, vue sur St-Tropez, pisc., terrasse ouverte avec barbecue, jardin clos. Tél. : (16) 76-89-71-09.

CAP D'ANTIBES COTE D'AZUR
CHARMANTE VILLA
50 M de la plage, 3 chbres, gd luxe (16) 93-67-31-13

Drôme, campagne, maison 6 à 8 pers., piscine, tennis, tranquil. 1 au 20 juillet. WILKENS 26 400 ROCHE/GRANE
Tél. : 75-62-60-25

GROUPEMENT PROFESSIONNEL
recherche
RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT

JEUNE DIPL. ÉCOLE COMM APT. REL. PUBL. ET MARKET. CONN. GRDE DISTR. SOUHAIT

Ecrire sous n° 8964 au MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy 75007 PARIS.

capitaux propositions commerciales

Nous recherchons
REPRÉSENTANT POUR LA FRANCE
pour la réorganisation d'un réseau de vente et la promotion d'un produit suisse (secteur éclairage) déjà introduit en France, nous cherchons Agence de vente reconnue, disposant, si possible, de collaborateurs sur l'ensemble du pays.
Veuillez contacter sous réf. 44-66-184 : PUBLICITAS, case postale, CH-8021 ZURICH.

L'ouverture du marché européen offre des perspectives de développement unique, même les très petites entreprises peuvent en bénéficier ! Mais comment trouver le temps d'aller s'informer sur place ? A qui s'adresser pour aborder toutes les questions ? Sans compter le problème de la langue...
Si vous vous interrogez sur vos possibilités d'expansion au Royaume-Uni, contactez-nous. Nous étudierons ensemble les secteurs qui méritent une investigation spécifique et nous vous fournirons une étude « sur mesure » et en français !

Hugo International Service
181A Randolph Avenue,
London W9 IDJ.
Tél. : (19-44-71) 328-78-76.
Fax : (19-44-71) 372-05-67.

Disposant d'importants fournisseurs en Extrême-Orient pour articles de grosse consommation avec une grande marge bénéficiaire, Sté pouvant fonctionner immédiatement cherche capitaliste disposant 400 à 500 000 F. affaire très rentable et d'avenir T. de 11 h. à 13 h. ou 19 h 30 à 21 h. au 45-79-55-91

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

bureaux bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
A PARIS 5e ou VITRY 94
Ts services. 46-61-27-83.

CIDES
DES ADRESSES DE PRESTIGE POUR VOTRE SIÈGE OU VOTRE ANTENNE A PARIS.
VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE
DANS NOS CENTRES D'AFFAIRES
AV. CHAMPS-ÉLYSÉES
AV. VICTOR-HUGO
R. DE PONTHIEU, 8e
ÉTOILE-IÉNA, 16e
PASSY-TROCADÉRO
Burx équip. 1/2 J., secrét. tél., serv., télex, fax, eurosignal. DOMICILIAT. : 190 à 390 F/M. CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS
CIDES 47-23-82-10.

A partir de 50 F HT/mois Votre ADRESSE COMMERCIALE Paris 1er, 8e, 12e, 15e, 17e. LOCATION DE BUREAUX. CREADOM, 42-67-05-99.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
43-55-17-50

BUROMASTER PTE DE PANTIN MÉTRO
EXCEPTIONNEL
40, 80, 100, 150 m²
Gardien, accueil, multiservices
48-44-45-45.

---

(95) ÉCOUEN (MAIRIE)
De 12 à 40 m²
Meublé ou non. À partir de 1 500 F par mois H.T.
Votre bureau, au sein d'une pépinière d'entreprises esprit créateur et fonceur
Tél. : 34-29-11-10
Fax : 34-19-08-28.

BUREAUX ÉQUIPÉS
Très durées, ts services, salles de réunions.
SIÈGES SOCIÉTÉS
ACTE PARIS
Fbg St-Honoré-St-Augustin Boétie. Tél. : 43-59-77-55

13e PTE D'IVRY, 7 Burx s/220 m² env., 4 park. en sous-sol, pas de reprise 1 100F/HT/m²/an
3615 BURCOM
43-87-89-29

PRÈS CHAMPERRET 1 133 FRANCS LE m² + CHARGES
Très beaux bureaux sur 2 niveaux Libres de suite 650 m² + 8 parkings. Exclusivité H. BERNARD IMMOBILIER 47-64-01-52

13e CORVISART 400 m² env. burx façade en marbre ss reprise.
1 800/HT/m²/an
3615 BURCOM
Tél. : 43-87-89-29

DOMICILIATION
BUREAUX, TÉLÉCOPIE, TÉLEX
AGECO 42-94-95-28

locaux commerciaux

Ventes

Dans commune du sud-ouest de Rennes (5 000 habitants), à vendre local commercial (700 m² environ en magasin, 200 m² de réserves + grenier, 3 bureaux, 2 chambres froides + cuisine). Parking privé de 300 m² environ. Excellente situation (place de l'Église) Emplacement de 1er ordre M. Vaillant Téléphone : 99-34-68-08.

fonds de commerce

Ventes

A VENDRE
1 bar 30 m², 1 salle restaur. 50 m², 1 salle de 40 m², 1 salle de 25 m², 7 chbres, 2 salles de bains, w.-c. Cuis. 30 m². Mur 400 000 F. Prix : 540 000 F. Loyer mensuel 3 600 F. Tél. : 44-87-25-30. 1/3, rue Beauvais-Lagrave 60620 BETZ.

HOTELS
ÉTOILE
ÉLYSÉES-MATIGNON
INVALIDES
45-02-13-43

VDS RESTAURANT 3 ÉTOILES Michelin 3 fourchettes, 40 km mer, 50 couv. CA : 2,5 MF. Px : 1,8 MF. Loyer : 5 000 F Tél. : (16) 66-38-28-57.

PARIS XVIe
PRES PLACE DE L'ETOILE

EXCEPTIONNEL

BAIL COMMERCIAL
A SAISIR
570 m², BELLE FAÇADE SUR AVENUE VICTOR HUGO

comprenant
228 m² en rez-de-chaussée et rez-de-jardin.
238 m² au 1er étage et mezzanine.
104 m² en sous-sol
très bon état général, prestations de qualité

Pour traiter cette affaire exceptionnelle:
Voko France
85, avenue Victor Hugo.
75116 Paris
Tél. : 45. 00. 18. 02

The Burlington Arcade
LONDRES, ANGLETERRE

LOCAUX: 2 MAGASINS
Nouveaux baux dans le centre commercial le plus connu de Londres. Nombreux visiteurs internationaux chaque année.
Renseignements:
Tel: 19 44 71 224 3733
Tel: 19 44 71 224 3743
SAUNDERS & WHALE
81 Wimpole Street,
Londres W1M 7DB.

AGENDA IMMOBILIER

ESPAGNE
COSTA BRAVA - COSTA DEL AZAHAR
COSTA BLANCA - COSTA CALIDA

MARINAS - FRONT DE MER - ARRIERE PAYS
APPARTEMENTS ET VILLAS DE QUALITE
A LOUER
EN TOUTES SAISONS
ELIPCE ESPAGNE
Tél. 19 34 72 15 03 84

INFORMATIONS
ELIPCE FRANCE
4, quai des Etroits
69321 Lyon cedex 05
Tél. (16) 78 42 10 00

Nom........ Adresse........
.... Tél ....

Le Monde
CHAQUE MERCREDI
numéro daté jeudi
VOS
RENDEZ-VOUS
IMMOBILIER
LA SÉLECTION IMMOBILIÈRE
LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS
LES BELLES PROPRIÉTÉS
L'AGENDA IMMOBILIER
L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le Monde est le premier quotidien vendu à Paris. Il est lu par 1 609 000 Français dont 868 000 Parisiens. 642 000 d'entre eux appartiennent à des foyers « cadres supérieurs » dont 375 000, soit 58 %, habitent l'Île-de-France. (Source : CESP 1989.)

Pour tous renseignements 45-55-91-82 poste 42.96

Le Monde

SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

1er arrdt

PALAIS-ROYAL RUE SAINT-HONORÉ
2 P. 35 m² 980 000 F
3e étag. Bon immeuble. Appt clair. Petits travaux. 48-04-35-35.

3e arrdt

SUR RUE PIETONNE
STUDIO 720 000 F
Entr., séj., kitch., sal. eau. Bel immeuble. Vue dégagée. 45-66-01-00.

RUE SAINTONGE
Gd 3 p., 122 m², poutres cheminée, 2 chbres, 2 s. d. bains. 42-76-01-58

3e EXCEPTIONNEL
Appt. de très ht niveau, très spacieuse réception + chbres et mezzanine conviendrait habitation de luxe pour personnalité. Prix élevé justifié. 46-22-03-80 43-59-68-04 p. 22.

4e arrdt

ILE ST-LOUIS. Rue St-Louis-en-l'Ile. Except. beau studio. Charme et caractère. Be. haut s. plaf. Tout confr. 869 000 F. 48-04-84-48.

5e arrdt

Mº AUSTERLITZ, GD STUDIO. Cuisine américaine équipée, s. de bs, wc séparé. Ref. nf. Très ensol. Calme 679 000 F 43-27-95-83.

5e, rue des Chantiers appt 37 m², 2 p., tt cft, r.-de-ch. (1) 41-45-73-97, h. repas

CONTRESCARPE PRÈS
Bel imm. pierre de t., asc., chf. cent., beau studio tt cft 43-45-37-00

EXCEPTIONNEL
Réhabilitation de luxe. Hôtel du XVIIIe siècle. Neuf, jamais habité. Restent appts 95 m² à 115 m². Haut de gamme. 46-22-03-80 43-59-68-04 p. 22.

CARDINAL-LEMOINE 2 p., 38 m² env., refait neuf, s. de bains. 1 210 000 F.
3615 IMMOB
Tél. : 43-87-86-76

6e arrdt

OBSERVATOIRE
Rue N.-D.-des-Champs. 6e ét. Vue, 3 pces, cft. A rénover. 1 360 000 F. François FAURE. 45-49-22-70

SUPERBE 3 PCES
Mº DUROC Prox. rue Sèvres. Double exposition. Cuisine équipée. Climatisation. Dans bel imm. pierre de taille. Très bon état. Ascens. 2 780 000 F 45-66-01-00.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS RUE DES CANETTES
STUDIO 30 m²
895 000 F. 45-66-01-00.

VAUGIRARD. Mº St-Placide P. de t. bourg. B. CHBRE s/rue, ss cft. Gardien. Digicode. Interph. 215 000, crédit poss. 48-04-85-85.

RUE MAZARINE
prox. Odéon, 3 p., cuisine, s. d'eau, w.-c. 1 756 000 F.
NOTAIRE
46-33-15-87

Près des quais, loft, caractère, imm. XVIIe s., beau volume clair, calme, 78 m², particulier. 2 400 000 F. 46-33-25-46 après 18 h.

7e arrdt

LARENNE, très bel imm., 1 PIÈCE A RÉNOVER. PRIX 350 000 F. FRANÇOIS FAURE 45-49-22-70

SÈVRES BABYLONE BEAU STUDIO 30 m²
Séjour kitch., s. de bns, wc séparé. Parfait état. 950 000 F. 45-66-43-43.

MÉTRO DUROC
2 P. 1 300 000 F
4e étage. Bel immeuble pierre de taille. Ensoleillé sur cour fleurie. Digicode. 45-66-01-00.

RUE VANEAU
2e ét., asc., interphone, gardien, 5 p. principales, bon volume 7 730 000 F.
NOTAIRE
46-33-15-87

8e arrdt

TRIPLE RÉCEPTION 4 CHBRES, 3 BAINS
STUDIO POUR COUPLE
Michel BERNARD 45-02-13-43.

CHAMPS-ELYSEES (proche). Idéal prof. lib. 210 m² env. 3 p. de charme, ent., dble living + burx + 3 chbres 2 bains. Travaux à prévoir. 46-22-03-80 43-59-68-04 p. 22.

9e arrdt

Collaborateur du journal VEND 9e ARRONDT 76 m², 4 pces, 1er étage, calme, clair. 1 750 000 F. Tél. : 48-04-79-41.

RUE RODIER
2 P. TT CFT 795 000 F
Gd liv. (3 fenêtres), cuisine, salle de bains, wc séparé 48-04-35-35.

CHAUSSÉE-ANTIN. Près Mº. Séj. + cuis., tt cft, 4e ét. Digicode. Poutres. Gardien. Faibles charges 589 000 F CRÉDIT. 43-70-04-64.

METRO ST-GEORGES BEAU 3 PIÈCES, cuis., sal. de bns, wc. Soleil. Digicode. 939 000 F. CREDIT POSSIBLE 48-04-84-48.

METRO CADET. BEAU STUDIO. Tt confr. Imm. pierre de taille. Digicode. Gardien 350 000 F. CRÉDIT. 42-91-87-24.

R. DE DUNKERQUE, except. 2 p. tt cft dans bel imm. pierre de t. Gardien. Interph. Ascens. Vue s/ Sacré-Cœur 720 000 F 42-71-87-24.

PARIS-9e, ST-GEORGES rare 5 p. dans un hôtel part. classé historique par ses anciens locataires : Alexandre DUMAS, J. RENOIR. Prix : 4 500 000 F. TRI-HALLES 49-27-96-96.

10e arrdt

JACQUES-BONSERGENT
Dans bel imm. pierre de t.
2 P. 32 m² 468 000 F
Entr., séj. dble chbre, cuis., wc séparé, dressing, salle d'eau à créer. Crédit. 48-04-35-35.

Mº GARE EST. 2 PCES tt confr., s. de bns, wc, s/rue et cour. Idéal investissement. Prix 395 000 F. 42-71-87-24.

RUE LA FAYETTE 5 mn gares Nord, Est, décorateur vd 45 m² imm. Haussmann, sobre, jeune. 1 060 000 F. 40-34-22-44.

11e arrdt

MÉTRO CHARONNE A SAISIR 2 P. cuis., s. de bns, wc. A rénover. 4e ét. sans ascens. 569 000 F CREDIT. 48-04-08-60.

Près RÉPUBLIQUE Beau studio cuis., tt cft. 3e étg. Clair. Faibles charges. Gardien. 398 000 F. CREDIT. 43-70-04-64.

Près NATION. 2 PCES, cuis., wc, douche. 3e étg. s/rue. Faibles charges. 579 000. CRÉDIT. 43-70-04-64

Mº ST-AMBROISE. Imm. ravalé. BEAU STUDIO, cuis., sal. de bns, wc. 469 000 CRÉDIT POSSIBLE. 48-04-84-48.

PÈRE-LACHAISE
Imm. récent, beau 2 p., tt cft, parf. état + box. 43-45-37-00.

12e arrdt

DAUMESNIL. Près métro. Beau studio. Coin cuis., wc, bns. Vue dégagée. Faibles charges. Digicode. 378 000 F. Crédit. 43-70-04-64.

NATION PRÈS
Gd 2 p., entrée, cuis. équipée, bains. URGENT. 790 000 F 43-45-37-00.

13e arrdt

Prox. Pte Italie. Maison :
- Séj., 3 chbres, jardinet. 1 300 000 F.
- Séjour, 3 chambres, cour anglaise. 1 500 000 F
- 80 m², habitat. + atelier + jard. 1 000 000 F.

Tél. : 45-47-04-24.

GLACIÈRE
Récent 3/4 p., 73 m², rue et jardin. Chauffage individuel. Px : 1 900 000 F. 43-35-18-36.

BUTTE-AUX-CAILLES
3 P., 75 m² env., séj. dble, s.d bns, balc. 1 680 000 F
3615 IMMOB
Tél. : 43-87-86-76

14e arrdt

EXPERTISE GRATUITE
Etude Duvernet 45-41-11-00

RUE DE L'ABBE-CARTON IMMEUBLE ANCIEN 2 PIÈCES, CONFORT. 730 000 F. FRANÇOIS FAURE 45-49-22-70

PRÈS DENFERT
Imm. récent. 5e ét. Ravissant 2 pces, 50 m² + box. 1 800 000 F. 43-26-73-14.

PLAISANCE
2 P. 40 m², séj., chbre, cuis., wc, s.d.bs à créer. Ravalements façade et escalier votés, payés. 965 000 F. 45-66-43-43.

ALÉSIA. 5e étg., asc. S/ AVENUE JEAN-MOULIN BEAU 3 P. TT CFT, balc. Bel imm. récent. Park. poss. Gardien. Digicode. 1 850 000 F. 45-66-43-43.

ALÉSIA. BEAU STUDIO Tt confr. wc, indép. Imm. pierre de taille. Ravalé. Quartier agréable. 690 000 F. 42-71-87-24.

Mº MOUTON-DUVERNET Imm. ravalé. STUDIO, coin cuis., s. de bns. Bon état. Calme. Soleil. A saisir. 385 000 F. 43-27-81-10.

Vds appt Paris, 2 pces, cuis., w.-c., s. de b., porte blindée, ds imm. p. de t., cde accès, asc. Px : 1 017 600 F. Tél. : 60-84-51-06.

Alésia, bel anc. ; 5/6 p. en duplex, cuis. équipée, 2 bns, 2 w.-c., 130 m² env., balc., plein soleil, calme, état nf. 4 450 000 F.
Alésia, bel anc. A saisir liv., 3 chbres, 80 m², faibles ch. 2 190 000 F. 43-35-18-36.

PERNETY. 2 p. tt cft. Refait neuf. IDÉAL. Pied-à-terre ou étudiant. 785 000 F. 43-22-61-36

15e arrdt

DUPLEIX, limite 7e, square DESAIX, bel imm. récent 1976, 5e ét., beau 2 p. s/jard., park. 1 950 000 F. EXCLUSIVITÉ. FRANCOIS FAURE 45-49-22-70

MOTTE-PICQUET Rue Letellier. Imm. récent 3 pièces, balcon, park. Vue sur PARIS. 3 150 000 F. François FAURE. 45-49-22-70.

BOUCICAULT BEAU STUDIO 27 m² Entrée, wc, dressing, cuis. équipée, salle de bains. Cave. Bon immeuble, asc. 780 000 F. 45-66-01-00

SÈVRES LECOURBE Dans superbe imm. pierre de taille. BELLE CHAMBRE 12 m², 3 m sous plafond. 310 000, créd. total poss. 45-66-01-00

SÈVRES-LECOURBE
BEAU 2-3 P. TT CFT
3e étg., ascens. DOUBLE EXPO. TRÈS CLAIR 2 400 000 F. 45-66-01-00.

EXCEPTIONNEL CHARLES-MICHELS
STUDIO 730 000 F
30 m², entrée, séjour, cuis. équip., s. de bns. Parf. état. 45-66-01-00.

15e MÉTRO CONVENTION RUE DE VAUGIRARD 6e étg., asc. STUDETTE. Tout confort. 519 000 F. CRÉDIT. 48-04-08-60.

CONVENTION. BEAU 2 P. Tt cft. Bien conçu. Nombx rangements. Imm. p. de t.. 2e ét. asc. Digicode, gardien. 720 000 F. 42-71-87-24.

Sèvres-Lecourbe, réc., p. de t., 3 p., entrée, cuis., bns, w.-c., 71 m², balc., plein soleil. 3 200 000 F.
Volontaires, bel ancien, 5 p., 130 m², bon état, prof. lib. poss. 3 800 000 F. 43-35-18-36.

16e arrdt

PASSY très beau 2/3 p., imm. pierre de t. 2 180 000 F.
A SAISIR
I.P.I 40-65-05-64.

JASMIN R. RIBERA Bel imm. 1930, gd 2/3 pces Séjour dble + chambre, cuis., bains, 3,20 m hteur s/plafond, bonne distribut. Calme, soleil, verdure. 2 800 000 F EXCLUSIVITÉ François FAURE. 45-49-22-70.

FOCH/MALAKOFF
3/4 pces. 105 m², 2e ét., asc. DOUBLE EXPOSITION SUD Tél. : 60-20-30-06.

RUE JOUVENET
BEAU 2 P. 44 m²
Cuis. équip. Sal. de bains. 1 200 000. 48-04-35-35

BD MURAT BEAU STUDIO 40 m² Balcon, 9e et dernier étage, bel immeuble. 990 000 F 48-04-35-35.

16e, quai de Seine, standing, p. d. t., 5 pièces, 150 m², r.d.c., calme, poss. prof. libérale, volume ss plafond 3,80 m, déco. d'exception, dble living, 3 chbres, cuis. entièrement équipée, lingerie, cave, digicode, parking en location. 6 590 000 F. Tél. bur. : 43-79-79-78.

AV. GDE-ARMÉE
(proche) Superbe appartement d'angle, 300 m². Ent. 3 p. de récept. en enfilade + 4 chb., 2 s.d.b., cuis., office. Trav. à prévoir. 15 M. 46-22-03-80. 43-59-68-04 p. 22.

TRÈS RARE
BD MONTMORENCY Pierre de t., gd stand., ét. élevé, vue imprenable, tr. clair, soleil, verdure, 355 m² dont récept. 135 m², 4 chb., 4 bains, 2 balcons, 2 gds boxes, 2 services.
NEVEU 47-43-96-96

17e arrdt

MONCEAU-COURCELLES Beau 5 p. 125 m² + studio 12 m², 4e, asc. s/r. et cour. imm. 1930, stand. 4 250 000 F. H.B. : 48-22-22-58.

EXCEPTIONNEL PORTE CHAMPERRET Idéal profession libérale. BEAU 3 P., 68 m², r.-d.-ch. Très bel imm. pierre d. t. 1 795 000 F. 45-66-01-00.

Mº Malesherbes, 180 m², 6e, asc., 7 p., 2 bains, parking. 6 350 000 F. 42-27-23-14 de 9 h à 10 h ou 18 h à 20 h.

PONT-CARDINET
Imm. anc., asc., 6 p., 130 m² envir. 4 700 000 F. UFFI 45-42-02-44.

Pte MAILLOT (proche) Et. élevé, entr., gd dble living, 2 chb. + s.d.bs, dressing + nbreux placards env. 130 m². 4 900 000 F. 46-22-03-80 43-59-68-04 p. 22.

18e arrdt

FAITES ESTIMER GRATUITEMENT VOTRE APPARTEMENT
TÉL. : 45-41-11-00

Mº M.-DORMOY VILLA BEAU 2 P. cuis. equip., s. eau. Ref. nf. Vue dég. Soleil. Imm. 1935 ravalé. 519 000 F. 43-27-81-10.

JULES-JOFFRIN
STUDIO 395 000 F
Séj., cuis. aménagée, bains, wc séparé. Bel imm. pierre et brique. Digicode. 45-66-01-00.

MAIRIE
Immeuble pierre de taille TRÈS BIEN SITUÉ BEAU 2 PCES 43 m² PARFAIT ÉTAT. 639 000 F. 48-04-35-35.

Mº CHATEAU-ROUGE Atelier 38 m². Cuis., bns. wc, chf. cent. gaz. Dble expo. Clair, calme. A saisir. 499 000 F. 43-27-81-10.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
2-3 P. 50 m²
50 mètres du parc. Entr. Dble liv., chbre, salle de bns, 3e ét. Bel imm. pierre de taille. Digicode. 945 000 F. 45-66-01-00.

BUTTES CHAUMONT MAIRIE 50 MÈTRES DU PARC 2 PCES sur cour arborée à rénover. 35 m². 565 000 F. 48-04-35-35.

20e arrdt

PORTE VINCENNES BEAU 3 P 48 m²
820 000 F
Séj., 2 chbres, cuis., bains, w.-c., bon état. 45-66-43-43.

Mº PL.-FÊTES. EXCEPT. S/verdure. 2 P., entr., cuis., salle de bains, wc. Cave. Prix 559 000 F. Crédit. 48-04-08-60.

PL. EDITH-PIAF. Beau 2 p. tt cft, s.d.bns, wc indép. 4e. Asc. interphone. Pte blindée. Chff. indiv. gaz. 780 000 F. 42-71-87-24.

78-Yvelines

VERSAILLES QUART. ST-LOUIS, RARE
BEAU 2 P 45 m²
Dans hôtel partic. rénové, bel apt caractère, 3,20 m s/plafond, poutres. 900 000 F. 45-66-43-43.

Versailles, prox. immédiate SNCF Montparnasse, RER C, commerces, écoles, lycées. 70 m² + terrasse 35 m², soleil, calme, 2 chbres, boxe. 1 680 000 F. 39-53-94-44.

92 Hauts-de-Seine

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
VILLA VICTOR-HUGO BOULOGNE
UN INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL
STUDIOS ET 2 PIÈCES
Près du métro Jean-Jaurès. Grand standing sur parc. Loi Méhaignerie possible. Bureau de vente de 11 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, le lundi de 16 h à 19 h. Livraison mai-juin 92. 92, rue de Paris 92100 BOULOGNE
Tél. : 48-25-64-05

BOULOGNE EXCELLENT INVESTISSEMENT. PROCHE PONT SÈVRES. Bien situés, dans bon imm., 2 P. TT CFT LIBRE + 1 STUDIO TT CFT loué. Ensemble : 780 000 F. 45-66-43-43.

BOULOGNE NORD, 87 m² + terrasse 18 m², 9e ét., pisc., park., cave. 2 900 000 F. Bur. 40-95-89-02, dom. 46-03-84-53.

Vaucresson, golf St-Cloud, 128 m², dble séjour, 2 chbres + bur., s. de b., s. d'eau, 2 parkings, cave. 3 100 000 F. Tél. : (1) 47-95-12-74.

94 Val-de-Marne

Superbe appart. de grand standing 112 m², bords de Marne, terrasse 31 m² sud-ouest, entrée, séjour, 3 chambres, 2 salles de bains, grd dressing, parking double, cave, cadre de verdure, face à île et vieux moulin, site classé, proximité école, tennis, 2 feux rouges depuis Concorde. 2 950 000 F. Tél. : 43-97-10-70.

NOGENT RER DANS UN ÉCRIN DE VERDURE, SUPERBE 3 P. 80 m². Belle résidence récente, pierre de taille. 1 580 000 F. 48-04-35-35.

CACHAN PONT-ROYAL, SUPERBE 2 P., TT CFT. COUP DE FOUDRE. Appartement clair EXCELLENT ÉTAT, jard. privatif 80 m². 795 000 F. 45-66-01-00.

LA VARENNE, ds imm. stand., dble expo., 4 p. 87 m², sans vis-à-vis, grde cuis., séj. 20 m² + terrasse 7 m², 3 grdes ch. 1 475 000 F. 48-89-24-63.

Province

BIARRITZ. Studio 30 m² 1er étage. Kitchenette équipée, s. d. bns séparée. Bien situé. Prix 235 000 F. T. (1) 42-04-06-63.

A VENDRE
30 km d'Avignon (France)

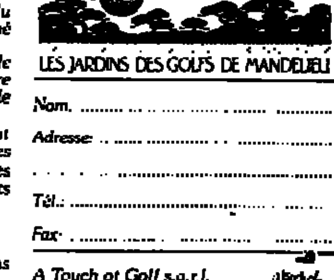
Belle maison de type traditionnel, construction de haute qualité.
Rez : 230 m², 6 pièces, bain + w.-c.
Etage : 125 m², 3 chambres, bain + w.-c., terrasses ombragées, 3 garages, terrain de 5 800 m² arborisé.
Prix de vente : 2 500 000 F.

Ecrire à :
Mme Judith GENET SANCHEZ
CS/Case postale 445
1211 GENÈVE 11 (tél. : 41.22/22.26.08)

Villa / apartments at the top[1]

Ce projet exceptionnel se situe "at the top"[2] du Domaine Privé du Grand Duc, gardienné 24 heures/24.
Des appartements d'un niveau de finition de haut standing vous offriront une vue d'une rare beauté sur la baie de Cannes et les parcours de golf de Mandelieu qu'ils dominent.
De plus, vous bénéficierez d'un environnement privilégié car, outre les spacieuses terrasses verdoyantes dont ils seront dotés, ces appartements seront au cœur de luxuriants jardins.

Vous voulez en savoir plus, 2 solutions.
☐ Je désire recevoir une documentation, sans aucun engagement de ma part.
☐ Je désire recevoir une cassette vidéo (VHS - Secam). Pour cela, je joins un chèque de 50 F établi à l'ordre de "A Touch of Golf" qui me sera remboursé lorsque je vous retournerai la cassette.



Nom. ....
Adresse ....
....
Tél.: ....
Fax: ....

A Touch of Golf s.a.r.l.
21, allée des Saules
83230 Bormes-les-Mimosas / France
Tél.: 94.71.77.65 - Fax: 94.71.12.05

1 Votre appartement au sommet du Grand Duc
2 au sommet

---

appartements achats

Rech. 1 à 3 PCES PARIS Préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e, 12e avec ou sans travx. Paie cpt chez notaire. 48-73-48-07 même soir.

AGENCES FRANÇOIS FAURE PARIS 7e et PARIS 6e 5, RUE LITTRÉ
Spécialistes rive gauche, estimation, achat, vente. Tél. : Olivier GRUMEL 45-49-22-70.

EMBASSY SERVICE
rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPARTS à PARIS de 200 à 450 m². 40 000 F à 90 000 F le m².

EMBASSY BROKER
rech. pour INVESTISSEURS ÉTRANGERS et INSTITUTIONNELS IMMEUBLES en totalité Paris-province commerciaux et habitations.
TÉL. : (1) 45-62-16-40
ou FAX : 42-89-21-54.

AVEC PAIEMENT COMPTANT, je rech. pour pied-à-terre STUDIO ou 2 PCES PARIS RIVE DROITE. M. ou Mme GRANIS 42-71-93-00.

PAIE COMPTANT CHEZ NOTAIRE APPARTEMENT à PARIS avec ou sans confort. M. ROGER 48-04-08-60.

URGENT. J'ACHÈTE SUR PARIS STUDIO ou 2 PIÈCES ÉTAT INDIFFÉRENT M. VALLAT 45-66-91-91.

J'ACHÈTE PARIS RIVE DROITE STUDIO OU 2 PIÈCES. URGENT. J.-P. CARRIÈRE 42-71-12-00.

Très urgent, pour banque, recherche appt standing, 3 réceptions + 3 à 5 chbres, 16e N, 8e, 7e, 5e. 46-22-03-80. 43-59-68-04 p. 22.

CABINET KESSLER
78, Champs-Elysées, 8e. Recherche de toute urgence
BEAUX APPTS DE STANDING
petites et grandes surfaces
EVALUATION GRATUITE
sur demande 46-22-03-80 43-59-68-04 poste 22

locations non meublées offres

Paris

AV. DE WAGRAM
Gd 6 pces, tt cft, cuisine équip. Idéal prof. libérale. 4e ét., asc. 21 500 F + ch. EUROPA, 47-05-24-10.

2, QUAI DES CÉLESTINS
APPT DE PRESTIGE
5 P. 150 m², 3e ét. + chbre de service. Cave. Poss. Park. GFF s/pl. Jeudi 28, 16-19 h.

MARAIS 1 P. de 30 m² env. Petite cuis. éq. 3 400 F C.C.
36 15 LOCAT
Tél. 45-87-86-76.

Région parisienne

Part. loue pavillon à Chennevières (94), 5 p., cuis. équipée, 130 m², 250 m² jardin, bord de Marne. Loyer : 6 000 F/mois. Tél. : 40-44-59-12.

VINCENNES en duplex 2 P. de 34 m² env., cuisine équipée, salle de bains. 3 200 F, charges comprises.
36 15 LOCAT
Tél. 43-87-86-76.

locations non meublées demandes

Paris

UNION FONCIÈRE EUROPÉENNE
227, BD RASPAIL, 75006 PARIS.
RECHERCHE POUR SA CLIENTÈLE APPT VIDE OU MEUBLÉ LOYERS GARANTIS.
U.F.E., 42-79-03-18.

GRISS HAUSSMANN
45-22-56-44 cherche pour stés internationales studios, appts, villas vides ou meublés à la location, Paris, Banlieue

MASTER GROUP
recherche appts vides ou meublés de standing LOCATION OU ACHAT POUR CADRES ET DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉS 47, r. VANEAU. Paris 7e 42-22-14-61. 42-22-24-66

RÉSIDENCE CITY
URGENT rech. pour dirigeants étrangers d'importants groupes anglo-saxons LUXUEUX APPARTEMENTS QUARTIERS RÉSIDENTIELS et MAISONS OUEST-EST.
TÉL. : (1) 45-27-12-19

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, 75008 PARIS recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS HOTEL PARTIC. PARIS et VILLAS PARIS-OUEST. Tél. : (1) 45-62-78-99.

Province

URGENT COUPLE ENSEIGNANTS rech. à L'AIGLE (Orne) ou les environs proches, maison ou appt F4, F5. Ecrire à M. MASSONNET, 10, rue N.-Poussin, 37000 TOURS Tél. : (16) 47-37-14-90.

locations meublées offres

Province

A LOUER CARROZ-D'ARACHES (74) Studio 4 pers., tout cft, tous loisirs (équit., tennis, pisc., etc.). Tél. : 43-04-42-41.

locations meublées demandes

Paris

BARBARA FRELING
24, 16, 6 PLACE VENDOME
40-20-96-00
Rech. pour sa clientèle multinationale et internationale APPTS DE PRESTIGE vides ou meublés. URGENT. PARIS RÉSIDENTIEL.

INTERNAT. SERVICE
rech. pr BANQUES, STÉS MULTINAT. et DIPLOMATES GDS APPTS de standing 5-6-7 pces. - 42-80-20-42.

maisons de campagne

51, 110 km est de Paris, urgent, maison rénovée, 200 m² hab., 6 pces, 5 300 m² terrain arboré clos, calme. 580 000 F à déb. 26-81-14-61.

propriétés

FORÊT COMPIÈGNE
dans jard. à l'anglaise. BELLE MAISON DE FAMILLE romantique et calme. Double réception, 6 chambres, 3 bains. Belle terrasse sud. Village classé 45-44-28 30 45-44-28-13 HEURES BUREAU

LIMOUSIN, vds moulin, beau, calme et tranquille, site exceptionnel, 530 m² hab. + dép. 5 ha. [illegible] 1 500 000 F. 55-56-56-80

45 MINUTES PARIS SUD VDS CAUSE DÉCÈS
ANCIENNE CHARTREUSE
Aménagée sur son parc paysagé et clos de 7 000 m². Récept. cuis., séj. salon, cheminée. 5 chbres, 2 bains, w.-c., superbe grenier maison d'amis, gar. 990 000 F. Crédit tot. 100 % (16) 38-92-72-32 24 h/24 h

terrains

COTE D'AZUR TRANS EN PROVENCE
LOTS VIABILISÉS D'ENVIRON 500 m² A PARTIR DE 200 000 F. CALME CHAMPÊTRE, à 20 km de St-Raphaël. Crédit possible, placement assuré. Renseignements : SEOGI/EURIMO, 15, rue Rouget-de-Lisle, 06000 Nice. Tél. : 93-62-20-93 (LEM)

ANTONY
TERRAIN 5 000 m² IMM. NEUF BURX 900 m². ACTIVITÉS 1 500 m² PERMIS POSSIBLE 1 900 m². 70 PKGS 45-02-13-43.

Vends (80) Somme terrain à bâtir ou non 515 m² viabilisé possib. raccordem. eau, électricité. Renseign. tél. 43-52-15-42, après 19 h ou le w.-end au (16) 22-86-05-59

Recherche sur
VAR & ALPES-MARITIMES
terrains constructibles ttes dimensions, avec ou sans perm. const. M. VELUT 20, bd Albert-1er, 17200 ROYAN. Tél. : 46-05-25-94

fermettes

110 km Paris est, libre de suite, fermette rénovée, 7 pces, cft, 5 300 m² arborés clos. 520 000 F. Tél. : (16) 26-81-14-61.

châteaux

Environs LE MANS (72) CHATEAU 30 p. Toiture et gros œuvres bon état. Terrain 1,80 ha. Px : 2 300 000 F. UFFI 45-22-02-44.

immeubles

ACHÈTE COMPTANT IMMEUBLES
OCCUPÉS OU VIDES. M. BRUNET 45-41-11-00

DOURDIN DORESSAY
ACHÈTE IMMEUBLE PARIS INTRA MUROS, intermédiaire bienvenu. 3, r. Vieux-Colombier, 75006. 46-24-93-33, Fax 47-45-75-08.

MEUDON VAL-FLEURY
ADOSSÉ A LA FORÊT SUR TERRAIN 714 m², VUE TRÈS DÉGAGÉE SUR L'OBSERVATOIRE. R + 2 580 m² habitables divisés en 4 apts, gde terrasse, 6 gar., sal. jeux, direct. ptaire. 46-24-93-33.

maisons individuelles

[illegible]
MAS CARACTÈRE
[illegible] Tél. (1) 47-20-98-42 [illegible]

PROCHE PARIS ET TTES COMMODITÉS, L'HAY-LES-ROSES SUR 280 m²
MAISON 5 P
[illegible] 1 380 000 F à débattre. 46-[illegible]-01-02.

ARCUEIL RER LAPLACE MAISON A RÉNOVER 3 PCES TT CONFT S/jard. 175 m², gar., chauf. [illegible] 780 000 F 45-66-01-00.

Vds Perros-Guirec, résidence de Trestraou, maison F4, garage, vue splendide sur plage et 7 îles. Tél 96-36-52-87. 96-30-49-04

MONTPELLIER CENTRE. Très belle maison 230 m² [illegible] 70 m². Px : 2 500 000 F. Tél (16) 67-72-28-88 10 h à 15 h.

CHOISY-LE-ROI (94) [illegible] du Parc. 5 mn RER C, belle [illegible], style normand, 210 m² hab. Px : 3 880 000 F. Tél 40 51-82-16

Part. à part. bourg Aiguillon s/Mer (85) maison de pays r.-de-ch. 5 p., cft, jardinet 460 000 F Tél. 56-41-64-28 et 51-56-46-42.

A 1 HEURE DE PARIS (25 km de Dourdan) autoroute de l'Ouest, agréable maison ancienne. Charme. Village 500 habit., avec petits commerces 170 m² hab. + grenier aménag. Chff. cent. + 2 chem. Toitures neuves. Petite grange. Sur cour commune. Voisinage agréable Joli jardin 350 m². Calme PRIX : 565 000 F. Tél. 48-76-19-83 (le soir) ou (16) 37-[illegible], w.-end.

pavillons

A 15 km de RENNES, maison récente, 5 chbres, dble séjour, cuis. équipée, jardin, sous-sol total, dans village agréable. Tél (16) 96-78-41-33 (soir).

CORMEILLES-EN-PARISIS Les Champs-Guillaume. 5 mn de la gare St-Lazare 15 mn. Part. vends pavil construct. 81 composé ent. 10 m², cuis. équip. mat [illegible]. dble garage + 2 park. ext., 5 chbres, s. de b., s. de douche, 2 w.-c., balcon sur tte la façade combles aménageables, terrain 550 m² env + 2 gdes terrasses. Tél. ap. 20 h au 39-97-79-19 ou journée à M. [illegible] 47-66 51-81

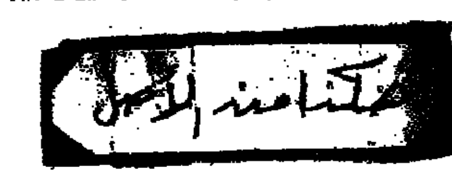
PRÈS RER BRY-S.-MARNE Pav. séj. dble, 3 chbres, cuis., bns, jard. 400 m². Gar. 1 500 000 F, à débattre. AG. RÉGNIER, 254, avenue Pierre-Brossolette 94 LE PERREUX 43-24-17-63.

hôtels particuliers

NOGENT/BOIS REFAIT NF, LUXE
TRIPLE RÉCEPT., 3 CHBRES, 2 S. DE BAINS (MARBRE), DRESSING, CUIS. ÉQUIPÉE, JARD. 250 m² ET GAR. 200 m² PPTAIRE 45-02-13-43.

SOYEZ UN DES 120 PRIVILÉGIÉS A VIVRE DANS UNE OASIS PRIVÉE DE 63 000 m² DE CALME ET VERDURE DANS LE 16e
350 m² + JARDIN 200 m²
NEVEU 47-43-96-96





LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

PARIS

5e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
7 PIÈCES Parking, 193 m², 1er étage	31, rue Claude-Bernard **AGIFRANCE – 47-42-17-61**	24 200 + 4 218
2 PIÈCES Parking, 64 m², rez-de-chaussée	31, rue Claude-Bernard **AGIFRANCE – 43-31-73-41**	6 614 + 1 004

8e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 78 m², 3e étage	4, rue Robert-Estienne **SAGGEL – 47-42-44-44**	9 200 + 698

9e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 109 m², 1er étage	2, square Trudaine **GCI – 40-16-28-71**	9 800 + 2 045

11e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
STUDIO MEUBLÉ 50 m² sur jardin	Home Plazza Nation **HOME PLAZZA – 40-09-40-00**	5 500 + 825
2 PIÈCES meublées, 50 m², sur jardin	Home Plazza Nation **HOME PLAZZA – 40-21-22-23**	8 500 + 1 275

12e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES Park., 56 m², 2e ét.	7/15, rue Sidi-Brahim **LOC INTER - 47-45-19-97**	4 945 + 521

14e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES 2 park., 94 m², 1er étage	199, av. du Maine **LOC INTER - 47-45-19-97**	9 996 + 717
4 PIÈCES 90 m², 1er étage Terrasse 16 m². Park.	102, av. du Maine **AGIFRANCE - 43-22-23-81**	8 100 + 1 152

15e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES Park., 40 m², rez-de-ch.	45, rue d'Alleray **AGF - 45-33-32-90**	3 400 + 540

16e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES 70 m², 5e étage sans ascenseur	7, rue Vital **AGF - 42-44-00-44**	7 500 + 600
5 PIÈCES 120 m², 1er étage	4, rue Chalgrin **AGF - 42-44-00-44**	16 500 + 610

17e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES 70 m², 7e étage	9, rue des Dardanelles **GCI - 40-16-28-71**	7 083 + 1 222
5 PIÈCES 186 m², 3e étage	118, bd Malesherbes **AGF - 42-44-00-44**	23 000 + 2 540
5 PIÈCES 71 m², 1er étage	75, rue Laugier **SAGGEL - 47-42-44-44**	6 800 + 1 286

18e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES 52 m², 4e ét.	95, rue de Damrémont **LOCARE - 40-61-66-10**	3 560 + 740

19e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
STUDIO Park., 35 m², 3e ét.	46 *bis*/48, rue de Mouzaïa **SAGGEL - 47-42-44-44**	3 200 + 395
4 PIÈCES 81 m², 4e étage	60, rue Petit **AGF - 42-44-00-44**	9 500 + 670

19e ARRONDISSEMENT (suite)

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
2 PIÈCES NEUF 50 m², cave	139, rue Manin **SEFIMEG - 45-65-37-02**	3 950 + 453
2 PIÈCES NEUF 55 m², box, cave	139, rue Manin **SEFIMEG - 45-65-37-02**	4 660 + 497
2 PIÈCES NEUF 64 m², box, cave	139, rue Manin **SEFIMEG - 45-65-37-02**	5 260 + 575
2 PIÈCES NEUF 53 m², box, cave balcon 12 m²	139, rue Manin **SEFIMEG - 45-65-37-02**	4 770 + 477
3 PIÈCES NEUF 66 m², box, cave balcon 9 m²	139, rue Manin **SEFIMEG - 45-65-37-02**	5 450 + 597
4 PIÈCES Park., imm. neuf, 92 m², 1er ét.	46 *bis*/48, rue de Mouzaïa **SAGGEL - 42-66-61-05**	7 600 + 1 020
3 PIÈCES Park, imm. neuf 76 m², 1er étage	46 *bis*/48, rue de Mouzaïa **SAGGEL - 42-66-61-05**	7 500 + 876
2 PIÈCES Park., imm. neuf 54 m², 1er étage	46 *bis*/48, rue de Mouzaïa **SAGGEL - 42-66-61-05**	4 600 + 602

20e ARRONDISSEMENT

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
3 PIÈCES Parking, 75 m² +balc., 6e étage	52, 56, rue des Haies **CIGIMO - 48-24-50-00**	3 685 + 920

78 – YVELINES

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
MAISON 7 PIÈCES 160 m², box dbl	**MONTESSON** 41, rue de l'Union **SOLVEG - 40-67-06-99**	9 792 + 400
3 PIÈCES Park., 95 m², 2e étage Balcon	**VIROFLAY** 2, rue J.-Bertrand **CIGIMO - 48-24-50-00**	6 800 + 900

91 – ESSONNE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES Park., 75 m², 2e étage	**GIF-SUR-YVETTE** Résidence Les Grdes Coudraies **GCI - 40-16-28-70**	3 450 + 876

92 – HAUTS-DE-SEINE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4/5 PIÈCES Park., immeuble neuf 104 m², 6e étage	**ASNIÈRES** 25, av. d'Argenteuil **SAGGEL - 47-78-15-85**	7 600 + 1 246
6 PIÈCES 124 m² jardin 76 m²	**BOIS-COLOMBES** 82, rue du Général-Leclerc **LOCARE - 40-61-66-10**	5 888 + 1 552
2 PIÈCES Park., 51 m², 3e ét.	**BOULOGNE** *229, bd Jean-Jaurès* **GCI - 40-16-28-71**	4 221 + 585
3 PIÈCES Park., imm. neuf 73 m², rez-de-ch.	**CLAMART** 4/6/8, rue St-Christophe **SAGGEL - 46-08-80-36**	5 100 + 712
2 PIÈCES Park., imm. neuf, 55 m² rez-de-ch.	**CLAMART** 4/6/8, rue St-Christophe **SAGGEL - 46-08-80-36**	4 100 + 546
5 PIÈCES Park., 110 m² *Balcon, 3e étage*	**GARCHES** 11 *bis*, rue des Suisses ***CIGIMO* - 48-24-50-00**	8 200 + 900
3 PIÈCES Park., imm. neuf 72 m², 3e étage	**MEUDON-BELLEVUE** 2, rue des Capucins **SAGGEL - 46-08-80-36**	6 700 + 960
5/6 PIÈCES Park., imm. neuf, 124 m². 2e étage	**MEUDON-BELLEVUE** 2, rue des Capucins **SAGGEL - 46-08-80-36**	11 100 + 1 641
5 PIÈCES Park., imm. neuf 100 m², 2e étage	**MEUDON-BELLEVUE** 2, rue des Capucins **SAGGEL - 46-08-80-36**	9 500 + 1 339

92 – HAUTS-DE-SEINE (suite)

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES Park, imm. neuf 94 m², 2e étage	**MEUDON-BELLEVUE** 2, rue des Capucins **SAGGEL - 46-08-80-36**	8 850 + 1 253
2 PIÈCES Park. imm. neuf 48 m², 3e étage	**MEUDON-BELLEVUE** 2, rue des Capucins **SAGGEL - 46-08-80-36**	4 000 + 631
3 PIÈCES 61 m², 6e étage	**NEUILLY** 163, bd Bineau **SAGGEL - 47-42-44-44**	6 100 + 1 540
STUDIO 35 m², 3e étage Possib. park.	**NEUILLY** 223, av. Ch.-de-Gaulle **CIGIMO - 48-24-50-00**	3 690 + 490
3 PIÈCES 66 m², rez-de-ch.	**PUTEAUX** 1, rue Volta **AGF - 42-44-00-44**	4 200 + 550
2 PIÈCES 46 m², 2e étage Parking	**PUTEAUX** 57, quai de Dion-Bouton **SOLVEG- 40-67-07-99**	3 559 + 430
3 PIÈCES Neuf, 78 m² 2e étage, park.	**SÈVRES** 31, 37 Grande-Rue **SOLVEG - 40-67-06-99**	5 800 + 865

94 – VAL-DE-MARNE

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
4 PIÈCES Park., 88 m², 3e étage	**CACHAN** 34, av. Carnot **AGF - 42-44-00-44**	5 480 + 900
4 PIÈCES Park., 87 m² 1er étage	**CHARENTON** 21, rue de Valmy **LOC INTER - 47-45-19-97**	6 257 + 1 081
2 PIÈCES Park., 49 m² 4e étage	**CHARENTON** 158, rue de Paris **LOC INTER - 47-45-19-97**	3 700 + 606
4 PIÈCES 2 park., 87 m², 2e étage	**NOGENT-SUR-MARNE** 68, rue François-Rolland **SOLVEG - 40-67-06-99**	7 800 + 1 065
4 PIÈCES 2 park., 86 m², 4e ét., balcon	***SAINT-MANDÉ*** 2, rue Fays **LOC INTER - 47-45-19-97**	*7 930* + 859
3 PIÈCES Park., 69 m², 7e étage	**SAINT-MANDÉ** 1, place du Mar.-Leclerc **LOC INTER - 47-45-19-97**	6 204 + 662
2 PIÈCES Park., 52 m², 6e étage	**SAINT-MANDÉ** 4, avenue Joffre **LOC INTER - 47-45-19-97**	4 855 + 532
5 PIÈCES *Park., duplex* 105 m² + balc., 3e ét.	**SUCY-EN-BRIE** *1, rue des Lys-d'Or* **AGIFRANCE-45-90-64-54**	4 410 *+ 1 051*
4 PIÈCES Park., duplex, 85 m² balc., 3e ét.	**SUCY-EN-BRIE** 1, rue des Lys-d'Or **AGIFRANCE-45-90-64-54**	3 842 + 855
5 PIÈCES 2 park. 104 m², 1er ét., balc.	**VINCENNES** 86, rue de France **LOC INTER - 47-45-19-97**	8 403 + 1 000
4 PIÈCES Park. 88 m², 2e étage	**VINCENNES** 21/35, rue du Petit-Parc **AGF - 48-08-78-48**	7 500 + 890
3 PIÈCES Park. 75 m², 2e étage	**VINCENNES** 21/35, rue du Petit-Parc **AGF - 48-08-78-48**	6 480 + 750
2 PIÈCES Park. 59 m², 2e étage	**VINCENNES** 21/35, rue du Petit-Parc **AGF - 48-08-78-48**	5 040 + 600
5 PIÈCES Park. 107 m², 3e étage	**VINCENNES** 21/35, rue du Petit-Parc **AGF - 48-08-78-48**	8 690 + 1 070

CETTE PAGE A ÉTÉ RÉALISÉE AVEC LA PARTICIPATION DE



Commercialisation SNC PHENIX GESTION

AGIFRANCE
GROUPE
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



LOCARE



GROUPE GTF



RÉSIDENCES HÔTELIÈRES
HOME PLAZZA







saggel vendôme
GROUPE UAP

sefimeg





MARCHÉS FINANCIERS

A l'occasion de son assemblée générale

La Générale des Eaux annonce une augmentation de capital de 4,5 milliards de francs

« *Nous vivons une période hors du commun.* » M. Guy Dejouany, président de la Compagnie générale des Eaux n'a pas hésité, lors de l'assemblée générale, à se dire « *optimiste* ». En effet, si l'année 1989 a été « *une année de fort développement et de forte croissance des résultats* », 1990 ne se présente pas mal et les perspectives à moyen et long terme restent assez souriantes : le groupe se trouve placé sur des « *marchés particulièrement porteurs* » en raison du « *poids croissant des préoccupations d'environnement* », de la recherche d'une meilleure efficacité des services collectifs, de l'ouverture de nouveaux marchés, notamment en Europe de l'Est, des besoins de la vie urbaine et « *des attentes en matière de santé et de communication.* »

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a dépassé 98,4 milliards de francs en 1989 (+ 5,5 %) et devrait être voisin de 107 milliards en 1990, dont 25 % réalisés à l'étranger. Le résultat net, qui a atteint 1,8 milliard de francs en 1989 et a crû de 30 % l'an en moyenne depuis quatre ans, devrait dépasser les 2,1 milliards en 1990.

L'objectif de M. Dejouany est de « *maintenir une croissance de 250 à 300 millions de francs par an jusqu'à 1992* ». Les investissements, qui se sont élevés en 1989 à 16,6 milliards de francs, devraient se situer au même niveau, entre 15 et 17 milliards de francs, en 1990.

Pour les financer, même si l'endettement reste relativement peu élevé (de l'ordre de 10 milliards de francs, soit 1,2 milliard de plus que l'an dernier), la Générale des Eaux va réaliser prochainement une nouvelle augmentation de capital encore plus importante que celle de 1989 : une émission d'obligations convertibles avec bons de souscription d'actions d'un montant de 4,5 milliards de francs, quasiment un record.

Le rôle moteur de la distribution d'eau

S'il est impossible de résumer l'évolution d'un ensemble de plus de 1 200 sociétés comptant plus de 154 000 salariés, on peut noter quelques faits marquants : le rôle des métiers de base liés à l'environnement, d'abord.

La distribution d'eau conserve, même si elle n'a représenté que 15 % du chiffre d'affaires, un « *rôle moteur* » (avec près de 35 % du bénéfice net). Selon M. Dejouany, même en France « *le marché est loin d'être saturé* ». Quant au marché international qui s'élargit, il reste « *parcellisé* ».

La Générale des Eaux y occupe une place de leader, desservant 32 millions d'habitants, mais elle n'y a pas une taille « *vraiment grande* ».

Dans le traitement de l'eau, la Générale s'attend à une « *véritable explosion de la demande* ». Elle vient d'acquérir, par sa filiale OTV, 45 % de Krüger, une société danoise – consultant et constructeur – au chiffre d'affaires de 550 millions de francs. Dans le secteur de la propreté, la Générale des Eaux espère obtenir prochainement un contrat de collecte de déchets en Tchécoslovaquie.

Internationalisation croissante

D'autres secteurs sont marqués par une internationalisation croissante, en particulier vers l'Europe de l'Est. Le groupe a créé avec EDF une société commune pour commercialiser l'électricité sur le marché britannique et M. Dejouany a annoncé un accord de coopération avec Elf pour la gestion de l'énergie dans les pays de l'Est, où « *le gaspillage énergétique est immense* ». Cet accord devrait s'accompagner de la cession par ELF de sa filiale de chauffage ESYS (au chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs), actuellement soumise à l'examen des pouvoirs publics, et d'une prise de participation de 2,5 % dans le capital de la Générale. Le PDG d'Elf, M. Loïk Le Floch-Prigent, va entrer au conseil d'administration.

Dans le secteur de la santé, développé depuis deux ans, un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires (3 millions de francs au total) devrait être réalisé à l'étranger grâce au rachat de la chaîne de cliniques AMI en Grande-Bretagne il y a quatre mois. La Générale compte y relancer des opérations de constructions ou de rachat de cliniques chirurgicales, développer des cliniques psychiatriques où AMI possède un quasi-monopole ainsi que les services aux hôpitaux...

Au total, M. Dejouany estime qu' « *un petit nombre seulement de métiers* » conservent une rentabilité différée, notamment le câble. Si dans ce secteur « *la demande du spectateur commence à exister* » et si « *le câble est sorti de son isolement* », notamment grâce à l'engagement de Canal Plus et à l'accord conclu avec France Télécom, « *il demeure difficile de faire un pronostic sur l'équilibre économique* ». En revanche, le radiotéléphone, où l'on vient de passer les 30 000 abonnés, devrait être bénéficiaire dès 1991.

G. H.

NEW-YORK, 26 juin =

Irrégulier

La prise de position du président George Bush en faveur d'un relèvement des impôts pour réduire le déficit budgétaire a produit un effet mitigé sur la Bourse new-yorkaise *(lire page une, section A)*. Après avoir monté, Wall Street a progressivement reperdu tout le terrain gagné et, à la clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait même légèrement en dessous de son niveau précédent, soit à 2 842,32 (– 2,73 points). En séance, il avait atteint la cote 2 882,92

Le bilan de la séance a été comparable à ce résultat. Sur 1 971 valeurs traitées, 688 ont monté, 768 ont baissé et 515 n'ont pas varié.

L'effet Bush aurait-il fait long feu ? La communauté boursière avait d'abord très favorablement accueilli la perspective d'un relèvement des impôts, gage d'une meilleure conduite de la politique des affaires du pays, porteuse également de l'espoir de voir la Réserve fédérale abaisser le taux de l'intérêt. Ne s'agissant toutefois que d'une déclaration d'intention, sans doute pour tâter le terrain, le marché américain a préféré faire taire son optimisme pour conserver un œil sur les résultats trimestriels des entreprises, peu encourageants dans l'immédiat.

VALEURS	Cours du 25 juin	Cours du 26 juin
Alcoa	64 3/4	63 7/8
ATT	41 3/8	41 3/8
Boeing	57 1/4	57 5/8
Chase Manhattan Bank	24 1/8	24 3/8
Du Pont de Nemours	37 5/8	37 7/8
Eastman Kodak	40 3/8	39 7/8
Exxon	47 1/4	47
Ford	43 3/4	43 3/8
General Electric	69 1/4	69
General Motors	47 3/4	46 7/8
Goodyear	31 5/8	31 3/4
IBM	116 5/8	116 7/8
ITT	57 1/2	57 1/4
Mobil Oil	61 1/2	60 7/8
Pfizer	63 1/2	62 3/8
Schlumberger	57 3/8	57 3/8
Texaco	56 1/2	56 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	152	147 3/4
Union Carbide	19 3/8	19 1/2
USX	32	32 1/4
Westinghouse	36 1/4	36 3/8
Xerox Corp	47	47

LONDRES, 26 juin =

Stable

Les cours des valeurs ont terminé la séance de mardi au Stock Exchange à un niveau proche de la clôture de la veille, après avoir effacé une envolée initiale qui avait porté l'indice Footsie des cent valeurs largement au-dessus de la barre des 2 400 points.

Cet indice a terminé en hausse de 1,3 point à 2 399,8 points après avoir gagné en début de matinée 19 points. 459,3 millions de titres ont été échangés contre 377,5 millions lundi. Selon les analystes, la poussée initiale a été accentuée par le faible volume des titres disponibles face à la demande des investisseurs institutionnels. Les brasseries, les immobilières et les valeurs du bâtiment étaient bien orientées, mais les titres du secteur alimentaire ont reculé à la suite de prises de bénéfices après des gains récents.

Les valeurs immobilières ont été encouragées par l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt et des appréciations favorables d'une maison de courtage. Les brasseries ont été demandées avec des spéculations sur le réemploi dans ce secteur de fonds reçus par des investisseurs institutionnels pour des actions de Guinness vendues au groupe français LVMH.

PARIS, 27 juin ↓

Tassement

Après six séances de hausse consécutive entraînant une progression de plus de 3,46 % des valeurs, l'heure était à la baisse rue Vivienne dans un marché toujours modérément actif. L'indice CAC 40 après avoir enregistré une perte de 0,26 % à l'ouverture se dépréciait de 0,67 % en début d'après-midi. Les intervenants français depuis quelques temps hésitent dans leur stratégie à venir sur un marché jugé trop cher par certains mais où d'autres ne veulent pas se désengager estimant que certaines grandes valeurs devraient encore monter. Le mouvement observé mercredi était qualifié d'ajustements techniques par quelques gestionnaires. Dans ces conditions, les opérateurs ont peu tenu compte de la stabilisation du chômage en France au mois de mai ou de la housse de 2,5 % du SMIC. Au niveau international, ni la réaction mitigée de Wall Street la veille après les déclarations du président M. Georges Bush devant le Congrès sur un *accroissement des recettes fiscales*, ni les propos optimistes du président de la Commerzbank sur l'évolution des taux d'intérêt en Allemagne après l'union monétaire n'ont influé dans un sens ou dans l'autre sur la tendance.

Les principales hausses de la journée étaient emmenées par la SCOA, Luchaire, Mines de Salsigne et Financière Robur. Du côté des baisses figuraient Métaleurop, Eurocom et Finextel. Le titre Accor réagissait peu à l'annonce du rapprochement de cette chaîne hôtelière avec les Wagons-Lits. Le titre Michelin continuait de se déprécier de manière modérée tout de même perdant 0,9 % en début d'après-midi. L'action Générale des Eaux enregistrait un recul limité au lendemain de son intention de lever 4,5 milliards de francs.

TOKYO, 27 juin ↑

Très forte hausse

Pour la deuxième journée consécutive, les cours ont monté mercredi à Tokyo, et même bien monté, puisque, à la clôture, l'indice Nikkei, s'établissait à 32 312,75 avec un gain de 740,98 points (+ 2,35 %).

La fermeté du yen et la bonne tenue du marché obligataire ont joué un rôle important dans la hausse des cours. Mais le Kabuto-Cho a également réagi à la déclaration d'intention faite par le président américain George Bush sur un relèvement des impôts. Les investisseurs japonais y ont vu la promesse d'une baisse des taux d'intérêt et d'une nouvelle remontée du yen.

Dans ces conditions, les investisseurs, soucieux de ne pas rater un train de hausse, ont repris des positions dans la perspective d'un retour imminent des grands Fonds de placement. De leur côté, les arbitragistes ont mis à profit l'écart important (800 points environ) existant entre le Nikkei et les cours des contrats à terme pour procéder à des achats. Globalement, l'activité s'est assez notablement accrue.

VALEURS	Cours du 26 juin	Cours du 27 juin
Akai	1 010	1 030
Bridgestone	1 460	1 530
Canon	1 800	1 880
Fuji Bank	2 600	2 700
Honda Motors	1 780	1 780
Matsushita Electric	2 060	2 150
Mitsubishi Heavy	1 000	1 020
Sony Corp.	8 510	8 570
Toyota Motors	2 280	2 370

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amault Associés	444	440	[illegible]	300	300
Asystel	125	...	I.P.B.M.	139 50	139 50
B.A.C.	232	231	Loca Investis.	306 10	310
B. Demachy Ass.	582	582	Locamic	142	143
Bque Tarneaud	178	180	Marie Comm.	200	200
B.I.C.M.	840	840	Métal. Minière	[illegible]	222 10
Boiron (Ly)	381	381	Molex	235	236
Boisset (Lyon)	255	248	Navale-Delmas	1260	1230
Câbles de Lyon	3446	3452	Olivetti Logabax	580	598
C.A. I-de-Fr. (C.C.I.)	1150	1145	Ond. Gest. Fin.	671	677
Calberson	535	525	Presbourg	93	93
Cardif	701	709	Présence Assur.	557	563
C.E.E.	352 10	354	Publ. Filipacchi	729	730
C.E.G.E.P.	277 50	278	Razel	666	666
C.F.P.I.	265	263	Rhône-Alp. Écu (Ly.)	321	321
Ciments d'Origny	749	770	St-H. Matignon	287	280
C.N.I.M.	1319	1325	S.C.G.P.M.	874	870
Codetour	298		Segin (Ly.)	339	
Comareg	359 60	357	Select. Invest. (Ly.)	103 90	103 80
Conforama	1165	1152	Serbo	530	518
Creeks	330	390	S.M.T. Goupil	145	143
Dafsa	210 50	..	Sopra	218	215
Dauphin	717	715	Sutra	197	197
Desquenne et Giral	270 10	269	TF1	[illegible]	229 50
Devanlay	1372	1331	Thermador H. (Ly.)	360	349
[illegible]	490	490	Unilog	139 90	135
Deveaux	185	185	Union Fin. de Fr.	446	453 80
Éditions Belfond	275	270	Viel et Cie	136	136
Elysée Invest.	15	15	Y. St-Laurent Groupe	1120	1113
Europ. Propulsion	395	406 70			
Finacor	199 90	195			
[illegible]	835	.			
GFF (group. fon. f.)	480	470			
Grand Livre	476	472			
Gravograph	250 10	250 20			
Guintoli	1090	1094			
I.C.C.	282	284			
IDIA	366	383			
Idianova	164 50	164 90			
I.M.S.	1280	1280			

Marché des options négociables le 26 juin 1990

Nombre de contrats : 19 167.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier
Bouygues	600	55	–	–	–
CGE	600	34	44	0,10	12,50
Elf-Aquitaine	640	52,50	57	–	9
Eurotunnel SA-PLC	50	0,60	4,10	1,40	4,10
Euro Disneyland SC	100	3	–	–	–
Havas	675	3,50	24	–	–
Lafarge-Coppée	425	41,90	53	–	7,50
Michelin	110	1	3,65	9,50	13
Midi	1 300	–	46,50	30	–
Paribas	640	6	35	3	17,30
Pernod-Ricard	1 250	–	65	–	–
Peugeot SA	720	120	128	–	–
Rhône-Poulenc CI	440	33	36	–	–
Saint-Gobain	600	1,50	22	–	29
Source Perrier	1 700	–	35	–	130
Société générale	560	13	–	0,50	–
Suez Financière	440	2,50	20	3	19
Thomson-CSF	120	–	6,45	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 26 juin 1990

Nombre de contrats : 61 796

COURS	ÉCHÉANCES Septembre 90	ÉCHÉANCES Décembre 90	ÉCHÉANCES Mars 91
Dernier	102,34	102,34	102,34
Précédent	102,08	102,10	102,20

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 90	OPTIONS D'ACHAT Déc. 90	OPTIONS DE VENTE Sept. 90	OPTIONS DE VENTE Déc. 90
102	1,05	1,53	0,73	1,24

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,5855 ↓

Le dollar s'inscrivait en nette baisse le mercredi 27 juin, en raison de l'annonce par le président Bush, la veille, de prochaines hausses d'impôts aux Etats-Unis. La devise américaine s'échangeait à 5,5855 F contre 5,6315 F mardi à la cotation officielle. Après avoir touché son taux pivot mardi (3,35386 F), le mark était un peu plus ferme, à 3,3570.

FRANCFORT	26 juin	27 juin
Dollar (en DM)	1,68	1,6615
TOKYO	**26 juin**	**27 juin**
Dollar (en yens)	155,23	154,35

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (27 juin) .... 10 - 10 1/8 %
New-York (26 juin) .... 8 15/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 29-12-89)*

	25 juin	26 juin
Valeurs françaises	98,60	99,40
Valeurs étrangères	94,20	94,00
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	542,94	544,52
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 040,08	2 053,40

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	25 juin	26 juin
Industrielles	2 845,05	2 842,33

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	25 juin	26 juin
Industrielles	1 929,40	1 926,60
Mines d'or	173,90	174,20
Fonds d'Etat	80,35	80,37

TOKYO

	26 juin	27 juin
Nikkei Dow Jones	31 571,77	32 312,75
Indice général	2 323,35	2 362,40

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E.-U.	5,6400	5,6420	+ 70	+ 80	+ 140	+ 160	+ 440	+ 500
$ can.	4,8020	4,8078	– 169	– 136	– 307	– 263	– 807	– 728
Yen (100)	3,6340	3,6369	+ 69	+ 87	+ 140	+ 167	+ 428	+ 489
DM	3,3553	3,3579	+ 46	+ 62	+ 87	+ 115	+ 254	+ 310
Florin	2,9825	2,9852	+ 40	+ 53	+ 76	+ 96	+ 214	+ 261
FB (100)	16,3668	16,3821	– 129	+ 66	– 92	+ 155	+ 89	+ 545
FS	3,9907	3,9949	+ 21	+ 37	+ 54	+ 76	+ 243	+ 308
L (1 000)	4,5807	4,5861	– 55	– 17	– 118	– 65	– 344	– 224
£	9,7544	9,7635	– 455	– 393	– 860	– 770	– 2240	– 2083

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 3/16	8 7/16	8 3/16	8 5/16	8 3/16	8 5/16	8 5/16	8 7/16
Yen	7 5/16	7 9/16	7 3/8	7 1/2	7 3/8	7 1/2	7 7/16	7 9/16
DM	7 3/4	8	7 7/8	8	7 15/16	8 1/16	8 1/4	8 3/8
Florin	7 5/8	7 7/8	7 15/16	8 1/16	8 1/16	8 3/16	8 5/16	8 7/16
F.B. (100)	9 3/8	9 7/8	9 9/16	9 3/4	9 1/2	9 3/4	9 1/2	9 3/4
F.S.	8 7/8	9 1/8	8 3/4	8 7/8	8 3/4	8 7/8	8 5/8	8 3/4
L (1000)	11 1/2	12 1/2	10 5/8	11 1/8	10 3/4	11 1/4	11	11 1/2
£	14 13/16	15 1/16	14 7/8	15	14 7/8	15	14 13/16	14 15/16
F franç.	9 13/16	10 1/16	9 13/16	9 15/16	9 13/16	9 15/16	10 1/16	10 3/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Mitsui va prendre une participation de 4,6 % dans Unisys.** – Le groupe informatique américain Unisys Corp. a annoncé que le japonais Mitsui and Co allait prendre une participation de 4,6 % dans son capital. Cette opération se fera par un investissement de 150 millions de dollars en actions préférentielles convertibles en actions ordinaires Unisys. L'accord, qui reste soumis à l'autorisation des autorités fédérales, prévoit également l'octroi par Mitsui à Unisys d'un prêt subordonné de 50 millions de dollars, d'une durée de cinq ans. Unisys avait accusé l'an dernier une perte nette de 639,3 millions de dollars (contre un bénéfice net de 680,6 millions en 1988) en raison d'une charge exceptionnelle liée à un programme de restructuration prévoyant notamment la suppression de quelque 8 000 emplois.

□ **Baisse de 54 % du bénéfice de Bernard Tapie Finances.** – Bernard Tapie Finances a enregistré en 1989 une chute de 54 % de son bénéfice consolidé à 27 millions de francs contre 60,5 millions de francs, a révélé mardi 26 juin le groupe français qui réunissait ses actionnaires. Selon le patron de l'OM, ce retrait plutôt brutal s'explique par l'absence de toute opération de cession en 1989, alors qu'en 1988 BTF avait dégagé d'importantes plus-values sur la vente de Mazda et Wonder. BTF, qui a réalisé l'an passé un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs contre 606 millions de francs en 1988, a décidé de changer de stratégie en optant pour une politique d'acquisitions « *qui ne sera plus axée sur les canards boiteux* », ont affirmé ses dirigeants.

□ **Digital Equipment acquiert 5 % de Cegid Informatique.** – Le constructeur informatique Digital Equipment France a pris une participation de 5 % environ du capital de Cegid informatique (groupe Cegid SA) pour un montant de 30 millions, à l'occasion d'une augmentation de capital de Cegid. Il s'agit de la première prise de participation de DEC dans une société de services, indique-t-on chez Digital France où l'on souligne la volonté du constructeur de se développer sur le marché des petites et moyennes entreprises.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



UNION IMMOBILIÈRE DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale ordinaire réunie le 22 juin 1990 sous la présidence de M. Michel Caldaguès a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1989.

L'ensemble des recettes locatives augmentées des produits financiers et accessoires s'est monté, en 1989, à 300 350 000 F.

Après dotations de 24 426 000 F aux comptes d'amortissement et de provisions, le bénéfice de l'exercice, en progression de 8,08 %, s'établit à 265 545 000 F, dont 52 691 000 F de plus-values de cession contre 245 739 000 F, dont 40 895 000 F en 1988.

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

L'assemblée a fixé le montant du dividende à 29 F par action contre 27,50 F, *au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 5,45 %.*

Après imputation de 47 538 000 F à différentes réserves, le report à nouveau s'établit à 31 426 000 F contre 29 727 000 F l'an dernier.

Le dividence pourra, au choix des actionnaires, être versé en espèces ou sous forme d'actions nouvelles de la société, émises au prix de 580 F portant jouissance du 1er janvier 1990. Les actionnaires disposeront d'un délai s'étendant du 29 juin 1990 au 27 juillet 1990 inclus pour exercer leur option sur la totalité du dividende leur revenant.

En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option le 27 juillet 1990 au plus tard ne pourra recevoir ses dividendes qu'en espèces.

Le dividende sera mis en paiement le 31 juillet 1990.

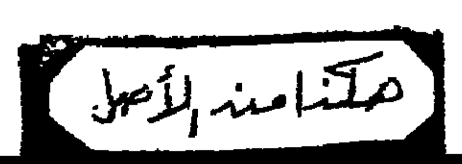
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Au cours de son allocution, le président a souligné que l'action de rajeunissement et de valorisation du domaine n'est pas sans influer sensiblement sur l'appréciation du titre UIF, aisément perceptible dans son environnement boursier.

Encore ne traduit-elle que très imparfaitement l'estimation des actifs, ce phénomène déjà connu se trouvant encore renforcé par la hausse des prix immobiliers.

On en jugera en sachant que la valeur d'ensemble des immeubles de l'Union immobilière de France en exploitation à Paris, Neuilly et Boulogne *équilibre à elle seule la capitalisation boursière, cependant que la société possède au surplus 123 000 et bientôt 128 000 mètres carrés, dont près de 80 %* situés en région parisienne.

En conclusion, le président affirme que les résultats déjà enregistrés depuis le début du présent exercice et ceux prévus pour l'ensemble de l'année sont de nature à justifier une nouvelle et significative progression du dividende.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 27 JUIN

Cours relevés à 13 h 47

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3850	C.N.E. 3%	3862	3662	3662	
1081	B.N.P. T.P.	1086	1100	1096	+ 0 09
	C.C.F. T.P.	1240	1210	1210	- 2 42
1113	Cr.Lyon. T.P.	1113	....	....	
1980	Renault T.P.	2004	2005	1991	- 0 65
2087	Rhône Poul. T.P.	2030	2030	2030	
1250	Saint Gobain T.P.	1244	1260	1250	+ 0 48
1255	Thomson T.P.	1271	1274	1271	
1010	ACCOR	1042	1044	1037	- 0 48
755	Air Liquide	789	787	784	- 0 63
1940	Als. Superm.	1940	1915	1939	- 0 05

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
380	Cpt. Entrep.	378	378	378	
1160	Compt. Mod.	1140	1130	1135	- 0 53
325	Concept S.A.	321	327	321	- 0 44
430	CPR (Paris Réé.)	422	422 50	423 80	+ 0 43
1280	Créd. Foncier	1305	1287	1282	- 1 76
810	Cr. Lyon. (CI)	815	808	815	
1450	Crédit Nat.	1470	1470	1480	+ 0 68

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
2620	Lab. Bellon	2770	2765	2780	+ 0 36
470	Lafarge	467 30	468 50	461 70	- 1 20
1340	Labinal	1429	1419	1449	+ 1 40
4460	Legrand	4490	4474	4465	- 0 56
2360	Legrand (DP)	2400	2411	2400	
700	Legris Industries	719	721	721	+ 0 28
740	Locabail Imm.	780	760	765	+ 0 66
...	...	...	...	...	...
3380	Redoute (La)	3380	3395	3390	+ 0 3[illegible]
	Rémy et Associés	365	365	365	
470	R. Poulenc CIP.	473	456 10	475	- 0 6[illegible]
370	Robur Franc.	367 50	381 10	380	+ 3 40
75	Rochette (La)	71	71	70	- 1 41
2190	Roussel Uclaf	2251	2280	2253	+ 0 4[illegible]
4800	R. Impé. Ly *	4759	4730	4780	+ 0 44
200	Sade (Ny)	210	210	209	- 0 48
1540	Sagem	1539	1525	1550	+ 0 7[illegible]
550	Saint Gobain	583	580	577	- 1 0[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
1440	Saint Louis	1525	1524	1502	- 1 77
1460	Salomon Ly	1560	1559	1550	- 0 64
485	Salvepar (Ny)	510	500	510	
980	Sanofi	989	982	982	- 0 71
1700	S.A.T.	1686			
315	Saul. Chât.	312 20			
1750	Saupiquet (Ns)	1690	1700	1720	+ 1 78

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
2630	Deutsche Bank	2675	2690	2698	+ 0 86
1420	Dresdner Bank	1429	1425	1425	- 0 28
55	Driefontein	57	57 40	57 60	- 1 05
222	Du Pont-Nem.	212	213	213	+ 0 47
235	Eastman Kodak	230 50	226 60	226 60	- 1 69
13 50	East Rand	14 60	15	15	+ 2 74
69	Echo Bay	70 20	68 10	68 10	- 2 99
245	Electrolux	239	245	245	+ 2 51
1250	Ericsson	1255	1265	1265	+ 0 80
270	Exxon Corp.	264 80	262 50	262 50	- 0 87

COMPTANT (sélection)

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	960	..
Akzo Nv Sico	361	....
Alcan Aluminium	120	...
Algemene B.Ned.	113 50	...
American Brands	356	..
Arbed	860	.
Asturienne Mines	218 50	..
Banco Popular Espa.	500	505
Banque Ottomane	1890	1892
B.Reglements Int.	36000	35500
Can.Pacifique	97 40	96 50
Chrysler Corp.	95 50	..
C.I.R.	25 10	..
Commerzbank	930	..
De Beers (port.)	137	.
Dow Chemical	330	...
GBL (Brux Lamb.)	625	.
Gevaert	1260	....
Glaxo Holdings Ltd.	78 10	78 50
Goodyear Tire	197 80	....
Grace and Co (WR)	163	...
GTE Corp.	335	...
Honeywell Inc.	548	....
Johannesburg	1445	..
Kubota	35	....
Latonia	313	.
Midland Bank	29	..
Noranda Mines	94	94
Olivetti priv.	21 30	...
pakhoed hold.	614	...
Pfizer Inc.	354	..
Procter Gamble	431 20	440
Ricoh	40 40	..
Robeco	294	293 70
Rodamco NV	240	238 50
Rolinco	294	293 70
Saipem	9 10	...
Sema Group	54 20	....
SKF Aktiebolaget	157	....
Tenneco Inc.	369	..
Thorn Electrical	75 50	....
Toray Ind.	28 20	....
Vieille Montagne	3000	..
Wagons Lits	1450	..
West Rand Cons.	10 60	10 20
Whitman Corp.	154	...

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	....
Buron	850	850
Calcophos	160	159
C G H Cogenbor	73	78 90d
C. Occid. Forestière	180	..
Chambourcy (M.)	978	.
Cochery Bourdin	360	...
Coparex	575	....
Europ. Accum.	67	..
Gachot S.A.	119	...
Goy Degrenne	480	..
Haribo Ricqlès Zan	210	...
Hoogovens	297	....
Lecteurs du Monde	450	...
Merlin Imm.	240	....
Nicolas	925	...
Particip. Percer	380 20	351
Rorento N.V.	177	177
St-Gobain-Emballage	2507	2925 d
Serra Metra	325 50	..
S.E.P.R.	1610	..
Sci.	390	420
S.P.R. act. B.	393 50	...
Ufinex	380	....
Wonder	968	755 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Carbone Lorraine	1119	1100	Lille Bonnières	1660	1660
Casa Pochin	29	29 35	Loca-Expansion	292 50	299
C.E.G.F (Frigor.)	415	402	Locafinancière	410	412
Centenaire Blanzy	600	600	Locasol	386 50	....
Cerabati	120	....	Louis Vuitton	965	965
Champex Ny.	140 50	141	Louvre	5780	5560
CIC (CP)	264	263	Lucia	1973	1994
C.I.M.	824	810	Machines Bull	71 50	72 50
C.I.T.R.A.M. (B)	2230	....	Mag. Uniprix	205	199
Clause	810	868	Magnant	623	667 d
Cofradel	1230	....	Métal Déployé	611	611

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Lambert Frères	450	448
Taittinger	5550	5540
Télémécanique Elect.	4990	4990
Testut-Aequitas	800	800
Tour Eiffel	300	312
Ufiner	1210	1180
U.T.A.	2400	2380
Vicat	3410	3485
Viniprix	2230	2230
Virax	179	178 20
Waterman	1351	...
Maroc Sté Brasserie	255	265 20d

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 631	5 585	5 470	5 870
Ecu	6 931	6 931	....	....
Allemagne (100 dm)	335 430	335 680	326 500	347
Belgique (100 F)	16 355	16 346	15 750	16 800
Pays-Bas (100 fl)	298 130	298 080	289 500	309 500
Italie (1000 lires)	4 583	4 580	4 350	4 850
Danemark (100 krd)	88 200	....	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	9 759	....	9 300	10 100
Grèce (100 drachmes)	3 432	....	4 050	4 050
Suisse (100 f)	399 200	....	386	408
Suède (100 krs)	92 820	....	89	96 500
Norvège (100 k)	87 380	....	84	92
Autriche (100 sch)	47 875	....	46 500	49 600
Espagne (100 pes)	5 463	....	5 200	5 750
Portugal (100 esc)	3 821	....	3 650	4 350
Canada (1 $ can)	4 795	....	4 650	5 050
Japon (100 yens)	3 635	....	3 660	3 660

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/6
Or fin (kilo en barre)	64000	63200
Or fin (en lingot)	64000	63300
Napoléon (20f)	390	392
Pièce Fr (10 f)	400	.....
Pièce Suisse (20 f)	412	408
Pièce Latine (20 f)	368	364
Souverain	468	473
Pièce 20 dollars	2275	2240
Pièce 10 dollars	1220	1220
Pièce 5 dollars	775	.....
Pièce 50 pesos	2435	2450
Pièce 10 florins	379	378

SICAV (sélection) 26/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Eparcourt-Sicav	4212 52	4202 01	Natio-Monétaire	21420 22	21420 22	U.A.P. Alto	114 11	109 99 •
Epargne Associat.	24385 56	24349 04	Natio Obligations	505 54	492 01	UAP Moyen Terme	115 83	111 84 •
Epargne Capital	8901 49	8813 36	Natio-Patrimoine	1495 95	1455 91	Uni-Associations	115 19	115 19
Epargne Court Terme	568 93	568 93	Natio-Placements	64282 93	64282 93	Uni-Foncier	1521 21	1466 23
Epargne Croissance	1670 50	1625 79	Natio-Revenu	1008 92	998 93	Unifrance	629 61	606 85
Epargne Industrie	102 60	99 85	Natio Sécurité	11907 78	11907 78	Uni-Garantie	1294 94	1269 52
Epargne J.	58648 19	58648 19	Natio-Valeurs	881 16	857 58	Uni Régions	1647 16	1587 62
Epargne Long Terme	198 10	192 80	Nippon-Gan	6283 28	5998 36	Unirente	2408 49	2329 29
Epargne Monde	1333 46	1297 77	Nord Sud Dévelop.	1275 49	1272 94	Univer	201 79	201 79
Epargne Obligat.	187 87	182 84	Normatif	12760 11	12509 91	Univers Actions	1347 10	1302 80
Epargne Première	12264 93	12173 63	Obli-Associations	126	124 75	Univers-Obligations	1644 97	1590 88
Epargne Quatre	1077 87	1049 02	Oblicic-Mondial	2307 61	2273 51	Valorem	571 64	557 70
Epargne-Unie	1387 30	1337 16	Oblicic-Régions	1087 88	1071 80	Valorg	1755 08	1753 33
Epargne Valeurs	452 72	440 60	Oblig. très caté.	151 55	149 31	Valrea	44836 85	44814 44
Epsilon	1169 49	1157 91	Oblifion	1111	1100	Vauban	24292 77	24268 48
Eurinvest	725 16	704 03 •	Oblisécurité	10780 57	10780 57 •			
Eurocic Leaders	1142 49	1109 21	Opimat	30879 45	29980 05			
Eurodyn	1261 19	1219 72	Oraction	1185 20	1146 23			
Euro Gan	7706 26	7356 81	Orvalor	5980 41	5764 25			
Euromail	26 47	26 08	Paribas Epargne	17421 84	17386 87			
Fonsicav	11986 69	11986 69 •	Paribas Opportunités	129 14	123 88			
FRANCE-GAN	10235 85	9771 69	Paribas Patrimoine	568 10	544 94			
France Garantie	256 68	256 17	Paribas Revenus	91 19	90 29			
France Investiss.	439 69	428 97 •	Patrimoine Retraite	188 97	183 30			
France Oblig.	445 85	441 44 •	Pervalor	696 55	676 26			
Francic	517 56	502 49	Phénix Placement	278 32	270 21			
Francic Pierre	123 91	120 30	Pierre Investissements	773 86	754 98			
Francic-Régions	1352 23	1312 84	Placement A.	1250 46	1225 94 •			
Fructi-Association	29 97	29 97	Placements C.T.	75713 93	75552 80 •			

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

Le Monde

M. Mermaz souhaite que le budget 1991 comporte des « avancées sociales significatives »

M. Louis Mermaz, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a observé, mardi 26 juin, que le groupe avait été amené, au cours de la session parlementaire, à « *serrer les boulons* » sur quelques textes par rapport à la volonté initiale du gouvernement, *notamment sur le projet relatif au* travail précaire et sur la réforme de la taxe d'habitation.

M. Mermaz a indiqué que les députés socialistes ne souhaitent pas une augmentation de la charge fiscale, mais sa meilleure répartition. A propos de la baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis dans l'entreprise, M. Mermaz a déclaré que le groupe souhaite limiter cette baisse au « *premier million* » de bénéfice réinvesti. Le groupe PS envisage de réfléchir à la « *taxation des plus-values immobilières des entreprises et des particuliers* ». A propos des loyers, le président du groupe socialiste s'est interrogé sur l'opportunité d'« *en finir définitivement avec la loi Méhaignerie* ».

Enfin, le président du groupe socialiste a mis en garde le gouvernement de M. Michel Rocard en observant que les députés de la majorité ne voteront qu'« *un budget qui comporte des avancées sociales significatives* ».

Le dialogue entre la diaspora juive et l'OLP

Le président du Consistoire israélite de Paris conteste la représentativité du CRIF

Les relations s'enveniment entre responsables religieux et laïcs de la communauté juive. Il y a une semaine, les grands rabbins de France et de Paris, ainsi que le président du Consistoire central et celui du Consistoire de Paris, avaient exprimé leur « *totale confiance dans l'action conduite* » par les dirigeants israéliens, après que M. Théo Klein, ancien président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) eut envisagé l'ouverture d'un dialogue entre la diaspora juive et l'OLP (*le Monde* des 19 et 21 juin).

Aujourd'hui, M. Benny Cohen, président du Consistoire israélite de Paris, affirme que « *le chef, au plus haut niveau, de la communauté juive de France, est bien le grand rabbin de France* » et que le Consistoire est « *beaucoup plus représentatif* » que le CRIF.

Dans un entretien publié, mardi 26 juin, par le bulletin quotidien *Jour J*, M. Cohen, élu président de l'organisation cultuelle parisienne il y a six mois à la tête d'une liste orthodoxe, déclare que les dirigeants du Consistoire, qui « *contrôle une centaine de synagogues* », sont « *les véritables représentants* » de la communauté. « *A raison de deux cents fidèles réguliers dans une synagogue*, explique M. Cohen, *nous représentons vingt mille personnes. Nous sommes la première organisation juive de France, probablement d'Europe, peut-être du monde.* » Selon M. Cohen, « *le CRIF représente, certes, beaucoup d'associations, qui, elles-mêmes, ne représentent pas grand-chose* ».

Interrogé sur ces propos, M. Jean Kahn, président du CRIF, nous a déclaré être « *étonné et peiné par la prétention de M. Cohen à représenter la communauté juive dans son ensemble, alors qu'il ne représente que le Consistoire de Paris, qui est une composante importante de la vie juive, essentiellement religieuse, mais qui ne peut en aucune manière se faire le porte-voix des nombreux courants de la vie communautaire juive* ».

M. Kahn souligne que, « *au sein du CRIF, on peut être juif religieux, non pratiquant ou agnostique* », et que « *l'unité de la communauté est nécessaire, aujourd'hui, face aux turbulences que subissent les valeurs démocratiques de notre pays avec la montée des racismes* ».

L'ESSENTIEL

SECTION A

Débats
Culture : « Sauver le Centre Pompidou », par Jacques Toubon ; Professions juridiques : « Un vote à rattraper », par Dominique Saint-Pierre et Daniel Soulez-Larivière 2

Conseil européen
Les conclusions 6

La guerre civile au Libéria
Les rebelles décidés à s'emparer de la capitale 6

La crise politique au Canada
Un projet de Constitution du Québec est en préparation 8

La lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme
L'Assemblée nationale adopte, en première lecture, le projet de M. Evin 9

SECTION B

La bavure de la rue Mogador
L'ex-CRS Gilles Burgos devant la cour d'assises de Paris 11

Les huissiers « déménageurs »
Des peines de trois à six ans de réclusion requises aux assises du Rhône 11

Contestation dans l'Eglise
Le cardinal Ratzinger dénonce le « *magistère parallèle* » des théologiens 14

CAMPUS

● L'introuvable réforme de l'aide aux étudiants ● « Crise universitaire : une chance à saisir », par Charles Millon ● La nouvelle orthographe ● Les stages de la semaine.

pages 15 à 18

Suprématie européenne au Mondiale
Après les victoires des Anglais et des Yougoslaves, six des huit équipes qualifiées appartiennent au Vieux Continent 19

La compétition autour de la septième chaîne hertzienne 22

SECTION C

La hausse des impôts aux Etats-Unis
Les réactions de Wall Street. L'initiative du New-Jersey 23

Bas salaires
Accord de principe entre l'Etat et les partenaires sociaux 23

Escroquerie chez Peugeot
Un préjudice de plusieurs dizaines de millions de francs 25

Rapprochement dans le tourisme
La Générale de Belgique et Accor vont entrer dans le capital de Wagons-Lits 25

SECTION D

ARTS ◆ SPECTACLES

● Les XXI[es] Rencontres internationales de la photographie d'Arles ● Ettore Scola tourne *le Capitaine Fracasse* ● Deux nouveaux ouvrages sur *Shoah*, de Claude Lanzmann ● Schumann connu et inconnu à la Sorbonne ● Strasbourg rend hommage à Champollion

pages 35 à 46

Services

Abonnements 12
Annonces classées .... 27 à 31
Automobile 20
Carnet 20
Marchés financiers .... 32 et 33
Météorologie 21
Mots croisés 20
Radio-Télévision 21

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 27 juin 1990 a été tiré à 515 457 exemplaires.

Au conseil des ministres

Relèvement du SMIC et report des élections cantonales

Le conseil des ministres, réuni mercredi 27 juin, a décidé l'augmentation du SMIC de 2,5 % au 1[er] juillet (*voir page 23 et* le Monde *du 27 juin*). M. Louis Le Pensec, porte-parole du gouvernement, a indiqué qu'afin de réduire le décalage actuel de 6,5 % entre l'île de la Réunion et les départements français d'Amérique (DFA), le SMIC sera augmenté à la Réunion de 5 % (l'augmentation est la même qu'en métropole pour les Antilles-Guyane).

Selon M. Le Pensec, le premier ministre a souligné que le mois de juin avait vu « *des avancées décisives* » sur « *quatre dossiers majeurs* » (travail précaire, report des élections à la sécurité sociale, financement des retraites, relèvement du SMIC) de la politique sociale du gouvernement. *Toujours selon M. Le Pensec*, le premier ministre a estimé, en substance, que cela contribue à créer un climat porteur de dialogue avec les partenaires sociaux. Le président de la République, a rapporté le porte-parole du gouvernement, a évoqué la « *situation choquante* » créée, selon lui, par l'existence de salaires minima conventionnels inférieurs au SMIC dans de nombreuses branches. Il a ajouté qu'il convient de donner priorité à la négociation entre les partenaires et que l'attitude de l'Etat sera d'encouragement à la négociation, d'« écoute » de la négociation. Il a enfin rappelé l'échéance de la fin de l'année pour déterminer l'attitude future du gouvernement. Le conseil a adopté, malgré l'avis contraire du Conseil d'Etat, le projet de loi reportant les élections cantonales et les regroupant avec les élections régionales (*le Monde* du 27 juin). Enfin, M. Le Pensec a indiqué que M. Alain Decaux, ministre délégué chargé de la francophonie, venait de rentrer d'un voyage à Madagascar en compagnie de deux prisonniers politiques de ce pays, deux militaires, MM. Andriamaholison et Rakotonirina, détenus depuis treize ans.

□ **RFA : condamnation d'un industriel dans l'affaire de l'usine chimique de Rabta.** – L'ancien directeur de la société ouest-allemande Imhausen-Chemie, accusé d'avoir aidé la Libye à construire une usine de production d'armes chimiques à Rabta a été condamné, mercredi 27 juin, à cinq ans de prison. M. Jürgen Hippenstiel-Imhausen a été reconnu coupable d'infraction à la loi sur les exportations et de fraude fiscale par le tribunal de Mannheim. La Libye nie farouchement que son usine de Rabta produise des armes chimiques, comme l'affirment les Etats-Unis et la RFA. – *(Reuter.)*

SUR LE VIF CLAUDE SARRAUTE

Chagrin princier

J'EN ai une bien bonne à vous raconter. Tout commence au dernier Festival de Cannes où Wajda présente *Korczac*, le « père » de deux *cents orphelins* juifs du ghetto de Varsovie déportés et gazés avec lui avant l'insurrection. Danièle Heymann le voit et y va d'un papier indigné par l'antisémi*tisme rampant, peut-être même* inconscient, qui suinte au fil de ces images qu'elle juge inacceptables. En France les distributeurs s'inquiètent et en Pologne Mazowiecki intervient auprès de Rocard : Enfin, c'est pas possible ! Vous n'allez pas laisser une vulgaire journaliste influer sur le sort de ce chef-d'œuvre.

Au lieu de l'envoyer gentiment péter : Désolé, faut que vous sachiez, en démocratie l'Etat n'a pas à mettre son nez dans ce qui ne le regarde pas... qu'est-ce qu'il fait, l'héritier à la couronne ? Il confie l'affaire à qui, je vous le donne en mille. Non, pas à son ministre de la culture, quelle idée ! A madame la Dauphine, son épouse, oui. Elle invite donc le Tout-Paris à une soirée mondaine, histoire de lui demander son avis. Champagne, whisky, petits fours et canapés suivis d'une projection du film.

Bredin, Krejman, Halter, Minkowski, Soulages, Polanski... Ils étaient tous là, plongés dans le noir, à fourbir leurs arguments pour ou contre, plutôt contre. Les lumières se rallument et avant qu'ils aient eu le temps de l'ouvrir, Claude Lanzmann se dresse, lance à Toscan du Plantier : C'est toi qui as produit ce film ? Je ne te félicite pas. Se tourne vers la moitié du chef du gouvernement : Et vous madame vous n'avez pas fait une bonne action en nous montrant ça. Se détourne. Et s'en retourne. Il quitte la salle sans ajouter un mot.

Consternation dans les rangs *laissés sans voix par la violence* théâtrale de cette sortie qui leur coupe le sifflet. Et brouhaha autour de la maîtresse de maison en larmes. On s'empresse, on la console, on la rassure : Allons, allons, ne vous inquiétez pas, il s'en remettra. Qui donc ? Wajda ? Il est bien question de lui ! L'un des fils Rocard, témoin de ce crime de lèse-majesté. Non, c'est vrai, c'est épouvantable, ça risque de le traumatiser pour la vie, notre petit prince !

YOUGOSLAVIE

Le référendum sur une nouvelle Constitution pour la Serbie aura lieu les 1[er] et 2 juillet

Le Parlement de Serbie a officiellement fixé aux 1[er] et 2 juillet la tenue d'un référendum sur le projet de nouvelle Constitution avant d'organiser des élections libres.

Cette proposition a pris de court l'opposition, qui milite depuis des semaines pour la tenue d'élections libres, comme celles qui se sont déroulées au printemps en Croatie et Slovénie, devant conduire à la formation d'une assemblée constituante (*le Monde* du 27 juin).

Le projet de Constitution présenté lundi par le président de la Serbie, M. Slobodan Milosevic, reprend à son compte plusieurs thèmes de l'opposition nationaliste, notamment la réduction de l'autonomie de la province du Kosovo et la demande d'un nouveau redécoupage des frontières de la Serbie au cas où la fédération de Yougoslavie se transformerait en confédération.

Le Parlement serbe a par ailleurs annoncé l'entrée en vigueur, mercredi 27 juin, de la loi sur les « *circonstances extraordinaires* » au Kosovo, qui suspend de fait l'autonomie des autorités provinciales. Selon la télévision de Belgrade, « *l'Etat de droit ne fonctionne plus et l'anarchie règne au Kosovo* ». Cette région est peuplée à 90 % d'Albanais de souche. – *(AFP.)*

Trois morts après l'incendie de la forêt de Cabasson (Var)

Polémique sur l'emploi des pompiers volontaires

Un troisième pompier volontaire est décédé, mardi 26 juin, dans un hôpital de Marseille, où il avait été admis le 21 juin après l'incendie de la forêt de Cabasson (Var).

Jean-François Siri, trente et un ans, avait été brûlé à 50 % au cours de ce feu, qui a aussi provoqué la mort de deux autres volontaires, Jessy Beuguin, dix-sept ans, et Ludovic Martin, vingt ans, ainsi que le décès d'un civil, Patrick Nolleveaux, vingt-sept ans.

Cet incendie a déclenché une polémique parmi les responsables politiques varois à propos de l'envoi au feu de jeunes volontaires manquant d'expérience. Le 22 juin, le président (UDF) du conseil général du Var, M. Maurice Arreckx, a dénoncé l'emploi de jeunes pompiers volontaires, estimant « *scandaleux d'envoyer des gosses de dix-sept ans au feu* ». M. Jean-Charles Salphati, maire de Cuers (Var), a décidé de porter plainte avec constitution de partie civile, les trois morts appartenant au corps de pompiers volontaires de sa commune.

L'OIT adopte de nouvelles normes pour le travail de nuit

La conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT) s'est achevée mercredi 27 juin à Genève par l'adoption de nouvelles normes sur le travail de nuit.

GENÈVE,

de notre envoyé spécial

L'accord mis au point entraînera une révision de la convention 89 de l'OIT, datant de 1948 et interdisant le travail de nuit des femmes dans l'industrie. La nouvelle convention définit le travail de nuit comme « *tout travail effectué au cours d'une période d'au moins sept heures consécutives comprenant l'intervalle entre minuit et cinq heures du matin* ». Elle précise que des mesures sociales spécifiques doivent être prises, qui seront appliquées *progressivement* mais devraient respecter le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes. La recommandation prévoit aussi un certain nombre de garanties supplémentaires.

Des dérogations à l'interdiction du travail de nuit des femmes en accord avec l'« autorité compétente » (ministère ou administration de tutelle) seront possibles après consultation des organisations les plus représentatives d'employeurs et de travailleurs. Elles pourront être introduites soit au niveau d'une branche d'activité déterminée, soit dans un ou plusieurs établissements, mais seulement à la suite d'accords.

Alors que les modifications proposées ont été très largement adoptées, la CGT française a été la seule organisation de salariés à s'y opposer, son représentant ayant fait valoir qu'il était « *universellement reconnu que le travail de nuit est contre-nature et néfaste à la santé* ». Quelques rares représentants des gouvernements et des employeurs ont également voté contre ces innovations, estimant qu'elles étaient « *contraires à la libre concurrence et à l'égalité entre les sexes* ».

JEAN-CLAUDE BUHRER

□ **Les députés UDF défendent leur liberté de vote.** – M. Charles Millon, président du groupe UDF, n'a pas pu faire adopter, mardi 26 juin, par les députés de son groupe, sa proposition de résolu*tion encadrant la liberté de vote* sur les textes soumis au Parlement. Cette proposition disposait notamment que les dérogations à la discipline de vote devraient « *conserver un caractère exceptionnel, limité aux textes soulevant des problèmes de conscience ou d'éthique, transcendant les références politiques ou l'appréciaiton de l'action du gouvernement* » (*le Monde* du 23 juin). Le projet de M. Millon a été contesté par M. François Léotard, qui a estimé, avec plusieurs de ses collègues, que la liberté complète de vote fait partie du « *corps de doctrine* » de l'UDF. En dépit de cet échec, M. Millon comptait soumettre sa proposition de résolution au vote de l'intergroupe RPR-UDF-UDC, mercredi 27 juin.